

**COOPERATION ENTRE LA
REPUBLIQUE DU CONGO ET
L'UNION EUROPEENNE (RC/UE)
RAPPORT ANNUEL CONJOINT
POUR L'ANNEE 2003**

<u>Table des matières</u>	
<u>1. RESUME</u>	4
<u>2. AGENDA POLITIQUE DE LA REPUBLIQUE DU CONGO</u>	7
<u>3. BILAN DE LA SITUATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIALE</u>	9
3.1. <u>Indicateurs</u>	9
3.2. <u>Evolution de la situation politique</u>	10
3.3. <u>Evolution de la situation économique</u>	13
3.4. <u>Les réalisations dans les secteurs sociaux</u>	17
3.5. <u>Les réalisations relatives à des questions transversales</u>	19
<u>4. EXAMEN DE LA COOPERATION PASSEE ET EN COURS</u>	22
4.1. <u>Engagements</u>	22
4.2. <u>Appui macro-économique et secteurs de concentration</u>	23
4.2.1. <u>Appui macro-économique</u>	23
4.2.2. <u>Appui à la politique sectorielle des transports</u>	24
4.2.2.1. <u>Evaluation du progrès dans les engagements sectoriels</u>	25
4.2.2.2. <u>Progrès réalisés dans les activités</u>	27
4.2.2.3. <u>Degré d'intégration des questions transversales</u>	29
4.2.3. <u>Appui au développement institutionnel dans le contexte de la démocratisation et de l'État de droit</u>	29
4.2.3.1. <u>Résultats</u>	29
4.2.3.2. <u>Progrès réalisés dans les activités</u>	30
4.2.3.3. <u>Degré d'intégration des questions transversales</u>	31
4.3. <u>Projets et programmes hors concentration</u>	32
4.3.1. <u>Désarmement, démobilisation et réinsertion</u>	32
4.3.2. <u>Soutien au programme national de développement sanitaire</u>	33
4.3.3. <u>Programme de soutien aux arts plastiques</u>	34
4.3.4. <u>Appui à l'ordonnateur national</u>	35
4.4. <u>Utilisation des ressources pour les acteurs non étatiques (ANE)</u>	36
4.4.1. <u>Programme de micro-réalisations urbaines</u>	36
4.4.2. <u>Programme de micro-réalisations en milieu rural</u>	36
4.5. <u>Utilisation de l'enveloppe B</u>	37
4.6. <u>Autres instruments</u>	37
4.6.1. <u>Stabex</u>	37
4.6.2. <u>Sysmin</u>	37
4.6.3. <u>Coopération régionale</u>	38
4.6.4. <u>Lignes budgétaires de la Communauté</u>	38
4.6.4.1. <u>Co-financement ONG</u>	38
4.6.4.2. <u>Lutte contre les maladies dues à la pauvreté (VIH/sida, malaria et tuberculose) dans les pays en développement</u>	38

4.6.4.3. <u>Projets régionaux ou multi-ACP sur financement du budget</u>	38
4.6.5. <u>Banque européenne d'investissement</u>	38
4.6.6. <u>Autres</u>	39
<u>5. PERSPECTIVES DE PROGRAMMATION POUR LES ANNEES SUIVANTES</u>	40
5.1. <u>Prévision des disponibilités financières pour la période 2004-2007</u>	40
5.2. <u>Programmation des activités pour la période 2004-2007</u>	41
5.3. <u>Intégration des nouvelles initiatives politiques et des nouveaux engagements de la Commission européenne et de l'Union européenne</u>	43
5.4. <u>Proposition relative à une revue et à une adaptation du document de SC</u>	44
<u>6. RESUME DES CONCLUSIONS DE LA REVUE A MI-PARCOURS</u>	45
ANNEXES	
I. Cadre d'intervention	
II. Chronogramme des activités	
III. Calendrier indicatif, programmation des engagements et paiements	
IV. Situation financière des FED/PIN	
V. Engagements primaires et crédits délégués en 2002/2001	
VI. Complément d'informations sur les projets	
VII. Matrice des donateurs	
VIII. Profil environnemental	
IX. Profil de migration	
X. Notes sur les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD)	
XI. Conventions signées/ratifiées	

1. RESUME

L'année 2003 marque une étape cruciale dans la consolidation de l'État de droit en République du Congo avec la mise en place effective des nouvelles institutions démocratiques et l'adoption de leurs lois organiques et des décrets nominatifs.

La situation de paix civile et de sécurité observée au Congo depuis 2000 s'est consolidée par les «engagements croisés» concernant le département du Pool, signés le 17 mars 2003 (confirmant les accords de cessez-le-feu et de cessation des hostilités de 1999 entre le Conseil national de résistance (CNR) et le gouvernement). Le processus de réconciliation nationale a suivi son cours malgré les perturbations constatées en décembre 2003 dans les quartiers sud de Brazzaville. L'adoption du Plan national de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) a par ailleurs pris du retard. La mise en œuvre des activités de DDR ne pourra débuter qu'avec un accord effectif entre les rebelles et le gouvernement et après un consensus sur le groupe d'ex-combattants à démobiliser.

La situation macro-économique a été caractérisée par un ralentissement de la croissance : 1,3% en 2003 contre 2,4% en 2002, 3,2% en 2001 et 7,9% en 2000. Cette baisse est essentiellement due au fort ralentissement de l'activité dans le secteur pétrolier, secteur déterminant pour l'économie congolaise, mais aussi à une croissance plus faible du PIB hors pétrole. Le processus de restructuration de l'économie, et notamment de privatisation, a été poursuivi avec lenteur et difficulté. La réunion entre le gouvernement et les bailleurs de fonds à Paris le 15 juillet a permis de saluer les efforts du gouvernement sur le plan de la réconciliation politique et de la réforme économique. Néanmoins, les bailleurs de fonds ont aussi souligné que le rétablissement de la crédibilité internationale du pays dépendait des progrès futurs dans le règlement de la dette et en matière de transparence, en particulier dans le secteur pétrolier. Les mêmes facteurs sont décisifs pour permettre au pays de bénéficier de l'initiative PPTE, un objectif qui n'a pas abouti en 2003. Une mission du FMI en février 2004 a établi une feuille de route précise, jusqu'à juin 2004, ce qui représente une opportunité majeure pour soutenir un processus qui peut aboutir à un point de décision.

Pour l'accès à l'initiative PPTE, des négociations sont en cours pour résoudre la question du financement de quelque 110 milliards de F CFA (168 M €) correspondant aux arriérés non rééchelonnables. Le montant des arriérés dus à la Commission sur les prêts spéciaux et les capitaux à risque provenant des ressources FED est de 31,5 M € et de 3,5 M € sur les fonds propres de la BEI. Pour l'apurement des arriérés dus à la Commission, un accord de principe a été établi avec les autorités congolaises dans le cadre de la révision de stratégie de la coopération avec le pays.

En 2003, la coopération entre l'UE et le Congo a été marquée par un niveau d'engagements financiers globaux en dessous des prévisions du DSP. Les projets dans le premier secteur de concentration (secteur des transports) et notamment le projet de route liant Brazzaville à Kinkala et Matoumbou – évalué à hauteur de plus de 60 millions € – n'ont pas pu être présentés selon le calendrier prévu¹. Les raisons de ce

¹ Dans le cadre de l'initiative PPTE et d'un effort international d'apurement des arriérés coordonné par les IBW décidé en juillet 2004, il a été décidé de réduire de 19,15 M € le montant du secteur de concentration transports (dont 16 M € du total de 63 M € prévus initialement pour la réhabilitation de la route Brazzaville-Kinkala - le gouvernement essaiera de couvrir ce montant à partir du budget national

décalage sont : le conflit militaire dans le Pool, région du projet, qui n'a permis la finalisation des études de terrain qu'en juin 2003, des retards importants dans la rédaction des dossiers techniques ainsi que les retards dans la mise en place d'un système d'entretien routier pérenne, condition d'approbation de futurs projets dans ce domaine. Les engagements sur le budget de l'UE concernent deux décisions de financement pour un montant total de 4 millions € au titre d'ECHO (aide humanitaire dans le département du Pool, lutte contre l'épidémie d'Ebola) ainsi qu'une décision sur le mécanisme de réaction rapide pour une action de désarmement également dans le Pool (731.000 €). Pour 2003, le montant total des engagements financiers globaux s'élève ainsi à environ 5 millions €. En ce qui concerne les engagements financiers individuels nationaux sur le FED, avec un montant de 7,9 millions € au titre du PIN, un niveau de réalisation d'environ 70 % des prévisions initiales a été réalisé à la fin de l'année 2003.

La réalisation des engagements prévus en 2004, notamment en ce qui concerne la RN1 devrait nettement améliorer le niveau des engagements.²

Une revue à mi-parcours (RMP) du Document de Stratégie de Coopération (SC) et du Programme Indicatif National (PIN) pour la République du Congo (Brazzaville) a été effectuée en 2004 conformément à l'article 5 (6-7) de l'annexe IV de l'Accord de Partenariat ACP-CE.

Dans le cadre de la revue à mi-parcours, il a été convenu de changer la stratégie du pays tel que stipulé dans la SC et le PIN. La nouvelle répartition de l'allocation indicative destinée à couvrir les activités de développement à long terme (enveloppe A) est présentée ci-dessous :

2005 – et 3,15 M € prévus pour des pistes rurales) ainsi que 9,3 M € des fonds des secteurs hors concentration et transférer ces fonds (d'un total de 28,45 M €) à un nouveau secteur « **Appui macro-économique** » (voir point 4.2.1.) qui sera destiné au paiement des arriérés dus par le Congo-Brazzaville à la BEI/CE sur ressources FED.

² Dans le cadre de l'initiative PPTE et d'un effort international d'apurement des arriérés coordonné par les IBW décidé en juillet 2004, il a été décidé de réduire de 19,15 M € le montant du secteur de concentration transports (dont 16 M € du total de 63 M € prévus initialement pour la réhabilitation de la route Brazzaville-Kinkala - le gouvernement essaiera de couvrir ce montant à partir du budget national 2005 – et 3,15 M € prévus pour des pistes rurales). Voir 4.2.1. « **Appui macro-économique** ».

	Allocation indicative initiale		Allocation indicative après la RMP (comprenant également les transferts des FED précédents au 31 décembre 2003)	
<i>Secteur de concentration Appui à la politique sectorielle des Transports</i>	23,65 M €	55 %	49,4 M €	45,2 %
<i>Secteur de concentration Appui institutionnel Démocratisation et État de droit</i>	10 M €	23,2 %	14,3 M € (engagés sur 8 ^e FED en 2002 avant entrée en vigueur du Document de stratégie 9 ^e FED)	13,1 %
<i>Appui Macro-économique</i>	0 M €	0%	28,45 M €	26,1 %
<i>Programmes hors secteurs de concentration (y compris réserve)</i>	9,35 M €	21,8 %	17,05 M €	15,6 %
TOTAL	43 M €	100%	109,2 M € (dont 43 M € de l'enveloppe A du 9 ^e FED + 14,3 M € du projet État de droit engagés en 2002 sur 8 ^e FED + 42,2 M € de reliquats 6 ^e , 7 ^e et 8 ^e FED au 31.12.03 + 9,7M. € à désengager sur des projets à clôturer)	100 %

2. AGENDA POLITIQUE DE LA REPUBLIQUE DU CONGO

Le gouvernement fait de la lutte contre la pauvreté l'une de ses priorités politiques, dont le principal défi consiste maintenant à trouver les politiques concrètes capables de correspondre aux ambitions. Sur le plan politique, le processus de retour à la stabilité et à la paix continue. Les « engagements croisés » de mars 2003 entre le gouvernement et la délégation des forces rebelles ont mis un terme aux hostilités dans le département du Pool, mais le désarmement des rebelles n'a pas encore commencé.

Pour permettre au pays de se reconstruire, un Programme intérimaire post-conflit (PIPC) pour la période 2000-2002 a été élaboré et adopté en juin 2000. Parmi les objectifs visés par ce programme, on relève la réhabilitation des infrastructures de base, le renforcement des capacités d'investissement dans les secteurs sociaux, la création d'emplois et l'amorce d'une politique volontariste de lutte contre la pauvreté.

La démocratisation des institutions, commencée pendant l'année 2002 se poursuit. Le programme *Nouvelle espérance* identifie la démocratisation et la bonne gouvernance comme le premier des engagements du Président Sassou Nguesso, et on espère que des progrès substantiels seront réalisés en 2004, notamment avec le soutien de nouveaux projets de coopération. Le Congo sera évalué en termes de bonne gouvernance dans le cadre du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) du NEPAD, une évaluation qui aura lieu entre avril 2005 et mars 2006.

Sur le plan du budget, les efforts des autorités, avec l'appui des institutions de Bretton Woods et de la coopération française, portent actuellement sur l'amélioration de la chaîne des dépenses et des recettes. Deux activités principales sont en cours d'exécution: l'informatisation du Ministère de l'économie, des finances et du budget (AFD) en concertation avec le projet de la Banque mondiale de « renforcement des capacités administratives » qui va permettre un meilleur suivi au Ministère des finances et le renforcement du Trésor public. Des mesures ont ainsi été prises pouvant avoir un effet contre la fraude douanière (mise en place du système Sydonia pour contribuer à la sécurisation des recettes douanières) et pour restaurer l'unicité de caisse (cela devrait empêcher l'autoconsommation de la part des ministères ainsi que permettre le respect des crédits budgétisés). L'audit des comptes (consolidés en 2001) de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC) a été achevé, et le gouvernement s'est engagé à en publier les résultats. En mai 2004 le gouvernement a publié sur Internet une synthèse des grandes lignes de l'audit, avec 103 recommandations faites par KPMG. Cet audit a également été communiqué aux bailleurs de fonds.

La Banque mondiale a organisé une réunion entre le gouvernement et les bailleurs de fonds à Paris le 15 juillet. Les bailleurs de fonds ont profité de l'occasion pour saluer les efforts du gouvernement sur le plan de la réconciliation politique et de la réforme économique.

Le document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-I) n'est pas encore achevé. La plupart des commentaires vont dans le sens d'encourager le gouvernement à mieux préciser les grands axes de la stratégie, à renforcer l'analyse des obstacles au développement, à identifier des indicateurs de résultats et de moyens, et à donner plus d'attention à des questions décisives pour le développement tels que l'environnement et la réduction d'inégalités de revenu et de genre. La société civile

participe à ce processus. Mais sa capacité d'intervention reste encore faible et les commentaires des bailleurs de fonds n'ont presque pas été pris en compte. En février 2004 les bailleurs de fonds ont présenté une lettre conjointe faisant part de leurs préoccupations communes au sujet du DSRP-I et de propositions d'amélioration du document. Fin avril, le ministre des finances, accompagné du délégué du ministre du plan, est allé à Washington présenter les conclusions des consultations participatives sectorielles à la Banque mondiale. A ce jour, le DSRP-I n'a pas encore été soumis au Conseil des ministres, ce qui laisse l'opportunité aux bailleurs de fonds de toujours soumettre leurs commentaires, et ainsi espérer que ils seront bien pris en compte.

3. BILAN DE LA SITUATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIALE

3.1. Indicateurs³

Type	Indicateur	2000	2001	2002	2003
Impact	1. Proportion de la population disposant de moins d'un USD par jour				
	2. Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale		12		
	3. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (en ‰)	108	108	108	
Résultats	4. Taux net de scolarisation dans le primaire	72,68	80,4	80,7	
	5. Taux de scolarisation en fin de cycle primaire	48	50		
	6. Proportion de filles par rapport aux garçons ⁴				
	- dans l'enseignement primaire	47,8	48,2	48,3	48,2
	- dans l'enseignement secondaire (collège)	40,2	48,0	41,6	34,4
	- dans l'enseignement secondaire (lycée)	34,8	33,5	35,3	37,9
	- dans l'enseignement supérieur	23,7	11,9	12,7	
	7. Proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié				
	- en zone urbaine		80		
	- en zone rurale		30		
8. Proportion d'enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	27,9	37,1			
9. Prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans			11		
10. Proportion de la population ayant accès à une source d'eau améliorée	51				
- en zone urbaine	71				
- en zone rurale	17				

Sources : UNICEF, PNUD, ministères (MEPSA, MESRS, MSP)

En dépit de la faiblesse de la base statistique, les conditions de vie des populations se sont gravement détériorées au cours des dernières années et notamment en raison des conflits armés.

Les activités menées dans le cadre du PIPC et de l'aide des principaux bailleurs de fonds devraient avoir, dans les prochaines années, un impact sur le développement humain, notamment en matière d'éducation et santé (cf. 3.d Les réalisations dans les secteurs sociaux).

³ Voir annexe X sur la base de données statistiques et sur l'interprétation de certaines données dans ce tableau.

⁴ Les chiffres du Ministère de l'éducation pour le taux de scolarisation 2003 ne sont pas encore disponibles.

Le processus de production du DSRP-I constitue une importante opportunité de lancer des études et des enquêtes qui permettraient de mieux connaître la réalité de la pauvreté au Congo. L'élaboration du DSRP-I, est très handicapée par le manque de statistiques fiables.⁵

3.2. Evolution de la situation politique

Droits de l'homme, État de droit, bonne gouvernance et lutte contre la corruption

L'adoption d'une nouvelle Constitution en 2002, avec la mise en place d'un régime présidentiel⁶, et la création des nouvelles institutions en 2003 ont marqué la fin du régime d'exception qui prévalait en République du Congo depuis la fin de la guerre civile. La poursuite du processus démocratique et le renforcement des institutions sont un préalable pour la consolidation de la paix et pour le développement du pays dans un contexte de stabilité politique qui garantisse le libre exercice des droits civils et des libertés fondamentales.

A l'Assemblée nationale, le Parti congolais du travail (PCT) et les autres formations favorables au gouvernement réunies au sein des Forces démocratiques unies (FDU) rassemblent 117 députés sur 137. Au Sénat l'opposition n'est pas représentée par un groupe. Malgré cette faiblesse de l'opposition, les débats à l'Assemblée nationale et les critiques des groupes de la société civile sur la situation de sécurité dans le sud-ouest du Pool et en matière de transparence et des recettes pétrolières prouvent qu'il existe une certaine capacité pour influencer l'opinion publique et le débat politique. Cependant, l'accès des formations d'opposition aux médias d'État doit être largement améliorée. Enfin, il reste la situation d'exclusion de la scène politique de leaders de l'opposition en exil qui est revenue à l'ordre du jour politique.

La décentralisation administrative ne semble pas progresser malgré l'installation des conseils départementaux et municipaux depuis presque une année. L'efficacité de la décentralisation dépend non seulement de la définition et du transfert des compétences, mais aussi de l'accompagnement de ce transfert par des moyens correspondants matériels, financiers et humains. Au niveau financier, le budget prévoit des dotations permettant de compléter le budget des collectivités locales. Au niveau du personnel, la mise en place de la fonction publique territoriale est une condition indispensable à la réussite de la décentralisation⁷.

Les autorités congolaises ont annoncé leur engagement à promouvoir un environnement favorable aux droits de l'homme, et à l'émergence d'un État de droit, de démocratie, de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, dans l'esprit de l'article 9 de l'accord de Cotonou et de la communication de la Commission sur la gouvernance et le développement⁸. Cependant des enquêtes conduites en 2003⁹ font

⁵ Voir annexe X.

⁶ Le président de la République incarne le pouvoir exécutif et dispose d'importantes prérogatives vis-à-vis du pouvoir législatif.

⁷ Le Projet d'urgence de relance et d'appui aux communautés (PURAC) lancé en 2003, appuyé par la Banque mondiale, le PNUD et ACTED, vise à contribuer à la mise en place de la décentralisation administrative et à améliorer les conditions de vie des communautés vivant dans les municipalités moyennes et les départements. Cet appui devra créer des opportunités pour les communautés les plus démunies.

⁸ COM (2003) 615 du 20 octobre 2003

ressortir un décalage entre les progrès réels et les ambitions nourries pour la consolidation d'un État de droit ainsi que la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales. L'adoption, en décembre 2003, d'un plan national anti-corruption recommande l'adoption d'une loi anti-corruption, l'élaboration d'un pacte d'intégrité, ainsi que d'un code de bonne éthique et de morale des agents de l'État y compris de la lutte contre l'impunité¹⁰.

Malgré le retard pris sur le calendrier de la mise en place effective des institutions, l'année 2003 marque une étape cruciale dans la consolidation de l'État de droit en République du Congo avec l'adoption en janvier de plusieurs lois organiques des nouvelles institutions (Cour constitutionnelle, Haute Cour de justice, Conseil économique et social, Conseil supérieur de la liberté de communication, Médiateur, Commission nationale des droits de l'homme - *cf.* 4.1.1).

En outre, quoique la République du Congo ait ratifié la plupart des grandes conventions relatives aux droits de l'homme (*cf.* annexe XI)¹¹, les textes légaux ne sont pas toujours connus des magistrats et le droit interne ne reprend pas toujours les textes internationaux. Parmi les dossiers judiciaires en cours, il convient de signaler celui des «disparus du Beach»¹², actuellement en phase d'instruction judiciaire au Congo et en France.

La société civile congolaise, même si elle se développe et essaie d'être active, souffre d'une grande faiblesse en termes de structuration, de ressources humaines, financières et d'équipement. Cela limite bien évidemment sa capacité d'action ainsi que sa représentativité. La dynamique de la société civile est récente au Congo et s'accompagne parallèlement d'une certaine instrumentalisation visant à contrôler ces initiatives multiples. Malgré une apparente liberté d'action, les initiatives de la société civile sont caractérisées à la fois par une excessive atomisation et une forte «politisation».

On relèvera encore que selon les estimations du HCR (*cf.* annexe IX), environ 100 000 réfugiés sont présents sur le territoire, dont au moins 80 % sont originaires de la République Démocratique du Congo. Des mesures sont actuellement prises par les autorités en partenariat avec le HCR pour favoriser le retour volontaire de ces populations réfugiées.

Prévention de conflits

La situation de paix civile et de sécurité observée au Congo depuis 2000, consolidée en 2002 avec la mise en place des institutions de la République, a été renforcée par les « engagements croisés » dans le département du Pool signés le 17 mars 2003. Du côté de M. Ntoumi, ces engagements prévoyaient notamment, pour le département du Pool : l'arrêt des hostilités, le ramassage des armes, la réhabilitation de l'autorité de l'État, la libre circulation des personnes et des biens, le redéploiement de la force publique et

⁹ L'enquête menée par le Ministère à la Présidence, chargé du Contrôle d'État, publiée le 20 novembre 2003, et l'enquête conjointe publiée le 10 décembre 2003 par la Fédération congolaise des droits de l'homme et le Centre des droits de l'homme.

¹⁰ Le décret portant code de conduite des agents de l'État et le décret instituant les conseils de discipline adoptés ont été approuvés par le Conseil des ministres le 15 janvier 2004.

¹¹ Voir annexe XI sur les conventions signées/ratifiées.

¹² En avril-mai 1999, des retours de réfugiés en RDC avaient été organisés avec le concours du HCR. A l'arrivée au port fluvial, de nombreux jeunes gens ont été interpellés et ont disparu.

l'achèvement du processus électoral. Le gouvernement de son côté s'engage à appliquer aux événements du 29 mars 2002 les dispositions de la loi d'amnistie de 1999, à garantir la sécurité et la réinsertion des ex-combattants, en particulier par le recrutement dans la force publique. Le gouvernement s'engage aussi à intégrer des représentants des ex-combattants dans le comité de suivi de la Convention pour la paix et la reconstruction du Congo. A ce stade, en juin 2004, seuls l'arrêt des hostilités et la représentation des ex-combattants dans le comité de suivi sont assurés. Le désarmement n'est pas effectif et aucun recrutement dans la force publique n'a eu lieu. Il convient de signaler aussi que les revendications du chef rebelle varient. C'est ainsi que dans une rencontre avec des représentants du gouvernement, M. Ntoumi a demandé le 23 janvier 2004 « la mise en place impérative d'un gouvernement de large union nationale dans lequel il entend participer (...) ». Le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) est un exercice complexe, surtout dans le département du Pool, et les risques ne doivent pas être sous-estimés. Comme indiqué plus haut, pour M. Ntoumi, la conclusion des négociations politiques toujours en cours entre lui et le gouvernement reste un préalable. Dans ce contexte, la mise en œuvre des activités de DDR sur le terrain ne pourra débuter qu'avec l'accord de principe entre les deux parties et après un consensus sur le nombre d'ex-combattants à démobiliser.

Le succès d'un plan national de DDR suppose un engagement politique ferme, un soutien financier conséquent, des lignes claires de communication entre les intervenants et une coordination efficace entre la Commission nationale de démobilisation et de réinsertion (Conader) et le Haut-commissariat à la réinsertion des ex-combattants (HCREC)¹³. Suite aux recommandations des bailleurs de fonds, la Conader est opérationnelle depuis octobre, avec le déroulement de réunions périodiques, et doit dans les prochains mois consolider son rôle de définition des stratégies politiques et de contrôle des organes d'exécution¹⁴ (cf. 4.2.1.).

Lors de la réunion des partenaires du Programme multi-bailleurs de démobilisation et de réinsertion (PMDR), qui s'est tenue du 12 au 14 novembre 2003 à Kinshasa, les autorités congolaises ont remis à la Banque mondiale la lettre de politique de démobilisation, signée par le Président de la République. Le gouvernement, par cette lettre, remplit l'un des critères d'accès au PMDR. Le prochain critère devra être rempli par l'adoption d'un programme national de DDR des ex-combattants (PNDDR), et par la présentation d'un plan de réforme du secteur de la sécurité nationale. La préparation du programme est en cours. Cependant, lors des réunions avec les partenaires internationaux, une des questions soulevées tient à la validité des critères d'identification et de recensement utilisés et, notamment, à la nécessité de revoir les chiffres des ex-combattants en fonction de ces critères ainsi que d'établir des priorités entre les différents groupes-cibles. Pour résoudre cette question, le gouvernement a proposé une étude par des experts indépendants, financée dans le cadre du PMDR, qui vont présenter des recommandations en vue d'une solution. Le rapport des experts sera

¹³ Selon l'évaluation conjointe de la CE, du PNUD et de la Banque mondiale réalisée entre le 13 février et le 6 mars 2003 sur les perspectives pour le désarmement, démobilisation et la réinsertion.

¹⁴ Le cadre institutionnel de la gestion du PNDDR a été mis en place par les décrets n° 427 du 10 août 2001,

n° 2 et n° 3 du 21 janvier 2003 portant respectivement création, attributions du HCREC et du Conader et création, attributions et organisation du Comité de pilotage des activités relatives à la démobilisation et à la réinsertion des ex-combattants.

mis à la disposition de toutes les parties concernées avant la fin du premier semestre 2004.

On relèvera pour conclure sur ce point, que la question du désarmement dans le pays est d'une importance significative tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Les actions de DDR au Congo-Brazzaville dépassent le seul cadre national et peuvent avoir un impact dans la région. On estime à 40 000 le nombre d'armes encore en circulation. Cet état de fait génère un risque à l'intérieur des frontières, et favorise également des trafics illicites avec les pays voisins, en particulier la RDC. Les stratégies de ramassages d'armes constituent donc des priorités dans les actions à entreprendre dans ce secteur.

3.3. Évolution de la situation économique

Evolution économique

En 2003, la situation macro-économique a été caractérisée par un ralentissement de la croissance: 1,3% en 2003 contre 2,4% en 2002, 3,2% en 2001 et 7,9% en 2000. Cette baisse est essentiellement due au fort ralentissement de l'activité dans le secteur pétrolier, le secteur déterminant pour l'économie congolaise, mais aussi à une croissance plus faible du PIB hors pétrole. L'inflation a ralenti en comparaison avec l'année précédente, surtout du fait de la reprise partielle et irrégulière du trafic ferroviaire (perturbé pendant l'année de 2002) entre Brazzaville et Pointe-Noire.

Le contexte international a été contrasté en 2003, compte tenu du niveau élevé des prix pétroliers, mais aussi de l'appréciation de l'euro face au dollar américain. La moyenne des prix pétroliers a été de 2,3% plus élevée qu'en 2002, tandis que le dollar a baissé de 18%.

Voici l'évolution des principaux indicateurs économiques (2001-2003) ¹⁵ :

Indicateurs	2001	2002	2003 ¹⁶
Taux de croissance	3,2	2,4	1,3
- Secteur pétrolier	-7,5	-1,1	-6,4
- Secteur non pétrolier	11,4	4,6	5,9
- Inflation	0,4	3,8	2,0
Recettes globales (en milliards de FCFA)	661,8	571,7	542,3
- recettes pétrolières	464,9	397,5	327,5
- recettes non pétrolières	196,9	174,2	214,8
Dépenses totales	653,3	728,0	617,1
- Dépenses courantes	447,9	520,7	457,9
- Salaires	118,1	120,4	120,0
Traitement d'intérêt de la			
- dette extérieure	143,1	121,4	95,9
- dette intérieure	9,7	13,8	16,0
Solde primaire	166,3	2,2	95,2
Dépenses en capital	205,4	205,7	158,5
- Ressources propres	200,4	182,4	100,4
- Ressources extérieures	5,0	23,3	58,1
Variation des arriérés (baisse -)	-83,5	191,4	143,5
- extérieurs (principal et intérêt)	127,0	210,2	143,5
- intérieurs (principal et intérêt)	-210,6	-18,8	...
Exportations, en milliards F CFA	1566,6	1548,0	1363,6
dont pétrole	1420,7	1364,7	1164,8
Importations, en milliards de F CFA	1003,4	1016,3	1035,8
Ratio du service de la dette/recettes budgétaires	60,8	66,7	63,8
Réserves extérieures (en mois d'importations CAF)	1,1	0,5	1,4

Source : administrations nationales et BEAC

¹⁵ Les sources utilisées pour ce tableau sont des sources primaires. Il est possible qu'il y ait des différences avec les sources secondaires (FMI et BM).

¹⁶ Prévision revue.

Résultats des réformes macro-économiques et structurelles

Le poids de la dette globale congolaise (4 325,5 milliards de francs CFA) est très pénalisant. La dette extérieure demeure très lourde. À la fin 2002, elle s'élevait à 4 053 milliards de CFA (6,19 milliards d'euros), dont 2 394,4 milliards d'arriérés, représentant respectivement 193% et 114% du PIB. Les chiffres disponibles pour l'année 2003 indiquent que le poids de la dette a augmenté, représentant à la fin de l'année environ 213% du PIB. Le ratio dette extérieure/exportations s'est détérioré, passant de 272,4 en 2002 à 329,3 à la fin 2003. Cette évolution est principalement le résultat de la gestion des finances publiques en 2002, année de transition politique. La dette intérieure s'élevait quant à elle à 272,5 milliards de francs CFA à fin 2002.

L'essentiel de la dette publique congolaise due aux membres du Club de Paris est une dette pré-date butoir (80% environ). Ainsi, les efforts consentis au point de décision par les bailleurs de fonds dans le cadre de l'initiative PPTE, qui passent en grande partie par le Club de Paris à travers l'application des termes de Naples, devraient être substantiels en vue de ramener le seuil de soutenabilité dans les normes avec un service de la dette qui pourrait se trouver sensiblement réduit après le point de décision, le bénéfice de l'allègement n'étant acquis qu'au point d'achèvement. La dette post-date butoir (20 % de la dette congolaise au Club de Paris) restera importante dans la mesure où elle est constituée à 57 % d'arriérés payables sur courte période. Cela pose le problème du niveau futur des recettes budgétaires et de la part qui sera consacrée au service de la dette.

Les conditions pour que le Congo puisse bénéficier de l'Initiative PPTE sont loin d'être acquises et les faibles progrès enregistrés en 2003 mènent à une situation de grande incertitude pour atteindre le point de décision en 2004. Pour y arriver il faudra que le DRSP-I soit approuvé par les instances internationales pour permettre un accord avec le FMI portant sur un programme à moyen terme au titre de l'octroi d'une Facilité de réduction de la pauvreté et de croissance (FRPC). De plus la question du financement de quelque 110 milliards de francs CFA correspondant aux arriérés non rééchelonnables doit être résolue. En outre, il faudra également qu'un « Staff Monitored Programme » (SMP) soit mis en oeuvre pendant un minimum de six mois avant le début d'une FRPC. La mission du FMI en février 2004 a établi une feuille de route précise, jusqu'à juin 2004, pour engrener l'économie congolaise dans un processus qui peut aboutir à un considérable allègement de la dette. Lors de cette mission les représentants du FMI ont pris acte de certains progrès enregistrés mais ont estimé que dans l'ensemble les performances dans la gestion des finances publiques restaient faibles.¹⁷

Pendant l'année 2003, les réformes structurelles ont avancé moins vite que prévu, notamment en ce qui concerne le processus de privatisations, la réorganisation de la fonction publique et la réforme du système douanier.

¹⁷ Les IBW essaient de conduire le pays à l'accession dans l'initiative PPTE et il est demandé à l'ensemble des bailleurs de fonds un effort pour appuyer le Congo à aller dans la direction de la transition démocratique et d'une gestion des finances publiques plus transparente, plus particulièrement en ce qui concerne l'utilisation des ressources pétrolières. Pour entrer dans l'initiative PPTE, le Congo-Brazzaville doit apporter aux IBW des assurances de financement concernant les accords réalisés avec les différents bailleurs de fonds en ce qui concerne l'apurement des arriérés. Le changement de stratégie proposé de façon à réaliser un « **appui macro-économique** » (voir 4.2.1.) pour l'apurement des arriérés dus par le Congo à la BEI/CE sur ressources FED va dans ce sens.

Qualité de la gestion des finances publiques et des dépenses budgétaires

La gestion des finances publiques s'est soldée en fin 2003 par un déficit budgétaire estimé à 16,6 milliards de francs CFA. L'exécution budgétaire de l'année 2003 a été caractérisée par un repli des recettes (542,3 milliards de francs CFA contre 571,7 en 2002) accompagné par un repli des dépenses (de 728 milliards en 2002 à 617,1 milliards en 2003).

Le budget pour 2004 est arrêté à 882,5 milliards de francs CFA (une hausse de 6,5% en comparaison avec 2003) avec une impasse de 284,4 milliards de francs CFA. Une grande partie de ce déficit correspond au service de la dette, dont environ 110 milliards portent sur de la dette non-rééchelonnable, ce qui constitue un problème majeur. Les dépenses de fonctionnement représentent 78,8% des dépenses totales, ce qui constitue la continuation de la tendance à la hausse de cette proportion pendant les dernières années, et une illustration des difficultés du gouvernement à trouver une marge de manœuvre pour les investissements. Pourtant, les prévisions pour 2004 sont plutôt optimistes, notamment en ce qui concerne les recettes pétrolières, facteur fondamental pour que l'État puisse faire face à ses ambitions en matière de dette intérieure et d'appui aux secteurs sociaux (éducation, santé, affaires sociales) qui comptent pour 12,6% du budget général¹⁸. Ce pourcentage représente d'ailleurs une diminution par rapport au budget de 2003, chiffré à 12,9% mais avec une exécution budgétaire effective de 8,2%.

Certains problèmes sur les dépenses publiques restent encore posés, comme la bonne application des procédures budgétaires, l'informatisation de la chaîne des dépenses, le renforcement du contrôle des prestations fournies par l'État, le phénomène d'autoconsommation des recettes et les paiements par anticipation. L'analyse des chiffres disponibles révèle une différence substantielle entre les prévisions, les engagements, les ordonnancements et les décaissements pendant l'exécution budgétaire des années 2002 et 2003, soulignant la nécessité d'améliorer les outils budgétaires.

Toutefois, les déclarations du gouvernement quant à la nécessité d'éviter le recours aux emprunts gagés sur le pétrole, comme aux emprunts à des conditions non-concessionnelles, méritent d'être signalées. Les bailleurs de fonds seront attentifs aux initiatives du gouvernement dans ce sens.

Intégration dans l'économie mondiale et accords commerciaux

La diversification commerciale représente un grand défi pour ce pays dont le pétrole compte pour environ 90% des exportations, compte tenu du déclin possible de la production pétrolière à moyen et long terme. Selon la classification du FMI, l'économie congolaise peut être considérée comme très ouverte (les exportations comptent pour deux tiers du PIB), ce qui rend le pays très vulnérable aux effets d'éventuels chocs externes. Le système commercial congolais a une classification de 3 sur l'échelle de restriction commerciale du FMI (échelle de 1 à 10, où 1 est le moins restrictif et 10 le plus), ce qui pourrait placer le pays dans une bonne position pour profiter de l'intégration régionale et internationale, dès qu'il sera possible de renforcer la production et la productivité des secteurs non pétroliers. Les recettes fiscales

¹⁸ L'annonce en février 2004 d'une baisse prévue de 6,5% de la production Total-Congo indique que le niveau de recettes devrait être substantiellement plus bas que ce qui a été prévu lors de l'élaboration du budget, sur la base d'un tonnage de 11,3 millions contre 12,15 prévus dans le budget.

comptent pour 32% des recettes totales, et 65,3% des recettes fiscales sont dues au secteur pétrolier.

Le deuxième produit d'exportation est le bois, dont quelque deux tiers en valeur résultent de l'exportation de bois en brut. Pour le moment, les possibilités de diversification commerciale sont fortement limitées, bien que le sucre et la pêche puissent rapidement arriver à des niveaux d'exportation supérieurs dans des conditions extérieures plus favorables. Il est donc envisageable de faire des efforts pour améliorer l'environnement commercial extérieur, notamment en ce qui concerne l'intégration régionale dans la CEMAC et au niveau d'un accord de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne. L'UE fournit 60% des importations congolaises et constitue le plus important marché pour les exportations non pétrolières.

En ce qui concerne la négociation d'un APE, l'année 2003 a vu quelques progrès, bien qu'en deçà des possibilités. Lors de l'atelier sur la préparation des APE pour la région de l'Afrique centrale qui s'est tenu à Bangui du 1^{er} au 3 avril 2002, les pays de la région se sont engagés à créer des comités nationaux de suivi/négociation des APE, avec une structure interministérielle regroupant tous les spécialistes des matières concernées, ainsi qu'une instance politique et décisionnelle, la «réunion des ministres du commerce d'Afrique centrale» et un comité régional de coordination des négociations. La structure interministérielle congolaise a effectivement été créée, et le pays est représenté au comité régional de négociations, comprenant tous les pays de la CEMAC ainsi que São Tomé et Príncipe. La présence à Brazzaville des commissaires Paul Nielson et Pascal Lamy en octobre 2003 pour le lancement d'un APE a donné un nouveau souffle à ce processus, dénommé «processus de Brazzaville» par le commissaire Lamy. Par contre, une réunion régionale tenue à Brazzaville en décembre 2003 n'est pas arrivée à adopter une feuille de route pour les négociations avec l'UE, censées commencer en mars 2004. La stratégie de négociation devrait être arrêtée au premier semestre 2004. Le gouvernement du Congo bénéficie d'un appui de la Commission européenne dans la préparation des négociations dans le cadre des APE, ce qui correspond aux intentions manifestées par la Commission d'aider les pays en développement à bénéficier des avantages du commerce¹⁹. Cet appui, qui prend la forme de deux séminaires (en janvier et avril 2004) et d'une étude pour analyser l'impact économique et social d'un APE sur le Congo, a été approuvé en décembre 2003 pour un montant de 159 296 €

En ce qui concerne le sucre, le Congo bénéficie du protocole sur le sucre ACP à hauteur de 10 186,1 tonnes. Tout changement dans l'accès au marché européen sera négocié dans le cadre des négociations APE. Pour ce qui est de la pêche, le Congo n'a pas d'accord avec l'Union européenne. Une mission de l'Office alimentaire et vétérinaire de la DG Santé et protection des consommateurs, effectuée en janvier 2003, a identifié les questions sanitaires comme le principal obstacle à l'augmentation des exportations des produits de pêche dans l'UE, et comme menace au niveau d'exportation courant. Un laboratoire est actuellement en construction à Pointe-Noire, et sa mise en marche est essentielle pour renforcer la position du Congo dans ce domaine. Le gouvernement a fait, en décembre 2003, une requête pour avoir accès au fond tous-ACP pour l'amélioration des conditions sanitaires dans le secteur de la pêche. En somme, le secteur de la pêche pourra dans le futur profiter beaucoup plus de

¹⁹ Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen, COM (2002) 513.

la coopération européenne, compte tenu des lignes d'appui existantes et du potentiel commercial du secteur. Une demande d'appui du Congo au titre de la convention de financement régionale pour l'amélioration de l'état sanitaire des produits de la pêche a été transmise à l'unité de coordination du projet début 2004.

Cet aperçu permet de conclure que les questions commerciales sont très importantes pour le développement du Congo et que le potentiel de coopération entre le Congo et l'UE dans ce domaine n'a pas été pleinement réalisé. Le renforcement des capacités d'analyse du commerce, tant pour l'État que pour le secteur privé et d'autres acteurs non-étatiques, l'appui à la promotion d'exportations, la création de plates-formes de consultation entre les décideurs politiques et le secteur privé, constituent des exemples d'initiatives qui pourraient être développées dans le contexte de la coopération Congo-UE.

L'évolution de la situation régionale et internationale

La CEMAC est active sur le plan politique et a consacré récemment plusieurs sommets à la crise en Centrafrique. La sous-région de la CEMAC est influencée par les conséquences de l'instabilité dans la région des Grands Lacs, et là aussi le Congo joue un rôle important dans les efforts internationaux en matière de paix et de stabilité.

Sur le plan commercial il y a eu certains progrès dans la préparation des pays de la sous-région pour les négociations d'un APE avec l'Union européenne, à entamer à partir de mars 2004. À part les difficultés techniques intrinsèques aux négociations complexes, la CEMAC doit aussi tenir compte de plusieurs contraintes telles que sa faible densité de population, ses infrastructures de communication limitées et une intégration économique très faible (peu d'échanges intra-CEMAC, nombreux obstacles aux échanges). Le Programme indicatif régional du 9^e FED, en complémentarité avec les stratégies nationales dans la région, est axé sur l'intégration économique régionale entre autres.

Le manque d'infrastructures de transport est à l'origine du faible niveau d'intégration économique de la sous-région. Parmi les projets importants, il y a ceux des liaisons inter-États avec le Gabon, de l'axe routier Franceville-Lékéti-Oyo, de la proposition de relance du projet de pont entre Brazzaville et Kinshasa et de la navigation fluviale sur les fleuves Congo-Oubangui.

Le Congo a signé en mars 2003 un accord avec la Chine pour la construction d'un barrage hydroélectrique de 120 MW à Imboulou, à 215 km au nord de Brazzaville. La construction sera financée à 85% par l'Export-Import Bank, banque chinoise, et à 15% par le Congo. Ce barrage permettra de réduire substantiellement les importations d'électricité de la RDC, comptant actuellement pour presque la moitié de la consommation nationale. En avril les pays membres de la CEMAC se sont accordés pour établir un réseau électrique régional, le Pool énergétique d'Afrique centrale (PEAC), chargé de l'interconnexion des réseaux des pays membres.

Réunis à Brazzaville le 26 et 27 janvier 2004, les chefs d'État de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) ont décidé de créer une zone de

libre-échange à partir de juillet 2004, avec un calendrier qui prévoit la pleine réalisation de cet objectif au 31 décembre 2007.²⁰

3.4. Les réalisations dans les secteurs sociaux

Données

Les données disponibles sont lacunaires mais il est clair que les différents conflits des années 90 se sont répercutés très négativement sur le développement humain. Le niveau de pauvreté est actuellement estimé à 50 % selon le DSRP-I²¹. Entre autres, les difficultés d'accès aux services sociaux, la recrudescence des maladies endémiques, la précarité des conditions de vie des populations urbaines et l'effondrement du secteur des transports constituent des défis-clés pour une stratégie de réduction de la pauvreté. La pénurie de données fiables rend difficile une connaissance de l'évolution des indicateurs sociaux. Mais la situation sociale est préoccupante notamment à la lumière des chiffres des dépenses publiques dans ce domaine (santé, éducation, affaires sociales) qui ne représentent que 8,2% de l'exécution budgétaire pendant l'année 2003 (au lieu de l'objectif généralement admis de 20 %).

Education

Le secteur de l'éducation a connu une forte dégradation, tant en ce qui concerne les infrastructures, le nombre et la qualité des professionnels, et le nombre d'enfants scolarisés, qu'au niveau des politiques sectorielles. Le manque d'un DSRP approuvé empêche le Congo de participer à la *Fast Track Initiative* dans le secteur de l'éducation.²²

Santé

La situation est identique dans le secteur de la santé. En particulier les services de santé disponibles pour les déplacés et l'accès aux médicaments sont insuffisants. À cause de l'inexistence quasi totale de budget, il y a eu une réduction progressive du réseau d'infrastructures et de personnel travaillant dans le secteur. En ce qui concerne le personnel la réduction est radicale : 2461 en 2001 contre 12 832 en 1985 ; les infrastructures sont insuffisants en nombre et mal distribués sur le territoire ; et les équipements sont vétustes et obsolètes. Néanmoins, il est important de mentionner que dans certains cas l'intervention des humanitaires a amélioré les conditions d'accès à la santé. Malheureusement, ces progrès sont dus à des financements et à une gestion extérieurs, ce qui met en question leur viabilité dans le futur. Le défi est donc d'intégrer progressivement ce type d'intervention dans la Politique nationale de santé (PNS). A ce sujet une bonne coordination entre les interventions d'ECHO et les interventions du FED est des plus importantes.

Une étude financée par la Banque mondiale permet de mieux connaître la problématique du VIH/sida et a permis la mise en place d'un plan national stratégique de lutte contre le sida 2003-2007. Toutefois, l'information disponible est encore très insuffisante et les informations disponibles suggèrent que le sujet de la lutte contre le sida devrait être

²⁰ Outre la République du Congo, la CEEAC inclut la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Gabon, São Tomé et Príncipe, le Burundi, l'Angola, la Guinée équatoriale, le Tchad, le Rwanda, et le Cameroun.

²¹ DSRP-I, version de décembre 2003, p.6.

²² La FTI est un accord de coordination entre bailleurs de fonds et gouvernements participants ayant pour but d'aider les pays à ressources faibles à atteindre les OMD qui tiennent à l'éducation.

l'objet de discussions plus approfondies entre la CE et le gouvernement.²³ Une autre étude réalisée par le CREDES pour le compte du CNLS (Conseil National de Lutte contre le Sida) en septembre 2003 note que l'ONUSIDA estimait à 110.000 le nombre de personnes vivant avec le VIH et à 7,2% la prévalence VIH chez les adultes en 2001. Toutefois, il existe une forte incertitude sur le niveau exact de l'épidémie à VIH en République du Congo, aucune enquête transversale randomisée dans la population générale du pays n'ayant pu être menée. Il est évalué en République du Congo une séroprévalence chez les adultes de 15 à 49 ans de 4,2 %. Toutefois nous ne possédons pas encore de chiffres fiables sur le sujet.

La situation de l'emploi reste extrêmement préoccupante. Par ailleurs les questions liées à la réduction de l'inégalité entre hommes et femmes n'ont pas été traitées de façon systématique dans les politiques sectorielles. Le rôle important des femmes au Congo, aussi bien en termes de production immédiate qu'en termes de soins et éducation pour les générations futures suggère la nécessité d'une attention majeure aux questions de genre, y inclus dans les secteurs de concentration : État de droit et transports.²⁴

Les événements dans le pool ont entraîné des déplacements de population dans les régions voisines et à Brazzaville. Fin 2003, OCHA a estimé qu'environ 100 000 personnes étaient toujours déplacées. Depuis, on a pu constater une nette amélioration de la sécurité dans le département du Pool, et, depuis mai 2004, notamment à la faveur de mesures d'accompagnement mise en œuvre par le gouvernement, on peut estimer que la grande majorité des déplacés a réintégré de département.

Sécurité alimentaire

Selon les dernières données de la FAO, le Congo vit encore une situation d'insécurité alimentaire, avec, en 2003, un déficit estimé de dix mille tonnes de denrées alimentaires par rapport aux besoins pendant l'année 2003.²⁵ La dépendance actuelle et historique vis-à-vis des importations est très accentuée, et représente quelque 30% du volume total d'importations.²⁶

L'insécurité dans la région du Pool a eu l'effet de réduire la production alimentaire dans ce département de grande importance agricole et d'augmenter le nombre de personnes déplacées nécessitant une aide alimentaire ou une aide à la réinstallation. La question majeure qui demeure est celle de la production agricole : sur près de 8 millions d'hectares de terres cultivables disponibles, seulement 3 % sont valorisées, soit 240.000 ha et la superficie moyenne par actif agricole est de 0,5 ha (entre 0,49 et 0,59 ha). La mise en œuvre d'un schéma directeur du développement rural (appuyé par la FAO) est perçue aussi bien comme un instrument capable de répondre au problème de la sécurité alimentaire que comme une des actions prioritaires de la réduction de la pauvreté. Le programme de sécurité alimentaire, initié par la FAO et le gouvernement congolais en vue de corriger cette situation, est en cours d'installation dans tous les départements.

3.5. Les réalisations relatives à des questions transversales

²³ Voir annexe X, indicateur 9.

²⁴ Voir annexe X, indicateur 6.

²⁵ FAO, *Food Supply Situation and Crop Prospects in Sub-Saharan Africa*, décembre 2003.

²⁶ Banque mondiale, *Transitional Support Strategy*, août 2003, p.4.

Renforcement des capacités, développement institutionnel et genre

Les enquêtes effectuées en 2003²⁷, soulignent que le Congo a besoin d'une longue période de stabilité pour relever plusieurs défis notamment pour le renforcement de l'État de droit et la consolidation du système judiciaire, le renforcement de la société civile et de la liberté de la presse ainsi que la promotion et l'appui au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. En ce qui concerne les questions liées au genre, les documents stratégiques et de planification ne s'occupent presque pas des différentes dimensions de cette problématique.

Tendances critiques en matière d'environnement²⁸

En plusieurs occasions en 2003, le gouvernement congolais a manifesté ses intentions de promouvoir la bonne gouvernance et la bonne gestion de l'environnement. L'adoption le 31 décembre 2002 d'un décret sur l'organisation et le fonctionnement du fonds forestier, l'entrée en vigueur de la nouvelle fiscalité forestière depuis janvier 2003, ainsi que l'approbation en décembre 2003 d'un plan national anti-corruption marquent la volonté du gouvernement de gérer l'environnement selon les principes de bonne gouvernance et de transparence.

Malgré ces atouts observés, surtout dans le domaine forestier, les documents stratégiques et de planification ne s'occupent presque pas des différentes dimensions de l'environnement. Le renforcement des capacités institutionnelles et techniques tant pour l'État que pour le secteur privé et d'autres acteurs non étatiques, l'appui aux mécanismes de gestion efficace de la sylviculture et de la faune, l'application des accords et conventions internationaux, constituent des exemples d'initiatives qui pourraient être développées dans le domaine de l'environnement. La nécessité d'effectuer systématiquement des évaluations rigoureuses pour les politiques sectorielles ayant des impacts significatifs sur l'environnement devrait être incorporée clairement dans le DSRP. Pour atteindre des résultats significatifs et durables, les politiques dans le domaine de la protection de l'environnement et de la gestion durable des ressources naturelles doivent être intégrées dans les efforts visant à réduire la pauvreté et à atteindre le développement durable²⁹.

L'aménagement forestier constitue un des grands défis du Congo. Il nécessitera de concilier l'exploitation forestière, deuxième activité économique du pays, avec la conservation du patrimoine forestier. Les exportations de bois représentent la deuxième source de revenus d'exportation après le pétrole, et le secteur forestier représente 10 % des emplois officiels. Les taxes forestières³⁰ sont passées de 4% à plus de 8% du chiffre

²⁷ Enquête menée par le Ministère de la Présidence, chargé du Contrôle d'État, publiée le 20 novembre 2003, et enquête conjointe publiée le 10 décembre 2003 par la Fédération congolaise des droits de l'homme et le Centre des droits de l'homme. Cette enquête réalisée avec l'appui du PNUD, dans les villes de Brazzaville, Pointe-Noire, Nkaya et Ouessou a permis d'identifier les secteurs les plus vulnérables. Selon les résultats de l'enquête, sur 6144 personnes interrogées, 97% reconnaissent l'existence de la corruption, 86% pointent le service des douanes au premier rang des services les plus corrompus, suivi de celui des impôts, de la police, du trésor, de la mairie, des tribunaux, des hôpitaux et des écoles.

²⁸ Voir annexe VIII pour le profil environnemental de la République du Congo.

²⁹ Voir Communication de la Commission COM (2003) 829, *Un an après le sommet mondial du développement durable: mise en œuvre de nos engagements*.

³⁰ Quant aux perspectives de développement de l'économie forestière au Congo, les prévisions faites par le Ministère de l'Économie forestière et de l'environnement indiquent que les recettes d'exploitation du bois passeraient de 6 milliards de FCFA en 2002 à près de 16 milliards à la fin 2003.

d'affaires³¹. Les exploitants forestiers, en particulier ceux du Nord-Congo critiquent les modalités de cette nouvelle fiscalité³². Il faut noter qu'une hausse trop importante des taxes forestières risque d'encourager d'avantage l'exploitation illégale des ressources naturelles. Des négociations entre le gouvernement et les entreprises forestières ont permis un abattement (de 8% à 6%). Cependant, le gouvernement a déjà clairement dit que la fiscalité actuelle était un point de départ et qu'elle serait augmentée progressivement afin d'atteindre en 2008 des valeurs communes pour toute la CEMAC.

En 2003, la volonté politique nationale en matière de gestion au niveau régional des ressources naturelles a été également encourageante. Le processus africain pour l'application des législations forestières et la gouvernance en Afrique (AFLEG) a été formellement lancé à Yaoundé, pendant une conférence en octobre 2003. Les représentants des gouvernements, notamment celui de la République du Congo ont adopté une déclaration visant à combattre l'exploitation illicite des forêts et le commerce qui y est associé, les réformes de la gouvernance ainsi que le renforcement des capacités dans le secteur forestier. Cet événement a permis la présentation de la communication de la Commission européenne³³ qui propose un Plan d'action de l'Union européenne sur l'application des réglementations forestières, de la gouvernance et des échanges commerciaux aux pays africains. La Commission a contribué avec 500.000 € de la ligne budgétaire "Forêts tropicales" (B7-6200) destinés à mettre sur pied ce plan d'action et à financer des activités réalisées au bénéfice de pays en développement.

Les six pays du bassin du Congo ont approuvé en novembre 2003 au cours d'une session extraordinaire de la Comifac³⁴ à Brazzaville un plan d'action régional en vue de la mise en oeuvre d'un partenariat international pour la gestion durable des forêts tropicales d'Afrique centrale. En février 2004, le plan d'action régional sera soumis aux partenaires publics et privés et approuvé par les chefs d'État des pays membres au cours de leur sommet prévu en mars 2004 dans la capitale congolaise.

Dans les villes, la situation de l'environnement est celle commune à beaucoup de pays en développement : des conditions sanitaires et d'assainissement très précaires, et la déforestation autour des villes. Des états de fait tels que les déchets dans les rues, l'obstruction fréquente des canalisations et collecteurs ainsi que l'accès réduit à l'eau potable accroissent les risques de maladies comme le paludisme. Bien que l'eau soit disponible à travers tout le pays, seulement la moitié des Congolais ont accès à une source d'eau améliorée. Cet accès varie largement entre les centres urbains et les zones rurales. Seulement 17% de la population en zone rurale et 71% en zone urbaine ont accès à l'eau améliorée.

Mécanismes de prévention des catastrophes

³¹ La Banque mondiale a publié en 2003 une étude sur la fiscalité forestière qui stipule que le secteur forestier est sous-taxé en comparaison avec les pays voisins.

³² Les sociétés forestières ont considéré cette augmentation de la fiscalité insupportable et inapplicable pour plusieurs raisons: (i) elles ont, pour la plupart, signé des conventions d'établissement qui comportaient des clauses d'exonération et de stabilité fiscale en contrepartie des avantages économiques et sociaux qu'elles consentaient (construction d'infrastructures, services sociaux, création d'emplois, etc); (ii) cette taxation ne tient pas compte des charges spécifiques supportées par les sociétés implantées au Congo dues à l'absence d'infrastructures et à la situation de sécurité.

³³ COM (2003) 251 du 27 mars 2003.

³⁴ Conférence des ministres en charge des forêts d'Afrique centrale.

En cas de catastrophes, le pays dispose des mécanismes suivants : cellule humanitaire d'urgence auprès du ministre des affaires sociales, de la solidarité, de l'action humanitaire, des mutilés de guerre et de la famille, cellule de protection civile auprès du ministre de la sécurité et de la police, et le Plan national d'intervention en cas d'urgence approuvé en 2003. Cependant, ces ministères ne disposent pas encore des ressources humaines et matérielles suffisantes pour exercer ces compétences.

L'épidémie d'Ebola qui sévissait depuis octobre 2003 dans le département de la Cuvette-Ouest (Nord-ouest) à la frontière gabonaise semble être maîtrisée. Elle a fait 35 morts dans la localité de Mbomo et dans le village de Mbanza. Le dernier décès a été enregistré le 3 décembre 2003. Cependant, le risque d'une nouvelle épidémie d'Ebola n'est pas définitivement écarté tant que les populations locales de la Cuvette-Ouest continueront à consommer de la viande d'animaux sauvages parfois trouvés morts, et que les structures de santé et les infrastructures de base ne seront pas réhabilitées. Le projet Ecofac d'appui au parc d'Odzala-Kokoua, situé dans la zone touchée par cette maladie, continue à apporter une aide précieuse aux équipes dépêchées sur place et participe aussi activement à la prévention de cette épidémie et au contrôle épidémiologique.

La Commission européenne, avec son office d'aide humanitaire (ECHO) a approuvé en 2003 deux décisions de financement de 2 millions € respectivement pour un programme d'aide humanitaire d'urgence, en faveur des populations de la République du Congo touchées par le conflit, dans le département du Pool, et par l'épidémie d'Ebola. En ce qui concerne la première décision de 2 millions, 500.000 € ont été attribués à la maîtrise de l'épidémie d'Ebola dans le département de la Cuvette-Ouest et 1,5 million € alloués aux programmes d'amélioration des conditions de vie des personnes déplacées du département du Pool (dont une réserve de 100.000 €).

4. EXAMEN DE LA COOPERATION PASSEE ET EN COURS

4.1. Engagements

L'année 2003 a été marquée par un niveau d'engagements financiers globaux en dessous des prévisions du DSP³⁵. Les projets dans le premier secteur de concentration (secteur des transports) et notamment le projet de la route liant Brazzaville à Kinkala et Matoumbou – évalué à hauteur de plus de 60 millions € – n'ont pas pu être présentés selon le calendrier prévu. Les raisons pour ce décalage sont : le conflit militaire dans le Pool, région du projet, qui n'a permis la finalisation des études de terrain qu'en juin 2003, des retards importants dans la rédaction des dossiers techniques par le bureau BCEOM ainsi que les retards dans la mise en place d'un système d'entretien routier pérenne, condition d'approbation de futurs projets dans ce domaine conformément aux modalités de mise en oeuvre des PIN 8^{ème} et 9^{ème} FED. De plus, il a été décidé suite à l'apurement des arriérés coordonné par les IBW en juillet 2004 de réduire le budget de millions 19,15 millions €³⁶.

La décision de financement pour le projet d'appui institutionnel au Ministère de l'économie forestière n'a pas pu intervenir à cause des problèmes liés à la co-gestion du parc national d'Odzala qui n'ont été résolus qu'à la fin du premier semestre 2003. Finalement, l'instruction du projet de l'Institut supérieur de technologie d'Afrique centrale (ISTAC) à Pointe-Noire se poursuivra en fonction des fonds disponibles. En conséquence, au titre du PIN, seulement 240.000 € ont été décidés, portant sur des facilités d'assistance technique.

Les engagements sur le budget de l'UE concernent deux décisions de financement pour un montant total de 4 millions € au titre d'ECHO (aide humanitaire dans le département du Pool, lutte contre l'épidémie d'Ebola) ainsi qu'une décision sur le mécanisme de réaction rapide (MRR) pour une action de désarmement également dans le Pool (731.000 €). Pour 2003, le montant total des engagements financiers globaux s'élève ainsi à environ 5 millions €

En ce qui concerne les engagements financiers individuels nationaux sur le FED, avec un montant de 7,9 millions € au titre du PIN, un niveau de réalisation d'environ 70 % des prévisions initiales a été réalisé la fin de l'année 2003. Le manque d'engagements est essentiellement dû aux retards dans l'attribution des marchés d'assistance technique pour les nouveaux projets, notamment le projet d'appui à l'État de droit et le décalage du projet ISTAC. L'attribution du contrat d'assistance technique pour le projet État de droit devrait intervenir au premier semestre 2004. En tenant compte des engagements financés sur le budget (ECHO et autres), le volume total des engagements financiers individuels est supérieur aux chiffres de 2002 (13,6 au lieu de 13 millions € en 2002).

Pour le FED, la programmation des paiements du DSP estimait des déboursements de 12,3 millions € pour l'année 2003. Les chiffres réalisés s'élèvent à 7,7 millions € y compris les projets régionaux du FED. En tenant compte des déboursements sur le

³⁵ Voir annexe IV.

³⁶ Dans le cadre de l'initiative PPTE et d'un effort international d'apurement des arriérés coordonné par les IBW décidé en juillet 2004, il a été décidé de réduire de 19,15 M € le montant du secteur de concentration transports (dont 16 M € du total de 63 M € prévus initialement pour la réhabilitation de la route Brazzaville-Kinkala - le gouvernement essaiera de couvrir ce montant à partir du budget national 2005 – et 3,15 M € prévus pour des pistes rurales). Voir 4.2.1. « Appui macro-économique ».

budget de l'UE, un niveau global de 9,5 millions € a été atteint. L'analyse des paiements pose des problèmes d'ordre statistique comme des paiements négatifs (ordres de recette pour devis-programmes) et des retards dans la comptabilisation par le siège de paiements locaux qui font que le niveau réel des versements est plus élevé que ne le font apparaître les chiffres tirés de la comptabilité centrale de la Commission (CRIS, OLAS). La mise en place d'une gestion financière décentralisée dans le cadre de la déconcentration de la délégation en 2004 devrait résoudre cette question.

En ce qui concerne la programmation globale pour la période de programmation du DSP 2002-2007, les retards survenus peuvent être estimés à 9 mois pour les engagements et à environ un an pour les paiements.

4.2. Appui macro-économique et secteurs de concentration

4.2.1. Appui macro-économique

Le choix des secteurs de concentration est toujours pertinent, mais une nouvelle donnée devra être considérée pour 2004: le progrès dans les négociations avec les IBW qui devrait permettre au Congo-Brazzaville d'envisager d'entrer dans l'initiative PPTE au courant de 2005. Le Congo devra, en conséquence, régulariser d'urgence sa situation relativement à l'apurement des arriérés dus à la Commission européenne sur les prêts spéciaux et les capitaux à risque provenant des ressources FED (actuellement estimés à environ 31,5 M €). En ce qui concerne la réhabilitation de la route Brazzaville-Kinkala prévue dans le document de stratégie 9^e FED, elle est toujours considérée comme essentielle pour la situation sécuritaire, sociale, politique et économique du pays.

Pour pouvoir répondre à l'ensemble des priorités qui se présentent actuellement au gouvernement congolais (dont l'entrée dans l'initiative PPTE), il a été décidé de réallouer les fonds disponibles et de transférer 28,45 M € à un nouveau secteur « Appui macro-économique » destiné au paiement des arriérés dus par le gouvernement du Congo-Brazzaville à la Commission Européenne sur les prêts spéciaux et les capitaux à risque provenant des ressources FED dans le cadre de l'effort international conjoint de tous les bailleurs de fonds présents au Congo dans le but de permettre l'atteinte du point de décision PPTE. 2 M € de l'enveloppe B seront aussi prévus pour le paiement de ces arriérés.

Les performances financières et sectorielles du pays sont faibles. Cependant, la situation de post-conflit dans laquelle se trouve le Congo depuis dix ans de guerre, les énormes besoins du pays dans les différents secteurs, l'importance d'appuyer le pays dans ses efforts pour entrer dans l'initiative PPTE, l'importance stratégique de la route-Brazzaville-Kinkala et le travail consistant de relance de la coopération communautaire réalisée au cours des dernières trois années sont les arguments de base pour le maintien des enveloppes financières allouées au pays.

Les autorités congolaises s'engagent à payer, sur le budget national, le montant restant de la totalité de ces arriérés au moment de l'apurement (au 30 juin 2004 la totalité de ces arriérés est d'environ 31,5 M €). Les autorités congolaises s'engagent également à rembourser, sur le budget national, les arriérés dus à la BEI sur ressources propres (montant estimé à environ 3,5 M €). Pour qu'une proposition de financement dans le cadre de l'appui macro-économique puisse être présentée pour approbation, il faudra

que le Congo-Brazzaville respecte les dispositions de l'article 67 de l'Accord de Cotonou (« Appui à l'ajustement structurel »), et que le dégagement des fonds sur des projets à clôturer soit réalisé dans les meilleurs délais (montant estimé à 9,7 M €). Une attention particulière sera accordée à l'éventuel appui par les IBW au programme de réformes du gouvernement. L'appui macro-économique pour l'apurement des arriérés ne sera pas déboursé avant le point de décision (couramment prévu pour le premier semestre 2005).

Un total d'environ 101 M € (dont 9,7 M € de projets antérieurs encore à dégager) est encore disponible pour engagement pour la période 2004-2007, mais la plupart des programmes à financer sont déjà à un stade avancé de l'identification. Il est prévu d'engager en 2005 la plus grande partie de ce montant notamment dans le financement des projets suivants : (1) 28,45 M € de l'enveloppe A et 2 M € de l'enveloppe B dans le programme macro-économique pour l'apurement des arriérés à la CE/BEI dans le cadre de l'initiative PPTE ; (2) réhabilitation de la route Brazzaville-Kinkala (à présenter pour approbation en 2005 suite à la réalisation des audits et la finalisation du Plan opérationnel mentionné au point 4.1.) pour un montant de 47 M € et (3) un programme d'appui institutionnel à l'entretien routier (à présenter dans les meilleurs délais) pour un montant de 2 M €. Il est indispensable que les autorités congolaises continuent à démontrer des progrès dans l'opérationnalisation des réformes dans l'entretien routier et dans la mise en œuvre du Plan opérationnel qui sera adopté. Entre autres, des financements importants de la programmation déjà en 2004 concernent un nouveau programme d'appui au secteur de santé (8,8 millions €), un programme d'appui au DDR (2 M €) et dans le cadre de l'enveloppe B un programme avec ECHO de 2 M € et un programme LRRD dans le cadre de l'article 72.

4.2.2. Appui à la politique sectorielle des transports

L'objectif spécifique suivant sera poursuivi : contribuer au désenclavement interne et externe du pays par (1) l'appui à la mise en œuvre de la politique sectorielle des transports y compris la définition et mise en œuvre d'un système d'entretien routier viable garantissant l'utilisation du réseau prioritaire en toutes saisons ; (2) la réhabilitation d'un réseau prioritaire afin de faciliter notamment l'acheminement vers les marchés des produits de première nécessité.

Les principales interventions prévues sont toujours l'appui institutionnel à la politique sectorielle des transports (2 M €) et le financement de travaux de réhabilitation de la RN 1 (tronçon Brazzaville-Kinkala – 47 M €).

La réhabilitation de routes de desserte agricole est faite dans le cadre d'un programme financé par le 7^e FED et ne sera plus complétée par une intervention dans le cadre du 9^e FED, sauf l'augmentation de plafond de 0,4 M € prévue au projet de pistes rurales (UNOPS) du 7^e FED.

Le secteur des transports représente une des clés les plus importantes pour le développement du Congo, ce qui est reconnu par les documents stratégiques les plus importants, y compris les stratégies de coopération de la Commission européenne pour les 7^e, 8^e et 9^e FED. Les progrès dans ce secteur pendant l'année 2003 ont été faibles du fait, en premier lieu, du retard dans l'établissement d'un mécanisme d'entretien routier. Les investissements prônés dans la stratégie de coopération de l'UE étaient

conditionnés par une politique de pérennisation des investissements, notamment la création d'un système de financement de l'entretien. Ce n'est qu'à la fin octobre 2003 que le gouvernement s'est engagé avec un calendrier des mesures à prendre pour l'établissement d'un tel système. En février 2004 des retards par rapport aux engagements présentés, en octobre³⁷, sont cependant toujours à déplorer.

La Déclaration de politique sectorielle de transports du gouvernement, adoptée le 13 novembre 1998 en Conseil des ministres, représente la base pour l'élaboration du Plan national des transports (PNT). Elle définit les axes politiques de relance du système de transport congolais et y associe un ensemble de mesures spécifiques ou très ponctuelles. Elle doit se concrétiser par des actions planifiées dans chaque sous-secteur. Dans ce document, le gouvernement s'engage à : restructurer le système de gestion des travaux routiers, privatiser l'entretien routier, définir le réseau routier prioritaire, assurer le financement des travaux routiers, définir la priorité des investissements, rationaliser les services des transports routiers, et réorganiser les transports et garantir la sécurité.

Le gouvernement a poursuivi la privatisation de l'entretien routier, notamment avec la dissolution de l'Office congolais d'entretien routier (OCER) – loi n°5/2001 du 31 juillet 2001 et la réalisation des travaux d'entretien par les opérateurs privés et les communautés villageoises. Il a aussi défini un réseau prioritaire de 9892 km.

Privatisation

Un progrès rapide dans les privatisations ou mises en concession de nombre de services, en particuliers relatif à l'ex-ATC, est une composante non négligeable de la réussite de la mise en œuvre du PNT. Des progrès ont pu être observés à ce jour. La privatisation du CFCO constitue également un enjeu majeur, et se trouve maintenant en cours, bien qu'avec un certain retard. La présentation des offres techniques a eu lieu le 12 février 2004 (3 soumissionnaires) et l'adjudicataire devra être connu au plus tard le 22 juin 2004. Les privatisations dans le système fluvial dépendent fortement du progrès dans la privatisation de toute la chaîne (Port autonome de Pointe-Noire, CFCO, chantiers navals et transports fluviaux – CNTF) et surtout de la création de conditions pour le bon fonctionnement du chemin de fer. En outre, la croissance de l'initiative privée dans le secteur des transports est limitée par certains obstacles (arriérés de l'État, barrages, péages illégaux, etc.).

DGGT

La préoccupation de l'Union européenne et d'autres bailleurs de fonds relative à la création en décembre 2002 de la Délégation générale des grands travaux a déjà été exprimée dans le Rapport annuel conjoint 2002. En effet, la déresponsabilisation des ministères techniques et entreprises publiques comporte des risques quant aux engagements assumés dans l'accord de Cotonou, et notamment son article 9(3). L'importance rattachée à cette question par la Commission européenne a été soulignée par la Communication de la Commission sur « Gouvernance et développement » du 20 octobre 2003.³⁸

Financements d'État

³⁷ Voir table 1.1.3, annexe I.

³⁸ COM (2003) 615.

Le financement et la prise en compte de politiques sectorielles reste une préoccupation importante des bailleurs de fonds. L'absence de visibilité d'un plan d'investissement national est illustrée par le financement de projets en dehors du budget d'investissement. Un exemple flagrant est celui de l'aéroport à vocation internationale d'Ollombo. Le financement de sa construction à hauteur de 70 milliards de francs CFA (106,7 millions €), a été assuré hors budget via les ressources pétrolières, seule la partie portant sur les études apparaissant dans le budget d'investissement, contrôle et surveillance, à hauteur de 1,5 milliard de francs CFA (2,3 millions €). Cet investissement n'a visiblement pas fait l'objet d'une étude économique formelle, connue à ce jour.

4.2.2.1. Évaluation du progrès dans les engagements sectoriels

L'appui de la Commission européenne dans le cadre de la Stratégie de coopération vise fondamentalement à aider le gouvernement à : mettre en œuvre la DPST ; mettre en place un système d'entretien routier viable et pérenne ; réhabiliter un réseau routier prioritaire. Pour mettre en œuvre cette stratégie, le gouvernement s'est engagé à prendre un certain nombre de mesures, qui sont mentionnées dans le DSP/PIN du 9^{ème} FED comme dans d'autres documents. Ces engagements sont résumés ci-dessous. D'autres informations peuvent être trouvées dans les tableaux en annexe I³⁹.

³⁹ Table 1 : « Objectifs et indicateurs » ; table 2 : « La mise en œuvre de la DPST » ; table 3 : « Programme d'action pour l'entretien routier avec la situation actuelle ».

Engagements du gouvernement	Indicateurs
La définition et la mise en oeuvre d'une politique d'entretien routier viable: mesures prévus pour 2002-2003	
Financement et planification: <ul style="list-style-type: none"> • Régularisation des paiements sous les contrats pour les travaux d'entretien routier réalisés en 2002-2003; • Augmentation des fonds pour financer le Fonds routier; • Préparation et mise en oeuvre des programmes annuels d'entretien pour 2004 	<ul style="list-style-type: none"> • Termes de référence de l'audit technique et financier du Fonds routier en cours de finalisation. L'audit permettra de vérifier s'il y a eu une régularisation des arriérés. • Peu de progrès dans la programmation de l'entretien routier pour 2004.
Préparation de la réforme institutionnelle: <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de la législation nécessaire pour l'établissement et le fonctionnement du Fonds routier; • Présentation d'un plan détaillé des mesures et activités prévues pour améliorer rapidement l'entretien routier 	<ul style="list-style-type: none"> • Des lois portant sur la protection du patrimoine routier national et la création d'un établissement public dénommé Fonds routier ont été approuvées en février 2004 avec les textes d'application respectifs adoptés en avril 2004. Pour ce qui concerne le Fonds routier, la subvention d'équilibre annuelle de l'État, qui devait être la principale source de financement pour atteindre les objectifs, n'a pas été garantie. • Il n'y a pas encore de plan détaillé pour améliorer l'entretien routier.
Exécution de l'entretien routier: <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des contrats adjugés aux opérateurs du secteur privé; • Exécution des programmes d'entretien. 	<ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'à juin 2004 ces objectifs n'ont pas été atteints.
Stratégie et planification de moyen terme pour le secteur, dans le cadre de la DPST, concertée avec les bailleurs de fonds	
<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration du PNT et discussion avec les bailleurs de fonds 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport final du PNT présenté en février 2004; la table ronde n'a pas encore été organisée.
<ul style="list-style-type: none"> • Adoption du PNT 	<ul style="list-style-type: none"> • Le PNT n'a pas encore été adopté.
<ul style="list-style-type: none"> • Exécution du plan pour les réformes institutionnelles décidées en 2003 	<ul style="list-style-type: none"> • En retard.

Au niveau de la planification, le pas le plus important pour la mise en oeuvre de la DPST est la concrétisation du PNT. Appuyé par la Commission européenne, le rapport

final du PNT vient d'être présenté en février 2004, créant ainsi la base pour un dialogue entre gouvernement et bailleurs de fonds pour le futur. L'année 2004 doit voir de grands progrès dans ce domaine.

La situation du financement autonome de l'entretien routier est devenue encore plus précaire en raison de la suppression de la taxe spéciale sur les hydrocarbures (TSH) en août 2002. Bien que les recettes de la TSH affectées à l'entretien routier n'aient jamais atteint les 40% prévus, pendant les années 2000 et 2001 on s'approchait toutefois de ce niveau avec environ 35% de la TSH. Pendant l'année 2003 les recettes du Fonds routier ont baissé considérablement, du fait surtout de l'écart majeur entre les 10,3 milliards de francs CFA budgétés comme subvention de l'État et les 2,85 milliards effectivement reçus. Le financement de l'entretien routier et la restructuration du Fonds routier pour une autonomie de gestion sous tutelle du METP sont quelques-unes des questions principales traitées par l'équipe d'experts appuyant l'élaboration du PNT pendant l'année 2003.

En ce qui concerne l'importante question de l'entretien routier, le gouvernement a créé une commission interministérielle mandatée pour concevoir la nouvelle organisation du Fonds routier et pour procéder à l'identification des ressources pérennes à affecter à l'entretien routier. Ces objectifs n'ont été atteints que très partiellement. Le 29 octobre 2003 les services de la Commission et le gouvernement se sont mis d'accord sur un calendrier d'actions en vue de la restructuration du Fonds routier, ce qui sert de base pour l'évaluation des performances dans cette matière (voir table 1.1.3, annexe I). En février 2004, une importante étape a été franchie à travers la promulgation des lois portant sur la protection du patrimoine routier national et la création d'un établissement public dénommé fonds routier. Les textes d'application de ces deux lois ont été approuvés en avril, mais la question fondamentale de la garantie d'un niveau adéquat pour la subvention de l'État au budget du Fonds routier n'a pas été résolue. En ce qui concerne la dynamisation du Fonds routier, le bureau d'études Thales vient de terminer sur financement de l'Union européenne l'étude concernant l'organisation institutionnelle du secteur des transports, et l'analyse historique de l'entretien routier ne permet pas de penser que la question de l'affectation réelle de ressources adéquats pour l'entretien ait été surmontée⁴¹. Quant à l'audit technique et financier du Fonds routier, les termes de référence sont en cours de finalisation par l'administration. Les obstacles majeurs ont été levés marquant une volonté de poursuivre ces efforts.

⁴¹ Voir Plan national des transports, vol.8 (« Plan directeur institutionnel »), surtout pages 47-52.

4.2.2.2. Progrès réalisés dans les activités

Mesures de planification

Le projet (7 ACP COB 48) d'appui à l'élaboration du Plan national de transports (PNT), signé entre la CE et le Congo le 8/7/2002 est la seconde étape pour l'élaboration d'une politique nationale car la mise en œuvre de la DPST se base sur l'adoption d'un PNT. Le projet a démarré le 20 septembre 2002 avec pour objectif de présenter un plan, sur la base de scénarios multi-modaux cohérents discutés avec la Commission nationale d'élaboration d'un PNT. En 2003, différents rapports du PNT ont été présentés et discutés avec les autorités congolaises et les services de la Commission européenne. Quatre ateliers principaux ont eu lieu (sur un total de cinq dont le premier réalisé en décembre 2002). La troisième version du projet de rapport final a été déposée en février 2004 et est actuellement examinée par l'administration. Les étapes suivantes comportent son adoption par le gouvernement en consensus avec les bailleurs de fonds, qui pourraient apporter leur soutien à la mise en œuvre du plan lors d'une table ronde qui sera programmée au cours de l'année 2004.

Parmi les propositions qui seront retenues dans le PNT, les plus urgentes seront inscrites dans un Programme d'investissements prioritaire (PIP), en tenant compte des contraintes de l'endettement extérieur.

Domaine spécifique des routes

Réhabilitation de la route Brazzaville-Kinkala-Matoumbou (85 km). Les engagements 6 ACP COB 25 (332 858 €) et 7 ACP COB 33 (617 142 €) portent sur l'étude de faisabilité de la réhabilitation. Cette étude a fait l'objet d'un avenant en 2001 pour l'actualiser. Elle a été suspendue entre avril 2002 et mars 2003 en raison de la situation sécuritaire dans la région du Pool. L'assurance du gouvernement quant à la sécurité des experts et la mise en place d'un dispositif sécuritaire a pu être donnée en mars 2003 et les travaux de topographie ont pu être achevés le 5 mai 2003. A l'issue de l'étude, le projet de dossier technique complet, comprenant le dossier d'appel d'offres et une proposition de financement pour la réhabilitation de la route a été présenté en novembre et décembre 2003. Ce projet est majeur, car sur un total d'engagements primaires à effectuer (9^e FED plus reliquats des FED précédents) de 94,50 millions €, 65 millions ont été réservés, y compris un volet d'appui institutionnel au Fonds routier. Le calendrier de la décision pour le financement de ce projet dépend surtout des progrès dans la réforme de l'entretien routier. L'importance de cet ouvrage, signalée d'ailleurs par le Président de la République dans son message de fin d'année, exige que des solutions soient trouvées pour commencer les travaux au plus tôt.⁴³

Pistes rurales. Ce projet (7 ACP COB 56) de réhabilitation de pistes rurales sur 250 km selon la méthode HIMO (haute intensité de main d'œuvre) est mis en œuvre par

⁴³ Dans le cadre de l'initiative PPTE et d'un effort international d'apurement des arriérés coordonné par les IBW décidé en juillet 2004, il a été décidé de réduire de 19,15 M € le montant du secteur de concentration transports (dont 16 M € du total de 63 M € prévus initialement pour la réhabilitation de la route Brazzaville-Kinkala - le gouvernement essaiera de couvrir ce montant à partir du budget national 2005 - et 3,15 M € prévus pour des pistes rurales). Voir 4.2.1. « Appui macro-économique ».

UNOPS. Les conclusions de ce projet pilote seront utiles à la formulation des futures actions dans ce secteur.

D'autres projets comprenant la réhabilitation de pistes rurales, financés sur le budget de l'État ou par d'autres bailleurs (Banque mondiale – (PURICV, PURAC), PNUD (actions communautaires) sont actuellement en cours ou en préparation (FIDA/FAO).

La réhabilitation, voire l'ouverture, de plusieurs tronçons de routes en terre sont confiées à des entreprises du Groupement des forestiers du Nord-Congo (GFNC). Ces travaux sont coordonnés par une commission technique interministérielle (CTIM) et les financements proviennent de sources diverses, pas nécessairement intégrées dans le budget d'investissement de l'État. Les forestiers interviennent sur des pistes nécessaires à l'aménagement propre de leurs concessions et de leur desserte, ainsi que sur des axes d'intérêt national et donc sur demande de l'État congolais. Ces travaux posent les problèmes de respect de normes, de planification des travaux et de paiement des entreprises sous-traitantes. De plus la question de l'entretien de ces voies reste ouverte.

4.2.2.3. Degré d'intégration des questions transversales

Environnement

Le problème d'impact sur l'environnement se pose notamment dans le cadre de l'ouverture de pistes de desserte forestière. Peu d'informations sont disponibles à ce sujet, dont le financement est hors budget. La relation entre un programme de gestion durable des écosystèmes forestiers, tel qu'Ecofac, et les concessions forestières qui peuvent avoisiner une aire protégée offre une opportunité de dialogue et de politique d'aménagement commune à ce sujet. Toutefois la création d'emplois et la proposition d'autres voies de développement sont une condition nécessaire à la réduction de la pression sur l'environnement forestier. Le problème d'impact sur l'environnement est également intégré dans les études pour la réhabilitation de la route Brazzaville – Kinkala – Matoumbou et dans le plan national des transports.

Promotion de la femme

La participation des femmes au développement socio-économique et à la réalisation de programmes d'intérêt pour les communautés est intégrée de manière accessoire dans le développement envisagé pour le secteur des transports. En effet, l'objectif de désenclavement de nombreuses zones du pays peut ouvrir d'importantes perspectives pour des initiatives qui peuvent contribuer à atteindre les objectifs de développement du millénaire (OMD), y compris ceux qui visent à réduire les inégalités de genre. Cependant, l'identification précise des politiques les plus appropriées dans ce domaine reste à faire, avec par exemple plus d'attention aux besoins des femmes en tant qu'usagers des routes.

Développement institutionnel

Le développement institutionnel du secteur des transports constitue un élément fondamental de la stratégie de coopération. Les progrès qui peuvent être constatés en ce qui concerne la finalisation du PNT méritent d'être signalés. Par contre, la création de la DGGT et les difficultés subies dans le domaine de l'entretien routier témoignent de la nécessité de continuer à coopérer dans l'intérêt du Congo pour le développement institutionnel.

4.2.3. Appui au développement institutionnel dans le contexte de la démocratisation et de l'État de droit

Ce secteur a été financé par le PIN du 8^e FED (étant donné que le Document de Stratégie du 9^e FED n'était pas encore en vigueur) par un projet d'appui au développement institutionnel dans le contexte de la démocratisation et de l'État de droit, dont les objectifs restent les mêmes que ceux définis dans le Document de stratégie du 9^e FED.

4.2.3.1. Résultats⁴⁴

Malgré le retard pris sur le calendrier de la mise en place effective des institutions, l'année 2003 marque une étape cruciale dans la consolidation de l'État de droit en République du Congo avec l'adoption en janvier par le Parlement de plusieurs lois organiques créant de nouvelles institutions (Cour constitutionnelle, Haute Cour de justice, Conseil économique et social, Conseil supérieur de la liberté de communication, Médiateur, Commission nationale des droits de l'homme).

Les représentants de la Commission nationale des droits de l'homme ont été nommés le 13 août par décret présidentiel n° 218, conformément à la loi organique du 18 janvier 2003. Les 45 membres, avec voix délibérative, se sont réunis pour la première fois le 2 septembre au palais du Parlement. Les autres membres, avec voix consultative, représentant les départements ministériels concernés, sont en instance de désignation et la nouvelle institution devrait être installée au cours du premier trimestre/début du deuxième trimestre 2004. L'examen des statuts de cette institution fait apparaître qu'ils respectent pour l'essentiel les «Principes de Paris»⁴⁵. Cependant, le respect de ces principes dans le texte fondateur ne garantit pas par la suite une commission solide. Les commissaires doivent en effet s'engager avec indépendance à faire du respect des droits de l'homme une réalité. Les dernières institutions démocratiques prévues dans la Constitution ont été mises en place le 14 août 2003. Il s'agit du Conseil économique et social et du Conseil supérieur de la liberté de communication.

Néanmoins, les acteurs institutionnels et le système judiciaire dans son ensemble, ainsi que la société civile, sont à renforcer et le nouveau projet d'appui à l'État de droit répond donc à ces besoins (cf. 4.1.2). Les membres de la Cour constitutionnelle ont été installés dans leurs fonctions en avril 2003, et cette dernière est opérationnelle. Elle ne dispose pas encore des ressources humaines et matérielles suffisantes pour exercer les compétences que lui confère la Constitution. Les membres de la Cour des comptes ont été désignés sans pour autant que l'institution soit encore opérationnelle. La construction du bâtiment est en cours avec l'appui financier de la Banque mondiale.

⁴⁴ Pour tout ce qui concerne les résultats concernant la réhabilitation de l'État de droit, le renforcement de la société civile et la promotion et le respect des droits de l'homme, la difficulté du suivi est importante. Les indicateurs proposés demandent la création d'un système de suivi *ad hoc* afin de pouvoir mesurer les progrès dans ce domaine. Un support aux institutions devrait être envisagé par les divers bailleurs de fonds aux fins de réaliser le système de suivi pour ce secteur.

⁴⁵ En 1992, la Commission des droits de l'homme de l'ONU a approuvé un ensemble de principes reconnus au niveau international et portant sur le statut, les pouvoirs et le fonctionnement des institutions nationales des droits de l'homme. Ils sont connus sous le nom de Principes de Paris. Ils ont été par la suite approuvés par l'Assemblée générale de l'ONU en 1993. Ils exposent les lignes directrices fondamentales recommandées par les Nations Unies pour la création d'une institution nationale des droits de l'homme.

L'appareil judiciaire est défaillant et existe seulement dans certains chefs-lieux⁴⁶. Il est donc nécessaire de renforcer l'appareil judiciaire, en vue d'assurer son indépendance et d'allouer des moyens adéquats au système judiciaire pour offrir des conditions de travail appropriées au personnel afin qu'il remplisse de manière efficace ses missions.

4.2.3.2. Progrès réalisés dans les activités

Un projet d'appui à l'État de droit en République du Congo, «Démocratie et État de droit» (8 ACP COB 8), d'un montant de 14,3 millions €, pour une durée de quatre ans, a été décidé par la Commission européenne le 17 décembre 2002 et la convention de financement a été signée le 10 avril 2003. Il est encore trop tôt pour parler d'activités et de résultats dans ce domaine étant donné que le projet ne devrait démarrer que vers la fin de 2004 du fait de retards dans l'attribution du contrat d'assistance technique.

Le nouveau projet vise à appuyer les hautes juridictions (Cour constitutionnelle, Cour suprême, Cour des comptes) et le système judiciaire dans son ensemble, ainsi que la société civile. Il comporte un volet de renforcement des capacités des institutions publiques, un volet de renforcement de la société civile et un troisième volet pour le renforcement de l'état civil.

Le projet consistera à mettre en place : (i) un dispositif financier d'appui institutionnel à la réhabilitation de certaines infrastructures, et de leur équipement, à la formation des ressources humaines, à la réalisation d'études et d'actions de communication ainsi qu'à la réalisation d'initiatives en matière de promotion et de défense des droits humains et (ii) un dispositif d'aide juridique et de formation des citoyens.

On notera encore que la mise en œuvre du projet État de droit de l'UE a été conditionnée par l'effectivité du respect des engagements financiers du gouvernement dans un projet de coopération franco-congolaise dans le secteur de la justice. Cette initiative a permis un déblocage de la situation et constitue un très bon exemple de complémentarité.

4.2.3.3. Degré d'intégration des questions transversales (questions liées au genre, aspects environnementaux, développement institutionnel, renforcement des capacités)

Le développement institutionnel et le renforcement des capacités constituent le principal aspect transversal de la stratégie de coopération dans le contexte de la démocratisation et de l'État de droit.

La contribution du projet «Démocratie et État de droit» au renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des hautes juridictions (Cour constitutionnelle, Cour suprême et Cour des comptes) est nécessaire pour aider ces juridictions dans l'exercice des compétences que leur confèrent la Constitution.

La contribution à la consolidation de la Cour constitutionnelle (en fonction depuis 2003) est essentielle. L'appui à la Cour suprême et à la Cour des comptes est également

⁴⁶ Sur un besoin estimé à 450, on ne compte que 229 magistrats, selon l'enquête conduite en décembre 2003 par la Fédération congolaise des droits de l'homme. A noter aussi un manque de locaux et de ressources financières pour permettre la tenue régulière des sessions criminelles interrompues depuis près de cinq ans. À la fin de 2003, seules deux sessions criminelles ont été tenues.

essentiel pour que ces institutions puissent contribuer plus efficacement à la consolidation de l'État de droit et à la bonne gestion des affaires publiques.

Le deuxième volet du projet (renforcement de la société civile) est également prioritaire dans un pays qui émerge d'un régime de parti unique suivi d'une décennie de guerres civiles. En République du Congo, il n'existe pratiquement pas de structures sociales ou politiques qui ne sont pas, d'une façon ou d'une autre, contrôlées ou contrôlables par l'État ou les partis politiques. De plus, il existe peu d'organisations qui ne soient pas liées aux structures de l'État, aux partis politiques, ou encore à d'autres intérêts.

Les activités du projet visent assurer une société civile pluraliste organisée, à travers le développement de ses compétences pour jouer un rôle dans le processus de renforcement de l'État de droit, de promotion du respect des droits de l'homme, et de l'augmentation de la visibilité des questions liées aux droits de l'homme.

Genre

Le projet vise à renforcer les capacités des citoyens pour qu'ils connaissent mieux leurs droits et obligations à travers l'accès au conseil et à l'aide juridique ainsi qu'à l'information. Ceci aura certainement une importance particulière pour les femmes, qui sont souvent les plus démunies et victimes d'abus.

Cependant, l'identification précise des politiques les plus appropriées pour ce qui est de promouvoir spécifiquement les droits des femmes dans ce domaine reste à faire, notamment promouvoir l'intégration de la dimension féminine dans les politiques et programmes de développement national ainsi que dans les réformes administratives et juridiques; promouvoir la participation des femmes dans les instances de prise de décision; faire respecter les droits fondamentaux des femmes; mettre en place des mécanismes chargés de favoriser la promotion de la femme; éliminer les violences à l'égard des femmes et alléger le fardeau de la pauvreté qui pèse sur les femmes.

4.3. Projets et programmes hors concentration

Dans le cadre de l'initiative PPTE et d'un effort international d'apurement des arriérés coordonné par les IBW décidé en juillet 2004, il a été décidé de réduire de 9,3 M € le budget des fonds des secteurs hors concentration (voir **4.2.1. « Appui macro-économique »**).

4.3.1. Désarmement, démobilisation et réinsertion

La situation politique et militaire prévalant après la signature des «engagements croisés» de mars 2003 reste précaire, et les actions de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) des ex-combattants et des ex-miliciens conditionnent la stabilité à plus long terme.

Une évaluation conjointe co-financée par l'Union européenne, le PNUD et la Banque mondiale, en coopération avec le gouvernement congolais, a été menée en mars 2003 par des experts indépendants et a revu l'ensemble des initiatives prises au cours des 3 années précédentes dans le domaine de la réinsertion des ex-combattants. Cette étude a également formulé des recommandations pour des interventions futures. Elle a, entre autres recommandations, conseillé le lancement immédiat, suite à la signature des

«engagements croisés de paix», d'un programme d'urgence de réinsertion et de désarmement des ex-combattants ninjas du département du Pool. Il a été proposé que ce programme soit mis en œuvre par le PNUD en partenariat avec l'OIM, tout en renforçant les capacités du Haut Commissariat à la réinsertion des ex-combattants (HCREC) dans ce domaine.

La Commission européenne a débloqué, le 23 avril 2003, une contribution de 731 000 € sur le mécanisme de réaction rapide pour financer ce programme d'urgence de désarmement et réinsertion des ex-combattants ninjas dans le département du Pool. La plus-value du mécanisme de réaction rapide est liée à sa capacité de démarrer très rapidement des activités d'urgence servant de prélude à des interventions à plus long terme. La nécessité de lier l'assistance à court terme au développement à plus long terme est toujours soulignée par la Commission⁴⁷. Etant donné l'impossibilité de démarrer les activités du projet sur le terrain dans les délais initialement prévus (le 15 mai 2003), un avenant a été signé le 19 septembre 2003 entre la Commission européenne et le PNUD qui permet aux deux institutions de convenir d'une date de démarrage pour les activités, qui devaient en principe intervenir avant le 14 novembre 2003. Les conditions nécessaires et préalables à un démarrage effectif des activités n'ayant pas été réunies, ce projet a été annulé.

⁴⁷ Communication de la Commission sur *Linking Relief Rehabilitation and Development (LLRD)*, COM (2001) 153 de avril 2001.

Malgré la destruction de nombreuses armes lors des programmes précédents, mis en œuvre par le Comité de suivi de la convention pour la paix et la reconstruction du Congo ainsi que le PNUD/OIM, de nombreuses armes de guerre sont restées aux mains des populations citadines et rurales⁴⁸. En accord avec les conclusions de l'évaluation, le nouveau projet «Collecte et destruction d'armes pour le développement», 9 ACP RPR 20, financée par l'Union européenne (1 999 500 €), sur des fonds intra-ACP destinés à des activités dans le domaine du *peace building*, vise à assurer la continuité du projet de désarmement et de réinsertion des ex-combattants et également à renforcer les capacités institutionnelles du gouvernement de la République du Congo, et principalement du HCREC. Ce projet permettra de collecter des armes en échange d'appuis à des initiatives de développement communautaire.

Ce projet sera suivi, en principe, d'autres interventions co-financées par la Commission, grâce notamment au Programme multinational de démobilisation et de réinsertion (PMDR – région élargie des Grands Lacs). Ce programme, coordonné par la Banque mondiale, pourrait intervenir après l'adoption d'un plan national de désarmement, de démobilisation et de réinsertion par le gouvernement⁴⁹ (*cf.* 3.b).

4.3.2. Soutien au programme national de développement sanitaire - PNDS 7 ACP COB 004

Le soutien à la mise en œuvre du programme national de développement sanitaire s'inscrit dans une ligne de continuité avec les PIN précédents, sur la base d'une évaluation et d'une reprogrammation réalisée en 2001. Ce projet se justifie par les faibles performances du système de santé en matière de qualité des soins et des services, de couverture sanitaire, d'organisation du système de santé et par la priorité donnée à la décentralisation.

En 2003, le projet a été relancé et a retrouvé sa vitesse de croisière. Le processus de planification sectorielle a repris, et les rôles respectifs de l'hôpital de référence et des circonscriptions socio-sanitaires (CSS) ont été éclaircis. La Direction des équipements et des médicaments (DEM) est à présent opérationnelle grâce à l'appui du projet, et son rôle se renforcera dans le proche avenir à condition de disposer d'une mise de fonds importante sur le budget de l'État. Des travaux de réhabilitation programmés sont achevés à 75%, avec les réceptions provisoires en novembre et décembre 2003, et s'il n'y a pas de cas de force majeure, tous les travaux seront terminés pour avril 2004.

La question la plus déterminante pour l'avenir de la coopération entre le Congo et la Commission européenne dans le domaine de la santé est celle de l'approvisionnement

⁴⁸ Premièrement, le Comité de suivi chercha à identifier, à désarmer et à démobiliser les ex-combattants. Deuxièmement, à la demande du Comité de suivi, le PNUD/OIM ont lancé entre juillet 2000 et décembre 2002 un projet pour désarmer et réinsérer les ex-combattants. Le projet, avec un co-financement de la Commission de 750 000 € intitulé «Réintégration des jeunes déplacés et ex-combattants - ramassage des armes légères», a bénéficié à 8 019 ex-combattants, à travers 2 600 micro-projets, et plus de 11 000 armes et munitions ont été collectées et détruites. Troisièmement, à la suite de la négociation d'un programme d'allègement de la dette avec la Banque mondiale, l'AID a octroyé, le 19 juillet 2001, un crédit de 5 millions de dollars US au HCREC pour la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants. A ce jour, ce dernier a désarmé, démobilisé et réintégré plus ou moins 20.000 ex-combattants. 1000 de plus sont en train d'être désarmés, démobilisés et réinsérés.

⁴⁹ Le rapatriement des ex-combattants étrangers est prévu dans le cadre des projets spéciaux du MDRP et, en conséquence, aucun financement additionnel communautaire n'est prévu dans ce domaine.

en médicaments essentiels. La centrale d'achat « nouvelle formule » a été définie, après la conclusion des évaluations sur la Centrale nationale d'achat de médicaments essentiels (Cenames): « *Le Projet ne peut envisager d'appuyer directement la Cenames dans sa forme actuelle ; en effet celle-ci a démontré des lacunes très importantes aussi bien dans sa conception (statut, textes de références, procédures, organisation, financement) mais surtout dans sa gestion et son fonctionnement.* » La proposition de créer une nouvelle centrale d'achat qui garantirait une gestion autonome, performante et efficiente a été accueillie très favorablement par tous. En juillet 2003 il y a eu une mission d'expertise sur le terrain pour identifier et déterminer avec les autorités et les intervenants le modèle de centrale d'achat qui répondrait à tous les critères et qui garantirait la performance attendue. Le modèle proposé, de type associatif privé à but non lucratif, a bénéficié lors de la réunion de restitution en fin de mission de l'accord de principe unanime des autorités nationales (ministère de la santé, ordonnateur national), des partenaires (organismes de coopération bilatérale et multilatérale) et des organisations privées non lucratives rencontrées par la mission. Les arguments et les conclusions de la mission ont fait l'objet d'un rapport circonstancié, discuté lors de l'Atelier de consensus du mois d'octobre 2003. Lors d'une réunion entre les autorités congolaises et les services de la Commission européenne à Bruxelles en novembre 2003, un consensus a été trouvé. La question essentielle pour le futur de la coopération dans ce domaine est maintenant la concrétisation de cet accord au niveau local. Cette mise en place ne peut être entreprise avant la signature de la nouvelle convention de financement prévue pour le premier semestre 2004, le comité FED du 13 février 2004 ayant donné son avis favorable.

Le bilan des activités du projet, en regard des objectifs inscrits dans le DP4, est un succès qui risque d'être hypothéqué par une trop longue période de latence entre la fin du projet actuel (30 avril 2004) et le démarrage du nouveau projet 9^e FED. Pour ce nouveau projet, dénommé Projet d'appui au système de santé du Congo (PASCOP) cinq axes stratégiques sont identifiés : (1) le renforcement institutionnel des instances nationales responsables de la mise en œuvre du PNDS et (2) l'appui à l'approvisionnement en produits pharmaceutiques essentiels, (3) l'appui à l'administration sanitaire locale pour lui permettre de mieux assumer son rôle, (4), l'appui aux prestataires des soins pour la mise en œuvre d'un programme d'amélioration de la qualité des prestations et (5) l'appui aux communautés pour leur meilleure implication dans la gestion du système sanitaire. L'approche de l'intervention 9^{ième} FED est sensiblement différente à l'intervention 7^{ième} FED. L'engagement proposé est de 8,8 millions € soit 19% du PIN du 9^e FED.

4.3.3. Programme de soutien aux arts plastiques - PSAP 7 ACP COB 35

Ce programme, doté de 1 million € (7 ACP COB 35) a fait l'objet d'une convention de financement signée les 15 et 22 novembre 1996. Il a démarré en avril 1997 et a dû être interrompu. Une étude de recadrage a été effectuée en avril 2001. La relance du programme est effective depuis l'année 2002 et a pris une dimension supplémentaire depuis septembre 2002 avec la mise en place d'une nouvelle assistance technique. Ce projet à dimension nationale a surtout un impact au niveau de Pointe-Noire et de Brazzaville⁵⁰.

⁵⁰ Description détaillée en annexe VI.

Les activités du programme sont nombreuses, diversifiées et mises en oeuvre dans un laps de temps très court depuis septembre 2002. Plus de 25 projets ont été financés ou sont en cours de réalisation. Le niveau de décaissement est satisfaisant puisque 90% des crédits du devis-programme n° 1 (signé en décembre 2001 pour un montant de 391 794 €) ont été utilisés et 65% sur le n° 2 en cours d'exécution.

Ce projet a une visibilité significative pour la coopération de l'Union européenne avec le Congo, notamment avec la publication de plus d'une vingtaine d'articles sur la réalisation de l'exposition de sculpture sur bronze dénommée: Atelier «Ayira, Savoirs croisés en bronze», août-septembre 2003; le séminaire international sur les arts plastiques en décembre 2003 et le lancement de la collection «Mémoires des peintres congolais» avec l'association culturelle Mokand'art.

4.3.4. Appui à l'ordonnateur national - PAON 8 ACP COB 4

Ce projet de 1 957 500 € a été décidé le 13 décembre 2001 et la convention de financement signée le 12 février 2002. Ce projet est en cours d'exécution après la mise en place de l'assistant technique en février 2003. Du mois de juin 2002 jusqu'au 30 avril 2003 le devis programme de démarrage a été géré par l'ON suppléant et coordonnateur des programmes avec l'Union européenne. Pendant la même période le ministère de tutelle est devenu le nouveau Ministère du Plan, de l'aménagement du territoire et de l'intégration économique. Avant, il était rattaché au Ministère de l'Économie, des finances et du plan, devenu le Ministère de l'Économie, des finances et du budget.

En 2003, les activités du projet ont consisté essentiellement en un suivi administratif et financier des projets et notamment : instruction et mise en oeuvre, procédures par rapport au «poids du passé», formation de la cellule FED, préparation du devis-programme, analyse des projets, préparation de l'appel d'offres «État de droit», coordination avec la délégation de la Commission européenne, certains ministères et bailleurs de fonds.

4.4. Utilisation des ressources pour les acteurs non étatiques (ANE)

Une initiative a été prise pour aider à créer les conditions adéquates pour profiter des nouvelles conditions qui se présentent dans ce champ. Notamment le démarrage d'une étude co-financée par le FED et la coopération française, qui vise à mettre en place une base de données de projets de proximité. Au-delà de son intérêt immédiat, cette étude pourrait servir de base à la réalisation d'une analyse plus amples sur les potentiels des ANE au Congo en adéquation avec les principes de l'accord de Cotonou et de la communication de la Commission européenne sur ce sujet.⁵¹

En outre, il faut signaler la continuation du Programme de micro-réalisations en milieu urbain, le PMRU II, et le début d'un nouveau programme pluriannuel des micro-réalisations en milieu rural et semi-urbain. Les retards dans le projet d'appui à l'État de droit n'ont pas permis de profiter des importantes possibilités qui existent pour les ANE dans ce contexte, mais le démarrage de ce programme en 2004 ouvrira de bonnes perspectives pour le renforcement de la coopération dans ce domaine. Par ailleurs un programme d'appui aux ANE (1 millions €), notamment à travers les plates-formes de la société civile, est en préparation.

⁵¹ COM (2002) 598.

L'accord de Cotonou ouvre la possibilité d'un rôle accru pour les acteurs non étatiques (ANE), un rôle qui n'est pas encore pleinement réalisé au Congo. A plusieurs reprises dans l'histoire du Congo, les ANE ont fait l'objet d'une certaine instrumentalisation. La conscience d'être de la société civile au Congo est récente. Par contre, dans plusieurs secteurs de la vie sociale et économique comme la santé, l'éducation et le développement rural, les citoyens s'organisent autour d'auto-initiatives. Toutefois, les faiblesses en termes de ressources humaines, financières et d'équipement ne permettent pas d'imaginer que les ANE puissent jouer un rôle très influent dans les prochaines années. Néanmoins, il y a eu un processus de consultation avec les ANE pour l'élaboration du document de stratégie, aussi bien que pour le présent rapport, notamment par le biais de la soumission de commentaires par écrit (deux réponses écrites transmises) Ce processus sera d'ailleurs poursuivi par une réunion de concertation dans le cadre de la MTR.

Concernant ces commentaires, l'UNOC (Union nationale des opérateurs économiques du Congo) mentionne la destruction massive des infrastructures pendant les conflits socio-politiques et regrette qu'aucune mesure salvatrice n'a été entreprise de la part du gouvernement pour relancer ce secteur.

La CONADEC (Convention nationale des associations de développement et de l'environnement du Congo) a constaté six axes où certains efforts pourraient être entrepris : les routes, l'aide à la sécurité alimentaire, la culture et l'information, le projet PREP, les PMR et PMRU, et les DDR. Dans le cadre de ces remarques, la CONACED suggère une implication plus importante des ONG congolaises.

4.4.1. Programme de microréalisations urbaines – PMRU II 7 ACP COB 49 et 50

Ce programme qui a débuté en juin 2002, doté de 2 590 000 € (1 840 000 € sur l'engagement 7 ACP COB 49 et 750 000 € sur l'engagement 7 ACP COB 50) est en cours (jusqu'en mars 2005) et est la continuation du projet PMRU terminé en juillet 2000. Le PMRU II vise à contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations en promouvant les dynamiques d'un développement local à travers la participation active de la société civile. Le PMRU opère dans 10 quartiers à Brazzaville. Une extension est prévue. Il finance des projets émanant d'associations ou de collectivités locales et répondant à des besoins de base.

4.4.2. Programme de micro-réalisations en milieu rural – 8 ACP COB 9

Ce programme d'un montant de 5,5 millions € a été approuvé en décembre 2002. Il inclut un volet semi-urbain dans le sud-ouest du pays (volet Niari/Kouilou) et un volet rural dans le centre (volet Cuvette/Sangha) en liaison avec la composante congolaise du programme Ecofac. L'objectif global est de contribuer au développement social et économique au Congo. L'objectif spécifique est de promouvoir les dynamiques d'un développement local fondé sur le principe de responsabilisation des acteurs⁵².

L'assistance technique a été mise en place le 22 septembre 2003. Il est encore trop tôt pour parler d'activités et de résultats dans ce domaine.

⁵² Description détaillée en annexe VI.

4.5. Utilisation de l'enveloppe B

Jusqu'à la fin 2003 aucune ressource de l'enveloppe B n'a été utilisée. En 2004, pour assurer le lien entre les interventions humanitaires d'ECHO et des programmes post-conflit 4 millions € pourraient être consacrés à des programmes de reconstruction du Pool et d'autres régions, notamment dans des zones touchées par les maladies endémiques (Ébola), les catastrophes naturelles et les conflits armés. La décision de financement pourrait intervenir fin 2004/début 2005. Conformément à la décision du Conseil ACP-UE du 11.12.03 (décision 3/2003), une provision de 0,8 million € est inscrite dans la programmation comme contribution du PIN au financement d'opérations de paix conduites sous l'autorité de l'Union africaine. Comme le Congo fait partie des pays qui pourraient bénéficier, après accès au point de décision PPTE, d'un appui de la Commission européenne, dans un souci de cohérence, un montant de 2 millions € sera réservé comme co-financement sur les ressources de l'enveloppe B. Un montant de l'ordre de 0,5 million € de l'enveloppe B est également gardé en réserve au titre d'ECHO d'intervenir rapidement en cas de besoins urgents. 2 M € de l'enveloppe B seront transférés à un nouveau secteur « Appui macro-économique » (voir 4.2.1.) qui sera destiné au paiement des arriérés dus par le Congo-Brazzaville à la BEI/CE sur ressources FED dans le cadre de l'initiative PPTE et d'un effort international d'apurement des arriérés coordonné par les IBW.

4.6. Autres instruments

4.6.1. Stabex

Le Congo n'est pas éligible au STABEX. Par contre, dans le cadre des dispositions de Cotonou le Congo pourrait bénéficier d'un appui au titre d'une baisse dans les revenus pétroliers⁵³ en fonction des progrès réalisés dans ce secteur notamment en termes de transparence.

4.6.2. Sysmin

Le Congo n'est pas éligible au SYSMIN.

4.6.3. Coopération régionale

Document stratégique régional et programme indicatif régional pour le 9^e FED

Sur le plan régional, le Congo bénéficie des projets en cours dans le cadre de la coopération communautaire régionale. La stratégie de coopération régionale pour le 9^e FED a été approuvée par le comité du FED le 19 novembre 2002, avec une enveloppe de 55 millions € puis signée avec les partenaires de la sous-région le 24 janvier 2003 à Libreville. Les axes d'interventions prioritaires retenus sont rappelés en annexe VI. Les principaux projets de la coopération régionale ayant des activités en République du Congo sont :

a) Ecofac

Le programme Ecofac (Programme de conservation et d'utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers) vise à contribuer à la préservation de la biodiversité et à

⁵³ Accord de Cotonou, annexe II, articles 8-11.

l'utilisation rationnelle et durable des écosystèmes en Afrique centrale, en particulier des écosystèmes forestiers. Il contribue ainsi à la gestion de sept aires protégées. Ecofac a démarré en 1992 et était en 2003 à la troisième année de sa troisième phase. La globalité du programme a été financée à concurrence de 60 millions €⁵⁴.

Ecofac traverse un moment particulièrement délicat de son exécution avec la transition en cette fin de troisième phase vers un nouveau programme qui bénéficiera de l'expérience de 12 années d'activité. Le futur programme régional 9^{ème} FED est en cours d'instruction. Toutefois, le processus de rédaction de la proposition de financement n'a pu être entamé que récemment, compte tenu d'incertitudes liées au montant total effectivement disponible. Une première mouture est attendue pour février 2004, dans l'objectif de passer en comité FED en octobre/ novembre 2004. Ce calendrier laisse supposer la possibilité de lancer sous clause suspensive une procédure de pré-sélection (suite à publication au J.O) dès le mois de mars 2004, ce qui devrait permettre de viser une prise de fonctions de l'AT et donc un démarrage effectif du futur programme sur le terrain, à partir de janvier 2005.

b) DABAC ⁵⁵

Ce projet de «développement d'alternatives au braconnage en Afrique centrale» (DABAC), sous référence 6 RPR 580, a été approuvé en décembre 2001, pour un montant de 1,6 million € pour les 3 pays (Cameroun, Congo et Gabon), dont 12% sont réservés pour le volet du projet au Congo. Une cellule régionale en coordonne les activités.

c) Proculture

Ce programme culturel régional de l'Afrique centrale (8 ACP RCE 6) avec un montant de 1 980 000 € a commencé au deuxième semestre 2000 et s'est terminé à la fin 2003. Il avait 4 composantes prioritaires: politique culturelle régionale, économie et dynamique culturelle, gestion intégrée des patrimoines, liens entre aspects socio-culturels et développement social.

d) PACE (Programme panafricain de lutte contre les épizooties) : cf. annexe VI

e) Santé sexuelle et santé de la reproduction : cf. annexe VI

4.6.4. Lignes budgétaires de la Communauté

4.6.4.1. Co-financement ONG – ligne budgétaire B7-6000

Les projets en cours pendant l'année 2003 concernant le Congo sont les suivants :

⁵⁴ Description détaillée en annexe VI.

⁵⁵ Description détaillée en annexe VI.

- SOS-Faim et Forum des jeunes entreprises : « Programme d'appui à la réinsertion socio-économique par la promotion de l'initiative économique » (1 023 978 €) ;
- Auteuil International, « Développement du centre Sala Ngolo de Dolisie avec la création d'un centre polyvalent de formation » (295 283 €) ;
- L'Appel, « Education de jeunes pour la prévention du sida à Pointe-Noire » (35 834 €).

4.6.4.2. Lutte contre les maladies dues à la pauvreté (VIH/sida, malaria et tuberculose) dans les pays en développement – ligne B7-6211

Programme-pilote de prévention et de réduction de la transmission verticale du VIH de la mère à l'enfant à Pointe-Noire au Congo - COB/AIDCO/2000/2310⁵⁶

Ce projet d'un montant de 1 023 149 € et d'une durée de trois ans, financé à 90% par les fonds de la Commission européenne, est mis en œuvre à Pointe-Noire par la Croix-Rouge française depuis le 1^{er} janvier 2002. La prévalence de l'infection à VIH chez les femmes enceintes y est de 9% environ. Avec un taux de contamination estimé entre 25 et 40% sans intervention et environ 25 000 naissances par an, 560 à 900 enfants seraient contaminés chaque année.

L'objectif spécifique du projet est la réduction de la transmission du VIH de la mère à l'enfant à Pointe-Noire. Ce programme, unique au Congo, a permis de réduire à 8,1 % le taux de transmission mère/enfant du VIH alors qu'il est de l'ordre d'environ 30 % sans intervention.

4.6.4.3. Projets régionaux ou multi-ACP sur financement du budget : cf. annexe VI

4.6.5. Banque européenne d'investissement

La BEI n'est plus intervenue dans le financement de nouveaux projets au Congo depuis 1988 du fait des arriérés accumulés. Le montant des arriérés dus à la BEI sur capitaux à risque de la Commission est de 31,5 M € et de 3,5 M € sur fonds propres. Elle avait soutenu auparavant un éventail d'opérations dans les services publics (télécommunications et eau potable) et les activités de production ou de services, en direct ou via la Banque nationale de développement.

Avec la reprise des remboursements des échéances courantes début 2003, la Banque a effectué une mission en juillet 2003. L'intérêt de la Banque s'est notamment porté sur le secteur financier.

4.6.6. Autres

Quatre engagements primaires au titre de l'article 72 de l'accord de Cotonou (art 255 de la convention de Lomé) sont en cours, permettant des aides humanitaires dans des situations de crise ou d'après-crise causées par des conflits. Il s'agit de : Programme d'appui à la réinsertion économique et sociale des populations déplacées à la périphérie de Pointe-Noire/PAIPOD » ; « Réintégration des jeunes déplacés et ex-combattants -

⁵⁶ Voir information détaillée en annexe VI.

ramassage des armes légères » ; « Réinsertion scolaire et lutte contre les MST/sida » ;
« Amélioration des services de santé dans les zones affectées par les guerres ».

ECHO

La Commission européenne, avec son office d'aide humanitaire (ECHO) a approuvé en 2003 deux décisions de financement de 2 millions € respectivement pour un programme d'aide humanitaire d'urgence, en faveur des populations de la République du Congo touchées par le conflit dans le département du Pool, et en faveur de celles affectées par l'épidémie d'Ebola. En ce qui concerne la première décision de 2 millions € 500.000 ont été consacrés à la maîtrise de l'épidémie d'Ebola dans le département de la Cuvette-Ouest et 1,5 million € alloués aux programmes d'amélioration des conditions de vie des personnes déplacées du département du Pool (dont une réserve de 100.000 €).

Diagnos, CDE

CDE : voir annexe VI

Recherche : voir annexe VI

5. PERSPECTIVES DE PROGRAMMATION POUR LES ANNEES SUIVANTES

5.1. Prévision des disponibilités financières pour la période 2004-2007 au 31/07/2004

Les ressources disponibles pour l'instruction de projets et programmes sont les suivantes pour les années 2004-2007 (en millions €)⁵⁷ :

Reliquats 6 ^e FED	12,09
Reliquats 7 ^e FED	10,80
Reliquats 8 ^e FED	19,31
Disponible 9 ^e FED, enveloppe A	43,00
<i>Sous-total</i>	<i>85,20</i>
Disponible 6 ^e -7 ^e FED sur eng. individuels (estimé)	9,70
TOTAL disponible pour nouveaux eng. glob	94,90
Envel. B 9 ^e FED	6,60
TOTAL GENERAL	101,50

Clôture d'anciens engagements : la clôture d'un bon nombre de projets datant d'avant la période de la guerre est en cours mais continue à poser des problèmes à cause de (i) la problématique de la reconstitution des pièces justificatives pour les devis-programmes et la justification complète des dépenses et (ii) le blocage de comptes de devis-programmes à la Caisse congolaise d'amortissement.

Le dossier le plus important concerne la clôture de l'ancien Programme d'ajustement structurel – PAS (projet 7 ACP COB 17/18). Un accord avec le gouvernement sur le remboursement et l'utilisation des fonds jugés inéligibles par le rapport d'un cabinet d'audit indépendant (environ 2 millions €) permettra de clôturer le projet, de désengager le reliquat de 5,5 millions € et de le reprogrammer pour contribuer au paiement des arriérés dus à la BEI. D'autres désengagements importants ont été faits sur les projets 7 ACP COB 2 (Appui au secteur privé, 1,1 million €) et 7 ACP COB 4 (PNDS, 1,5 million €). Au total, la clôture des anciens engagements libérera un montant estimatif de 9,7 millions € dont voici le détail :

Détails dégagevements à effectuer

7 COB 18/1 : PAS	5.500.000
7 COB 2 : Appui au secteur privé	1.116.469
7 COB 13 : Ceinture maraîchère	174.315
7 COB 4 : PNDS	1.238.439
7 COB 48 : AT PNT	101.475
7 COB 49 : PMRU 2	665.792
7 COB 54 : AT Processus électoral	65.585
7 COB 26 : PMR Pool	431.160
7 COB 36 : PMRU	267.246
7 COB 37 : PMRU	33.373
8 COB 6 : AT Processus électoral	50.533
8 COB 10 : Préparation DDR	57.400

⁵⁷ Voir annexes II, III et IV.

Total à dégager

9.701.787

Reliquats des PIN 6^e-8^e FED, 9^e FED/PIN et disponibilité financière total: les reliquats des PIN du 6^{ème} au 8^{ème} FED (42,2 millions €) plus les montants encore à engager sur le PIN du 9^{ème} FED (43 millions €) s'élèvent à environ 85,2 millions €. S'y ajoute l'enveloppe B du 9^{ème} FED/PIN de 6,60 millions € et le montant à désengager sur anciens projets de 9,73 millions €. Au total, l'enveloppe financière pour la période de 2004-2007 se chiffre à 101,50 millions €. L'ensemble de la programmation est présentée en annexe II.

A courte échéance, sont disponibles les montants pas encore engagés des différents PIN (85,2 millions €) plus un dégagement partiel du PNDS (1,24 million €) donc au total 86,24 millions €. La différence de 8 millions € par rapport au total de la disponibilité financière (94,9 millions €, enveloppe A, reliquats inclus), peut être programmée seulement après clôture des anciens engagements. Il est proposé d'affecter ce montant à de nouveaux projets de micro-réalisations et de réhabilitation de pistes rurales (voir annexe III). Les 6,6 millions € de l'enveloppe B du 9^e FED sont par ailleurs disponibles, après déduction du prélèvement ECHO et du montant destiné à la nouvelle facilité de paix en Afrique.

5.2. Programmation des activités pour la période 2004-2007

L'année 2004 sera une année cruciale pour la coopération entre l'Union européenne et la République du Congo. Au total, un volume d'engagements financiers globaux de 79,4 millions est prévu (PIN A et B). La plus grande partie (49 millions €) de cette enveloppe concerne le projet de route Brazzaville-Kinkala (travaux et surveillance pour 47 millions €) ainsi qu'un projet d'appui institutionnel à l'entretien routier (2 millions €). Les propositions de financement sont en cours de finalisation⁵⁸. Le passage du dossier de la route en comité FED est prévu pour février 2005. Une présentation séparée des volets travaux et appui institutionnel est prévue. Les conditionnalités institutionnelles pour l'approbation de ce dossier, liées notamment à la mise en place d'un système d'entretien routier pérenne, sont traitées dans le chapitre sectoriel de ce rapport.

Un financement important de la programmation 2004 concerne le nouveau programme d'appui au secteur de santé, doté de 8,8 millions €. La décision de financement est intervenue au premier trimestre 2004. La Commission mène depuis plus d'un an un dialogue soutenu avec le ministère de tutelle concernant la mise en place d'une nouvelle centrale d'achat de médicaments essentiels. L'accord sur cette centrale conditionne le démarrage effectif de ce projet.

D'autres décisions de financement prévues au cours du premier semestre 2004 portent sur le projet d'appui institutionnel au ministère de l'économie forestière (1,95 million

⁵⁸ Dans le cadre de l'initiative PPTE et d'un effort international d'apurement des arriérés coordonné par les IBW décidé en juillet 2004, il a été décidé de réduire de 19,15 M € le montant du secteur de concentration transports (dont 16 M € du total de 63 M € prévus initialement pour la réhabilitation de la route Brazzaville-Kinkala - le gouvernement essaiera de couvrir ce montant à partir du budget national 2005 - et 3,15 M € prévus pour des pistes rurales). Voir **4.2.1. « Appui macro-économique »**.

€), la contribution nationale au nouveau programme régional de protection des aires protégées – suite Ecofac (2 millions €) et la facilité de coopération technique (1,65 million €). Ces projets sont bien avancés dans le circuit administratif. Par ailleurs, l’approbation du projet de désarmement de 2 millions € financé sur une enveloppe spécifique attribuée au Congo à cet effet est intervenu au début du 2^{ème} trimestre 2004.

Pour l’année 2005, des engagements financiers globaux d’environ 15 millions € sont prévus. La dynamique du programme de micro-réalisations en milieu urbain – PMRU II / 7 ACP COB 49 – permettra des actions supplémentaires de 0,9 million € sans augmentation de l’enveloppe disponible pour l’assistance technique du projet (engagement 7 ACP COB 50). Par ailleurs, sur base des études déjà réalisées (rapport du programme de renforcement de la coopération décentralisée concernant le diagnostic institutionnel et rapport sur la société civile dans le cadre du programme état de droit) qui constituent une ‘mapping study’ de la société civile congolaise, l’instruction d’un programme d’appui à la société civile à hauteur d’un million d’euros est en cours.

Les expériences du Programme de soutien aux arts plastiques (7 ACP COB 35) ont abouti à l’étude d’un nouveau projet culturel, englobant cette fois-ci le secteur culturel dans son intégralité. Ce projet a cependant abandonné pour concentrer des moyens sur le paiement des arriérés du à la CE/BEI.

Sous réserve d’un accord entre le Congo et les IBW, le reliquat du programme d’ajustement structurel (7 ACB COB 18 – 5,5 millions d’euros) et une contribution de 2 millions d’euros au titre de l’enveloppe B servira à l’allègement de la dette du pays.

Pour ce qui est des interventions dans le milieu rural, une instruction conjointe d’un projet de pistes rurales (3,55 millions d’euros) avec un nouveau programme de micro-réalisations (2,5 millions d’euros) est programmée. Le choix de cette approche se fonde sur des expériences et évaluations des programmes précédents qui ont démontré (i) les besoins des populations rurales en infrastructures routières (pistes, ponts etc.) et (ii) l’impossibilité de leur prise en charge par la population à hauteur de 25 % des coûts totaux, tel que demandé par les programmes de micro-réalisations. Outre des synergies géographiques, la méthode participative choisie généralement pour des programmes de pistes rurales est semblable à celle suivie par les programmes de micro-réalisations qui prévoient également une implication importante des communautés bénéficiaires. Ces projets ont cependant abandonné pour concentrer des moyens sur le paiement des arriérés du à la CE/BEI.

Comme indiqué plus haut, ECHO a mis en oeuvre au cours de l’année 2003 des financements de 4 millions € en faveur du département du Pool. Ces financements vont s’étaler sur une grande partie de l’année 2004. Le lien entre les interventions humanitaires d’ECHO et des programmes post-conflit peut être assuré par l’affectation d’une partie de l’enveloppe B, conformément à la description ci-dessus (*cf.* section 4.4).

Quant aux autres engagements (co-financement ONG, ECHO etc.), il est à noter qu’ils sont financés sur le budget de l’UE ou, en ce qui concerne les projets de désarmement et de réinsertion d’ex-combattants, sur une enveloppe spéciale tous-ACP réservée au Congo à cet effet. En ce qui concerne la BEI, en fonction de la restauration progressive

du cadre macro-économique au Congo et si la situation des impayés se régularise, elle examinera les opportunités d'intervention qui se présenteront. Une attention particulière pourrait être portée au secteur bancaire, à l'agro-industrie, aux infrastructures de transport et éventuellement à la privatisation des principales entreprises publiques des secteurs de l'énergie et des télécommunications. L'appui aux PME dépendra de l'identification des partenaires pouvant jouer le rôle d'intermédiaires bancaires.

La programmation des engagements financiers individuels suit le schéma des engagements financiers globaux avec un décalage de 6 et 12 mois.

Pendant la période restante d'application du 9^{ème} FED, des efforts seront entamés visant la facilitation du respect des engagements pris par la République du Congo dans le processus d'intégration régionale, les négociations des accords de partenariat économique ainsi que les négociations sur l'Agenda de Doha. Le PIN du 9^{ème} FED épaulera, dans la mesure du possible, les implications des éventuels appuis dans ces domaines. La cohérence et la complémentarité avec les interventions du Programme indicatif régional seront également prises en compte. Ces appuis pourront concerner le renforcement de capacités nationales et la mise en œuvre d'actions visant notamment une plus grande implication des autorités nationales dans les questions d'intégration régionale et de l'OMC; la convergence de politiques macroéconomiques; l'union douanière et le marché commun; les politiques sectorielles régionales; l'intégration de l'économie de la République du Congo dans l'économie mondiale, plus particulièrement en matière de commerce; et, assistance à l'application au niveau national de décisions internationales concernant le pays ou la région - appui à des négociations, des normes et mesures spécifiques prises par la communauté européenne, etc.

Dans le cadre de l'appui financé sur les fonds de la convention de financement intra-ACP d'appui à la préparation des APE (20 MEUR), une étude d'impact est prévue. Cette étude évaluera les besoins en termes de développement de ressources humaines, d'intensification de la compétitivité et de la productivité, d'acquisition de nouvelles technologies et d'appui institutionnel.

Concernant le stade des négociations pour que la République du Congo soit considérée comme un pays moins avancé (PMA), la classification du Congo n'a pour l'instant pas été changée; les discussions avec le Conseil économique et social des Nations unies sont en cours.

5.3. Intégration des nouvelles initiatives politiques et des nouveaux engagements de la Commission européenne et de l'Union européenne

Au Sommet mondial du développement durable (SMDD) à Johannesburg (septembre 2002), l'Union européenne a lancé, entre autres, les initiatives « L'eau, c'est la vie », « L'énergie en tant que facteur d'éradication de la pauvreté » et « Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux » (pour ce dernier voir annexe VIII). Bien que ces nouvelles initiatives soient postérieures à l'élaboration de la stratégie de coopération Congo-UE, et ne soient donc pas prises en compte dans la stratégie, elles constituent des opportunités pour la promotion de la coopération dans le domaine du développement durable.

En ce qui concerne l'eau, l'initiative vise à contribuer à la réalisation des OMD comme ceux du SMDD concernant l'eau et l'assainissement.⁵⁹ Dans le cadre de l'Initiative européenne sur l'eau et le Partenariat stratégique Afrique/UE sur l'eau et l'assainissement, le Conseil ministériel africain de l'eau a sélectionné la République du Congo parmi les pays pilotes pour la mise en œuvre de l'initiative. Ceci devrait permettre de développer, conjointement avec les EM et les partenaires de l'initiative, des propositions innovatrices pour renforcer la prise en compte de ce secteur dans les stratégies nationales, et aussi de promouvoir des actions qui pourraient être soutenues par la nouvelle Facilité eau.⁶⁰

Le Congo participe activement aux travaux du Conseil des ministres africains chargés de l'eau, notamment à travers la présence du ministre congolais chargé de l'hydraulique dans son conseil exécutif. La condition *sine qua non* pour un progrès de la coopération dans ce domaine est l'élaboration d'une stratégie nationale de l'eau destinée à satisfaire les besoins fondamentaux de la population et à améliorer la gouvernance de l'eau. Cette stratégie n'existe pas encore, mais on doit souligner qu'une grande partie du travail préalable pour une stratégie a déjà été fait, notamment dans le contexte du *Rapport national sur la mise en valeur des ressources en eau – 2003*. La contribution congolaise au Rapport africain a été confiée à la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique. Toutes les conditions sont donc réunies pour que le Congo puisse maîtriser son énorme potentiel hydrique en faveur de la réduction de la pauvreté, et pour que le secteur de l'eau bénéficie du Partenariat stratégique Afrique-UE sur l'eau et l'assainissement⁶². Malheureusement, en dépit du travail déjà fait sur les ressources en eau, cette question n'est guère mentionnée dans le DSRP-I.

L'Initiative énergie est moins avancée que celle concernant l'eau, que ce soit au niveau du partenariat Afrique-UE, ou au niveau du Congo. Néanmoins, il y a des fonds tous-ACP disponibles pour des initiatives dans ce domaine qui peuvent être utilisés dans le contexte, par exemple, d'un apport énergétique à des projets de développement rural. Il est prévu qu'un conseil ministériel africain pour l'énergie soit créé en juillet 2004. Il pourra renouveler l'intérêt politique pour ce secteur. La version actuelle du DSRP-I mentionne certaines ambitions dans le domaine de l'énergie, sans pour autant indiquer une stratégie pour atteindre ces objectifs.

Une autre initiative nouvelle appuyée par l'UE est la Fast Track Initiative, destinée à aider les pays partenaires à atteindre les OMD dans le domaine de l'éducation. Le Congo ne peut bénéficier actuellement de cet appui faute notamment d'approbation d'un DSRP.

⁵⁹ Voir Communication de la Commission COM (2003) 829, *Un an après le sommet mondial du développement durable : mise en œuvre de nos engagements*.

⁶⁰ À la fin janvier 2004 la Commission européenne a adopté une proposition d'allouer à la Facilité pour l'eau un milliard d'euros, un montant du 9^{ème} FED qui était conservé en réserve.

⁶² Voir la Déclaration conjointe sur la mise en œuvre du partenariat stratégique Afrique-Union européenne sur l'eau et l'assainissement, fait à la Conférence d'Addis Abeba le 11 décembre 2003, et les grandes lignes de la stratégie et du programme de travail 2004-2005, document de travail pour cette conférence.

5.4. Proposition relative à une revue et à une adaptation du document de SC

Sur la base de ce qui précède, le maintien des orientations et des enveloppes du document stratégique est proposé, compte tenu notamment de l'importance des engagements prévus en 2004 (RN1). En particulier, la nouvelle évaluation des besoins pour la réhabilitation de la RN1 implique une diminution des fonds disponibles pour la réhabilitation de pistes rurales, ce qui a conduit à une reprogrammation partielle présentée en annexe II. Par ailleurs, le reliquat de l'ancien programme d'ajustement structurel (5,5 millions €) pourra être affecté à un appui dans le cadre de l'initiative PPTE.

En ce qui concerne l'enveloppe B, il est proposé d'affecter 4 millions € à des actions d'urgence ou d'aide humanitaire, notamment les zones touchées par les conflits, les catastrophes naturelles et les maladies endémiques (Ebola), et 2 millions pour participer au règlement des arriérés non-rééchelonnables dans la perspective de l'initiative PPTE.

6. RESUME DES CONCLUSIONS DE LA REVUE A MI-PARCOURS

En terme d'exécution des programmes indicatifs nationaux (PIN) du FED, les performances financières et sectorielles du pays sont encore assez faibles. Cependant, la situation de post-conflit dans laquelle s'est trouvé le Congo après dix ans de guerres, les énormes besoins du pays dans les différents secteurs, l'importance de soutenir le pays dans ses efforts pour entrer dans l'initiative « Pays pauvres et très endettés » (PPTE) des institutions de Bretton Woods (IBW), l'importance stratégique de la route Brazzaville-Kinkala et la relance de la coopération communautaire réalisés au cours des trois dernières années plaident en faveur du maintien des enveloppes financières allouées au pays. En conséquence, la coopération communautaire est fortement sollicitée. Un total d'environ 101 M € restent à engager durant la période 2004-2007. Toutefois, la plupart des programmes à financer dans ce cadre sont déjà à un stade avancé d'identification ou de lancement. La quasi-totalité des fonds disponibles devrait être engagée en 2004-2005 (enveloppes A et B).

Le pays est en train de finaliser les démarches pour accéder à l'initiative PPTE des IBW et il est demandé à l'ensemble des bailleurs de fonds de fournir un effort pour soutenir le Congo dans sa démarche de renforcement de la démocratie et d'une gestion des finances publiques plus transparente, notamment en ce qui concerne l'utilisation des ressources pétrolières. Pour bénéficier de l'initiative PPTE, le Congo-Brazzaville doit apporter aux IBW des garanties sur l'apurement des arriérés dus aux différents bailleurs de fonds suite aux accords passés.

Les aménagements du PIN de coopération UE/Congo à l'occasion de la RMP vont dans ce sens, avec l'introduction du nouveau secteur de concentration sur l'appui macro-économique pour l'apurement des arriérés dus à la BEI/CE sur ressources FED. Ce nouveau secteur de concentration est ajouté aux deux déjà existants: (1) l'appui au développement institutionnel dans le contexte de la démocratisation et de l'Etat de droit et (2) l'appui à la politique sectorielle des transports. Le choix de ces secteurs d'intervention avait été déterminé dans un souci de continuité par rapport aux actions des FED précédents, compte tenu de l'expérience cumulée de la Commission dans les secteurs choisis et en coordination entre les bailleurs de fonds. Les secteurs hors concentration prévus initialement sont (1) les secteurs transversaux et (2) l'appui aux secteurs sociaux. C'est ainsi que pour répondre aux priorités actuelles du gouvernement congolais de bénéficier de l'initiative PPTE tout en maintenant l'objectif de réhabiliter la route nationale n°1, 28,45 M € des fonds encore disponibles sur l'enveloppe A du PIN pour le Congo-Brazzaville ont été réaffectés pour alimenter le nouveau secteur de concentration. Ceci devrait permettre le paiement des arriérés dus à la BEI/CE, que le pays s'est engagé à rembourser dans le cadre de l'initiative PPTE et de l'effort international d'apurement des arriérés co-ordonné par les IBW. 2 M € de l'enveloppe B sont aussi prévus pour le paiement de ces arriérés. Une enveloppe de 49,4 M € est maintenue pour le secteur des transports (dont 47 M € pour la réhabilitation de la route Brazzaville-Kinkala).

Pour ce qui concerne les performances sectorielles, les autorités congolaises devront poursuivre leurs efforts dans les domaines de la démocratisation et de l'Etat de droit ainsi que pour respecter les engagements forts pris dans le secteur des transports. Le dialogue politique et technique établi avec le gouvernement va dans ce sens. Compte tenu de la situation post-conflit du pays et du fait que la Constitution n'a été approuvée

qu'en 2002, les progrès réalisés sont considérés suffisants à ce stade même si beaucoup reste à faire, notamment dans la mise en œuvre pratique des textes législatifs adoptés. Il est en effet indispensable maintenant, que le gouvernement concrétise ses engagements dans les différents domaines comme celui de la lutte contre la corruption ou la transparence dans la gestion des ressources pétrolières.

L'évolution de la politique sectorielle des transports apparaît plus critique, tant sur le plan des objectifs à court terme qu'à moyen terme, notamment dans le domaine de la réforme et du financement du Fonds routier. Depuis la signature du PIN 8^{ème} FED (mai 2001) jusqu'à la fin 2003, peu de progrès ont été enregistrés. Toutefois, suite aux discussions dans le cadre du Rapport annuel conjoint 2002, à la définition d'un cadre d'intervention et à la mise en œuvre d'une matrice de mesures sur la réforme et le financement de l'entretien routier, le gouvernement a commencé à apporter des réponses concrètes aux problèmes identifiés. Le dialogue établi avec le gouvernement permet de compter sur des avancées notoires en 2004.

Jusqu'à présent, il y a eu relativement peu d'appui aux acteurs non étatiques tel que prévu dans l'Accord de Cotonou. Il y a cependant lieu de noter que les lignes directrices régissant les financements dans ce secteur n'ont été finalisées que très récemment. Il est aussi important de prendre en considération la situation de grande faiblesse des acteurs non étatiques au Congo-Brazzaville, avec une société civile encore en cours d'organisation et de structuration. Cette société civile souffre aussi d'une carence importante en ressources humaines, financières et d'équipement. L'approche participative est une méthode très récente, encore mal intégrée dans la culture politique congolaise. Depuis peu, on observe toutefois certaines initiatives pour donner la parole aux acteurs non étatiques malgré leur capacité souvent limitée à alimenter les débats de manière totalement pertinente et à représenter de manière fidèle et indépendante les intérêts des groupes sociaux qu'ils sont censés défendre. Ainsi, une approche participative a été intégrée au processus d'élaboration du document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-I). Il s'agit là d'une avancée encourageante pour améliorer la qualité du dialogue politique et social. Ces avancées devraient être renforcées tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif.

Les débats lors de la Revue à mi-parcours, mardi 28 décembre 2004, Brazzaville

Matinée : Acteurs étatiques

Les principales interventions ont été axées sur les secteurs de concentration des transports et de l'appui macro économique :

- Les efforts réalisés par le Gouvernement dans le secteur routier (finalisation du plan national des transports, l'esquisse du plan opérationnel sur l'entretien routier, l'achèvement des études techniques sur la RN1, la promulgation des textes sur la protection du patrimoine routier national, etc.) seront repris dans le RAC 2004 dans la mesure où ils sont intervenus en 2004. Le lancement du projet sur la reconstruction de la RN1 devrait intervenir en 2005.
- Dans le domaine de l'appui macro économique, les développements intervenus en 2004 seront de même repris dans le RAC 2004. Pour contribuer à l'appui à l'initiative PPTE, le PIN a été réaménagé à l'occasion de la Revue à mi-parcours, avec l'introduction du nouveau secteur de concentration « appui macro économique doté d'une enveloppe de 30,45 millions d'euros, soit environ 19,9 milliards de FCFA, en vue de permettre au

Gouvernement de payer ses arriérés vis-à-vis de la BEI (Un retour de la BEI au Congo est conditionné par le paiement par le Gouvernement des arriérés dus au titre de la dette vis-à-vis de cette institution) et de l'UE.

Pour sauvegarder et utiliser les enveloppes budgétaires acquises dans le cadre de la stratégie de coopération, le Gouvernement a pris comme disposition d'assurer la mise en œuvre des projets liés aux enveloppes dans les délais requis, en respectant la réglementation en vigueur dans le cadre des marchés FED.

La réalisation des progrès sur le plan économique notamment dans le secteur pétrolier (audit SNPC) sera reprise dans le RAC 2004.

En ce qui concerne le secteur hors concentration santé, si, comme le souligne le DG de la santé, on peut considérer que l'épidémie d'Ebola de 2003 a été maîtrisée, des manifestations sporadiques de mortalité animale suspectes continuent toutefois à être rapportées.

Pour ce qui est du projet de la Centrale nationale d'achat de médicaments essentiels (Cenames), le DG de la santé fait remarquer qu'elle manquait d'outils de gestion et de médicaments après la guerre de 1997 et que le projet n'a de ce fait jamais réellement fonctionné. Le Gouvernement avait mis en place une structure post-conflit chargée de stocker les médicaments et de les distribuer auprès des populations touchées par les conflits.

Concernant la relance du CIESPAC (Annexe VI – page 89), il est à noter que ce projet a été arrêté suite aux dégâts subis par le chantier pendant les guerres de 1997-98.

Le DG de la santé note que l'insuffisance d'effectifs dans le secteur sanitaire est plus dû au Programme d'ajustement structurel mis en place au Congo depuis 1985, qui a suspendu le recrutement dans la fonction publique, qu'au manque de moyens financiers au niveau du Gouvernement.

Le DG de la santé note également que sur la question VIH Sida, c'est plutôt le manque d'information sur le niveau de l'épidémie que les 4,2% de taux de prévalence qui est alarmant, analyse que rejoint la délégation de la Commission européenne.

Pour ce qui concerne le secteur hors concentration sur l'élevage, avec les projets PACE et DABAC, il faut noter que :

- Le programme PACE est un programme régional qui bénéficiait d'une enveloppe de 72 millions d'euros pour 32 pays. Le Congo a bénéficié de 108.000 euros, soit environ 70 millions de FCFA pour la première année.
- L'administration congolaise de l'élevage souhaiterait la poursuite du projet DABAC sur financement de l'Union européenne, bien qu'il soit arrivé à terme en septembre 2004. Ceci, compte tenu des progrès qui ont été réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, notamment le découragement de certaines populations au braconnage et l'engouement des populations pour l'élevage d'aulacodes (sibissis). Un prolongement de financement ne serait possible que sous le dixième FED, étant donné que tous les crédits pour le neuvième FED sont déjà alloués.

Après-midi : société civile, acteurs non étatiques

Les interventions de la société civile se sont concentrées sur les aspects suivants : la RN1 Brazzaville-Kinkala, les pistes rurales, le programme DDR, le renforcement de la société civile, la protection des aires protégées et les programmes PMR/PMRU.

La société civile a fait remarquer que certains aspects soulevés lors de la présentation du RAC 2002 n'avaient été pris en compte cette année. Elle voulait notamment savoir si des études sur la route *Brazzaville-Kinkala* étaient déjà disponibles et si, compte tenu de l'état de dégradation avancée de la RN1, des actions ne pourraient pas être entreprises en attendant la réalisation des travaux de reconstruction. La délégation a répondu que le dossier de la route est prêt sur le plan technique, et qu'il ne reste que certains aspects sur l'entretien routier à finaliser. Or ces éléments sont essentiels compte tenu des résultats catastrophiques de l'audit du fonds routier demandé par la délégation au Gouvernement congolais. Le Gouvernement doit garantir une politique sectorielle d'entretien routier opérationnelle et, si des progrès significatifs dans ce sens ont été réalisés en 2004, certains aspects restent encore à préciser.

Il est à noter que le dossier RN1 a été redimensionné suite à l'introduction du nouveau secteur de concentration dû à l'initiative PPTTE, et qu'il devrait passer au comité FED au début de l'année 2005.

Concernant les *pistes rurales*, la société civile s'inquiète de l'application du système HIMO qui s'avère problématique car les acteurs non étatiques ont du mal à suivre les travaux. Ainsi, le travail sur le terrain ne serait pas fait efficacement, compte tenu de l'accès difficile de certaines zones. Elle regrette également l'abandon de certains travaux par manque de financement. La délégation a fait remarquer que 3 axes ont été réhabilités par la méthode HIMO dans le projet mis en œuvre par l'UNOPS et que les ouvrages d'art qui n'ont pas été reconstruits dans le cadre du projet le seront courant 2005. La délégation a aussi indiqué que, grâce à l'approche HIMO qui implique directement les populations locales, des conventions ont été signées avec ces dernières pour assurer l'entretien de ces pistes et que le matériel utilisé par l'UNOPS leur est cédé dans le cadre de ces conventions.

Le programme de *démobilisation, désarmement et de réinsertion* a soulevé plusieurs commentaires :

- Il est important, au-delà de la seule réinsertion économique, de faire également une réinsertion psychosociale des démobilisés et de faire accepter ces derniers dans leur milieu.
- L'identification sur le terrain ne permet pas de bien cibler les vrais ex-combattants, d'où l'intérêt d'impliquer les ONGs qui peuvent aider dans ce sens.
- A-t-on tiré les leçons de la première expérience du DDR réalisée par le PNUD ?

La délégation a précisé que l'identification des personnes était justement un problème auquel les bailleurs de fonds sont attachés et que progressivement, en lien avec les autorités congolaises, des solutions voient le jour. Par ailleurs, la réinsertion psychosociale prend beaucoup plus de temps, est plus complexe que la réinsertion économique et doit être conduite en parallèle avec cette dernière. Compte tenu de l'urgence des problèmes, la communauté internationale intervient plus facilement dans le domaine de la réinsertion économique. La réinsertion psychosociale est prise en compte par un certain nombre d'associations car elle doit s'appuyer sur des structures nationales et sur le long terme. L'expérience passée est évidemment prise en considération, d'autant plus que le programme DDR associe le PNUD.

La discussion sur le *renforcement de la société civile* a porté sur les points suivants :

- la fréquence de consultation des ONGs ;
- les faiblesses de la société civile qui sont tant structurelles, que dues à des défauts de stratégie ou de manque de vision de la part du Gouvernement ;
- les différents secteurs d'intervention de la société civile ;

- les problèmes de préjugés vis-à-vis de la société civile ;
- l'insuffisance de dialogue entre les acteurs de la société civile et les pouvoirs publics et la recherche d'une nouvelle plate-forme de coopération de sorte que le dialogue s'instaure entre la société civile et les pouvoirs publics ;
- les attentes des pouvoirs publics vis-à-vis de la société civile ;
- la nécessité de professionnaliser la société civile en tenant compte des secteurs d'intervention ;
- la recherche d'ONGs pour participer à des rencontres pour le renforcement des capacités ;
- l'interaction entre les sept plates-formes existantes à ce jour qui se consultent régulièrement lorsqu'il s'agit de traiter de questions capitales.
- Les modalités d'utilisation de 10 millions d'euros destinés à la société civile congolaise.

La délégation a précisé que si le discours de la société civile va dans le bon sens, il demeure néanmoins encore assez faible : l'Union européenne souhaiterait un dialogue permanent et constructif avec la société civile. Les pouvoirs publics attendent aussi que la société civile relève le défi en s'organisant de mieux en mieux. Les autorités font des efforts pour rendre le dialogue permanent. Dans ce but, les ONGs sont, par exemple, souvent conviées à des réunions dans le cadre de l'appui à l'Ordonnateur national, pour l'élaboration des politiques et des stratégies de mise en œuvre du PIN. Pour finir, la délégation a précisé qu'il n'a jamais été question d'un montant de 10 millions d'euros spécifiquement destiné à la société civile et que les actions dans ce domaine étaient essentiellement couvertes par les 2 projets « Etat de droit » et « Acteurs non étatiques ».

Dans le cadre de la protection des aires protégées, la société civile est intervenue sur les problèmes de la fièvre Ebola, d'ECOFAC et du braconnage avec :

- Les opérations de mise en œuvre pour sensibiliser les populations sur Ebola ;
- Les alternatives proposées pour que les populations ne recourent plus à la viande de primate dans cette zone ?
- Les alternatives au braconnage.

La délégation a répondu qu'entre autres l'élevage d'aulacodes est une solution qui prévient la consommation de gibier potentiellement contaminé. Le projet DABAC à Pointe-Noire est achevé et a donné des résultats satisfaisants. Il pourrait être envisagé de le reprendre dans le cadre du 10^e FED et éventuellement de l'étendre. Pour ce qui concerne le braconnage, le projet PMR, combiné aux activités d'ECOFAC pourrait offrir des alternatives.

La société civile (notamment les ONGs) a émis le souhait d'être plus impliquée dans la mise en œuvre du *PMRU ou PMR*. La délégation a précisé dans ce domaine que l'implication de la société civile est assurée par 2 biais dans ces programmes : 25% du montant total des projets doit venir de la société civile et les ONGs font partie du comité de sélection des projets.

Pour conclure, deux points divers ont été abordés : la dégradation de la qualité de l'eau qui est mentionnée dans le rapport 2003, et la disparition du PSAP et du PSIC. La délégation a répondu qu'un projet multi-ACP sur l'initiative Eau, auquel le Congo est éligible est en cours et qu'un appel à propositions a été lancé dans 3 domaines : gestion de l'eau et gouvernance, infrastructures d'eau et assainissement, initiatives de la société civile. Le PSAP et PSIC sont des programmes qui ont disparu dans le cadre de la récupération des fonds nécessaires à l'initiative PPTE.

CADRE D'INTERVENTION PAR SECTEUR DE CONCENTRATION

1.1. TRANSPORTS (infrastructures routières)

Situation des infrastructures de transport

Identifié dans la stratégie de coopération comme une des contraintes les plus fortes au développement et à la réduction de la pauvreté au Congo, l'appui à la politique sectorielle des transports se présente comme un des éléments les plus importants du Programme indicatif national pour le 9^e FED. En effet, les guerres civiles et le faible taux d'exécution des investissements publics, en particulier dans le domaine routier, ont contribué fortement au cloisonnement du pays.

Le réseau routier, long de 17 289 km, dont 1 264 (7,3%) bitumés et 1 851 km (10,7%) constituant le réseau principal en terre, est discontinu et dégradé, ce dernier surtout en raison d'un manque d'entretien, faisant de l'enclavement de nombreuses zones du pays un des principaux problèmes économiques.

Pour les autres modes de transport l'essentiel repose sur les infrastructures de l'ex-ATC (Agence transcongolaise des communications, démantelée en 2000 et en processus de privatisation) : voies fluviales sur 5 000 km, port de Brazzaville et port maritime de Pointe-Noire, axe ferroviaire.

En ce qui concerne la navigation fluviale, l'entretien (dragage, élagage) comme le balisage de voies navigables n'est réalisé que sur les 2.000 km de voies inter-étatiques avec le soutien de l'UE, mais le matériel doit être en partie renouvelé. Les ports secondaires comme les voies fluviales secondaires soumises pour la plupart à un étiage de 4 mois, sont proches de l'abandon, bien que le gouvernement ait récemment indiqué son intérêt à faire de sa réhabilitation une priorité. Les barges à grume, dont le trafic potentiel est en net déclin, ne transportent quasiment rien faute de moyens.

La situation financière du port fluvial de Brazzaville et le délabrement de ses installations le rendent incapable d'assurer plus de 10% de son potentiel. Le Chemin de fer Congo-Océan (CFCO), qui se trouve depuis 1992 sans sa forte composante en trafic de manganèse (2 à 3 millions de tonnes atteints dans les années 80), a très mal évolué depuis 1993. Le trafic actuel est en redressement, après la cessation des troubles dans le département du Pool en 2003, mais il n'est pas sûr qu'un niveau satisfaisant soit récupéré car beaucoup de facteurs handicapent le CFCO. Il demeure en particulier vulnérable sur le plan de la sécurité nationale, et le transport de passagers n'a repris qu'en janvier 2004, et ceci à titre expérimental. Faute d'entretien, la moitié Est de l'axe Brazzaville – Pointe-Noire, soit 310 km, est extrêmement dégradée.

Le port maritime de Pointe-Noire reste le seul équipement en assez bon état. Sa profondeur de 14 mètres associée à un faible effet de marée, en fait la seule voie d'accès efficace du pays et la seule justification de la "vocation de transit" du pays. Malgré un état général acceptable, en tant que maillon extrême de la chaîne de transport

congolaise, son trafic est évidemment faible, ne dépassant pas les 9,608 millions de tonnes en 2001⁶³.

Pour l'aérien et l'aéroportuaire, les deux aéroports internationaux, qui mobilisent l'essentiel de la demande potentielle de transport (passagers et fret), disposent de pistes et d'aires de stationnement médiocres mais aux normes. Les installations électriques et de carburant, les tours de contrôle, le balisage sont largement à améliorer, et le système de fret comme l'accueil des passagers sont dans un état largement en dessous du minimum. Les aéroports secondaires sont généralement des pistes en latérite sans aérogares et ne disposent pas, pour la plupart, du minimum d'équipement (assistance à la navigation, voire simples manches à air).

Objectifs et indicateurs pour le secteur de concentration « Infrastructures de transport »

Pour tous les objectifs établis pour la coopération dans le domaine des infrastructures de transport, il y a deux conditions *sine qua non* : le maintien de la stabilité politique, et l'attachement du gouvernement au processus des réformes. Ces deux conditions sont retenues comme hypothèses fondamentales pour la poursuite des objectifs. La stabilité politique implique le maintien de la paix et de l'ordre public, notamment dans le département du Pool. Pour ce qui concerne la deuxième condition, l'attachement du gouvernement a été manifesté lors de la signature du Programme indicatif national du 9^e FED. Malgré le faible progrès dans certains volets, le gouvernement maintient son attachement aux objectifs identifiés dans le Document stratégique de pays.

Le manque de données statistiques qui a été évoqué à plusieurs reprises dans ce rapport rend difficile une connaissance précise des progrès réalisés dans tous les secteurs.

⁶³ FMI, *Statistical Appendix*, p.20, juin 2003.

Table 1.1.1 Objectifs et indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Situation février 2004	Objectif établi pour le RAC 2004	Sources d'information
1. Améliorer le niveau de service des routes	<p>Coûts de transport Transport de marchandises (m3/kg) entre Brazzaville et Pointe-Noire et entre Brazzaville et les pays frontaliers; Transport de passagers.</p> <p>Trafic routier Flux des différents types de transport routier (marchandise, passager, particulier) sur les principaux axes routiers.</p>	<p>Les coûts de transport routier ne sont pas connus avec précision.</p> <p>Les derniers comptages routiers systématiques datent de 1989, n'ayant aujourd'hui qu'un intérêt historique. Toutefois, les consultants du PNT ont réalisé des enquêtes qui permettent d'avoir un aperçu général du flux routier.</p>	<p>Diminution des coûts de transport.</p> <p>Augmentation du trafic routier selon les prévisions du PNT</p>	<p>Prix pratiqués par les transporteurs de marchandises et de passagers ; Registres des postes de contrôle établis par les services de sécurité publique.</p>
2. Disposer d'une armature de routes structurantes praticables en toutes saisons	<p>Etat du réseau routier Évaluer un pourcentage de routes définies comme bonnes-moyennes-mauvaises sur la base d'un réseau prioritaire et des classifications de routes établies dans le cadre du PNT. Investissement dans la réhabilitation/construction routière</p>	<p>Travaux de réhabilitation sur le budget de l'État et hors du budget ; Projets de réhabilitation de pistes rurales par les bailleurs ; Nécessité d'un travail d'identification des différentes sources de financement pour les travaux routiers.</p>	<p>Remise à la circulation d'au moins 250 km de routes agricoles ; Travaux sur la route Brazzaville-Kinkala ;</p>	<p>Rapports périodiques des bailleurs sur place ; Budget d'investissement.</p>
3. Mise en œuvre de la DPST	<ul style="list-style-type: none"> - Commission de suivi de la mise en œuvre du PNT ; - Indicateurs à définir sur une liste limitée de mesures-clés. 	<ul style="list-style-type: none"> - DPST adoptée (1998) ; - PNT en cours d'adoption (rapport final déposé). 	<ul style="list-style-type: none"> - PNT adopté après consultation des bailleurs de fonds ; - Table ronde des bailleurs de fonds ; - Suivi des indicateurs auprès de la Commission de suivi de la mise en œuvre du PNT 	<p>Secrétariat permanent du PNT</p>

Suivi de l'objectif 3 : mise en œuvre de la DPST

La mise en œuvre de la déclaration de politique sectorielle des transports, adoptée par le gouvernement en 1998, a évolué lentement. Le progrès dans les différents domaines de la DPST peut être visualisé dans le tableau suivant.

Table 1.1.2 Mise en œuvre de la DPST

Mesures		Taux de réalisation			Actions/Commentaires
		Faible	Moyen	Bon	
1.Libéralisation de l'économie	Plan		X		Comité de privatisation : premier rapport (01/2003) Charte des investissements (18/01/2003) Progression des privatisations, en particulier dans le transport ferroviaire et fluvial; dépouillement de l'appel d'offres pour la concession du CFCO en cours. Adjudication prévue en avril/mai 2004. Nouvelle équipe de direction devant assurer la transition, concession prévue pour septembre 2004. Privatisation des voies et moyens de transport fluvial dépend en partie du progrès de la privatisation dans le secteur ferroviaire. Prestations de services privatisées en partie dans le port de Pointe-Noire et dans les aéroports.
	Terrain	X			Procédures de passations de marchés de gré à gré limitent la concurrence. Les barrages ont été supprimés sur la RN2 pendant quelques semaines à partir de février 2003 mais ils sont de retour, avec de lourdes conséquences en termes de coûts pour les transporteurs, ce qui fonctionne comme un péage informel sans revenu pour l'Etat. Travaux de renforcement de chaussées urbaines confiés aux PME nationales.
2. Méthodes de planification	Plan		X		Elaboration du PNT: rapport final février 2004.
3. Transport en général	Plan	X			Création de la Délégation générale des grands travaux (DGGT) (12/2002) ⁶⁴ Dissolution ATC, OCER, LINA : faible progression pour privatisations / mises en concessions

⁶⁴ Les services de coopération de la Commission et des États membres tiennent à exprimer leur préoccupation devant une mesure d'exception qui déroge aux procédures communément admises en matière de passation de marchés publics. Voir ci-dessous.

Mesures		Taux de réalisation			Actions/Commentaires
		Faible	Moyen	Bon	
4. Transport routier	Plan		X		Adoption du Programme d'action pour la réforme de l'entretien routier (27 octobre 2003) Loi portant création d'un Fonds Routier (promulguée le 13 février 2004). Textes d'application adoptés le 26 avril 2004, mais sans garanties que le financement pour l'entretien sera disponible. Loi portant protection du patrimoine routier national (promulgué le 13 février 2004). Textes d'application adoptés le 26 avril 2004. Budget 2004 prévoit 10,900 milliards CFA pour l'entretien routier, y compris arriérés. Rapport pour la conception d'un projet d'appui institutionnel au secteur de l'entretien routier soumis en janvier 2004. Audit pour identifier les arriérés de paiements pour travaux d'entretien routier sur les années 2002/2003. Nouveau calendrier : termes de référence pour la mission d'audit complétés en février 2004, audit prévu.
	Terrain		X		Faible exécution des travaux d'entretien Aménagements urbains et signalisation routière Réhabilitations de pistes rurales (bailleurs de fonds) Pistes forestières préfinancées par les forestiers.
5. Transport ferroviaire	Plan		X		CFCCO créé en 02/2000, statuts approuvés et mise en concession en cours. Une nouvelle équipe de direction assure la relance et la transition depuis le début de l'année 2004
	Terrain	X			Très peu ou pas de mesures de réhabilitation, moitié de la voie est très dégradée. La Banque mondiale a fait un investissement de 10 MUS\$ pour réhabilitation d'urgence, dont une partie importante pour un système de signalisation radio. Le transport de passagers a recommencé à titre expérimental en janvier 2004.
6. Port de Pointe-Noire	Plan			X	Port autonome de Pointe-Noire (PAPN) : statuts approuvés en 02/2000 Pré-étude Sogreah (financement AFD) : schéma de développement du port débouchera normalement sur le financement de la réhabilitation. L'AFD prépare maintenant un appel d'offres pour l'étude.
	Terrain		X		Certaines activités portuaires connaissent un début de sous-traitance.
7. Transport maritime			X		Création du Conseil congolais des chargeurs (CCC). La loi qui impose que 60% des transporteurs maritimes soient congolais n'a rien fait pour promouvoir la capacité nationale dans ce domaine. La possibilité de vendre des droits a simplement créé des opportunités de rente non-productives.

Mesures		Taux de réalisation			Actions/Commentaires
		Faible	Moyen	Bon	
8. Transports fluviaux	Plan		X		<p>3 entités issues de l'ATC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Service commun d'entretien des voies navigables (SCEVN) entretient les voies d'intérêt commun (Congo – Sangha - Oubangui) - Chantier naval chargé d'entretenir la flotte fluviale - Port autonome de Brazzaville et ports secondaires (PABPS) <p>La privatisation du système fluvial est très affectée par les progrès dans la privatisation de la CFCO. Par contre, les différents éléments du système fluvial (ports, bateaux, etc.) peuvent être mis en concession ou vendus de façon autonome, ce qui facilitera le processus, une fois les conditions créées.</p> <p>Un appel d'offres a été lancé pour la privatisation du port de Brazzaville.</p> <p>L'applicabilité de la loi imposant qu'un minimum de 85% du bois soit transformé sur place dépend de gros investissements dans la modernisation des ports.</p> <p>La construction d'un pont routier pour Kinshasa pourrait dynamiser davantage le Port autonome de Pointe-Noire, à condition que la liaison fer/route entre Pointe-Noire et Brazzaville soit améliorée.</p>
	Terrain		X		<p>Étude sur la navigabilité de l'Alima : les travaux sur le terrain sont terminés et le rapport a été soumis en février 2004</p> <p>La mise en condition du port de Lékéti, un investissement auquel le gouvernement attache beaucoup d'importance, pourrait représenter une contribution pour l'intégration dans la région CEMAC et pour le désenclavement de la région de la Cuvette si cette initiative est complétée par la voie routière entre Lékéti et Franceville (Gabon). Le rôle de transit régional envisagé dans la DPST ne peut être réalisé sans cette voie.</p>

9. Transports aériens	Plan		X		Plusieurs sociétés privées exploitent les liaisons les plus fréquentées (Brazzaville – Pointe-Noire) Un certain nombre de ces sociétés ne respectent pas les normes internationales de sécurité et d'entretien.
	Terrain	X			Peu d'avancement dans l'amélioration de l'aérogare internationale de Brazzaville. Les travaux à Pointe-Noire ont progressé. Aérodromes secondaires comme celui de Dolisie prévu comme aéroport de dégagement manquent encore d'infrastructures et d'équipement de navigation et de sécurité, travaux commencés. Gros investissement : aéroport d'Ollombo, de classe internationale dont l'insertion dans le plan d'ensemble du pays n'est pas clarifiée. Cet aéroport qui n'est pas prévu dans la DPST et n'apparaît que pour une partie très limitée dans le budget d'investissement public pose un problème majeur dans la planification des investissements.
10. Pays de transit	Plan	X			Finalité récurrente de la DPST, peu de mobilisation de fonds d'intégration régionale (CEMAC)
	Terrain	X			Infrastructures d'échange assez limitées Coupures sur l'axe Brazzaville – Pointe-Noire (RN1, CFCO) et l'axe Brazzaville – Ouessou /frontière Cameroun -RCA (RN2) Plan d'aménagement du PAPN
11. Auxiliaires de transport	Plan / Terrain	X			Peu d'avancement dans les privatisations Beaucoup de transports informels
12. Ressources humaines et formation	Plan / Terrain	X			Ecole supérieure des cadres des chemins de fer (ESSAC) réhabilitée en 2002, mais pas encore en fonction. Appui de la France à la formation de cadres des transports fluviaux pendant l'année 2004. Problème de ressources humaines à l'instar des autres secteurs.
13. Informatisation	Plan / Terrain		X		Office congolais d'informatique (OCI) : cahier des charges de la Direction générale des transports terrestres, mise en place d'un site-pilote portant sur les permis de conduire (2002) et cartes grises (2003)

Table 1.1.3 Programme d'action pour la réforme de l'entretien routier, avec la situation actuelle

Le tableau ci-dessous représente, pour les quatre premières colonnes, les engagements du gouvernement par lettre datée du 29 octobre 2003. La cinquième colonne a été ajoutée pour permettre la visualisation des progrès pour chaque engagement du gouvernement.

Actions / mesures à prendre	Indicateur	Source de vérification	Période	Situation mars 2004
1. Apurement d'une somme de 3.600.000.000 F CFA concernant les travaux d'entretien objet de contrats en 2002/2003.	Paiements effectués en faveur des entreprises sous contrat (sur la base d'une étude/audit)	Le rapport d'audit identifiera les arriérés et évaluera techniquement l'avancement des travaux.	Remise du rapport mars 2004. Le ministre des finances procédera au règlement sur la base de ce rapport.	Termes de références de l'audit en préparation Retard par rapport à la prévision faite en octobre 2003
2. Programme d'entretien routier de l'année 2004 couvrant les entretiens prioritaires (courant et périodique), et une allocation de 10.300.000.000 F CFA inscrite au budget du Fonds routier.	Programme d'entretien pour l'année 2004 et correspondant à l'allocation budgétaire ci-contre.	Budget d'investissement exercice 2004 (annexe à la loi des finances n° 33 du 30/12/2003 pour l'année 2004).	Le budget et le programme ont été adoptés lors de la session budgétaire du Parlement d'octobre 2003.	Le programme d'entretien est préparé mais il s'agit de moyens librement affectables. Le budget 2004, approuvé par le Parlement en janvier 2004 prévoit une allocation de 10 900 000 000 F CFA pour le Fonds routier en tant que dépense d'investissement (au lieu de dépenses courantes) mais l'écart entre allocation budgétaire et ressources effectivement mises à la disposition dans le passé ne permet pas d'y rattacher une signification concrète.

<p>3. Etablissement d'un système garantissant que les travaux d'entretien routiers seront passés sur la base d'appels d'offres, et que leurs montants reflètent des prix normalisés.</p>	<p>Procédure améliorée concernant la passation des marchés conformément à la réglementation en vigueur et la gestion en place. (Manuel de gestion des contrats d'entretien adopté)</p>	<p>Rapport d'audit</p>	<p>Fin mars 2004</p>	<p>Le manuel de gestion des contrats d'entretien n'a pas été officiellement adopté.</p> <p>Nécessité d'une confirmation que les travaux d'entretien sont courants ou périodiques, sortant donc du cadre des projets dit « structurants » et, par conséquent, du cadre des projets sous tutelle de la DGGT.</p>
<p>4. Exécution du programme d'entretien mentionné ci-dessus correspondant au budget du Fonds routier.</p>	<p>Progrès dans le programme d'entretien à terme de plus de 5.000 km réhabilités et entretenus pour maintenir un niveau de service satisfaisant.</p>	<p>Rapports d'audit financier et technique sur le programme d'exécution, tous les semestres.</p>	<p>1^{er} rapport d'audit en mai 2004. 2^e rapport en novembre 2004.</p>	<p>Le programme d'entretien de 2004 n'a pas commencé à être exécuté. Un audit est programmé.</p>
<p>5. Adoption d'un plan opérationnel et d'un calendrier pour l'accomplissement des principales mesures/actions de la DPST pour réformer le financement, la programmation, la gestion et l'exécution de l'entretien routier.</p>	<p>Plan de réforme pour l'entretien détaillé adopté.</p> <p>Création d'un établissement public administratif dénommé Fonds routier autonome et bénéficiant de ressources sûres et pérennes.</p> <p>Mise en place d'une réglementation pour la protection du patrimoine routier national et pour l'institution du péage.</p>	<p>Documents appropriés adoptés par le Parlement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi n° 8-2004 du 13/02/04 portant création d'un établissement public administratif dénommé Fonds routier. • Loi n° 7-2004 du 13/02/04 portant protection du patrimoine routier national. 	<p>Loi adoptée par le Parlement lors de la session d'octobre 2003</p> <p>Loi adoptée par le Parlement lors de la session d'octobre 2003</p>	<p>Textes d'application approuvés (avril 2003).</p> <p>Le plan opérationnel et le calendrier ne sont pas encore en cours d'être exécutés.</p>

	Nouvelle classification routière déterminant le réseau routier prioritaire à prendre en charge par le Fonds routier.	<ul style="list-style-type: none"> • Cette classification est déjà prête et sera renforcée par le PNT en cours de finalisation. • Décrets et autres textes d'application des lois précitées sont en cours d'adoption par le Conseil des ministres • Décrets et arrêtés instituant le péage en cours d'adoption par le Conseil des ministres 	<p>Fin mars 2004</p> <p>Fin mars 2004</p>	
--	--	--	---	--

Table 1.1.4 CALENDRIER CONVENU

	JUIN 2004	JUILLET 2004	AOÛT 2004	SEPT. 2004	OCT. 2004	NOV. 2004	DEC. 2004
Mission CE pour vérifier autonomie Fonds routier				Mission conjointe DEV-AidCo			
Audits	Fin juin – début des audits (délégation CE)			Fin des audits le 15 septembre			
Plan opérationnel		Projet de Plan opérationnel envoyé par l'ON		Plan opérationnel final fin septembre			
Proposition de		Finalisation de		Envoi pour			

financement appui institutionnel		la proposition de financement par la Commission		information aux Etats membres			
Appel d'offres sous clause suspensive appui institutionnel	Lancement par la Commission du contrat cadre pour élaboration DAO après demande de l'ON	DAO élaboré	Publication JO présélection services (notification du marché de services)		Analyse des candidatures. Short list. Lancement appel d'offres		Dépouillement des offres janvier 2005
Proposition de financement Brazzaville-Kinkala-Matoumbou	Envoi des documents finaux par l'ON à la Commission	Finalisation de la proposition de financement par la Commission		Envoi de la proposition de financement au Comité FED		24 novembre – présentation au Comité FED par la Commission	
Appel d'offres sous clause suspensive							
Travaux	Envoi des documents finaux (BCEOM) par l'ON à la Commission		Lancement AO			Dépouillement des offres	
Surveillance	Lancement par la Commission contrat cadre pour élaboration DAO	DAO élaboré	Publication JO présélection services (notification du marché de services)		Analyse des candidatures. Short list. Lancement appel offres		Dépouillement des offres janvier 2005

1.2 APPUI AU DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL DANS LE CONTEXTE DE LA DEMOCRATIE ET DE L'ETAT DE DROIT
Cadre d'intervention spécifique du 9^e FED

Objectifs et indicateurs pour le secteur de concentration « Démocratie et Etat de droit »

OBJECTIFS NATIONAUX							
Objectifs et résultats	Indicateur	Situation RAC 2002 (10/2003)	Objectif RAC 2003	Situation RAC 2003 (02/2004)	Objectif RAC 2004	Sources d'information	Hypothèses
Renforcer le processus démocratique et l'Etat de droit en République du Congo	Existence et fonctionnement des institutions démocratiques Adoption et application des textes législatifs	Institutions prévues par la Constitution mises en place, fonctionnement partiel Cadre législatif prévu par la Constitution en cours d'adoption, application connaît des difficultés	Poursuite du processus de démocratisation (élections dans le Pool, si possible) Prioritisation d'adoption des textes législatifs essentiels, p.e. loi nationale anti-corruption Application des bonnes pratiques en matière de gestion des fonds publics - Assurer transparence dans le domaine des ressources pétrolières)	Adoption des lois organiques et décrets de nominatifs relatifs aux institutions: Cour constitutionnelle, Cour des comptes, Haute Cour de justice, Commission nationale des droits de l'homme, Conseil économique et social, Conseil supérieur de la liberté de communication. Plan national anti-corruption (qui prévoit l'adoption de la loi nationale anti-corruption) adopté en décembre 2003 Code de bonne conduite des agents de l'État y compris de la lutte contre l'impunité approuvé par le Conseil des ministres le 15 janvier 2004	Les institutions sont opérationnelles et rendent compte Publication des Loi nationale anti-corruption approuvée. Publication des résultats de l'audit de la SNPC	Rapports périodiques des institutions et partenaires sur place Extraits de presse nationale et internationale Rapports des ONGs spécialisées dans le domaine de l'Etat de droit Publication au J.O. Publication sur Internet	Maintien de la stabilité politique Attachement du Gouvernement au processus de réformes

OBJECTIFS DE LA COOPERATION COMMUNAUTAIRE

Objectifs et résultats	Indicateur	Situation RAC 2002 (10/2003)	Objectif RAC 2003	Situation RAC 2003 (02/2004)	Objectif RAC 2004	Sources d'information	Hypothèses
<p>Cour des comptes mise en place et opérationnelle</p> <p>Cour constitutionnelle mise en place et opérationnelle</p>	<p>Rapports de la Cour des comptes et suivi de ces rapports.</p> <p>Nombre d'arrêts de la Cour constitutionnelle</p>	<p>La Cour des comptes et la Cour constitutionnelle sont mises en place (art. 133-134 et 144-151 de la Constitution, lois n° 19-99 et 1-2003 du 13 août 1999 et 17 janvier 2003)</p> <p>Etat de fonctionnement des deux institutions à préciser</p>	<p>Amélioration des capacités techniques du personnel des deux institutions (formations)</p> <p>Soutien matériel des institutions par le projet communautaire</p> <p>Exécution du programme de travail des deux institutions</p>	<p>Les membres de la Cour des comptes ont été désignés sans pour autant que l'institution soit encore fonctionnelle</p> <p>Cour constitutionnelle est opérationnelle mais ne dispose pas encore des capacités humaines pour exercer toutes les compétences que lui confère la Constitution</p> <p>Formation des magistrats de la Cour constitutionnelle (en coopération avec le Conseil constitutionnel français)</p> <p>Le projet communautaire n'a pas encore démarré du fait de retards dans l'attribution du contrat d'assistance technique.</p>	<p>La Cour des comptes et la Cour constitutionnelle sont opérationnelles (la gestion des affaires publique est contrôlée)</p> <p>Amélioration des capacités techniques du personnel des deux institutions (formations)</p> <p>Soutien matériel des institutions par le projet communautaire</p>	<p>Rapports de l'assistance technique du projet communautaire quand elle sera en place.</p> <p>Rapports d'autres bailleurs et d'ONG spécialisées</p> <p>Rapports périodiques des institutions appuyées</p>	<p>Identification du Gouvernement avec le projet communautaire</p> <p>Mise en place des contributions financières et des ressources humaines par l'Etat</p> <p>Absence d'interventions politiques dans le travail des institutions</p> <p>Projet de l'UE en place en 2004</p>

RESULTATS							
Objectifs et résultats	Indicateur	Situation RAC 2002 (10/2003)	Objectif RAC 2003	Situation RAC 2003 (02/2004)	Objectif RAC 2004	Sources d'information	
Juges nommés	Nombre et qualification des juges désignés	Les désignations des membres des deux institutions a eu lieu	Résultats en termes de formation et d'appui matériel à définir	Des locaux provisoires ont été affectés à la Cour constitutionnelle mais pas à la Cour des comptes (le bâtiment est en construction avec l'appui financier de la Banque mondiale)	Des locaux ont été affectés à la Cour des comptes	Rapports de l'assistance technique	Délais acceptables quant à l'adoption des devis-programmes
Locaux fonctionnels attribués	Etat et équipement des bureaux	Des locaux ont été affectés à la Cour constitutionnelle mais pas à la Cour des comptes	conjointement avec l'AT du projet communautaire et à concrétiser à travers les devis programmes	La Cour constitutionnelle a rendu des décisions	Résultats en termes de formation et d'appui matériel à définir conjointement avec l'AT du projet communautaire et à concrétiser à travers les devis programmes	Audits des devis-programmes	Pas de problèmes administratifs particuliers (visa des AT, dédouanement du matériel etc.)
Les institutions s'acquittent de leurs fonctions	Cours des comptes: sanction effective des fraudes et dépassements de la législation nationale Cour constitutionnelle: nombre et application des arrêts rendus	Les budgets des deux institutions connaissent des difficultés de déblocage					Délais acceptables pour accord sur le programme de travail entre le gouvernement et la CE

ANNEXE II : CHRONOGRAMME

CHRONOGRAMME PREVISIONNEL DES ACTIVITES 2004-2007 au 31/07/2004 (sur reliquats 6-9ème FED/PIN et enveloppe B 9ème FED/PIN)

PAYS: CONGO-BRAZZAVILLE

Titres	Montants, millions €	Identification	Décision de financement
I. Secteur transports			
1. Travaux sur RN 1+ appui institutionnel	49,00	2. semestre 2004	février 2005
2. Pistes rurales (dans PMR)	0,40	1. semestre 2005	décembre 2005
<i>Sous-total</i>	<i>49,40</i>		
II. Secteur appui institutionnel dans le contexte de la démocratisation et de l'Etat de droit	Pm		convention de financement signée en février 2003
III. Appui macro-économique	28,45	2. semestre 2004	juillet 2004
IV. Hors secteurs de concentration			
Nouveau PNDS (PASSCOB)(*)	8,80	2. semestre 2003	février 2004
Appui inst. MEF (aires prot.)	1,95	2. semestre 2003	juin 2004
Facilité de coop. Technique (*)	1,65	2. semestre 2003	février 2004
ECOFAC	2,00	1. semestre 2004	juin 2004
PMRU II bis	1,62	1. semestre 2004	janvier 2005
Programme d'appui aux acteurs non étatiques	0,87	1. semestre 2004	mars 2005
<i>Sous-total</i>	<i>16,89</i>		
IV. TOTAL PIN/ENVELOPPE A	94,74		
V. ENVELOPPE B/PIN 9ème FED (**)	6,60	2004/2005	mai 2005
VI. TOTAL PIN (***)	101,34		

(*) engagé au 31/07/04

(**) dont : 2 millions € pour Echo, 2 millions € pour d'autres actions post-conflits, et 2 millions € pour l'initiative PPTE

(***) dont 9,7 millions € qui seront disponibles après dégagements, soit un montant disponible avant ces dégagements de 91,64 millions €

RESSOURCES FINANCIERES DU PIN 9ème FED au 31/07/04

Ressources financières	Montants
Enveloppe A 9ème FED	43.000.000
Enveloppe A Reliquats 6ème FED	12.085.682
Enveloppe A Reliquats 7ème FED	10.802.412
Enveloppe A Reliquats 8ème FED	19.312.500
Total Enveloppe A PIN 9ème FED	85.200.594
Enveloppe B PIN 9ème FED	6.600.000
Total PIN 9ème FED	91.800.594
Dégagements	9.700.000
Total disponible après dégageement	101.500.594
Total enveloppe A PIN 9ème FED	85.200.594
Dégagements	9.700.000
Total disponible enveloppe A après dégageement	94.900.594
Enveloppe B PIN 9ème FED	6.600.000
Total disponible après dégageement	101.500.594
<u>Détails dégageements à effectuer</u>	
7 COB 18/1 : PAS	5.500.000
7 COB 2 : Appui au secteur privé	1.116.469
7 COB 13 : Ceinture maraîchère	174.315
7 COB 4 : PNDS	1.238.439
7 COB 48 : AT PNT	101.475
7 COB 49 : PMRU 2	665.792
7 COB 54 : AT Processus électoral	65.585
7 COB 26 : PMR Pool	431.160
7 COB 36 : PMRU	267.246
7 COB 37 : PMRU	33.373
8 COB 6 : AT Processus électoral	50.533
8 COB 10 : Préparation DDR	57.400
Total à dégager	9.701.787



EUROPEAID
CO-OPERATION OFFICE

CONGO

FORECAST EDF PAYMENTS 2004 - 2005 (ongoing INDIV. COMMITMENTS)

YEAR GLOBAL COMMIT	ACCOUNTING NUMBER (GLOBAL COMMIT.)	N° INDIV COMMIT	TITLE INDIVIDUAL COMMITMENTS	END DATE	SITUATION 1st JULY 2004			FORECAST 2nd SEMESTER 2004				FORECAST 2005				ALARM		
					AMOUNT ONGOING INDIV. COMMIT.	PAYMENTS ON ONGOING INDIV. COMMIT.	RAP	PAYMENTS	ESTIMATION of RISK FACTOR			1st SEMESTER PAYMENTS A	2nd SEMESTER PAYMENTS B	TOTAL PAYMENTS A+B	ESTIMATION of RISK FACTOR			
									Low L	Medium M	High H				Low L		Medium M	High H
TOTAL FORECAST PAYMENTS ON ONGOING INDIVIDUAL COMMITMENTS								275.193	2.904.135	-2.000.000	-628.942	502.854	2.193.684	2.696.538	696.538	2.000.000	0	
1996	6ACP COB25	1	BCEOM/LOUIS BERGER.ET.ROUTE BRAZZA-KINKALA(AUSSI 7-COB-33)	19971117	332.858	332.858	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	OK	
1993	7ACP COB4	3	DEVIS-PROGRAMME JUIN DECEMBRE 95	A	405.395	232.396	172.999	-183.917			-183.917	0	0	0	0	0	OK	
1993	7ACP COB4	7	DEVIS PROGRAMME(12 MOIS A PARTIR SIGNATURE)	A	20000831	1.437.880	1.183.203	254.677	-411.055		-411.055	0	0	0	0	0	OK	
1993	7ACP COB4	15	AEDS 420 818 583 XAF DEB DEC 02 18MOIS	A	20040531	642.000	364.404	277.596	277.596	277.596			0				OK	
1993	7ACP COB4	16	DV 4-1 068 520 XAF	A	20031231	2.456.000	2.455.222	778	0				0				OK	
1993	7ACP COB4	18	sante publique	A	20040615	17.509	9.045	8.464	8.464	8.464			0				OK	
1993	7ACP COB4	19	CENTRE DES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES 4740785 XAF	A	20030831	7.300	7.227	73	0				0				OK	
1993	7ACP COB4	22	INTERNATIONAL DISPENSARY ASSOCIATION 61.171.388 XAF	A	20030831	93.300	91.355	1.945	1.945	1.945			0				OK	
1993	7ACP COB4	23	MARVEL 350.662.67 EURO	A	20040131	351.000	350.663	337	0				0				OK	
1993	7ACP COB4	24	DP 3 - DP DE RELANCE - MISE EN OEUVRE PND	A	20030430	318.500	251.463	67.037					0				OK	
1994	7ACP COB17	1	P.g.I.(appui a l'ajustement structurel-fas)	A		6.600.000	6.600.000	0	-2.000.000		-2.000.000	2.000.000	2.000.000		2.000.000		OK	
1994	7ACP COB18	1	P.G.I.(APPUI A L'AJUSTEMENT STRUCTUREL-PIN)	A		6.900.000	1.400.000	5.500.000					0				OK	
1995	7ACP COB26	1	DEVIS PROGRAMME 95/95 REGION POOL	A	19970930	1.434.000	1.098.981	335.019					0				OK	
1995	7ACP COB27	3	DEVIS PROGRAMME ACTIONS 1(CUVETTE ET CUVETTE)	A	19971010	1.424.134	1.424.134	0	-33.970		-33.970		0				OK	
1996	7ACP COB33	1	BCEOM/LOUIS BERGER.ET.ROUTE BRAZZA-KINKALA(AUSSI 6-COB-25)	A	20020331	456.714	109.942	346.772	173.386	173.386		173.386	173.386				OK	
1996	7ACP COB35	4	DP 1.01.02.31.12.02 27000000 XAF	A	20030228	219.000	185.807	33.193	33.193	33.193			0				OK	
1996	7ACP COB35	5	MERAT G BIARRITZ	A	20040314	146.000	130.112	15.888	15.888	15.888			0				OK	
1996	7ACP COB35	7	DP 2 228.408.183 XAF PROG DE SOUTIEN AUX ARTS PLAST	A	20031231	523.000	471.157	51.843	51.843	51.843			0				OK	
1996	7ACP COB36	2	DP-FONCTIONNEMENT 02-1997-30.04.99(173.947.914 XAF)	A	19990430	410.719	207.525	203.194					0				OK	
1996	7ACP COB36	5	D.P."ACTION 1"PMRU(? PARTIR DU 11.06.98-12 MOIS)PARTIEL	A	20000831	835.000	770.948	64.052					0				OK	
1996	7ACP COB37	1	D-P"ACTION N.1"PMRU(? PARTIR DU 11.06.98-12 MOIS)PARTIEL	A	19990610	478.000	455.226	22.774					0				OK	
1996	7ACP COB37	2	SOLDE AV 2 DP 2 VOIR ENG 7COB 36 ENG 2	A	20000831	10.600	0	10.600					0				OK	
2001	7ACP COB48	2	THALES AT DUREE 12MOIS DEBUT 09/2002	A	20030831	1.838.600	1.646.183	192.417	192.417	192.417			0				OK	
2001	7ACP COB49	5	GRET PMRU 2 DP D' ACTIONS 2	A	20040831	830.000	414.252	415.748	415.748	415.748			0				OK	
2001	7ACP COB49	6	DP DE FONCTIONNEMENT 2	A	20030831	110.000	108.630	1.370	1.370	1.370			0				OK	
2001	7ACP COB49	7	GRET DV DE FONCT 3 72971509 XAF	A	20040830	112.000	69.960	42.040	42.040	42.040			0				OK	
2001	7ACP COB50	1	GRET (CONTRAT AT 004 DU 23.04.02)	A	20050331	501.000	215.215	285.785	150.000	150.000		135.785	135.785	135.785			OK	
2001	7ACP COB54	4	SEMA - LM 28.11.01 - EXPERT LOGISTIQUE	A	20011229	28.384	22.707	5.677	5.677	5.677			0				OK	
2001	7ACP COB55	1	CT AT 28.500.000 XAF ERNST ET YOUNG	A	20030114	80.000	53.403	26.597	26.597	26.597			0				OK	
2002	7ACP COB56	1	PNUD UNOPS CONV.DE FIN.EURO 1980000 OCT 02 21 MOIS	A	20040630	1.980.000	1.356.739	623.261	623.261	623.261			0				OK	
2001	8ACP COB1	1	dp 1	A	20020731	399.000	352.645	46.355					0				OK	
2001	8ACP COB1	2	Agrico 01/08/2002 12m	A	20030731	659.000	629.987	29.013	-132.529	-132.529			0				OK	
2001	8ACP COB1	3	AGRICONGO BP 14 574	A	20040630	396.000	131.885	264.115	264.115	264.115			0				OK	
2001	8ACP COB2	1	Pnud 750000000 euro 18mois deb 01/12/2001	A	20030531	750.000	749.501	499	0	0			0				OK	
2001	8ACP COB3	1	Accord de financement unesco debut 1 oct 02	A	20040331	750.000	225.000	525.000	0	0			0				OK	
2001	8ACP COB4	1	DP DE DEMARRAGE 01/06/02 AU 31/12/02	A	20021231	48.900	43.124	5.776	0	0			0				OK	
2001	8ACP COB4	6	ASSISTANCE TECHNIQUE DU PROJET D'APPUI AU SYSTEME DE SANTE D	A	20040731	0	0	0	0	0			0				OK	
2001	8ACP COB4	7	ASSISTANCE TECHNIQUE DU PROJET D'APPUI AU SYSTEME DE SANTE D	A	20040731	35.000	0	35.000	35.000	35.000			0				OK	
2002	8ACP COB6	2	SEMA (AMS 451)	A	20040509	22.261	17.809	4.452	4.452	4.452			0				OK	
2002	8ACP COB7	1	Alisei 459 169 900xaf	A	20040630	701.000	560.000	141.000	141.000	141.000			0				OK	
2002	8ACP COB7	2	Mef 301740220 xaf	A	20040131	461.000	368.000	93.000	93.000	93.000			0				OK	
2002	8ACP COB7	3	Irc 700000 euro	A	20040616	700.000	560.000	140.000	140.000	140.000			0				OK	
2002	8ACP COB9	1	TRANSTEC 868720000 XAF	A	20060831	1.325.000	325.954	999.046	288.872	288.872		193.683	193.684	387.367	387.367		OK	
2002	8ACP COB9	2	PMR DEVIS DE DEMARRAGE 91.762 200 XAF	A	20040430	140.000	139.891	109	0	0			0				OK	



EUROPEAID
CO-OPERATION OFFICE

CONGO

FORECAST NEW INDIVIDUAL COMMITMENTS (INCLUDING PAYMENTS) 2004-2005 ON ONGOING GLOBAL COMMITMENTS

			FORECAST 2nd SEMESTER 2004					FORECAST 2005								
			ESTIMATION of RISK on PAYMENTS					1st SEMESTER 2005		2nd SEMESTER 2005		TOTAL 2005		ESTIMATION of RISK on PAYMENTS		
YEAR GLOBAL COMMIT	ACCOUNTING NUMBER (GLOBAL COMMIT.)	TITLE of NEW INDIVIDUAL COMMITMENT	INDIVID. COMMIT.	PAYMENTS	Low L	Medium M	High H	INDIVID. COMMIT.	PAYMENTS A	INDIVID. COMMIT.	PAYMENTS B	INDIVID. COMMIT.	TOTAL PAYMENTS A+B	Low L	Medium M	High H
TOTAL INDIVIDUAL COMMITMENTS & PAYMENTS			2.414.638	1.530.240	1.530.240	0	0	11.827.600	4.414.829	800.000	3.487.500	12.627.600	7.902.329	5.802.329	1.600.000	500.000
2001	7ACP COB 50	Avenant n° 1 au contrat d'AT GRET	30.490	30.490	30.490							0	0			
2001	7ACP COB 50	Avenant n° 2 au contrat d'AT GRET						219.000	30.000		30.000	219.000	60.000	60.000		
2001	8 ACP COB 1	Avenant n°1 au DP3 PAIPOD	237.872	237.872	237.872							0	0			
2001	8 ACP COB 1	Dégagement partiel DP2 PAIPOD	-192.931									0	0			
2001	8 ACP COB 1	Evaluation PAIPOD	40.000	20.000	20.000				20.000			0	20.000	20.000		
2001	8 ACP COB 4	DP2 PAON	345.265	175.265	175.265				170.000			0	170.000	170.000		
2001	8 ACP COB 4	DP3 PAON						350.000	175.000		125.000	350.000	300.000	300.000		
2001	8 ACP COB 4	Travaux bâtiment PAON						310.000	100.000		100.000	310.000	200.000	200.000		
2002	8 ACP COB 7	Audit du programme d'amélioration santé	100.000	40.000	40.000				60.000			0	60.000	60.000		
2002	8 ACP COB 8	AT au projet d'appui à l'état de droit						1.659.600	460.000		240.000	1.659.600	700.000	700.000		
2002	8 ACP COB 8	DP de démarrage						400.000	400.000			400.000	400.000	400.000		
2002	8 ACP COB 8	DP de fonctionnement n° 1						3.100.000	500.000		1.000.000	3.100.000	1.500.000	500.000	500.000	500.000
2002	8 ACP COB 8	Autres contrats spécifiques (travaux)						1.000.000			500.000	1.000.000	500.000		500.000	
2002	8 ACP COB 9	DP1 fonctionnement Volet 1	388.329	200.000	200.000				188.329			0	188.329	188.329		
2002	8 ACP COB 9	DP1 fonctionnement Volet 2	246.613	146.613	146.613				100.000			0	100.000	100.000		
2002	8 ACP COB 9	DP2 fonctionnement Volet 1						300.000	150.000		150.000	300.000	300.000	300.000		
2002	8 ACP COB 9	DP2 fonctionnement Volet 2						200.000	100.000		100.000	200.000	200.000	200.000		
2002	8 ACP COB 9	DP1 Actions volet 1	450.000	225.000	225.000				100.000		100.000	0	200.000	200.000		
2002	8 ACP COB 9	DP1 Actions volet 2	450.000	225.000	225.000				100.000		100.000	0	200.000	200.000		
2003	9 ACP COB 2	AT Basnet pour démarrage projet	199.000	130.000	130.000				69.000			0	69.000	69.000		
2003	9 ACP COB 2	AT long terme						2.309.000	600.000		330.000	2.309.000	930.000	330.000	600.000	
2003	9 ACP COB 2	DP démarrage PASCOP						180.000	180.000			180.000	180.000	180.000		
2003	9 ACP COB 2	DP 1 PASCOP						1.500.000	750.000		500.000	1.500.000	1.250.000	1.250.000		
2003	9 ACP COB 2	Contrats spécifiques								800.000	100.000	800.000	100.000	100.000		
2003	9 ACP COB 3	Audit du fonds routier - CGIC Afrique	80.000	80.000	80.000							0	0			
2004	9 ACP COB 4	Contrat cadre pour audits						120.000	60.000		60.000	120.000	120.000	120.000		
2004	9 ACP COB 4	DP démarrage FCT	40.000	20.000	20.000				20.000			0	20.000	20.000		
2004	9 ACP COB 4	DP 1 FCT						80.000	20.000		40.000	80.000	60.000	60.000		
2004	9 ACP COB 4	Autres contrats spécifiques						50.000	12.500		12.500	50.000	25.000	25.000		
2004	9 ACP COB 4	RAC						50.000	50.000			50.000	50.000	50.000		
												0	0			



EUROPEAID
CO-OPERATION OFFICE

CONGO

FORECAST NEW GLOBAL COMMITMENTS (INCLUDING INDIVIDUAL COMMITMENTS & PAYMENTS) 2004-2005

TITLE PROJECT (GLOBAL COMMITMENT)	Décision DATE Sem./Year	GLOBAL AMOUNT	FORECAST 2nd SEMESTER 2004						FORECAST 2005								
			INDIVID. COMMIT.	PAYMENTS	ESTIMATION of RISK on PAYMENTS			1st SEMESTER 2005		2nd SEMESTER 2005		TOTAL 2005		ESTIMATION of RISK on PAYMENTS			
					Low L	Medium M	High H	INDIVID. COMMIT.	PAYMENTS A	INDIVID. COMMIT.	PAYMENTS B	INDIVID. COMMIT.	TOTAL PAYMENTS A+B	Low L	Medium M	High H	
TOTAL COMMITMENTS & PAYMENTS		86.465.892	4.016.000	2.010.000	1.810.000	200.000	0	23.721.564	31.846.000	52.819.999	11.285.000	76.541.563	43.131.000	1.400.000	41.731.000	0	
Contribution initiative PPTE	1st/2005	30.450.000						30.450.000	30.450.000				30.450.000			30.450.000	
9 ACP COB 6 - Avenant 7 COB 56 Pistes rurales	2nd/2004	396.000	396.000	200.000		200.000			196.000				0			196.000	
ECHO - Aide d'urgence Pool - 9 ACP COB 5	2nd/2004	2.000.000	2.000.000	1.000.000	1.000.000				1.000.000				0	1.000.000	1.000.000		
Travaux RN1	1st/2005	47.000.000								47.000.000	9.400.000	47.000.000	9.400.000			9.400.000	
Appui institutionnel au fonds routier	2nd/2004	1.999.999								1.999.999	200.000	1.999.999	200.000			200.000	
PMRU II Bis	2nd/2004	1.620.000	1.620.000	810.000	810.000				200.000			0	400.000	400.000			
Appui aux acteurs non-étatiques	1st/2005	870.000								870.000	435.000	870.000	435.000			435.000	
Valorisation des aires protégées	2nd/2004	1.950.000								1.950.000	600.000	1.950.000	600.000			600.000	
Contribution nationale à ECOFAC	2nd/2004	2.000.000								500.000	200.000	500.000	200.000			200.000	
Reconstruction du Pool	2nd/2005	2.000.000								500.000	250.000	500.000	250.000			250.000	
7 COB 2 Appui au secteur privé	2nd/2004	-1.116.469											0	0			
7 COB 4 PNDS	1st/2005	-1.238.438						-494.713					-494.713	0			
7 COB 8 Appui aux élections	2nd/2004	-16.098											0	0			
7 COB 13 Ceinture maraîchère	2nd/2004	-174.315											0	0			
7 COB 18 PGI	1st/2005	-155.560						-5.500.000					-5.500.000	0			
7 COB 26 PMR	1st/2005	-96.141						-335.019					-335.019	0			
8 COB 27 PMR	1st/2005	-30.537											0	0			
7 COB 35 PSAP	1st/2005							-33.193					-33.193	0			
7 COB 36 PMRU	1st/2005							-267.246					-267.246	0			
7 COB 37 PMRU	1st/2005	-11.400						-33.374					-33.374	0			
7 COB 47 AT appui démocratisation	2nd/2004	-15.809											0	0			
7 COB 48 AT élaboration PNT	1st/2005	-101.475											0	0			
7 COB 49 PMRU	1st/2005	-665.792											0	0			
7 COB 51 Phase prép programme appui Ministère de l'économie forestière	1st/2005	-16.368											0	0			
7 COB 53 AT appui processus électoral	1st/2005	-8.187											0	0			
7 COB 54 AT au processus électoral	1st/2005	-65.585						-5.676					-5.676	0			
8 COB 1 PAIPOD	1st/2005							-46.355					-46.355	0			
8 COB 2 Réinsertion déplacés et ex combattants	1st/2005							-499					-499	0			
8 COB 4 PAON	1st/2005							-5.776					-5.776	0			
8 COB 6 Accompagnement au processus électoral	1st/2005	-50.533						-4.452					-4.452	0			
8 COB 10 Evaluation et préparation des projets DDR	1st/2005	-57.400						-2.133					-2.133	0			
													0	0			
													0	0			
													0	0			

PAYMENTS

SUMMARY of	FORECAST 2nd SEMESTER 2004			
	2 nd SEMESTER	ESTIMATION of RISK for 2004		
		Low L	Medium M	High H
TOTAL FORECAST PAYMENTS <u>ONGOING INDIV. COMMITMENTS</u>	275.193	2.904.135	-2.000.000	-628.942
TOTAL PAYMENTS ON <u>NEW INDIVIDUAL COMMITMENTS</u>	1.530.240	1.530.240	0	0
TOTAL payments on <u>NEW GLOBAL COMMITMENTS</u>	2.010.000	1.810.000	200.000	0
TOTAL PAYMENTS	3.815.433	6.244.375	-1.800.000	-628.942

1 st SEMESTER A	2 nd SEMESTER B	TOTAL PAYMENTS A+B	FORECAST 2005			
			ESTIMATION of RISK for 2005			TARGET 2005
			Low L	Medium M	High H	
502.854	2.193.684	502.854	696.538	2.000.000	0	1.696.538
4.414.829	3.487.500	7.902.329	5.802.329	1.600.000	500.000	6.602.329
31.846.000	11.285.000	43.131.000	1.400.000	41.731.000	0	22.265.500
36.763.683	16.966.184	51.536.183	7.898.867	45.331.000	500.000	30.564.367

INDIVIDUAL COMMITMENTS

SUMMARY of	2004	2005		
	2 nd SEMESTER	1 st SEMESTER A	2 nd SEMESTER B	TOTAL PAYMENTS A+B
TOTAL NEW INDIVIDUAL COMMIT. ON ONGOING GLOBAL COMMIT.	2.414.638	11.827.600	800.000	12.627.600
TOTAL NEW INDIVIDUAL COMMIT. ON NEW GLOBAL COMMIT.	4.016.000	23.721.564	52.819.999	76.541.563
TOTAL PAYMENTS	6.430.638	35.549.164	53.619.999	89.169.163

GLOBAL COMMITMENTS

SUMMARY of	2004	2005		
	2 nd SEMESTER	1 st SEMESTER A	2 nd SEMESTER B	TOTAL PAYMENTS A+B
TOTAL NEW GLOBAL COMMITMENTS	8.643.308	75.822.584	2.000.000	77.822.584

ANNEXE IV : SITUATION FINANCIERE DES FED
ENGAGEMENTS ET PAIEMENTS AU 31/12/2003

(en millions euros)

PIN DU FED	ENVELOPPE	ENGAGEMENTS GLOBAUX	ENGAGEMENTS INDIVIDUELS	PAIEMENTS
PIN 6ème FED	48,0	35,9	35,9	35,9
HORS PIN 6ème FED		11,9	11,9	11,9
PIN 7ème FED	51,0	40,3	35,6	22,9
HORS PIN 7ème FED		7,3	7,3	7,3
PIN 8ème FED	41,3	22,0	2,4	0,5
HORS PIN 8ème FED		5,0	4,4	3,1
PIN 9ème FED (env. A)	43,0	0,2	0,0	0,0
PIN 9ème FED (env. B)	7,4	0,0	0,0	0,0

**Montant disponible pour
engagements
globaux au 31/07/2004**

	millions €
Reliquats 6ème FED	12,09
Reliquats 7ème FED	10,80
Reliquats 8ème FED	19,31
Disponible 9ème FED	43,00
<i>Sous-total</i>	<i>85,20</i>
Dispon., 6-7ème FED sur eng. indiv. (estim.)	9,70
TOTAL disp. pour nouveaux eng. glob.	94,90
Envel. B 9ème FED	6,60
TOTAL GENERAL	101,50

**EXECUTION FINANCIERE DES PROGRAMMES/PROJETS FINANCES
PAR L'UNION EUROPEENNE - PAIEMENTS EN 2003**

N° PROJET	INTITULE DU PROJET	MONTANT DE L'ENGAGEMENT		PAIEMENTS EFFECTUES EN 2003	
		En FCFA	En Euros	En FCFA	En Euros
7ACP COB 004	PNDS/AEDES	420.818.583	641.534	239.033.340	364.404
7ACP COB 004	PNDS/M.GODY	29.190.087	44.500	19.113.521	29.138
7ACP COB 004	PNDS/Marvel	230.019.633	350.663	138.011.780	210.398
7ACP COB 004	PNDS/Av.3 /DP3	192.524.000	293.501	62.477.800	95.247
7ACP COB 004	PNDS/DP4	1.068.520.000	1.628.948	1.007.416.453	1.535.796
7ACP COB 004	PNDS/CHMP	180.692.106	276.000	180.692.106	275.463
7ACP COB 004	PNDS/IDA	61.171.388	93.300	61.171.388	93.255
7ACP COB 004	PNDS/CSP	474.078	7.300	4.740.785	7.227
7ACP COB 004	PNDS/MISSION	5.069.708	7.729	5.069.708	7.729
7 ACP COB 013	PCM	1.010.000.000	1.539.735	40.429.820	61.635
7 ACP COB 035	PSAP-DP1	257.000.000	391.794	257.376.043	392.367
7 ACP COB 035	PSAP-DP2	228.408.183	348.206	162.854.024	248.269
7 ACP COB 035	PSAP/AT	95.441.745	145.500	50.630.252	77.185
7 ACP COB 047	EDD	29.459.549	44.911	14.776.179	22.526
7ACP COB 048	PNT	1.165.648.196	1.777.019	634.855.177	967.830
7ACP COB 049	PMRU II/DPA	543.463.145	828.504	143.075.000	218.116
7ACP COB 049	PMRU II /DPF	71.846.827	109.530	42.518.096	64.818
7ACP COB 050	PMRU II /GRET	328.471.561	500.752	97.295.304	148.326
7 ACP COB 051	PAAP	52.473.280	79.995	41.740.070	63.632
7ACP COB 055	AT/ E & Y	52.476.560	80.000	17.570.000	26.785
7ACPCOB744-43	Av.1-DP2-PACE	40.786.970	62.179	40.786.970	62.179
8 ACP COB 001	PAIPOD-DP2	432.192.706	658.874	197.144.552	300.545
8 ACP COB 002	PRI.Ex Combat.	491.967.750	750.000	4.885.053	7.447
8 ACP COB 004	PAON-Etat Droit	13.119.140	20.000	9.646.803	14.706
8 ACP COB 004	PAON	260.722.000	397468	130.361.000	198.734
8 ACP COB 006	Proc.electoral.	51.731.636	78.864	5.131.160	7.822
8 ACP COB 007	PASSZAG-MSF	301.740.220	460.000	241.392.177	368.000
8 ACP COB 007	PASSZAG-IRC	459.169.900	700.000	367.336.138	560.000
8 ACP COB 009	PMR/DPD	91.762.200	139.891	91.762.200	139.891
8 ACP COB 010	Evaluat.DDR	14.759.033	22.500	14.083.279	21.470
8ACPCOB32-33	PACE	70.190.070	107.004	70.190.070	107.004
8 ACP TPS 155	PRFS			784.080	1.195
8 ACP TPS 110	APE (est.)			29.518.065	45.000
9ACP COB 001	Etude Navigabil.	52.476.560	80.000	20.552.875	31.333
7RPR 410-8RCE 59	ECOFAC			488.907.812	745.335
6RPR580-8RCE019	DABAC			30.241.657	46.103
8REG-70033-000	ACBEF/IPPF			60.239.130	91.834
8ACP-RCE006	PROCULTURE			27.000.000	41.161
	TOTAL FED	8.303.786.814	12.666.200	5.050.809.867	7.699.910
RRM	désarmement Pool	479.504.567	731.000	383.734.845	585.000
ECHO	Pool, ébola	1.311.914.000	2.000.000	736.639.711	1.123.000
PREP	formation agricole			59.685.527	90.990
	TOTAL GENERAL	10.095.205.381	15.397.200	6.230.869.950	9.498.900

ANNEXE V

ENGAGEMENTS FINANCIERS GLOBAUX ET INDIVIDUELS POUR LA PERIODE DE 2001 A 2003

PAYS: CONGO-BRAZZAVILLE

ENGAGEMENTS FINANCIERS GLOBAUX

FED - engagements nationaux (A)		2001	2002	2003
7 ACP COB 13	Ceinture maraichere de Brazzaville	680.000		
7 ACP COB 46	AT ajustement structurel	16.123		
7 ACP COB 48	AT a l'elaboration d'un Plan national des transports (PNT)	1.950.000		
7 ACP COB 49	Programme de micro-realizations (PMRU)	1.840.000		
7 ACP COB 50	Programme de micro-realizations – AT	750.000		
7 ACP COB 51	AT au Ministere de l'économie forestiere	80.000		
7 ACP COB 52	AT relance PNDS	80.000		
7 ACP COB 53	AT appui au processus electoral	80.000		
7 ACP COB 54	AT au processus electoral	325.000		
7 ACP COB 55	AT suivi comptable des projets	80.000		
7 ACP COB 56	Rehabilitation de pistes rurales, UNOPS		1.980.000	
8 ACP COB 1	Programme Agricongo PN (PAIPOD)	1.498.941		
8 ACP COB 2	Reinsertion des ex-combattants -ramassage des armes legeres, PNUD/OIM	750.000		
8 ACP COB 3	Reinsertion scolaire et lutte contre les IST/sida, UNESCO	750.000		
8 ACP COB 4	Projet d'appui a l'ordonnateur national	1.957.500		
8 ACP COB 6	Accompagnement du processus electoral		150.000	
8 ACP COB 7	Programme d'amelioration des services de sante, 3 ONG		1.998.000	
8 ACP COB 8	Appui à l'Etat de droit		14.300.000	
8 ACP COB 9	Microrealizations rurales		5.500.000	
8 ACP COB 10	Evaluation et préparation des projets DDR			80.000
9 ACP COB 1	Etude de navigabilité Alima			80.000
9 ACP COB 3	AT pour le suivi comptable des projets			80.000
TOTAL (A)		10.837.564	23.928.000	240.000

BUDGET, engagements nationaux (B)

		2001	2002	2003
B7-210	Aides d'urgence (ECHO)	280.000		
B7-210	Aides d'urgence (ECHO)			2.000.000
RRM	Désarmement et réinsertion dans le Pool			731.000
B7-210	Aides d'urgence (ECHO)			2.000.000
TOTAL (B)		280.000	0	4.731.000
TOTAL A+B		11.117.564	23.928.000	4.971.000

ENGAGEMENTS FINANCIERS INDIVIDUELS**FED - engagements nationaux**

		2001	2002	2003
7 ACP COB 4	PNDS - santé	236.894	656.900	3.371.644
7 ACP COB 13-15	PCM - ceinture maraîchère	869.357		
6 COB 25/7 COB 33	Etude route Brazzaville/Kinkala	197.572		
7 ACP COB 35	PSAP	79.900	567.800	521.206
7 ACP COB 46	Ajustement structurel	16.123		
7 ACP COB 47	Appui à la démocratisation	78.002		
7 ACP COB 48	PNT		1.788.000	52.930
7 ACP COB 49	PMRU II	79.612	630.000	547.477
7 ACP COB 50	AT PMRU II		501.000	
7 ACP COB 51	Appui au ministère de l'économie forestière	79.995		
7 ACP COB 52	PNDS - AT relance PNDS	79.668		
7 ACP COB 53	Appui au processus électoral	79.824		
7 ACP COB 54	AT processus électoral	142.944	45.975	
7 ACP COB 55	Assistance comptable		43.448	36.552
7 ACP COB 56	UNOPS		1.980.000	
8 ACP COB 1	PAIPOD	398.799	1.058.000	395.654
8 ACP COB 2	PNUD/OIM	750.000	750.000	
8 ACP COB 3	UNESCO		750.000	
8 ACP COB 4	PAON		448.250	427.468
8 ACP COB 6	Accompagnement processus électoral		101.161	
8 ACP COB 7	Amélioration santé de base		701.000	1.161.000
8 ACP COB 8	Appui à l'Etat de droit			
8 ACP COB 9	Microrealisations rurales			1.324.355
8 ACP COB 10	Evaluation et préparation des projets DDR			22.500
9 ACP COB 1	Etude de navigabilité Alima			
TOTAL FED engagements nationaux		3.088.690	10.021.534	7.860.786

FED - engagements PIR et autres multi-ACP ⁽¹⁾		2001	2002	2003
7 ACP RPR 410	ECOFAC	930.000	936.750	606.829
7 ACP RPR 374	PACE	106.486	51.802	62.184
REG / 70033 / 000	ACBEF - projet de lutte contre le SIDA		762.417	
6 ACP PRP 580 - 8 ACP RCE 019	DABAC		76.377	
8 TPS 110	séminaire APE (estimatif)			45.000
8 TPS 110	étude+séminaires APE			159.296
TOTAL FED engagements PIR et autres multi-ACP		1.036.486	1.827.346	873.309
TOTAL FED engagements nationaux et régionaux (C)		4.125.176	11.848.880	8.734.095

Budget ⁽²⁾

B7-6000	SOS-Faim - Forum des jeunes entreprises	1.023.978		
B7-6212	Croix-Rouge française - VIH/SIDA PN	913.149		
B7-6000	Appel - prévention du SIDA	39.200		
B7-701	Observation électorale		995.751	
Recherche	CEREFER		131.607	
B7-7210	ECHO - Pool (CICR, divers ONG)			3.302.000
B7-7210	ECHO - Ebola (OMS)			400.000
B7-6000	PREP, volet Congo (Agricongo)			403.071
RRM	PNUD/OIM - projet désarmement Pool			731.000
TOTAL Budget (D)		1.976.327	1.127.358	4.836.071
TOTAL C+D		6.101.503	12.976.238	13.570.166

⁽¹⁾ non exhaustif. Concerne les programmes régionaux pour lesquels des chiffres par pays peuvent être indiqués

⁽²⁾ id: non exhaustif

Détail des engagements secondaires en 2003 :

7 ACP COB 4	augmentation DP 3	136.067
	DP 4	1.628.948
	avenant au DP 4	826.274
	bourse Dr Issoibeka	17.509
	contrat M. Gody	44.600
	marché médicaments CSPH	7.227
	marché médicaments Missionpharma	7.229
	marché médicaments CHMP	259.872
	marché médicaments IDA	93.255
	marché équipement (Marvel)	350.663
7 ACP COB 4	<i>Sous-total</i>	<i>3.371.644</i>
7 ACP COB 35	DP 2 PSAP	348.206
	Avenant DP PSAP	173.000
7 ACP COB 48	Avenant n° 1 au contrat THALES	52.930
7 ACP COB 49	Avenant au DP actions	436.233
	DP fonctionnement 3	111.244
7 ACP COB 55	Avenant contrat Ernst et Young	36.552
8 ACP COB 1	DP 3 PAIPOD	395.654
8 ACP COB 4	contrat Pierre Weiss	20.000
	avenant DP démarrage	10.000
	DP 1	397.468
8 ACP COB 7	contrat MSF	461.000
	contrat IRC	700.000
8 ACP COB 8	AT EDD	
8 ACP COB 9	AT PMR rural	1.324.355
8 ACP COB 10	contrat Robert Muggah	22.500
PACE	avenant n° 1 au DP 2	62.184
ECHO	ACTED	410.000
ECHO	OMS	400.000
ECHO	CICR	700.000
ECHO	Caritas France	190.000
ECHO	MSF-NL	300.000
RRM	PNUD/OIM	731.000
ECOFAC	DP 01-05/2003	325.631
ECOFAC	DP 06-12/2003	281.198
PREP	volet Congo (estimation F. Macarez)	403.071
8 TPS 110	estimation (à confirmer)	45.000
8 TPS 110	études et sém. APE	159.296
ECHO	Alisei	300.000
ECHO	MSF-F	250.000
ECHO	ACTED	475.000
ECHO	CAM	250.000
ECHO	ATLAS	427.000
TOTAL		13.570.166

COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES PROJETS

N.B. 1 : la présente note ne comprend pas les actions bilatérales de coopération des Etats membres de l'UE.

N.B. 2 : cette note n'est établie qu'à titre d'information. Elle n'engage en aucune manière la responsabilité de la Commission européenne.

Les activités de coopération au développement financées par l'UE proviennent soit du Fonds européen de développement (FED), instrument financier des conventions de Lomé et de l'accord de Cotonou, soit du budget général de l'UE. La présentation du document est la suivante :

Chapitre I	Activités mises en œuvres spécifiquement au Congo, avec leurs deux sources de financement (FED ou budget).
Chapitre II	Activités qui ont une dimension régionale ou supra-régionale, toujours en distinguant ces deux sources de financement.
Chapitre III	Regroupe des facilités dans le cadre du FED mais qui sont présentées à part car s'adressant essentiellement au secteur privé.
Chapitre IV	Politique commerciale de l'UE.
Chapitre V	Sources d'information (sites Internet).
Annexe	Programmation et procédures des activités de coopération au développement.

De 1997 à maintenant, les fonds engagés en faveur du Congo-Brazzaville se sont élevés à 96,1 millions € dont 31,3 au titre de l'aide humanitaire d'urgence et 64,8 pour des actions de réhabilitation et développement⁶⁵. A ceci s'ajoutent quelque 90 millions € programmés d'ici à fin 2007 dans le cadre du 9^e FED et englobant des reliquats des FED antérieurs.

S'ajoute également la participation du Congo à des programmes régionaux ou plus larges (multi-ACP) dont l'enveloppe totale est supérieure à 210 millions €. Il faut également tenir compte des nombreux autres instruments dont bénéficie ou peut bénéficier le Congo (fonds fiduciaires, fonds de recherche, Banque européenne d'investissement, Diagnos, CDE, etc.).

I. PROJETS NATIONAUX

⁶⁵ Chiffre obtenu en tenant compte des décisions de financement intervenues depuis 1997 ainsi que, partiellement, des engagements antérieurs à cette date et ayant repris après.

Les projets nationaux sont financés soit (1) sur les fonds du FED alloués dans le cadre des programmes indicatifs nationaux – PIN ou dans le cadre des aides hors-PIN (ajustement structurel, aides d’urgence, ...) soit (2) sur les fonds du budget général de l’UE.

1.1. Projets FED/PIN

1.1.1. PIN

PIN 8^e FED

Le programme indicatif national (PIN) du 8^e FED a été signé le 17 mai 2001. Il s'élève à 41,3 millions €. Il prévoit un secteur de concentration (infrastructures de transport). Des actions hors de ce secteur sont prévues concernant la démocratisation et les droits de l'homme ainsi que les secteurs sociaux.

9^e FED

A partir de l'accord de Cotonou et du 9^e FED est établi un document de stratégie de coopération incluant le PIN. Pour le Congo, deux enveloppes ont ainsi été allouées pour la période 2001-2007 : 43 millions € pour l'allocation A et 7,4 millions € pour l'allocation B⁶⁶. Ces allocations ne constituent pas des droits et peuvent être révisées. L'allocation A est destinée au soutien macro-économique, aux politiques sectorielles, aux programmes et projets en appui aux domaines de concentration ou hors concentration de l'aide communautaire. L'allocation B est destinée à couvrir des besoins imprévus tels que l'aide d'urgence lorsqu'une telle aide ne peut pas être financée sur le budget de l'UE, des contributions à des initiatives d'allégement de la dette adoptées internationalement ainsi qu'un soutien destiné à atténuer les effets néfastes de l'instabilité des recettes d'exportation. L'allocation B est mobilisée selon des mécanismes et procédures spécifiques.

Le document de stratégie pour le Congo au titre du 9^e FED, après son approbation par le comité du FED le 4 juillet 2002 puis par la Commission le 10 septembre, a été signé à Brazzaville le 23 novembre 2002 à Brazzaville.

L'enveloppe A, de 43 millions € prévoit deux secteurs de concentration : l'appui à la politique sectorielle des transports et l'appui au développement institutionnel dans le contexte de la démocratisation et de l'Etat de droit. En outre sont notamment prévues des actions dans les domaines de la santé, des microréalisations et de l'appui aux aires protégées.

1.1.2. Présentation des projets en cours au Congo

Ceinture maraîchère de Brazzaville

Ce projet (réf. 7 ACP COB 13, 14 et 15) s'élevait à l'origine à 3,4 millions € auxquels s'ajoute une augmentation de plafond de 20%, soit 680 000 € décidée en 2001. La convention de financement n° 5358/COB a été signée les 19.7 et 27.7.94. Le projet était initialement prévu pour 4 ans mais a bénéficié d'une prolongation jusqu'au 30.6.01. Il se compose d'un volet de maraîchage et d'élevage et d'un volet de réhabilitation de la piste d'accès.

⁶⁶ Sur ces 7,4 millions, 7% soit 520 000 € sont réservés pour les aides humanitaires d'ECHO et 800 000 € pour des actions de « facilitation » de la paix en Afrique. Le solde disponible est donc de 6,08 millions €

Dans son volet maraîcher et élevage, le projet avait pour objectif la mise en culture de périmètres aménagés de 10 groupements de 10 maraîchers, capables de s'autogérer, de produire et de commercialiser 1.500 tonnes de légumes par an pour contribuer à l'alimentation du marché brazzavillois à hauteur de 23 % des besoins. 10 éleveurs de bovins et 10 éleveurs de porcs devaient être installés, pour fournir 18 tonnes de viande de bœufs et 25 tonnes de viandes de porc, soit 6,6% du marché. Suite aux guerres, les objectifs ont été modifiés : abandon de l'élevage bovin et en remplacement élevage de poules pondeuses (objectif de 2 000 poules), réhabilitation d'outillages et d'équipements détruits. Le volet inclut aussi l'aménagement de bâtiments, des actions de formation, le traitement des ordures et des apports fertilisants pour les sols (5 unités ont été prévues pour fournir 5 000 tonnes de compost par an) ainsi qu'un observatoire économique (organisation d'ateliers de réflexion sur les résultats des collectes d'informations et les recherches effectuées ; publications des résultats des études des prix des produits maraîchers à Brazzaville).

Le volet piste porte sur l'aménagement d'une voie d'accès à la ceinture maraîchère de la Djoué : longue de 7,4 km avec 4 tronçons : une route de liaison de 3,9 km et trois routes de desserte. Le coût des travaux est de 909,8 millions de francs CFA dont 258,5 millions financés au titre de l'ajustement structurel.

Soutien à la mise en œuvre du Plan national de développement sanitaire (PNDS)

Ce projet (7 ACP COB 04 et 7 ACP COB 52) est doté de 10 millions € La convention de financement a été signée en décembre 1993 et février 1994. Le projet avait initialement une durée prévue de 3 ans et a dû être arrêté le 5.6.97. Il a été relancé et se termine le 31.12.03. Il comprend cinq objectifs spécifiques regroupés en trois composantes :

Composante 1 : appui au niveau central :

- Objectif 1 : donner au comité technique les ressources et le support technique nécessaires pour assurer la mise en place du PNDS
- Objectif 2 : renforcer les capacités de gestion et d'intervention de la direction de l'équipement et de la maintenance du ministère

Composante 2 : développement des circonscriptions socio-sanitaires (CSS)

- Objectif 3 : assurer les investissements nécessaires à la mise en place des districts
- Objectif 4 : mettre en place les districts dans les zones concernées par le programme : supervision, stages, ...

Composante 3 : assurer l'approvisionnement en médicaments essentiels

- Objectif 5 : création d'une centrale d'achat (CENAMES)

Le projet comprend : la réhabilitation des hôpitaux de Talangai, Makélékélé, Kinkala, Owando, de centres de santé, et du CENAMES.

Un devis-programme de relance a été signé en septembre 2001, s'élevant à 103 270 200 F CFA, soit 157 434 € pour la période allant du 1.9.01 au 28.2.03. Il a permis l'installation de l'assistance technique, un appui au Comité technique de suivi du PNDS et à différents autres services. Cette action de relance a été suivie par le devis-programme n°4 à partir du 1.3.03. Une assistance technique provisoire est financée sur six mois à partir du 1.9.01 sur l'engagement 7 ACP COB 52 (80 000 €). L'assistance technique permanente a été attribuée

au bureau AEDES, pour un montant de 656 381 € par contrat signé le 28 septembre 2002. Le marché a été notifié le 6.11.02.

Projet d'appui au système de santé du Congo (PASCOP)

Un nouveau projet financé sur 9^e FED a été approuvé par le comité FED le 13 février 2004 pour faire suite au projet d'appui au PNDS et a été décidé par la Commission le 3.3.04. Le PASCOP, doté de 8,8 millions €, porte sur cinq axes stratégiques. Les deux stratégies du niveau d'intervention centrale ou nationale sont (1) le renforcement institutionnel des instances nationales responsables de la mise en œuvre du PNDS et (2) l'appui à l'approvisionnement en produits pharmaceutiques essentiels. Les trois stratégies du niveau d'intervention locale sont (3) l'appui à l'administration sanitaire locale pour lui permettre de mieux assumer son rôle, (4) l'appui aux prestataires des soins pour la mise en œuvre d'un programme d'amélioration de la qualité des prestations et (5) l'appui aux communautés pour leur meilleure implication dans la gestion du système sanitaire.

Programme de micro-réalisations urbaines à Brazzaville (PMRU II)

Ce programme, actuellement doté de 2 590 000 € (1 840 000 € sur l'engagement 7 ACP COB 49 et 750 000 € sur l'engagement 7 ACP COB 50) est en cours (jusqu'à mars 2005). Il finance à Brazzaville des projets émanant d'associations ou de collectivités locales et répondant à des besoins de base. Les bénéficiaires doivent contribuer pour au moins 25% au financement du projet. Le PMRU a deux instruments :

- un fonds de développement local pour des projets présentés par les associations à l'échelle du quartier (Fadelo), chaque quartier étant animé par une ONG d'ingénierie sociale assurant le relais avec le PMRU ;
- un fonds d'appui aux initiatives sectorielles (FAISEC) destiné à des associations travaillant à l'échelle des arrondissements ou de la ville.

Trois projets sur fonds FAISEC sont achevés :

- réhabilitation de la salle commune polyvalente de Ouenzé,
- centre de formation à la couture de Ndonga Marie, qui accueille actuellement 50 femmes stagiaires et prévoit d'augmenter son effectif d'étudiantes de 20 personnes chaque année ;
- appui institutionnel aux ONG agréées.

Autres programmes de micro-réalisations

Ce programme d'un montant de 5,5 millions € a été approuvé en décembre 2002. Il inclut un volet semi-urbain dans le sud-ouest du pays (volet Niari/Kouilou) et un volet rural dans le centre (volet Cuvette/Sangha) en liaison avec la composante congolaise du programme ECOFAC. L'assistance technique du projet a pris ses fonctions en septembre 2003.

Appui à l'ordonnateur national

Ce projet de 1 957 500 € a été décidé le 13.12.01 (8 ACP COB 4) et la convention de financement signée les 24.2 et 12.3.2002. Ce projet est en cours d'exécution.

Plan national des transports

Financé sur l'engagement 7 ACP COB 48 pour 1 950 000 €, ce projet vise à fournir une assistance technique au gouvernement dans l'élaboration d'un plan national des transports. La convention de financement a été signée les 5 et 18 juin 2001. Les experts de la société THALES ont commencé leurs travaux en septembre 2002. Par lettre du 7.3.03 de l'ordonnateur national subdélégué, la convention de financement a été prolongée jusqu'au 31 mai 2004.

Réhabilitation de la route Brazzaville-Kinkala-Matoumbou (85 km)

Les engagements 6 ACP COB 25 (332 858 €) et 7 ACP COB 33 (617 142 €) portent sur l'étude de faisabilité de la réhabilitation. Le contrat pour cette étude, confiée au groupement de consultants BCEOM-Louis Berger, a été notifiée à ce denier le 9 mai 1997. Il a fait l'objet d'un avenant le 14 septembre 2001 pour l'actualiser. Mais les troubles dans la région du Pool ont bloqué l'étude de mars 2002 à mars 2003, avec une notification de redémarrage de l'étude en date du 3 mars 2003. Après nouvelle reprise de l'étude, une proposition de financement pour la réhabilitation de la route est en préparation.

Pistes rurales

Ce projet (7 ACP COB 56) de 1,98 million € a été décidé le 15.4.02. La convention de financement a été signée les 13 et 29 mai 2002. Ce projet de réhabilitation de pistes rurales portant sur 250 km selon la méthode à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) est mis en œuvre par UNOPS sur la base d'une convention de subvention signée le 3 septembre 2002 avec le PNUD et d'un document de projet signé le 3 décembre 2002 avec ce dernier. Ce document définit le cadre de travail de l'agence d'exécution UNOPS. Un protocole d'accord entre PNUD/UNOPS, l'ordonnateur national, le ministère de l'équipement et des travaux publics et la délégation de la Commission européenne a été signé le même jour, définissant les tronçons à réhabiliter, à savoir : Boundji-Ewo-Okabambo en direction du parc d'Odzala, dans la cuvette Ouest ; Odziba-Mbé-Ngabé dans le Pool ; et Mayoko-Moungoudou Nord dans le Niari.

Etude sur la navigabilité de l'Alima

Cette étude (9 ACP COB 1) est en cours.

Programme de soutien aux arts plastiques

Ce programme, doté de 1 million € (7 ACP COB 35) a fait l'objet d'une convention de financement signée les 15.11 et 22.11.96. Il a démarré en avril 1997 et a dû être interrompu après. Une étude de recadrage a été effectuée en avril 2001. La relance du programme est effective depuis l'année 2002 et a pris une dimension supplémentaire depuis septembre 2002. Ce projet à dimension nationale aura surtout un impact au niveau de Pointe-Noire et de Brazzaville. Le premier devis-programme a été signé en décembre 2001, il s'élève à 391 794 €

Le terme d'arts plastiques regroupe ici les disciplines suivantes : peinture, sculpture, art vidéo, photographie, gravure, architecture... , et plus largement toutes les performances artistiques qui mettent en valeur ces disciplines. Ce projet répond aux souhaits d'intégration de

la culture dans le développement durable et ce depuis les accords de Lomé confirmés par l'accord de Cotonou.

Le développement du secteur des arts plastiques, s'il reste l'objectif final, ne pourra se faire qu'avec le renforcement des capacités des acteurs décentralisés portant les projets culturels. Cela se traduira par une intensification des activités culturelles dans ce secteur et dans les disciplines proches en s'appuyant sur trois axes forts :

- l'appui à la création (ateliers rencontres ; expositions et manifestations) ;
- l'appui à la structuration (formations, centrale d'achat des fournitures artistiques, espace galerie...) ;
- l'appui à la diffusion (circulation des oeuvres et des artistes ; centre de documentation ; livres, films et cd-rom...).

Les actions en cours sont les suivantes :

- Une exposition, « Le nu au Congo » organisée par l'association New-Maa a circulé à Pointe-Noire et à Brazzaville, et partira en janvier 2003 vers le Gabon puis le Cameroun.
- Un CD-rom est en cours de finition et retracera l'histoire de la peinture congolaise avec un point focal sur l'école de Poto-Poto, et dans le même souci de « mise en mémoire » des créateurs congolais, une collection d'ouvrages sur les plasticiens majeurs est en préparation avec l'association Mokand'art.
- Un de ces talents, Eugène Malonga, a été exposé à Pointe-Noire dans le cadre d'un partenariat fructueux entre le Centre culturel français, l'association Nindji'art et le PSAP.
- Enfin à partir du 20 novembre, certaines oeuvres d'artistes congolais seront représentées à la biennale de design de Saint-Etienne, participant ainsi au rayonnement des créations africaines lors d'événements internationaux.

Appui institutionnel pour la valorisation des aires protégées

L'étude de faisabilité est en cours pour ce projet qui constituerait un appui national au programme régional ECOFAC. En effet le développement du parc d'Odzala, soutenu par ECOFAC, implique des actions complémentaires en matière de :

- conservation et gestion de la faune dans les concessions forestières en zone périphérique du parc ;
- valorisation de l'aire protégée et ses alentours par le développement du tourisme et à sa composante.

Processus électoral

Le Congo a achevé en 2002 le processus électoral (recensement électoral, référendum constitutionnel, élections présidentielle et législatives, élections locales) faisant suite au Dialogue national sans exclusive de mars 2001. La Commission européenne, répondant à une demande du Gouvernement congolais d'assistance et d'observation électorale, a mis en place

une approche par étapes, dont la première a consisté en missions d'experts (électoral, démographiques et juriste) afin d'accompagner ce processus depuis le début. Les missions d'experts sont financées sur plusieurs engagements (7 ACP COB 47, 53 et 54 et 8 ACP COB 6, pour un total de 588 000 €). La deuxième étape a été la visite à Brazzaville fin novembre 2001 d'une mission exploratoire chargée d'évaluer la faisabilité d'une observation électorale européenne. Le 18.2.02, la Commission européenne a adopté une décision de financement d'une mission d'observation électorale portant sur l'élection présidentielle au Congo, à hauteur de 995 751 € sur l'article B7-701 du budget de l'UE (projet B7-701/2002/3001).

Appui institutionnel à l'Etat de droit

L'étude d'identification d'un programme d'appui institutionnel à l'Etat de droit en République du Congo a été financée dans le cadre de l'engagement 7 ACP COB 47. Le projet lui-même (8 ACP COB 8), d'un montant de 14,3 millions € a été approuvé en comité du FED des 27 et 28 novembre 2002 et a été décidé par la Commission le 17.12.02. Il comporte un volet de réhabilitation d'infrastructures de justice et d'autres institutions de l'Etat, un volet d'appui à la réhabilitation et de l'état civil et un volet d'appui à des initiatives, notamment de la société civile. En pratique, il comporte six lignes budgétaires :

- l'appui au programme gouvernemental de construction et/ou de réhabilitation des infrastructures liées au pouvoir judiciaire et au secteur de la justice (4.000.000 €)
- l'appui à l'équipement de certaines institutions (1.665.255 €)
- le financement d'actions de formation (1.504.000 €)
- le financement d'études et d'assistances techniques (855.000 €)
- le financement d'initiatives d'ONG et d'organisations de la société civile (1.000.000 €)
- l'appui à des actions d'information et de communication (300.000 €)

1.2. Programme d'appui à l'ajustement structurel (PAS)

Le programme de 14,25 millions € a fait l'objet d'une convention de financement signée le 3.11.94. Il est financé sur les fonds d'ajustement structurel pour 6,6 millions € (engagement 7 ACP COB 17 et sur le programme indicatif national du 7^e FED (15% du PIN – engagement 7 ACP COB 18) pour 7,65 millions €. Les 14,25 millions € comprennent 13,5 millions € pour l'ajustement structurel et 750 000 € pour l'assistance technique. La première tranche de 8 millions €, soit 5 272 millions de F CFA, a fait l'objet d'un transfert de 5 222 millions de F CFA auprès de la BEAC ; elle a été utilisée et a fait l'objet d'un audit. Une deuxième tranche de 5,5 millions € (3 625 millions de francs CFA) reste disponible.

La convention concerne cinq domaines, plus une réserve : santé, entretien routier, décentralisation, appui aux réformes structurelles et à la gestion macro-économique, autres appuis sociaux. La première tranche de 5 272 millions de francs CFA exécutée à hauteur de 5.206,1 millions a ainsi permis les financements dans les domaines suivants :

- Santé (425 millions F CFA) : réhabilitation de centres de santé intégrés, équipement de centres pour handicapés, soutien logistique au ministère de la santé, appui au CENAMES sous forme de fourniture de médicaments essentiels et au Centre national de transfusion sanguine.
- Entretien routier (883,7 millions F CFA) : travaux sur la route Kinkala-Boko ; étude de mise en place du cadastre à Brazzaville et Pointe-Noire, réhabilitation de l'avenue de la Tsiéme à Brazzaville.

- Décentralisation (2.195 millions F CFA) : actions d'assainissement à Brazzaville et Pointe-Noire, appui aux programmes de micro-réalisations, appui à la ceinture maraîchère de Brazzaville, appui logistique aux conseils de région et districts.
- Appui aux réformes structurelles et à la gestion macro-économique (1 221, 9 millions F CFA) : appui logistique (équipements, informatique, véhicules).
- Autre appui social (454,3 millions F CFA) : équipements scolaires, équipement du complexe agro-pastoral de Sibiti, appui logistique au ministère de l'éducation.
- Réserve (26,2 millions F CFA) : utilisés pour l'entretien de la route Kinkala/Boko et le contrôle des travaux de piste dans la Cuvette.

1.3. Autres projets nationaux sur financement du FED : projets art. 72

Trois projets ont été approuvés au titre de l'article 72 de l'accord de Cotonou (ex-art. 255 de la convention de Lomé) qui permet entre autres des aides humanitaires dans des situations de crise ou d'après-crise causées par des conflits. Il s'agit des projets suivants :

Populations déplacées à Pointe-Noire

Un projet d'appui à l'insertion économique et sociale des populations déplacées à la périphérie de Pointe-Noire (PAIPOD) a été approuvé le 24 octobre 2001 (8 ACP COB 001). Il s'élève à 1 498 941 € et est mis en œuvre par Agricongo. Le devis-programme n°1 s'élève à 398 799 € pour la période du 1/01/2002 au 31/07/2002. Le devis-programme n°2 couvre la période du 1/08/2002 au 31/07/2003 pour un montant de 658 830 €. Le projet soutient des groupements dans les domaines du maraîchage, élevage porcin et avicole ainsi que de pêche maritime. Le projet est cofinancé avec la France qui finance l'assistance technique.

Réintégration des jeunes déplacés et ex-combattants - ramassage des armes légères

Ce projet (8 ACP COB 2) est une contribution à hauteur de 750 000 € au programme multi-bailleurs (Congo, PNUD, UE, Suède, Etats-Unis, Norvège) de 4,5 millions de dollars mis en œuvre par le PNUD et l'Organisation internationale des migrations). La convention de subvention a été signée le 30 novembre 2001 entre le PNUD et l'ordonnateur national. Le programme a permis au total de réinsérer plus 8 000 ex-combattants ainsi que de ramasser et détruire plus de 11 000 armes légères. Plus de 2600 micro-projets ont été financés.

Réinsertion scolaire et lutte contre les MST/sida

Ce projet (8 ACP COB 3) de 750 000 € a été approuvé en novembre 2001 et confirmé à l'ordonnateur national par lettre du 16.12.02 de M. Nielson, Membre de la Commission. Il est mis en œuvre par l'Unesco, la fin du projet étant fixée au 31.3.2004. Il porte sur la réinsertion scolaire et lutte contre les abus de drogues, les maladies sexuellement transmissibles (MST) et le sida, au profit des jeunes vivant dans les zones touchées par les conflits armés.

Amélioration des services de santé dans les zones affectées par les guerres

Les activités de ce projet (8 ACP COB 007, 1 998 000 €) seront mises en œuvre par trois ONG, chacune opérationnelle dans une région :

- International Rescue Committee (IRC) dans le Pool (districts de Boko, Louingi et Mbanza Ndounga): programme d'amélioration des services de santé. Le contrat de subvention a signé le 24.4.03 et le projet a démarré le 15.6.03.
- Alisei, dans le Niari : poursuite de l'assistance sanitaire à la population du district sanitaire de Moutamba et couverture médicale des anciens réfugiés en retour du Gabon, à travers la reconstruction et le développement des services sociaux sanitaires (CSS et CSI) et de l'hôpital de Mossendjo en faveur de 43 000 personnes (contrat de subvention signé le 9.12. 02)
- MSF-France : relance des activités du centre de Bétou, dans la Likouala (contrat de subvention signé le 31.12.02).

La convention de financement a été signée les 16 et 25 octobre 2002.

1.4. Projet national sur financement multi-ACP

Le projet de collecte et destruction d'armes pour le développement (9 ACP RPR 20) vise à assurer la continuité du projet de désarmement et de réinsertion des ex-combattants et également à renforcer les capacités institutionnelles du gouvernement de la République du Congo, et principalement du HCREC. Ce projet permettra de collecter des armes toujours en circulation illégale sur l'ensemble du territoire. Ces armes seront ramassées au sein des communautés en échange d'appuis multiformes à des initiatives de développement.

1.5. Projets nationaux sur financement du budget

La Commission européenne finance aussi d'autres actions à travers le budget général de l'UE.

1.5.1. ECHO (Office humanitaire de la Communauté européenne)

ECHO soutient sur les plans internationaux ou régionaux différentes agences des Nations unies ainsi que le système des Croix-Rouge. Seules sont présentées ici les aides concernant spécifiquement le Congo accordées à ces agences ou à des ONG européennes.

Décision ECHO/COG/210/2003/02000 de décembre 2003

La Commission a approuvé le 4 décembre 2003 une aide humanitaire d'urgence de 2 millions € au profit des victimes du conflit du Pool. Ces fonds vont aider à améliorer les conditions de vie d'environ 200 000 personnes vulnérables et à assister la réinstallation des populations déplacées. Les actions suivantes sont prévues :

- ACTED : 475 000 €: aide au retour et à la réinstallation des déplacés du Pool, zone de Mindouli (axe centre-ouest et nord) : réhabilitation de l'habitat, de structures de santé et de sources.
- ATLAS : 425 000 €: aide au retour et à la réinstallation des déplacés du Pool, zone de Mindouli (axe ouest) : réhabilitation de l'habitat et de structures de santé.
- MSF-F : 300.000 €: soutien à l'hôpital de Mindouli, à 10 postes de santé et mise en œuvre de cliniques mobiles.

- CAM : 250.000 €: soutien et réhabilitation de 7 centres de santé (zone de Ngoma Tsétsé et Mayama).

- ALISEI : 300.000 €: réhabilitation de l'habitat de centres de santé et kits agricoles (zone de Mayama et Kindamba)

- 250.000 €ne sont pas encore affectés.

Décision ECHO/COG/210/2003/01000 de mars 2003

La Commission avait auparavant approuvé en mars 2003 au titre de la ligne budgétaire B7-210 du budget général de l'Union européenne une aide humanitaire d'urgence de 2 millions € afin de fournir l'assistance et le secours nécessaires aux populations touchées par l'épidémie d'Ebola (400 000 €) et par le conflit dans la région du Pool (1,6 million €) avec les partenaires suivants :

- OMS : (ECHO/COG/210/2003/01001): 400.000 – Ebola

- CICR : (ECHO/COG/210/2003/01004): 700.000€du 01/03/03 au 30/08/03 « distribution de biens non alimentaires, eau et assainissement dans 9 sites de déplacés internes » : 4.000 familles bénéficiaires.

- MSF H : (ECHO/COG/210/2003/01003) : 300.000€, du 06/03/03 au 05/09/03 « programme de nutrition et de santé dans la région du pool ».

- ACTED : (ECHO/COG/210/2003/01002) : 410.000€du 15/02/03 au 15/08/03 « soutiens au déplacés du Pool » : Distribution de kit de biens non alimentaires et de kits agricoles (6 100 familles) et réhabilitation de sources et puits.

- Secours catholique (Caritas France): (ECHO/COG/210/2003/01005) :190.000 € du 01/06/03 au 30/09/03 : « Aide au retour des familles déplacées du Pool » : distribution d'outillages et de matériel devant permettre la réhabilitation d'urgence de l'habitat individuel et la reprise de la production vivrière (manioc). Le programme a bénéficié à 5.500 familles.

Décisions antérieures

De 1997 à 2000, ECHO a fourni une assistance humanitaire au Congo pour un total de 27,3 millions €, auxquels s'ajoutent 2 millions précités en 2003. Il n'y a pas eu de financements ECHO en 2002. Les projets suivants ont été en cours en 2001 au Congo :

ACF-F (ECHO/COG/210/2000/01001) : Assistance au retour des déplacés du Congo-Brazzaville. Ce projet avait 3 volets : nutrition ; santé, eau et assainissement ; programme sanitaire Bouenza. Projet terminé le 31.1.01 et qui s'est élevé à 490 000 €

ALISEI (ex-NuovaFrontiera). COG/210/2000/01005. Appui d'urgence au district sanitaire de Moutamba (Niari) y compris l'hôpital de Mossendjo. 280 000 € Signé en 2001. Exécuté du 1.5.01 au 31.8.01. Le projet a compris une assistance technique, de la formation, la fourniture de médicaments et le rétablissement de l'approvisionnement en eau de l'hôpital.

CAM (ECHO/COG/210/2000/01004). Appui médical d'urgence à l'hôpital de Dolisie, phase 2. Montant de 300 000 € et exécuté du 15.8.00 au 15.03.01

HCR(ECHO/COG/210/2000/02001). Réfugiés – *Non food items*; 1 000 000 € Durée de 6 mois, 1.10.00 au 31.3.01

1.5.2. Aide et sécurité alimentaire

P.m. Le pays ne bénéficie pas actuellement de ces lignes.

1.5.3. Cofinancements ONG

Les actions dans les PVD cofinancées par la Commission avec les ONG ont pour base budgétaire la ligne B7-6000. Les projets doivent être présentés par des ONG européennes sur la base d'avis d'appels à proposition publiés au Journal officiel de l'Union européenne (J.O.U.E.). Trois appels ont été publiés récemment :

- Projets individuels : J.O.U.E. C 306 du 10.12.02 (EuropeAid/114795/C/G) avec comme date limite de réception des propositions le 12.3.03
- Donations globales, J.O.U.E. C1 du 4.1.03 (EuropeAid/114911/C/G), avec le 2.4.03 comme date limite
- Actions de sensibilisation de l'opinion publique aux questions de développement J.O.U.E. C314 du 17.12.02 (EuropeAid/114827/C/G) ; date-limite : 19.3.03

Le guide d'information sur les cofinancements ONG et la coopération décentralisée se trouve sur le site suivant : http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/ong_cd/index_fr.htm

Les projets en cours concernant le Congo sont les suivants :

SOS-Faim et Forum des jeunes entreprises

Un premier cofinancement (PVD/1998/170) attribué à SOS-Faim Belgique s'est élevé à 168 010 € portant sur un soutien institutionnel au Forum des jeunes entreprises. Un consortium de trois ONG (SOS-Faim Belgique et Luxembourg, Centre français de solidarité internationale – CFSI), avec SOS-Faim Luxembourg comme chef de file, a bénéficié en 2001 d'un deuxième cofinancement (B76000/PVD/2001/383/CSR/PR), d'un montant de 1 023 978 € portant sur l'appui à la réinsertion socio-économique par la promotion de l'initiative économique au Congo (actions de formation et d'assistance à la gestion). Au total, outre les ONG partenaires, le Forum est actuellement soutenu par quatre bailleurs de fonds : France, Luxembourg, UE.

Développement du centre Sala Ngolo de Dolisie avec la création d'un centre polyvalent de formation (Auteuil International),

Ce cofinancement (PVD/2000/827/FR) s'élève à 295 283 € Ce centre accueille environ 190 élèves formés dans des métiers de soudure, plomberie, mécanique, menuiserie, d'arts ménagers et agro-pastoraux.

Education de jeunes pour la prévention du sida dans le département du Kouilou

Ce projet est mis en œuvre par l'ONG L'Appel dans le cadre d'une donation globale⁶⁷ (ONG/PVD/2000/160/FR) de 316 400 € au total. L'action s'élève à 39 834 €. Elle couple des campagnes d'informations sur le sida et des activités dites de développement dans différents domaines : artisanat, cultures, jardins maraîchers, élevages faites par des groupes de jeunes acceptant contre une aide matérielle pour leur nouvelle activité de participer eux mêmes aux campagnes d'information sur le sida ceci dans les six districts ruraux que compte la région du Kouilou. Les jeunes concernés, initialement au nombre de 80 sont maintenant près de 300.

1.5.4. Santé

Ligne B7-6211 : lutte contre les maladies dues à la pauvreté (VIH/sida, malaria et tuberculose) dans les pays en développement

Un avis d'appel à propositions (Europe Aid/117571/C/G - 2003/C 295/14) a été publié au J.O.U.E. du 5.12.2003. La date-limite de remise des propositions est le 20.1.2004⁶⁸.

Prévention et réduction de la transmission verticale du VIH de la mère et de l'enfant à Pointe-Noire au Congo

Ce projet est financé sur la ligne B7-6212 (Aide à la population et santé reproductive y inclus le VIH/sida dans les pays en développement). Un contrat a été signé le 12.12.01 avec la Croix-Rouge française portant sur un programme pilote de prévention et de réduction de la transmission verticale du VIH de la mère et de l'enfant à Pointe-Noire au Congo. L'action est d'une durée de 36 mois, à compter du 1.1.02. Le financement de l'UE est de 913 149 €. Le projet a couvert jusqu'à maintenant 4 centres de santé, avec un total de quelque 4 000 dépistages. Il va être étendu à trois autres centres, couvrant ainsi la moitié des centres de santé de Pointe-Noire.

Ligne B7-6312 : santé reproductive

Un avis d'appel à propositions (Europe Aid/117842/C/G - 2003/C 311/16) a été publié au J.O.U.E. du 20.12.2003 pour des projets financés par le programme des CE concernant les aides destinées aux politiques et aux actions relatives à la santé génésique et sexuelle et aux droits connexes dans les pays en développement. La date-limite de remise des propositions est le 26.1.2004⁶⁹.

1.5.5. Coopération décentralisée

Un appel à propositions a été lancé le 11.7.02 (J.O.U.E. C165) pour des actions de coopération décentralisée dans les pays en en développement. L'enveloppe globale est de 9 millions €. La subvention par projet est dans les limites inférieure et supérieure de 200 000 € et 1 million € avec un financement maximum par des ressources communautaires (UE) de 80%. La date limite de réception des demandes est le 28.10.02.

⁶⁷ Cette facilité de donation globale permet aux ONG de financer une série de micro-projets

⁶⁸ Internet : <http://europa.eu.int/comm/europeaid/cgi/frame12.pl>

⁶⁹ Internet : <http://europa.eu.int/comm/europeaid/cgi/frame12.pl>

Le guide d'information sur les cofinancements ONG et la coopération décentralisée se trouve sur le site suivant : http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/ong_cd/index_fr.htm

Cette ligne (B7-6002, ex-B7-6430) a financé des séminaires à Brazzaville en 2001.

1.5.6. Forêts tropicales et autres forêts dans les pays en développement

Les lignes concernées (B7-6201 et B7-6200) ne financent pas actuellement des projets nationaux mais le Congo est concerné à travers plusieurs projets régionaux (voir *infra*). Un appel à proposition pour l'année 2003 (2003/C 296/05) a été lancé le 6.12.03 (cf. JOCE C 296/7 du 6.12.03 avec le 9.3.04 comme date limite de dépôt des propositions)⁷⁰.

1.5.7. Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme

L'initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme est financée par cinq lignes du chapitre B7-7 du budget. Quatre appels à propositions ont été lancés en 2002 (avec publication au Journal officiel de l'Union européenne – J.O.U.E.) sur les thèmes suivants : soutien à l'abolition de la peine de mort (J.O.U.E. du 30.4.02); prévention de la torture et octroi d'une aide pour la réhabilitation des victimes de la torture (J.O.U.E. 27.4.02); lutte contre l'impunité et promotion de la justice internationale (J.O.U.E. du 30.4.02); lutte contre le racisme et la xénophobie (J.O.U.E. 30.4.02). La date-limite pour la réception des propositions est le 29.7.02⁷¹.

Le 18.2.02, la Commission européenne a décidé un financement de 995 751 € sur l'article B7-701 pour la mission d'observation électorale à l'élection présidentielle au Congo.

1.5.8. Actions culturelles et d'information de la délégation

La délégation dispose d'une allocation provenant du poste budgétaire B3-3020 (programmes d'information vers les pays tiers). L'allocation pour 2001 a été de 12 500 € permettant des actions telles que : lancement de la lettre d'information LIEN, Festival du film européen en mai 2001.

1.5.9. Autres

Processus électoral

Le 18.2.02, la Commission européenne a adopté une décision de financement d'une mission d'observation électorale portant sur l'élection présidentielle au Congo, à hauteur de 995 751 € sur l'article B7-701 du budget de l'UE (projet B7-701/2002/3001).

Mécanisme de réaction rapide (B7-671)

Ce mécanisme, géré par la DG des Relations extérieures, permet de financer des interventions d'urgence dans le cadre de la prévention, de la gestion et du suivi des conflits. Un projet de 731 000 euros a été décidé en faveur du Congo en avril 2003 et a fait l'objet d'un contrat de subvention (RRM/2003/5-03.0022.00) entre la Communauté européenne et le PNUD signé le

⁷⁰ Contact : M^{me} Pascale Noël, AIDCO/F6 J-54 1/140, rue de Genève 1-3-5, B-1140 Bruxelles. Internet : <http://europa.eu.int/comm/europeaid/cgi/frame12.pl>

⁷¹ Cf. : "http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/ddh/ddh_fr.htm"

14 mai 2003. Le contrat prévoit une action de six mois. Le projet porte le désarmement et la réinsertion de 1000 ex-combattants.

Autres

Plusieurs autres lignes budgétaires sont disponibles mais ne financent pas actuellement de projet pour le Congo. Il s'agit notamment de :

- B7-6240 : discriminations enfants
- B7-6220 : genre
- B7-6310 : lutte contre la toxicomanie
- B7-6315N : lutte contre les maladies liées à la pauvreté autres que sida, tuberculose et malaria
- B7-6313 : éducation
- B7-6610 : lutte contre les mines anti-personnel

II. PROJETS REGIONAUX OU SUPRA-REGIONAUX

2.1. Projets FED-PIR (programme indicatif régional)

Document stratégique régional et programme indicatif régional pour le 9^e FED

Sur le plan régional, le Congo bénéficie des projets en cours dans le cadre de la coopération communautaire régionale. De manière générale, les priorités définies dans le programme indicatif régional (PIR) signé le 7 mars 1997 portent sur les transports, les écosystèmes forestiers et l'intégration économique régionale.

Le document de stratégie de coopération régionale⁷² pour le 9^e FED a été signé le 24 janvier 2003 avec la CEMAC et la CEEAC, faisant suite à son approbation par le comité du FED le 19 novembre 2002. Son enveloppe est de 55 millions €. Les axes d'interventions prioritaires retenus sont :

- L'intégration économique régionale et l'appui au commerce (16 millions €).
- La facilitation de la réalisation du réseau des axes structurants des infrastructures de transport (20 millions €).
- La poursuite de la gestion durable des ressources naturelles et la conservation des zones essentielles pour le maintien de la biodiversité et de ses potentialités (14 millions €).
- Hors concentration : l'instauration d'un mécanisme de prévention des conflits et de dialogue politique au niveau régional⁷³ (5 millions €).

Appui technique et institutionnel à la CEMAC – phase préparatoire

Ce projet de 1 970 000 € financé sur le 8^e FED (8 ACP RCE 16) a fait l'objet d'une convention de financement signée le 7.11.01. Ce programme devra permettre d'apporter une assistance-conseil et un appui logistique au Secrétariat exécutif de la CEMAC dans les différents chantiers prioritaires du processus d'intégration régionale : union douanière,

⁷² Concerne les 6 pays de la CEMAC ainsi que Sao Tome et Principe

⁷³ 2 à 3 millions sont ainsi réservés pour appuyer le Mécanisme d'alerte rapide en Afrique centrale - MARAC

statistiques de surveillance multilatérale, étude organisationnelle, outils et procédures de gestion budgétaire et comptable. Par ailleurs, ce programme constitue une première expérience de coopération et devra permettre aux institutions concernées d'apprendre à travailler ensemble. Le devis-programme de démarrage a commencé le 15 avril 2003. Le projet contient des actions de formation et d'appui à la coordination ainsi que les équipements et préparations des études à mener par la CEMAC. Le projet du FED se fait en cohérence et complémentarité avec celui apporté par la France depuis 2002.

Dispositif pour le développement du transport régional

Ce projet de 1,98 million €(8 ACP RCE 013) a comme date de fin d'exécution mars 2007.

Ecofac

Le programme Ecofac (Programme de conservation et d'utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers) vise à contribuer à la préservation de la biodiversité et à l'utilisation rationnelle et durable des écosystèmes, et en particulier des écosystèmes forestiers, en Afrique centrale. Il contribue ainsi à la gestion de sept aires protégées en Afrique centrale. ECOFAC a démarré en 1992 et est maintenant (en 2003) à la troisième année de sa troisième phase. La globalité du programme a été financée à concurrence de 60 millions €

La composante Congo d'Ecofac a pour premier objectif la sécurisation et la valorisation du parc national d'Odzala-Kokoua (PNOK), aire protégée considérée comme une des cinq zones de protection les plus importantes sur le plan de la protection de la faune et de la flore des forêts tropicales au niveau mondial. Il s'agit de mettre en place un système de gestion de l'aire protégée, dont la valorisation permettrait de faire du parc un pôle de développement du tourisme au Congo⁷⁴. Sur les 16 millions € prévus pour Ecofac sur le programme indicatif régional (PIR, engagement 8 ACP RCE 009) pour l'Afrique centrale signé les 27.8. et 15.9.2000, 2.070 000 € sont affectés à la composante Congo, sur 3 ans.

Ecofac travaille en partenariat avec le Fonds français pour l'environnement mondial pour le développement du tourisme au niveau régional. Le projet pourrait démarrer en septembre 2002 avec la préparation de la mise en place de nouveaux produits touristiques. A Odzala pourraient ainsi être proposés du trekking et de l'« habitude » aux chimpanzés. Par ailleurs, des contacts ont été pris avec la coopération espagnole pour le développement du sanctuaire de gorilles de Lossi, au sud du parc d'Odzala.

Plusieurs ONG internationales travaillent en partenariat avec Ecofac sur Odzala. C'est le cas notamment de Conservation International (CI) qui pourrait contribuer au financement de l'aire protégée d'Odzala et à la mise en place d'un fonds fiduciaire (*trust fund*) pour consolider le financement du parc. La Margot March Foundation a donné une contribution pour la construction d'un petit centre de recherche (50 000 USD). La Stewart Foundation a contribué pour 100 000 USD à l'équipement de ce centre.

Le projet comprend aussi l'appui au développement d'une zone transfrontalière en collaboration avec WWF et avec un apport du Fonds de l'environnement mondial (FEM – PNUD ; en anglais : Global environment facility - GEF). L'étude de faisabilité est en cours.

⁷⁴ Cf. site www.ECOFAC.org

Une antenne Ecofac est en cours de réinstallation à Brazzaville. Une assistance technique provisoire a été mise en place à partir du 29.10.01.

Par ailleurs, au niveau régional, dans le cadre du réseau des aires protégées en Afrique centrale (RAPAC), Ecofac prépare un projet de convention collective pour les métiers de la conservation.

DABAC

Ce projet de « développement d'alternatives au braconnage en Afrique centrale » (DABAC), sous référence 6 RPR 580 a été approuvé en décembre 2001. Le projet est basé à Libreville. La composante congolaise est mise en œuvre par Agricongo. Le budget du projet est de 1,6 million € soit 1,050 millions de francs CFA, pour les 3 pays, avec un budget d'opération de 606 millions de francs CFA dont 12% sont réservés pour le volet du projet au Congo (environ 70 millions de francs CFA). Le volet du projet au Congo sera développé sur Pointe-Noire et Brazzaville, après les premiers essais d'élevage d'aulacodes (dits aussi agoutis et sibissis), gros rongeurs africains très appréciés des consommateurs de la région, réalisés par la station de Tchimbambouka d'Agricongo.

Proculture⁷⁵

Programme culturel régional de l'Afrique centrale (8 ACP RCE 6, 1 980 000 €). La convention de financement de ce projet a été signée le 9 mai 2000. Ce programme est prévu pour une durée de trois ans. Il a commencé au deuxième semestre 2000 et se termine fin 2003. Il a 4 composantes prioritaires : politique culturelle régionale, économie et dynamique culturelle, gestion intégrée des patrimoines, liens entre aspects socio-culturels et développement social. Le devis-programme pour 2003 s'élève à 360 millions de francs CFA et porte sur les activités suivantes : réseaux de jeunes talents musicaux, de créateurs contemporains, d'auteurs de bandes dessinées, de parcs urbains ; appui de nouvelles filières ; photos-patrimoine régional ; événements culturels régionaux ; productions culturelles régionales.

Ecrans noirs

Ecrans noirs est une association de promotion du cinéma africain en Afrique centrale, avec l'appui technique des Films Terre africaine. Ecrans noirs est soutenu par la coopération française et l'Agence internationale de la francophonie, avec également un soutien de l'UE (jusqu'à août 2002). Le projet porte sur la distribution et diffusion de films en Afrique centrale, avec (1) une composante formation ; (2) un appui indirect au secteur commercial (location de salles et formation) ; (3) la formation de jeunes aux métiers du cinéma (à raison de deux personnes formées par pays d'Afrique centrale). Une semaine du cinéma devrait être organisée dans chaque pays de la sous-région

SCEVN

Ce projet est en phase de clôture. Il a donné un appui au service commun d'entretien des voies navigables (SCEVN). Le projet a été financé sur l'engagement 6 ACP RPR 516. La convention de financement a été signée en décembre 1993 et porte sur 10,9 millions € La

⁷⁵ Cf. <http://www.proculture.org>

réception finale à Brazzaville a eu lieu le 21.9.01. Ce projet régional concerne deux pays, le Congo et la RCA. Le projet a fourni des matériels de dérochement, de dragage, hydrographiques, de l'informatique de gestion, un baliseur fluvial et un aéroglisseur. La France cofinance aussi ce projet en fournissant une assistance technique gérée par le Port autonome de Rouen.

Le dernier financement sur le 6^e FED, à hauteur de 7 000 millions de francs CFA, s'ajoute à deux autres financements du FED en faveur du SCEVN, depuis sa création en 1970 : 3^e FED (1974), 2 700 millions de francs CFA ; 5^e FED (1986) ; 1 180 millions de francs CFA.

CIESPAC (Centre inter-Etats d'enseignement supérieur de la santé publique en Afrique centrale)

Ce projet, actuellement arrêté, s'élève à 1 980 000 €(engagement 7 ACP RPR 390) et a pour base une convention de financement signée en janvier 1996. Le projet porte sur la construction de locaux, des fournitures et un fond de bourses. Une décision doit être prise sur la continuation de ce projet, du fait des dégâts subis par le chantier pendant les guerres de 1997-98.

Université catholique d'Afrique centrale

Projet de 1 million €(8 ACP RCE 10), terminé.

2.2. Autres projets régionaux ou multi-ACP sur financement FED

Comstat

Ce projet d'appui communautaire à la formation statistique est et a été financée sur les engagements 7 ACP RPR 308, 8 TPS 039, 91 et 155. La convention de financement du projet 8 ACP TPS 155 a été signée le 13.11.2002. Les activités du projet sont coordonnées par le réseau CESD (Centre européen pour la formation des statisticiens économistes des pays en voie de développement), en particulier le CESD-Communautaire à Luxembourg. Il y a cinq instituts de formation : Ecole nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée - ENSEA (Abidjan), Collège statistique de l'Ecole nationale d'économie appliquée - ENEA (Dakar), Institut sous-régional de statistique et d'économie appliquée - ISSEA (Yaoundé), Carl Duisberg Gesellschaft - CDG (Munich), Institut supérieur de la statistique et de la gestion de l'information- ISEGI (Lisbonne). L'ordonnateur régional délégué est l'ambassadeur de la Côte d'Ivoire en Belgique. Quatre étudiants congolais par an bénéficient de ce programme, avec un total actuel de 13 étudiants actuellement en formation, ce qui représente un coût total par an de l'ordre de 56 000 €

Une invitation pour un cours de statistique pour la politique sociale à Munich du 22.8 au 6.12.02 a été transmise aux autorités congolaises. Les dossiers de candidature devaient être remises à Bruxelles au plus tard le 7.7.02.

Les derniers concours d'admission à l'ENSEA, à l'ISSEA et à l'ENEA ont eu lieu en avril 2003.

OHADA

L'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA) bénéficie d'un appui de l'UE portant sur le volet de formation, concentré sur l'Ecole régionale supérieure de magistrature (ERSUMA) à Porto-Novo au Bénin, ainsi que sur la diffusion du droit OHADA dans les pays concernés. Ce programme régional de formation (REG 7172/000) est doté de 6 millions € dont 4 sur le programme indicatif régional pour l'Afrique de l'Ouest et de 2 millions sur des ressources intra-ACP. 16 pays sont bénéficiaires. Sur les 6 millions, 4 sont prévus pour la formation des personnels judiciaires au siège de l'ERSUMA (en cours depuis avril 2001) et 1,5 pour l'organisation de réunions de restitution dans les Etats membres de l'OHADA. Au Congo, les premiers séminaires de restitution ont lieu en mai 2002.

Le programme a démarré en décembre 2000. La Belgique et la France assurent également un financement bilatéral à l'OHADA. Le PNUD contribue également et assure la gestion du fonds de capitalisation. Le volet de formation financé par l'UE inclut la formation de formateurs (magistrats ; auxiliaires de justice : notaires, avocats, experts-comptables, greffiers, huissiers) puis des séminaires de restitution animés par ces formateurs. Plusieurs séminaires de restitution sont ainsi prévus au Congo en 2002.

Appui aux Etats ACP pour la préparation des accords de partenariat économique (APE) avec l'UE

La convention de financement de ce projet (8.TPS.110) a été signée en février 2001 pour 20 millions €. Une cellule de gestion a été mise en place auprès du secrétariat des pays ACP. Des fonds sont disponibles pour appuyer les efforts nationaux.

Un atelier de préparation du Congo aux APE a été organisé à Brazzaville du 27 au 29 mai 2003. Deux séminaires et une étude d'impact des APE au Congo ont été approuvés lors du comité de pilotage du 7.11.03. 159 296 € ont été réservés à cet effet pour le Congo.

Appui à l'insertion des pays ACP dans le système multilatéral de l'OMC

Programme (7.ACP.RPR.753) de 10 millions en appui à l'insertion des ACP dans le système multilatéral de l'OMC, par des actions d'appui technique, de formation, de participation à des négociations multilatérales. Le projet est géré par la DG du Commerce de la Commission européenne. Des fonds sont disponibles pour appuyer les efforts nationaux.

TRADE.COM

Ce programme (9 ACP RPR 007) d'assistance commerciale de 50 millions € en faveur des pays ACP a été approuvé par la Commission le 25.7.03. Sa mise en place est prévue pour mi-2004. Il vise essentiellement à créer dans les Etats ACP les capacités pour tirer parti des possibilités accrues ouvertes dans le domaine du commerce.

PEFA

Ce programme portant sur les finances publiques (*Public Expenditure and Financial Accountability*) est financé conjointement par la Commission européenne (2 millions USD), le DFID britannique et la Banque mondiale (1 million USD chacun), soit 4 millions USD disponibles sur la période 2002-2004. Ce programme vise notamment à donner un support à la mise en œuvre des documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP).

HPIC-Trust funds

Deux décisions de financement sont à la base de contributions de l'UE en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE ou HPIC en anglais) :

- Fonds fiduciaire géré par la Banque mondiale : contribution de la Commission européenne de 680 millions € décidée en décembre 1999 suite au conseil conjoint ACP/UE (outre 626 millions provenant du FED ont été ajoutés 54 millions pour les pays d'Amérique latine).
- Fonds fiduciaire géré par la BEI. Financement de la Commission de 348,97 millions €

STABEX, SYSMIN ET FLEX

Dans le cadre de l'accord de Cotonou, STABEX (Système de stabilisation des recettes d'exportation de produits de base agricoles) comme SYSMIN (facilité de financement spéciale pour les produits miniers) ont été remplacés par un nouveau système financé dans l'enveloppe B des allocations par pays prévues dans le document de stratégie de coopération et le programme indicatif national. Il s'agit de la mobilisation des fonds en cas de fluctuations à court terme des recettes d'exportation (FLEX), sur la base de chiffres agrégés (exportations totales de biens ou exportations agricoles totales ou exportations minières totales). Le nouveau mécanisme ne fonctionne donc pas sur la base de produits individuels. En outre, les critères d'éligibilité comprennent un critère relatif à l'aggravation du déficit public. Les principes de base du système sont définis à l'article 68 de l'accord de Cotonou. Les dispositions de mise en œuvre sont définies aux articles 8 à 11 de l'annexe II de l'accord. Des lignes directrices opérationnelles complètent ces dispositions. Le système fonctionne sur la base de statistiques présentées par les Etats ACP. Le Congo ne bénéficie pas actuellement des instruments STABEX et SYSMIN. La facilité FLEX est en cours d'examen.

PACE (Programme panafricain de lutte contre les épizooties)⁷⁶

Ce projet, sous références 7/RPR/374 et 8 ACP TPS 033, vise essentiellement à la mise en place pérenne d'une structure et d'un dispositif d'épidémiologie-surveillance et de génération d'initiatives en matière de santé animale. Il a pris le relais du programme PARC et est doté de 72 millions € dans le cadre du 8^e FED. Un montant de 11,325 millions € est prévu (réparti entre tous les pays de l'Afrique centrale) sur financement exclusif du fonds «tous ACP». Le coordonnateur pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre est basé à Bamako. L'ordonnateur régional (RAO) du FED est le directeur de l'OUA/IBAR (IBAR est le Bureau interafricain des ressources animales). La délégation de la Commission européenne à Nairobi est chef de file pour ce projet.

⁷⁶ Sites : www.au-ibar.org <<http://www.au-ibar.org>>

Par accord du 12.7.01 entre l'Office international des épizooties et la Commission, un fonds d'urgence de 500 000 € a été créé, financé sur les volets spéciaux de PACE.

Le plan d'opération global (juin 2000) pour le Congo prévoit 289 031 931 de francs CFA, dont 108 990 000 F CFA provenant du FED, soit 166 150 €

Amélioration de l'état sanitaire des produits de la pêche dans les pays ACP et les PTOM⁷⁷

Ce programme, d'un montant de 44.860.000 €, a été approuvé par le comité du FED en décembre 2001, s'adresse à 60 pays ACP et 8 PTOM (pays et territoires d'Outre-mer). La convention de financement a été signée en février 2002. Le secrétaire général ACP est l'ordonnateur régional du programme. L'unité de coordination agissant au nom du secrétariat ACP est basée dans les bureaux du CDE. Le programme offre des possibilités de financement dans les domaines suivants :

- Renforcement institutionnel de l'autorité compétente;
- Formation et conseil technique à l'industrie et au secteur public;
- Amélioration des infrastructures de certaines places de débarquements;
- Aide aux laboratoires d'analyse et aux instituts de formation;
- Conseil sur les politiques d'exportation, *etc.*

PIP - Programme initiative pesticides

Ce programme tous-ACP approuvé en juin 2001 est prévu pour une durée de cinq ans et s'élève à 29,122 millions €. Le 10 juillet 2001 a été signé un contrat de subvention entre la Commission et l'association COLEACP. Ce programme s'inscrit dans le contexte de la nouvelle réglementation européenne en matière de pesticides. La mission du PIP est de faciliter l'ajustement des entreprises privées ACP de la filière horticole d'exportation, afin que leurs produits soient conformes aux exigences européennes en matière de pesticides et de sécurité alimentaire, qu'elles conservent ainsi leur part de marché en Europe et qu'elles s'intègrent mieux dans le commerce mondial. Le PIP doit également contribuer au maintien de la diversité socio-économique de la filière horticole ACP (PME, petits producteurs). Le programme vise à soutenir les initiatives des opérateurs leaders et des organisations professionnelles. Il a quatre composantes :

- information et communication,
- réglementation,
- bonne pratique et démarche qualité sanitaire,
- renforcement des capacités.

Le démarrage du projet concerne cinq pays pilotes (Côte d'Ivoire, Sénégal, Kenya, Zimbabwe, Jamaïque).

⁷⁷ Coordonnées de l'unité de gestion du projet : SFP ACP/OCT Project Management Unit. M. Olivier LEDOUX, coordinateur. Centre de développement de l'entreprise (C.D.E.)52, Avenue Hermann Debroux- 1160 Bruxelles. Tél : +322-679.18.66. Fax: +322-679.18.73. E-mails: Ole@cde.int; Nfi@cde.int; Tno@cde.int.

Meteorological transition in Africa

Le projet de Préparation pour l'Utilisation du satellite Météosat de Seconde Génération (MSG) en Afrique (PUMA) a été approuvé le 12.12.2000. Il est mis en œuvre avec 5 organisations régionales (CEDEAO, CEMAC, COI, IGAD et SADC) et est basé à Nairobi.

L'objet de ce projet est de permettre à l'ensemble des pays africains d'avoir accès aux données de ce satellite de nouvelle génération. Les applications de ces données permettront de renforcer les activités des services météorologiques et hydrologiques nationaux africains (SMHN), mais aussi de développer de nombreuses activités dans le domaine de la gestion des ressources naturelles (agriculture, hydrologie, foresterie, ...). L'enveloppe du projet est de 11 millions € sur financement du 8^e FED, incluant des fonds régionaux et des fonds tous ACP. Il est mis en œuvre avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM - www.wmo.ch) et l'Organisation européenne pour l'exploitation des satellites météorologiques (Eumetsat - www.eumetsat.de), propriétaire du satellite MSG.

Outre la fourniture d'une station de réception dans chacun des 53 pays africains et 4 centres régionaux, le projet comprend également un volet de formation important, ainsi qu'un volet d'activités prospectives, qui permettront aux SMHN de développer de nouveaux produits et applications sur base des données MSG.

Le cinquième forum des usagers d'Eumetsat en Afrique, dont l'objet sera de discuter de l'état d'avancement du projet PUMA, un an après son démarrage effectif, se tiendra en 2002 à Dakar.

Sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar

La Commission a décidé en décembre 2003 le financement d'un projet en faveur des pays de l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Equatoriale, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo), les pays en cours d'adhésion (Comores et Guinée Bissau) et les pays voisins anglophones (Asecna). Cet appui au programme de formation de l'Asecna », d'un montant de 14,2 millions € vise à contribuer, à travers un rapprochement dans le secteur du transport aérien, à l'intégration des Etats membres de l'Asecna en particulier et de l'Afrique en général, ainsi qu'à faciliter leur insertion dans l'économie mondiale.

Fonds fiduciaire DDRRR⁷⁸ : programme multi-pays pour la démobilisation et la réinsertion (PMDR⁷⁹)

Un fonds fiduciaire multi-bailleurs, qui prévoit la mobilisation de quelque 500 millions de dollars, a été mis en place par la Banque mondiale pour la période 2002-2006 afin de financer un programme de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants pour la région élargie des Grands Lacs, y compris le Congo-Brazzaville. Ce programme a quatre composantes (programme de démobilisation et de réinsertion, projets spéciaux, activités régionales, gestion du programme). La Commission a décidé en août 2002 une première contribution de 20 millions € provenant de l'allocation de prévention et résolution des conflits

⁷⁸ DDRRR : désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion. Si on ajoute des actions de réhabilitation, donc moins ciblées sur les seuls ex-combattants, on ajoute un 4^e R : DDRRRR

⁷⁹ MDRP en anglais : *multi-country demobilization and reintegration programme*

prévue à l'article 3 de la décision n°10/2001 du comité des ambassadeurs ACP-UE sur l'utilisation des ressources non allouées du 8^e FED. Cette contribution a fait l'objet d'une convention de financement signée le 9 décembre 2002 à Libreville au titre du PMDR entre la Commission européenne et la CEEAC.

Appui à l'Union africaine (UA)

L'UA bénéficie d'un financement tous-ACP de 12 millions € (8 TPS 162) composé comme suit :

- 10 millions € pour les activités de maintien de la paix et de sécurité (négociation d'accords de paix, facilitation et mise en œuvre de ces accords, bureaux de liaison, initiatives post-conflit, observation électorale, *etc.*).
- 2 millions € pour assister l'UA dans l'actuelle période de transition de l'OUA vers l'UA.

Appui aux opérations de paix en Afrique

Le Conseil du 17.11.03, puis le Conseil ACP-UE du 11.12.03 (décision 3/2003) ont décidé de consacrer 1,5% des ressources du FED, soit un montant de 250 millions €, au financement d'opérations de paix conduites sous l'autorité de l'Union africaine. 126,4 millions € proviendront des PIN de chaque pays, prélevés à hauteur de 1,5%, le reste (123,6 16 millions €) provenant de montants non alloués du FED.

Santé sexuelle et santé de la reproduction (sexual & reproductive health)

Ce programme (REG/70033/000) de 32 millions € a été approuvé par le comité FED de juillet 2002 et concerne 22 pays ACP. Il sera mis en œuvre par le FNUAP et l'ONG IPPF. L'Association congolaise pour le bien-être familial (ACBEF) est le partenaire congolais. Le volet congolais est financé par l'UE à hauteur de 741 000 €

Fonds global de lutte contre le sida, la tuberculose et la malaria

Voir *infra* sur les financements du budget (l'UE finance à travers le FED et le budget).

Initiative européenne sur l'énergie

Une conférence sur l'énergie en Afrique est organisée à Nairobi du 20 au 21 novembre 2003. sur financement du FED tous ACP.

Education pour tous - Fast Track Initiative

Pm car le Congo ne bénéficie pas de cette initiative. 20 millions de fonds multi-ACP du FED sont prévus pour ce fonds. Le budget de l'UE finance par ailleurs l'Institut de statistiques de l'Unesco à hauteur de 3,5 millions € afin d'aider les pays ACP à développer des systèmes de collecte de données statistiques.

Programme d'appui au cinéma ACP

Financé sur le 8^e FED (REG/70005/044) sur fonds régionaux intra-ACP à hauteur de 6.800.000 € un nouveau programme d'appui au cinéma ACP a été adopté par la Commission

le 31.12.99, avec une durée de 3 ans. Le programme fonctionne par avis d'appel à propositions⁸⁰. Le deuxième appel à propositions a été publié au J.O.U.E. le 8.9.01. Le troisième appel à proposition est paru le 24 mai 2002 (J.O.U.E. C 122). Cet appel concerne exclusivement la production. Parmi les projets sélectionnés figure un court métrage du cinéaste congolais Camille Mouyeke (*La Danse des Infidèles*), avec un soutien de 35 000 €

Un nouvel appel à propositions a été publié le 21.5.03 (J.O.U.E. C119) avec le 14.7.03 comme date limite de remise des demandes à Bruxelles.

Revue Noire

Un numéro spécial de la *Revue Noire* et une vidéo « *Mode made in Africa* » ont été financés sur le budget « sensibilisation » de la Direction générale du développement (32 403 €) et sur des fonds régionaux pour l'Afrique de l'Ouest (180 000 €).

Programme d'appui aux manifestations culturelles ACP dans l'Union (PAMCE)

Ce programme permet de financer la présentation d'artistes, d'auteurs, de créateurs et d'œuvres des pays ACP dans les Etats membres de l'UE.

2.3. Projets régionaux ou multi-ACP sur financement du budget

2.3.1. Actions en faveur des droits de l'homme et de la démocratie.

L'initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH⁸¹) est financée par cinq lignes du chapitre B7-7 du budget :

- B7-701 : promotion et défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales
- B7-702 : soutien aux processus de démocratisation et au renforcement de l'Etat de droit
- B7-703 : promotion du respect des droits de l'homme et de la démocratisation et soutien à l'appui de la prévention des conflits ainsi qu'à l'instauration de la paix civile
- B7-704 : soutien aux activités des tribunaux pénaux internationaux et à la mise en place du Tribunal pénal international
- B7-709 : soutien à la transition démocratique et à l'observation des processus électoraux

Les projets sont sélectionnés selon trois procédures :

- sur la base d'appels à proposition lancés sur une base annuelle ;
- projets ciblés avec des partenaires tels que les gouvernements, les organisations internationales et les ONG ;
- une facilité de micro-projets.

Le Congo bénéficie de deux projets régionaux financés par ces lignes :

⁸⁰ Le guide pour la présentation des projets se trouve sur le site Internet suivant d'Europeaid : http://europa.eu.int/comm/europeaid/tender/index_fr.htm

⁸¹ L'IEDDH a son propre site web : http://europa.eu.int/comm/europeaid/projets/ddh/ddh_fr.htm

* Projet portant sur «une information pluraliste pour une culture démocratique en Afrique centrale» (Institut Panos projet B7-7020/1999/2000/528B). Ce projet de 499 081 € concerne 3 pays de concentration et 6 pays de simple intervention (dont le Congo). Il a pris fin en mars 2004. Une journée des médias d'Afrique centrale et un séminaire ont été organisés dans ce cadre à Brazzaville en octobre 2003.

* Programme de formation des formateurs aux normes et procédures de protection des droits de l'homme. Ce projet de 660 000 € (sous référence B7-7020/AFR/ED/183/99) a été signé en août 2000 et est prévu pour trois ans. Il concerne dix pays dont le Congo et mis en œuvre par la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme.

2.3.2. Actions en faveur des forêts tropicales et autres forêts/environnement dans les pays en développement

Ces lignes (B7-6200 et 6201) financent des projets régionaux dont bénéficie le Congo. Il s'agit notamment de :

FORAC

La CE contribue à hauteur de 500 000 € à un fonds fiduciaire finançant un observatoire des forêts en Afrique centrale. Les autres partenaires sont les coopérations française, britannique, suisse et états-unienne.

GPAC

Contribution à l'amélioration des processus de gouvernance environnementale et de gestion participative en Afrique centrale (Gestion participative en Afrique centrale : GEPAC). Ce projet (B7-6200/01-377), approuvé en décembre 2001, est de 1 585 188 € et est mis en œuvre par l'Université libre de Bruxelles. Le projet a une durée de 48 mois et débute en février 2003.

OAB/CIFOR

pm (terminé) : programme de critères indicateurs pour l'aménagement forestier durable. CIFOR est le Centre international pour la recherche forestière. Basé à Bogor en Indonésie. C'est un des douze centres thématiques des NU dans le domaine agro-forestier. WWF

Le World Wide Fund for Nature – Belgique a géré un projet de promotion de l'aménagement forestier durable et la certification dans les pays du bassin du Congo. Ce projet s'est terminé en juin 2002.

Réseau de partenariat pour la gestion durable des forêts en Afrique centrale

Ce projet (B7-6200/01-391) a été approuvé en décembre 2001. Il est financé par l'UE à hauteur de 2 992 779 €. Les partenaires sont : Nature Plus (B), ULB et WWF-B/Le projet a démarré en octobre 2002 par un atelier à Yaoundé.

PRGIE

Ce projet s'est terminé en décembre 2002. Le programme régional de gestion de l'information environnementale (PRGIE) est soutenu à hauteur de 4 millions € par l'UE. D'autres bailleurs

interviennent également : Banque mondiale (sur financement du GEF), BAD (qui finance le Système d'informations forestier – SIF ainsi qu'une partie des frais de fonctionnement de l'ADIE), Fonds français pour l'environnement mondial, Canada. Ce programme vise à renforcer les actions régionales en cours et faciliter des prises de décision dans tous les domaines environnementaux en Afrique centrale. Ce programme est géré au Congo par une Unité nationale de gestion et de coordination (UNGC). L'unité régionale de gestion et de coordination est basée à Libreville. Une ONG, l'ADIE (Association pour le développement de l'information environnementale) a été créée par les sept Etats concernés d'Afrique centrale (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, RCA, RDC, Tchad) et est chargée de mettre en œuvre les actions du PRGIE. L'aide de l'UE porte sur des compléments en rémunération, le financement de frais de fonctionnement, le financement d'études et de projets tels que des actions structurantes (site Internet, base de données thématiques, ...), la gestion de projets environnementaux à la demande des Etats (système d'informations forestières sur les permis, l'utilisation des forêts, etc.), la préparation d'un manuel d'exploitation forestière à impact réduit).

Soutien à la CEFDHAC

Ce projet s'est terminé en 2002. La CEFDHAC est la Conférence sur les écosystèmes des forêts denses et humides d'Afrique centrale. Le projet, sous référence B7-6201/97-18/VIII/FOR, vise à renforcer les capacités institutionnelles de la CEDHAC. Le financement de l'UE est de 785 000 €. D'autres financements viennent des Pays-Bas et de CARPE (Central African Regional Programme for Environment, un programme financé par le Département d'Etat US).

Le projet est géré par l'UICN (Union mondiale pour la nature)- The World Conservation Union. Le BRAC est le Bureau régional de l'UICN pour l'Afrique centrale (Yaoundé). L'un des objectifs de la CEFDHAC est de favoriser une participation plus active des parties prenantes (parlementaires, ONG, secteur privé ...) aux débats internationaux sur les forêts. Le Congo ne participe pas au CEFDHAC.

Espèces phares

Conservation de la biodiversité en Afrique centrale par la valorisation des espèces phares : gorilles, éléphants de forêt, tortues marines et baleines. Ce projet (B7-6200/02/0408/ENV/TF) a été approuvé début 2002 pour 1 696 537 € de contribution de la CE se combinant avec 119 822 € du programme ECOFAC, 80 000 € de la coopération française, 94 700 € de l'Université de Rennes, 259 200 € de la FFEM, 33 600 € de l'Institut royal des sciences naturelles de Belgique et 35 528 € de WCS. La convention de financement a été signée le 20.1.03. Au Congo, le programme a signé une convention de subvention de 13 300 € avec l'ONG française Rénatura pour la protection des tortues marines au nord de Pointe-Noire.

Appui régional à l'ENEF et l'ERAIFT

Ce projet (B7-6200/01/0427/TF) de 4 410 000 € a été approuvé en décembre 2001. Il couvre deux écoles des eaux et forêts (situées en RDC et au Gabon). Pour le Congo, le projet donne des possibilités de bourses et de formation de formateurs. La convention de financement a été signée le 20.12.02.

Cybertracking

Ce projet (B7-6200/01-402) de 1,6 million € a été approuvé début 2002. Il est mis en œuvre par Cybertracker, une ONG sud-africaine, en liaison avec le projet ECOFAC à Odzala. Le projet est cofinancé avec Conservation International.

African Congo Basin programme

Pm car ce projet (B7-6201-15/VIII/FOR) est maintenant terminé. Il a été signé en novembre 96 avec l'Economic development Institute (EDI), World Bank, pour 500 000 € pour 18 mois. L'objectif est d'aider les pays concernés à mettre en place une politique forestière.

Collecte et analyse des données forestières pour un aménagement durable

Ce projet visant à joindre les efforts nationaux et internationaux est mis en œuvre en partenariat entre l'UE et la FAO (B7-6201/97-15/VIII/FOR). Le projet est en cours et porte notamment sur l'étude prospective du secteur forestier en Afrique (FOSA). Le projet a trois composantes :

- Gestion durable de la forêt ;
- Etablissement de fiches techniques d'exploitation forestière pour réduire l'impact sur la faune, la flore et les populations locales (DEFIR : définition de l'exploitation forestière à impact réduit); la dimension d'environnement de ce volet est mis en œuvre également avec le PRGIE sur financement du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM, rattaché à l'Agence française de développement).
- Identification des produits non-ligneux (c'est-à-dire les racines, fruits, résines, écorces, lianes, etc.) ayant un intérêt économique et industriel (médecine, alimentation, chimie, etc.).

Partenariat CE-FAO pour un programme de gestion durable de la forêt

Ce projet (B7-6201/99-06) de 748 936 € est mis en œuvre par la FAO.

Mobilisation de l'information scientifique sur la forêt pour promouvoir leur gestion durable dans les pays ACP (GFIS)

Ce projet (B7-6201/99-06) est mis en œuvre par IUFRO et se monte à 748 936 €

MIKE – Monitoring the illegal killing of elephants

Ce projet (B7-6200/00-19) de 2 425 107 € est mis en œuvre par CITES.

Développement interinstitutionnel de la capacité de formation dans la certification forestière

Ce projet (B7-6201/99-04) de 1 373 374 € est mis en œuvre par la GTZ. Il concerne tous les pays ACP.

Archivage et analyse des données géographiques produites par les projets financés par l'UE

Ce projet (B7-6201/99-14) de 605 900 € est mis en œuvre par le Centre commun de recherche d'Ispra.

Renforcement de la capacité dans la conservation de la forêt en Afrique centrale et les organisations de défense des droits des peuples de la forêt.

Ce projet (B7-7020/AFR/VN/499/99) de 263 547 € est mis en œuvre par Rainforest Foundation.

AFLEG (African Forest Law Enforcement and Governance)

Ce projet finance à hauteur de 500 000 € une réunion qui s'est tenue à Yaoundé en 2003 (300 000 €), une étude juridique régionale (50 000 €) et un observatoire des forêts (150 000 €).

Végétation (images satellite)

Le programme SPOT VEGETATION est une initiative conjointe de l'UE et des pays suivants : Belgique, France, Italie, Suède. Ce programme vient en appui à l'initiative européenne GMES, partenaire de SPOT. Il met gratuitement à disposition des images de végétation⁸².

Le Centre commun de recherches (CCR) d'Ispra collecte des informations de télédétection spatiale pour le suivi de la végétation, la détection des feux et la mesure de la dégradation forestière. Ce travail est fait dans une perspective régionale en appui aux politiques de développement de la Commission.

TREES (Tropical Ecosystem Environment Observations by Satellite).

Ce programme de 4 ans mis en œuvre par le Centre commun de recherche de la Commission européenne et la Direction générale de l'environnement a visé à exploiter des images satellites de la terre.

PASTIS (Project And Spatial daTa Information System)

Ce programme, géré par le Centre commun de recherche de la Commission européenne, donne accès à des images satellites aux délégations de la Commission. Une partie de ces images est disponible pour le public.

2.3.3. Santé : aide à la lutte contre les maladies liées à la pauvreté (VIH/sida, paludisme, tuberculose) dans les pays en développement

Fonds global de lutte contre le sida, la tuberculose et la malaria (GFATM Global fund to fight aids, tuberculosis and malaria)

Ce fonds, auquel participent 7 grands bailleurs (France, Japon, USA, Italie, Suède, UK et Commission) ainsi que d'autres bailleurs publics et privés, bénéficie d'engagements de 2,1 milliards USD (septembre 2002). La Commission contribue à hauteur de 120 millions € à ce

⁸² Contacts : dirk.vanspeybroeck@vito.be; daniel.sayag@spotimage.fr; <http://www.spot-vegetation.com>

fonds (60 millions € sur fonds budgétaires et 60 millions € sur financement du FED). Les propositions de projet doivent être soumises par un mécanisme de coordination nationale composé des différents acteurs (administration, opérateurs économiques, ONG, organismes de recherche, *etc.*). Le secrétariat du fonds est à Genève. Le fonds est géré par la Banque mondiale. Tout renseignement est disponible sur le site Internet suivant : http://www.globalfundatm.org/faq_proposal.html

Le quatrième appel à propositions a été lancé le 10.1.04, avec le 5.4.04 comme date limite pour la réception des propositions⁸³.

2.3.4. Cofinancements ONG

Agrisud bénéficie d'un cofinancement (PVD/2000/394/FR) pour une action de formation agricole en Afrique centrale (Angola, Gabon, Congo). La composante congolaise (73 000 € sur le total de 220 056 €) est basée à Dolisie et prévoit des formations en maraîchage, arboriculture et transformation de produits agricoles. Ce projet s'est terminé en novembre 2002.

Agrisud a reçu un autre cofinancement pour faire suite au projet précité à partir du 1.5.03 pour une durée de deux ans. Il s'agit du PREP, projet régional d'extension et de pérennisation des dispositifs de formation professionnelle de micro-entrepreneurs des ONG opérant en Afrique centrale (Angola-Congo-Gabon) dans les secteurs agricole et para-agricole. Le projet est financé à hauteur de 693 150 € par la Commission pour un montant total du projet de 926 982 €, les autres partenaires étant Agrisud et ses « instituts-pays », dont Agricongo. Ce projet régional est basé à Pointe-Noire, le budget affecté au Congo, compte tenu des frais de siège régional, étant de 60% du montant du projet. Au Congo, le projet vise 1 800 nouveaux bénéficiaires.

2.3.5. Coopération décentralisée

La ligne B7-6002 (ex-B7-6430) finance deux projets régionaux concernant le Congo :

- un projet de renforcement des capacités et de mise en réseau sous-régional des organisations de la société civile africaine. Ce projet (CDC-2001-23), financé à hauteur de 99 900 € par l'UE, est mis en œuvre par l'ONG néerlandaise Youth for Development and Cooperation - YDC, qui fait partie du comité de pilotage du Forum de la société civile Afrique-Europe (mis en place suite au projet CDC-1999-27). Le projet est réalisé en collaboration avec le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe. Le contrat a été signé en janvier 2002 et est prévu pour douze mois. Aux 99 900 € de la Commission s'ajoutent 30 295 € de YDC, 34 000 € du Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe et 40 000 € du Luxembourg. Le projet doit réaliser des séminaires régionaux.
- Un projet de coopération syndicale décentralisée mis en œuvre par Force ouvrière. Le financement de l'UE est de 200 000 €. Le contrat a été signé en novembre 2001.

⁸³ Cf. www.theglobalfund.org/en/apply/call/

Programme de développement municipal (PDM)

La Commission et l'Association de gestion du PDM ont signé le 19.11.98 un contrat (B98/7-6430/2) d'un montant de 618 616 € avec deux composantes : renforcement des capacités des pouvoirs locaux ; formation. Ce programme couvre l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale. Peuvent ainsi être financées des actions de formation pour les cadres municipaux et un appui aux associations de pouvoirs locaux. Ce programme s'appelle désormais Partenariat de développement municipal.

Programme de développement municipal

2.3.6. Education

Le budget de l'UE (B7-6313) finance l'Institut de statistiques de l'Unesco à hauteur de 3,5 millions € afin d'aider les pays ACP à développer des systèmes de collecte de données statistiques.

2.3.7. Recherche⁸⁴

Le sixième programme-cadre pour la recherche a été adopté par la décision du Parlement et du Conseil en date du 27 juin 2002. Il porte sur les années 2002-2006. Le 30.9.02 le Conseil a décidé le programme spécifique de recherche, de développement technologique et de démonstration visant à « intégrer et renforcer l'Espace européen de la recherche ». Un dossier d'information et un guide ont été établis. Un appel à propositions pour des mesures spécifiques d'appui à la coopération internationale – pays en développement a été lancé le 17.12.2002 dont la date limite était le 11.9.2003. Le budget est de 50 millions € Des actions de soutien spécifique peuvent cependant être financées jusqu'en 2006⁸⁵.

Le Congo bénéficie d'un programme de recherche du cinquième programme-cadre à hauteur de 131 607 € dans le cadre d'un projet de 510 294 € mené avec l'Institut de recherche pour le développement (Paris), la Wageningen University (NL), l'Université de Jaen (Esp) et l'Université de Ouagadougou. Le projet est suivi à Brazzaville par la Délégation générale à la recherche scientifique et technologique. Il s'agit d'un projet de recherche alimentaire dont l'objectif consiste à analyser et améliorer les valeurs nutritionnelles de « poto-poto », un aliment local à base de maïs.

Le 17.12.2002 a été lancé un appel concernant les Marie Curie International Fellowships permettant à des chercheurs de pays tiers de mener des projets dans des centres de recherche de l'UE ou de ses Etats associés⁸⁶.

Le 16.6.03, le Parlement européen et le Conseil ont adopté une décision (1209/2003) relative à la participation de la Communauté à un programme de recherche et développement visant à développer de nouvelles interventions cliniques afin de lutter contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose grâce à un partenariat à long terme entre l'Europe et les pays en développement, entrepris par plusieurs Etats membres (partenariat des pays européens et en

⁸⁴ Plus d'informations sur la coopération internationale et les pays en développement dans le domaine de la recherche (INCO-DEV) peuvent être obtenues auprès de la DG Recherche de la Commission : inco@cec.eu.int

⁸⁵ Cf. brochure d'information disponible au centre de documentation de la délégation

⁸⁶ Site : http://europa.eu.int/comm/research/fp6/mariecurie-actions/home_en.html

développement sur les essais cliniques – EDCDP). Cette décision, publiée au J.O.U.E. L169 du 8.7.03, permet le versement d'un montant maximal de 200 millions € pour la durée du sixième programme-cadre de recherche.

2.3.8. Energie

Synergy est un programme communautaire visant spécifiquement la coopération internationale avec les pays tiers dans le domaine de l'énergie. Il a été lancé par décision du Conseil du 14.12.98. Il contribue notamment au cofinancement de projets. Le programme a été recentré sur les deux grands objectifs suivants : renforcement de la sécurité d'approvisionnement de la Communauté et des pays candidats ; contribution à la mise en œuvre du protocole de Kyoto. Un appel à proposition a été publié au J.O.U.E. du 19.1.02, avec pour date limite le 3.4.02.

2.3.9. Culture et information

Sensibilisation dans le domaine du développement – projets audiovisuels pour la télévision

Un appel à propositions a été publié au J.O.U.E. du 6.7.02 pour des projets audiovisuels de télévision sous financement de la ligne budgétaire B7-6410 « Formation et sensibilisation dans le domaine du développement ». L'enveloppe totale disponible est de 1 million € avec une subvention maximale par projet de 150 000 € couvrant un pourcentage maximal de 25% du coût du projet. La date limite de réception des demandes était le 7.10.02.

Un nouvel appel a été lancé en juillet 2003 (J.O.U.E. C156 du 4.7.03). Il peut être consulté sur le site suivant (sélectionner les options « status :open » « type :grants » et la référence de l'appel (Europeaid/116796/C/G) : <http://europa.eu.int/comm/europeaid/cgi/frame12.pl>. La date de remise des propositions est le 6.10.03 ; Toute question concernant le présent appel doit être envoyée à l'adresse électronique suivante : DEV-SENSTV@CEC.EU.INT

Activités diverses

La Commission finance ou participe à des manifestations telles que :

- Prix Lorenzo Natali : il est attribué à travers la Fédération internationale des journalistes à des journalistes de la presse écrite qui ont fait preuve d'une grande compréhension et d'un intérêt particulier pour les reportages concernant les droits humains, la démocratie et le développement. 5 prix de 10 000 € chacun sont attribués à des journalistes de l'UE et différentes parties du reste du monde avec lesquelles l'UE coopère. Les articles doivent être présentés avant le 31.5.2003. Les informations relatives à ce prix sont disponibles sur le site suivant :

<http://www.ifj.org/hrights/lorenzo/inpr.html>

- Action Jean Monnet. Cette action s'adresse au monde académique et à des projets portant sur l'intégration européenne par l'enseignement et l'aide aux jeunes chercheurs. Pour 2003, la date limite de réception des propositions était le 15.4.03. Le site web est le suivant :

<http://europa.eu.int/comm/education/ajm/call.html>

- Biennale de l'art contemporain.
- Concours sur le thème de l'environnement (rédaction de discours et photographie) ouvert aux jeunes gens de 6 à 22 ans de tous les pays (date limite : 15 janvier 2002).
- Encouragement au développement, à la distribution et à la promotion des œuvres audiovisuelles européennes (Media plus 2001-2005). Un appel à proposition (EAC/01/2003) a été lancé afin de soutenir la participation des œuvres et des professionnels européens dans les festivals de cinéma organisés dans les pays tiers (échéances : 7.4.2003 et 15.2.2004)

2.3.10. Autres

Technologies de l'information et communications

La Commission a approuvé en février 2003 un montant de 3 millions € pour un projet pilote visant au renforcement des capacités pour les technologies de l'information et de communication dans les pays en voie de développement. Le projet est sous l'égide de l'Union internationale des télécommunications.

III. AUTRES FACILITES OFFERTES PAR L'UE – ENTREPRISES

Ce chapitre présente des facilités dans le cadre du FED présentées à part car s'adressant essentiellement au secteur privé.

3.1. BEI

Les interventions de la Banque européenne d'investissement (BEI) sont prévues dans le cadre de la convention de Lomé et de l'accord de Cotonou. La BEI peut contribuer à la mise en oeuvre des programmes indicatifs nationaux. A partir du 9^e FED, la Banque peut intervenir sur la base du document de stratégie de coopération par des opérations financées sur la Facilité d'investissement et/ou de ses ressources propres, conformément aux articles 3 (a) et 4 du protocole financier de l'accord de partenariat ACP-CE.

La BEI n'intervient pas actuellement au Congo. Une mission de pré-identification est venue au Congo en février 2001. Une nouvelle mission a eu lieu en juillet 2003.

Sur le plan régional, un prêt de 33 millions € a été accordé en décembre 2002 par la BEI à l'Asecna, sur ressources propres, pour le financement des équipements de contrôle de la circulation aérienne en Afrique centrale et occidentale ainsi qu'à Madagascar. L'Asecna, Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar, regroupe 14 Etats de l'Afrique centrale et occidentale, Madagascar et la France.

La Facilité d'investissement, instaurée par l'accord de Cotonou a été dotée de 2,2 milliards € et est gérée par la Banque⁸⁷. Lancée le 2.6.2003, elle constitue le principal instrument de financement à long terme caractérisant cet accord. Dans ce nouveau cadre, ses interventions seront orientées vers la promotion du secteur privé, reconnu comme principal moteur de la

⁸⁷ A ce montant s'ajoute 1,7 milliard € sur ressources propres de la Banque

croissance, mais aussi vers le développement des infrastructures économiques ainsi que celui du secteur financier local, qui sont autant de conditions à l'essor des initiatives privées.

3.2. CDE⁸⁸

Le Centre de développement de l'entreprise (CDE), ex-CDI, est régi par l'accord de Cotonou. Il a une mission d'appui aux différents acteurs du secteur privé des pays ACP. Il apporte un appui, sous des formes variées, à la création et au développement des entreprises ACP. Il appuie aussi des institutions intermédiaires telles que les organisations professionnelles et/ou sectorielles, les sociétés de conseil. Il collabore étroitement avec les institutions financières bi- et multilatérales, publiques et privées. Le réseau du CDE au Congo est constitué de 3 membres (BDEAC, CCA Kouilou et AMC Consulting), auxquels il convient de s'adresser pour présenter des dossiers.

Les activités suivantes ont été organisées au Congo :

En 2003 :

- secteur prioritaire du bois : assistance technique auprès de trois sociétés ;
- Salon international de l'entreprise (Promote), Yaoundé en novembre/décembre : subventions à trois entreprises ;
- compagnonnage Wallonie/Congo : assistance technique pour la réalisation de cinq partenariats d'entreprise ;
- une assistance *ad hoc* pour une entreprise du secteur agro-industriel.

En 2002 :

- secteur prioritaire du bois : assistance technique auprès de trois sociétés ;
- Salon international de l'entreprise (Promote), Yaoundé en novembre/décembre : subventions à trois entreprises ;
- compagnonnage Wallonie/Congo : assistance technique pour la réalisation de cinq partenariats d'entreprise ;
- une assistance *ad hoc* pour une entreprise du secteur agro-industriel.

En 2001 :

- repérage sectoriel et identification de projets porteurs : étude sur le secteur para-pétrolier, soudure et mécanique de précision ;
- séminaire sur la transformation à petite échelle des fruits et légumes tropicaux ;
- mission sur le volet agro-pastoral ;
- programme d'accompagnement sur la filière bois en Afrique centrale ;
- étude sur le secteur de la construction, du bâtiment, des travaux publics et de l'habitat ;

3.3. DIAGNOS⁸⁹

Le service DIAGNOS (financé dans le cadre du 8^e FED) constitue un élément essentiel pour la mise en œuvre de la nouvelle approche intégrée d'appui au développement du secteur privé, telle qu'elle a été présentée au Conseil des ministres de l'UE en novembre 1998. Une

⁸⁸ Contacts : info@cde.int. Adresse : avenue Herrmann Debroux 52 - B110 Bruxelles - Belgique

⁸⁹ Contacts : Info@diagnos.net et <http://www.diagnos.net>

attention particulière est accordée à l'environnement de l'entreprise. DIAGNOS vise notamment à stimuler le développement du secteur privé en permettant aux pays bénéficiaires d'améliorer leurs politiques, et à fournir aux bailleurs de fonds un cadre d'intervention cohérent et pertinent. Par opposé aux diagnostics d'entreprises, DIAGNOS établit des diagnostics globaux. Ce programme s'est terminé en avril 2002 et est actuellement en phase d'évaluation.

Une mission de pré-identification et d'identification s'est rendue au Congo du 15 au 26 octobre 2001. Une mission de mise en œuvre du processus de concertation est ensuite venue au Congo en février 2002. A la suite de ces missions, un plan d'action a été établi ainsi qu'un comité de pilotage présidé par le ministre des finances, de l'économie et du budget.

3.4. EBAS (EU-ACP Business Assistance Scheme)

Instrument tous-ACP doté de 20 millions €(dans le cadre du 8^e FED), EBAS vise à favoriser la compétitivité des entreprises privées des pays ACP. EBAS subventionne ainsi des services de conseil aux entreprises et aux associations professionnelles. L'aide prend la forme d'un appui financier au développement de l'entreprise ou des organismes actifs dans le secteur des intermédiaires, tant au niveau de l'offre que de la demande. Les subventions peuvent être accordées sur la base d'un plan d'entreprise (*business plan*) destiné à améliorer la compétitivité de l'entreprise. Les interventions sont en général destinées aux petites entreprises (moins de 50 employés) et ont de fait surtout profité au secteur manufacturier. Toutefois, le système est ouvert au monde de l'entreprise tels le marketing, le conseil et la gestion, notamment. Les organisations intermédiaires, comme les chambres de commerce peuvent bénéficier des services d'EBAS.

Les ressources d'EBAS I sont épuisées et le projet est en cours d'évaluation. Une extension (EBAS II) est en préparation.

Tout dossier de requête de subvention EBAS doit être adressé par l'entreprise intéressée directement au bureau d'Abidjan d'EBAS, de préférence par courriel (ebas@afnet.net) sinon par télécopie au +225 22 42 08 79, éventuellement par courrier adressé à EBAS, 01 BP 4500, Abidjan 01, Côte d'Ivoire.

3.5. PROINVEST

Ce nouvel instrument d'appui à la promotion des investissements est financé dans le cadre du 8^e FED avec une enveloppe de 110 millions € sur une période de sept ans. Il est mis en œuvre par l'unité PRIMS (ProInvest Implementation Service) logée au CDE, sous la tutelle de EuropeAid (AIDCO/C)⁹⁰. Ce programme a une double démarche :

- renforcer l'environnement institutionnel des entreprises en appuyant l'action des organisations intermédiaires pour le développement des entreprises et l'environnement des affaires ;
- soutenir les secteurs porteurs : il s'agit de faciliter la promotion des investissements et la réalisation d'accords de partenariat entre entreprises Nord-Sud et Sud-Sud en privilégiant une approche régionale et sectorielle.

⁹⁰ Site : www.proinvest-eu.org et mail : infos@proinvest-eu.org

3.6. CTA

Le Centre technique de coopération agricole et rurale est basé aux Pays-Bas, à Wageningen⁹¹. Il a deux objectifs généraux :

- améliorer l'accès à l'information sur le développement agricole et rural ;
- renforcer les capacités des pays ACP de gestion de l'information et de la communication.

IV. POLITIQUE COMMERCIALE⁹²

La politique commerciale de l'UE a trois piliers : multilatéral (OMC, cycle de développement de Doha), bilatéral (accord de Cotonou, ...) et unilatéral (SPG, PMA, ...).

Accord de partenariat économique ACP-UE : lancement du « processus de Brazzaville »

Ces accords s'insèrent dans la coopération économique et commerciale qui, avec les stratégies de développement, fondent les stratégies de coopération de l'accord de Cotonou (troisième partie de l'accord).

Le processus de négociation est en deux phases, la première (tous-ACP) allant jusqu'à septembre 2003 et la deuxième au niveau régional. L'achèvement des négociations est prévu pour fin 2007 avec entrée en vigueur de l'accord en 2008. Lors de la première phase ont été examinés les points suivants : accès au marché, agriculture et pêche, commerce des services, questions liées au commerce, questions de coopération au développement, questions juridiques. Quatre groupes de négociation ont été organisés : accès au marché, « boîte utile » sur l'intégration régionale (mesures indispensables pour qu'un regroupement régional puisse s'intégrer), règles (concurrence, phyto-sanitaires, marchés publics, etc.), procédures.

Deux niveaux de négociations sont organisés : (1) le comité des hauts représentants, coprésidé par le secrétaire exécutif de la CEMAC, assisté du secrétaire général de la CEEAC et le commissaire européen au commerce ; (2) le comité des négociateurs, coprésidé par le secrétaire exécutif de la CEMAC et par le directeur de la DG du commerce de la Commission européenne en charge des relations avec la région. Des groupes techniques préparent les travaux. Existente aussi un groupe de contact et une Task force de préparation régionale.

Les négociations entre la zone CEMAC plus Sao Tomé et Príncipe ont été lancées le 4 octobre 2003 à Brazzaville, faisant de cette sous-région la première dans les pays ACP à entrer dans ce « processus de Brazzaville » qui comprend un objectif (le développement), un outil (le commerce), une méthode (l'intégration régionale) et un horizon (2008).

Sucre

Le Congo bénéficie du protocole sur le sucre ACP à hauteur de 10 186,1 tonnes.

Produits de la pêche destinés à l'exportation vers l'UE

Cette exportation est régie par la directive 91/493/CEE. Le Congo est actuellement⁹³ inscrit en liste II de la décision de la Commission 97/296/CE du 22.4.97, uniquement pour

⁹¹ Site : www.agricta.org/index.htm

⁹² Cf. aussi *supra* les programmes d'aides dans le domaine commercial.

l'exportation de produits de la pêche capturés, congelés et emballés en mer dans leur emballage final.

Accords de pêche

Pm : le Congo n'a pas encore d'accord de pêche avec la Communauté européenne.

Initiative « Tout sauf les armes »

PM, car le Congo n'est pas un PMA (pays moins avancé)⁹⁴. Par cette initiative, l'UE abolit les barrières tarifaires pour tous les produits originaires des PMA, y compris le riz, le sucre et les bananes, qui feront l'objet d'une libéralisation complète dans quelques années.

V. AUTRES INFORMATIONS : SITES INTERNET

Outre les sites Internet déjà indiqués dans ce document, voici d'autres adresses utiles de la Commission européenne :

5.1. Adresses générales

Site général : <http://europa.eu.int/europedirect>

Publications : <http://europa.eu.int/comm/publications>

Code de rédaction interinstitutionnel : <http://publications.eu.int/code/fr/fr-cover.htm>

Développement (actualité) : http://europa.eu.int/comm/development/events_en.htm

Développement (acquis communautaire) :

http://europa.eu.int/comm/development/body/legislation/introduction_en.htm

AIDCO : rapport annuel et autres : http://europa.eu.int/comm/europeaid/reports/index_en.htm

Commerce et développement : <http://corvus.trade.cec.eu.int/tradedevelopment/index.pl>

Conseil pour les pays en développement exportant vers l'UE :

<http://export-help.cec.eu.int>

Statistiques commerciales ACP/UE : <http://europa.eu.int/comm/trade/bilateral/acp/acp.htm>

Suivi interinstitutionnel de toutes les propositions et communications transmises par la Commission aux autres institutions européennes : <http://europa.eu.int/prelex/apcnet.cfm>

⁹³ Décision de la Commission du 12.2.01, cf. J.O.U.E. L42 du 13.2.01

⁹⁴ Mais le Congo, signataire de l'accord de Cotonou, bénéficie des facilités commerciales prévues pour les pays ACP.

5.2. Experts individuels

Les experts individuels, les sociétés de conseil et autres sociétés intéressés par les possibilités offertes par l'Union européenne peuvent s'adresser aux sites suivants :

Experts individuels

Site internet de EuropeAid destiné aux experts individuels :

http://europa.eu.int/comm/europeaid/experts/index_fr.htm

5.3. Marchés

La réglementation des marchés du FED est indiquée dans la décision 2/2002 du Conseil des ministres ACP/UE du 7.10.02, J.O.U.E. L320 du 23.11.02.

Les **marchés de services** égaux ou supérieurs à 200 000 € font l'objet d'appels d'offres restreints internationaux. Voir la page Internet index d'EuropeAid :

http://www.europa.eu.int/comm/europeaid/index_fr.htm

Marchés de services inférieurs à 200 000 €: recours au contrat-cadre ou procédure simplifiée avec consultation d'au minimum 3 prestataires de services (si supérieur à 5 000 €). Pour les consultations pour la sélection de bureaux *via* la procédure de contrat-cadre, voir la page Internet d'EuropeAid suivante :

http://www.europa.eu.int/comm/europeaid/tender/cadre01/index_fr.htm

En ce qui concerne la constitution des listes des bureaux présélectionnés, les sociétés intéressées peuvent s'adresser à la cellule contrat-cadre d'EuropeAid dont l'adresse électronique est :

EuropeAid-EXT-AMS-451@cec.eu.int.

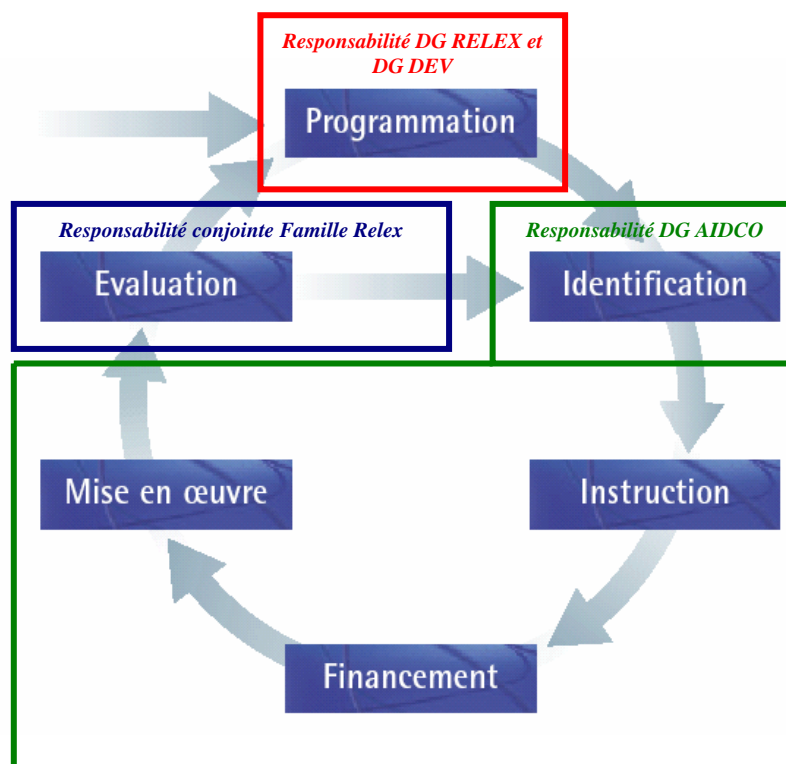
Les **marchés de fournitures** supérieurs à 150 000 € et les **travaux** supérieurs à 5 millions € font l'objet d'appels d'offres internationaux. Se reporter à cet effet à la page index Internet d'EuropeAid *supra*.

Les marchés de fournitures de 30 000 € et plus mais inférieurs ou égaux à 150 000 € ainsi que les travaux de 300 000 € et plus et inférieurs ou égaux à 5 millions € font l'objet d'appels d'offres ouverts locaux.

Les marchés de fournitures inférieurs à 30 000 € et les marchés de travaux inférieurs à 300 000 € font l'objet d'une procédure simplifiée avec consultation d'au minimum trois entrepreneurs (sauf si le marché est inférieur ou égal à 5 000 €, une seule offre étant alors demandée).

Annexe : programmation et procédures

Le cycle des opérations dans le cadre de la coopération au développement est organisé comme suit au sein de la Commission européenne :



A. FED

Les actions du FED ont les principales bases juridiques suivantes :

- la convention de Lomé et l'accord de Cotonou⁹⁵ ;
- l'accord interne relatif à la gestion des aides de la Communauté dans le cadre de l'accord de Cotonou adopté par les représentants des gouvernements des Etats membres de la CE (J.O.U.E. L317 du 15.12.2000);
- les différents règlements financiers (RF) des FED (pour chaque FED). Le RF pour le 9^e FED a été adopté le 27.3.03 par le Conseil des ministres ACP-UE et publié au J.O.U.E. L 83 du 1.4.03 ;
- la décision 2/2002 du 7.10.02 du Conseil des ministres ACP/UE concernant la mise en œuvre des articles 28, 29 et 30 de l'annexe IV de l'accord de Cotonou (J.O.U.E. L320 du 23.11.02) ;
- la réglementation générale relative aux marchés de travaux, de fournitures et services financés par le FED et les cahiers généraux des charges (JO des CE du 31.12.90 et JO des CE réf. L 320 du 23.11.02) ;
- les manuels des services de la Commission (recueil des instructions, guides de l'utilisateur, manuel de gestion du cycle de projet, ...);
- les conventions de financement pour chaque projet.

⁹⁵ Les procédures de mise en œuvre et de gestion sont reprises en annexe IV de l'accord de Cotonou

Le financement des projets résulte d'une programmation et d'un processus de décision selon le schéma suivant : pour chaque FED et pour chaque pays, un programme indicatif national (PIN) est signé entre la Commission (ordonnateur principal) et le gouvernement (qui a nommé un ordonnateur national – ON). Pour un pays donné on peut avoir des financements en cours sur plusieurs FED (dans le cas du Congo : 6^e, 7^e et 8^e FED).

Les projets sont ensuite instruits et présentés pour financement selon les schémas suivants :

Avant de soumettre le projet pour approbation, les services de la Commission doivent préparer une fiche d'identification approuvée par un groupe interservice (*Quality support group*).

2) Approbation (règles du 9^e FED) :

- Projets supérieurs à 15 millions € ou à 25% du programme indicatif national : une proposition de financement est présentée pour avis au Comité du FED, qui l'examine en séance.
- Projets supérieurs à 8 millions € mais inférieurs à 15 millions € ou à 25% du programme indicatif national : une proposition de financement est présentée pour avis au Comité du FED sous forme de procédure écrite.
- Projets de 2 à 8 millions € : la proposition de financement est présentée pour information au Comité du FED deux semaines avant la décision de financement.
- Projets inférieurs à 2 millions € (mais supérieurs ou égaux à 500 000 €) et inférieurs à 25% du programme indicatif national : procédure simplifiée (une information abrégée est transmise au Comité FED deux semaines avant la décision de financement).
- Projets inférieurs à 500 000 € : *id.* mais l'information abrégée est transmise au Comité FED après la décision de financement.

Des procédures spéciales existent pour les micro-réalisations et les aides d'urgence.

L'expertise ou assistance technique peut être recrutée selon plusieurs modalités :

- soit dans le cadre des différents projets ;
- soit dans le cadre d'une autorisation globale de 40 millions € portant sur le financement d'actions de coopération technique en faveur des pays ACP et des PTOM ; cette coopération technique concerne principalement les études nécessaires à la préparation ou à la mise en œuvre des projets et programmes ; toute action dans ce cadre doit faire l'objet d'une décision sur autorisation globale de coopération technique (DAG-T) ; la décision d'engagement est prise par l'ordonnateur principal, qui peut déléguer ce pouvoir au chef de délégation (jusqu'à 80 000 €) ou le directeur AIDCO/C (de 80 000 € à 750 000 €).
- Un nouveau système va remplacer à partir de 2004 les autorisations globales précitées : il s'agit d'une facilité de coopération technique, préparée pour chaque pays ou région et permettant de financer de l'assistance technique, des études, de la formation et des conférences.

Les décisions de financement constituent les engagements primaires. Les crédits délégués ou engagements secondaires qui permettent la réalisation de ces engagements primaires sont soit

des marchés ou contrats avec les partenaires du projet soit des devis-programmes (DP). Ces devis-programmes permettent une exécution décentralisée sous la responsabilité d'un régisseur.

Les projets peuvent actuellement être financés au titre des 7^e, 8^e et 9^e FED. Cependant pour pouvoir être financés sur le 7^e FED, les nouveaux projets doivent démarrer avant fin 2001 et se terminer avant fin 2004.

B. Budget de l'UE

Ce budget a les bases juridiques suivantes :

- traités
- règlement financier applicable au budget général de l'Union européenne : règlement (CE, Euratom) du Conseil n°1605/2002, publié au J.O.U.E. L 248 du 16.9.02 : ce nouveau règlement a remplacé celui du 21.12.1977 à compter du 1.1.2003⁹⁶.

Le guide financier applicable aux actions extérieures financées par le budget général des CE se trouve sur le site suivant : <http://www.cc.cec/EUROPEAID>

La plupart des lignes budgétaires concernées par la coopération avec les pays en développement fonctionnent sur la base d'avis d'appels à proposition publiés au Journal officiel de l'Union européenne (J.O.U.E.).

Ces appels à proposition sont repris dans le site Internet d'EuropeAid :

http://europa.eu.int/comm/europeaid/tender/index_en.htm

C. ECHO (Office humanitaire de la Communauté européenne)

Les actions d'ECHO sont normalement financées par le budget général de l'UE. Il peut aussi être fait recours au FED.

(ECHO) peut intervenir selon trois procédures :

- En première urgence, avec une décision dans les 48 heures, jusqu'à 3 millions € (signature du directeur d'ECHO).
- Par décision *ad hoc*, avec une phase de décision de 45 jours, pour des actions valables 6 mois et allant jusqu'à 10 millions € au total (signature du commissaire chargé de l'aide humanitaire).
- Par plan global annuel, avec une phase de procédure de 3 mois et passage en comité des affaires humanitaires avant décision par la Commission.

⁹⁶ Le nouveau règlement financier et le projet de modalités d'exécution sont disponibles sur les sites suivants : <http://www.cc.cec/budg/lex/fr/refonte.htm> et http://www.cc.cec/budg/lex/fr/projet_modexec.htm

MATRICE DES DONATEURS

	Développement économique	Développement social	Activité du secteur productif	Questions thématiques	Prévention des conflits, réhabilitation
1. Commission Européenne	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Intégration régionale: soutien à la CEMAC et programmes régionaux ◆ Réhabilitation de routes ◆ Soutien aux initiatives de base dans le cadre des micro-réalisations 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Santé: appui au PNDS ◆ Actions dans le cadre des microréalisations (soutien aux initiatives de base, sida, réhabilitation de centres de santé,...) 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Actions de sécurité alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Etat de droit ◆ Ecofac: écosystèmes forestiers ◆ Proculture 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Actions en faveur des réfugiés (ECHO) et des déplacés (art. 255) ◆ Actions pour désarmement, démobilisation et réintégration (RRM)
2. France (MAE et AFD)	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Appui à la réforme des structures de l'État (fonction publique, administration économique et financière) ◆ Réhabilitation d'infrastructures routières et urbaines ◆ Réhabilitation de services publics ◆ Appui à la préparation des dossiers de privatisation ◆ Appui de Pointe Noire ◆ Renforcement du système bancaire 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Développement urbain ◆ Santé (appui institutionnel, HIV-sida, tuberculose, trypanosomiase, hygiène hospitalière, réhabilitation de centres de santé) ◆ Soutien aux initiatives de base ◆ Appui aux artisans ◆ Infrastructure de sport ◆ Education de base et alphabétisation 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Actions de sécurité alimentaire (production et désenclavement) ◆ Crédit mutuel et micro-crédits ◆ Financement de plan d'aménagement forestier durable ◆ Financement du secteur privé 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Etat de droit: justice, police, gendarmerie, état-civil, sécurité civile 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Réinsertion des jeunes
3. Autres États membres		<ul style="list-style-type: none"> ◆ Italie: aide alimentaire, appui aux vaccinations; protection des enfants et des femmes victimes de violences, aide à la réinsertion ◆ Suède : aide humanitaire, protection des enfants 			<ul style="list-style-type: none"> Suède: contribution au programme des Nations Unies pour la réintégration des ex-combattants et le ramassage des armes légères
4. Banque mondiale et FMI	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Appui à la gestion macro-économique et au comité de privatisation 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Développement urbain ◆ Actions en faveur de la jeunesse 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Désenclavement routier ◆ Réhabilitation de grandes infrastructures 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Gouvernance et renforcement des capacités 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Appui à la réinsertion et à la démobilisation

		♦ Lutte contre le sida			
5. ONU		<ul style="list-style-type: none"> ♦ PNUD: genre et développement, appui communautaire ♦ Unicef : santé, eau et assainissement, éducation de base, protection enfants et femmes ♦ Unicef : reconstruction 4 écoles ♦ Unicef : éducation de base, chaire UNESCO Sciences de l'éducation, éducation préventive sur l'abus des drogues et MST/sida ♦ OMS: appui centre de santé et hôpitaux 	♦ FAO: sécurité alimentaire (relance production agricole, assistance aux femmes cultivateurs	<ul style="list-style-type: none"> ♦ PNUD: justice et droits humains ♦ HCR: droits humains, protection et assistance ♦ Unesco: cf. colonne suivante 	<ul style="list-style-type: none"> ♦ FAO: relance production agricole dans les zones touchées ♦ PNUD: réintégration des ex-combattants et ramassage des armes légères ♦ Unicef: réinstallation ♦ FNUAP: réhabilitation post-traumatique pour femmes victimes de violence sexuelle ♦ PAM: aide alimentaire ♦ Unesco : développement de programmes nationaux d'éducation sur la paix et les droits de l'homme; production et diffusion de supports didactiques pour l'éducation sur la paix ; diffusion du Manifeste 2000 sur la culture de la paix
6. BAD	♦ Appui institutionnel (cadre macro-économique lutte contre la pauvreté)				
7. Etats-Unis		<ul style="list-style-type: none"> ♦ Aide alimentaire ♦ Financement d'actions financées sur la vente de produits alimentaires (micro crédits, sécurité alimentaire; réinsertion sociale, formation) ♦ Santé: sida, poliomyélite, vaccinations ; actions dans le sud du pays ♦ Education (microprojets) 	♦ Sécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Environnement: soutien au parc de Ndoki-Nouabalé et autres actions ♦ Droits de l'homme (microprojets) 	♦ Contribution au programme des Nations Unies de réintégration des ex-combattants et de ramassage des armes légères

8. Autres bailleurs de fonds	Chine: ♦ construction de bâtiments publics	Chine: ♦ Santé: assistance technique médicale ♦ Education: construction d'écoles ♦ CICR et FICR: actions humanitaires diverses. Eau potable et assainissement; mini-projets et outils	Chine: ♦ Prêt pour la construction d'une cimenterie; prêt et aide dans l'énergie hydro-électrique		♦ CICR: formations au DH
-------------------------------------	---	--	--	--	--------------------------

PROFIL ENVIRONNEMENTAL

1. Résumé exécutif

Au cours des dernières années, d'importants événements internationaux ou régionaux et initiatives ont profondément influencé la politique de conservation et d'exploitation des ressources naturelles dans la sous-région d'Afrique centrale. Les retombées de ces multiples évolutions se sont fait ressentir dans la politique et les pratiques environnementales au Congo.

Parallèlement, les priorités en matière d'aide au développement et la politique sectorielle forêt-environnement de la Commission européenne, des États membres et d'autres pays, ont fait l'objet de révisions stratégiques et furent adaptées à ce contexte en évolution. Les nouvelles initiatives lancées en 2002 et 2003 par l'Union européenne («L'eau, c'est la vie», «L'énergie en tant que facteur d'éradication de la pauvreté» et «Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux»), étant postérieures à l'élaboration de la stratégie de coopération Congo-CE, représentent toutefois d'importantes opportunités pour la promotion de la coopération dans le domaine du développement durable.

Malgré le nombre significatif d'initiatives récemment adoptées, surtout au niveau régional, on notera toutefois le peu de réussite véritable ou de matérialisation de ces initiatives, lié à des causes multiples parmi lesquelles: les financements inadéquats, le manque de volonté politique, l'absence d'appropriation réelle par la société civile, la coordination insuffisante entre les bailleurs de fonds, etc.

Préoccupation relativement nouvelle au Congo, l'environnement n'a été abordé jusqu'à présent que sous la forme de la protection des milieux naturels remarquables, presque jamais pour intégrer la gestion durable des ressources dans les efforts de réduire la pauvreté et d'atteindre le développement durable. Les questions liées à l'environnement n'ont pas encore été traitées de façon systématique dans les politiques sectorielles et l'identification de politiques bien ciblées dans ce domaine est rendue plus difficile par le manque de données. La faiblesse des données statistiques ne permet pas de faire une analyse rigoureuse sur les problèmes clés, les réponses et les performances environnementales. Le Congo a signé une série de conventions, accords, protocoles et mémorandums régionaux et internationaux et a adopté une série de textes législatifs au niveau national. Cependant l'application de ces instruments juridiques fait fréquemment défaut et il reste donc beaucoup à faire dans ce domaine.

La volonté politique nationale en matière de gestion durable des ressources naturelles est toutefois encourageante et le gouvernement semble engagé dans la promotion de la bonne gouvernance et du renforcement des capacités en matière d'environnement.

2. Contexte

• Les conditions physiques

La République du Congo est située entre les latitudes 4°N et 5°S et entre les méridiens 11°E et 18°E. Ce pays est limité au nord par le Cameroun et la République centrafricaine, au sud par l'océan Atlantique et l'enclave du Cabinda (Angola), à l'ouest par la République du Gabon et

à l'est par la République démocratique du Congo dont il est séparé par le fleuve Congo. Bordé par l'Océan atlantique sur une longueur de 170 km⁹⁷, la superficie du Congo est de 342 000 km² et présente un relief qui s'articule autour des bassins du Congo et du Kouilou-Niari. Le Congo connaît un climat chaud et humide avec une circulation atmosphérique à prépondérance australe. Deux formations végétales se partagent l'ensemble du territoire: la forêt (60%) et la savane (40%).

• Les tendances économiques et les conditions sociales actuelles

L'économie congolaise est essentiellement basée sur l'exploitation de ses ressources naturelles (notamment le pétrole et le bois, exportés principalement à l'état brut). Celles-ci contribuent à 65% au PIB et à environ 95% aux exportations (dont plus de 90% pour le pétrole et environ 4% pour le bois⁹⁸). C'est une «économie de rente» faiblement diversifiée et peu structurée.

Grâce au secteur pétrolier, l'économie congolaise connaît une croissance soutenue de 1996 à 2000, malgré les troubles socio-politiques. En 2003, la situation macro-économique a été caractérisée par un ralentissement de la croissance: 1,3% en 2003 contre 2,4% en 2002, 3,2% en 2001 et 7,9% en 2000. Cette baisse est essentiellement due au fort ralentissement de l'activité dans le secteur pétrolier, mais aussi à la faible croissance du PIB hors pétrole.

Les finances publiques sont structurellement déficitaires en raison de la forte pression exercée par les dépenses publiques sur les recettes fiscales. En ce qui concerne la gestion des finances publiques, les points majeurs critiqués par les institutions de Bretton Woods portent sur le faible taux de collecte des recettes fiscales, le manque de transparence des recettes pétrolières, l'absence de procédures budgétaires permettant de contrôler efficacement la chaîne des dépenses publiques, l'absence des outils nécessaires à la mise en oeuvre d'une politique économique et budgétaire suffisante (réhabilitation de l'outil statistique). Le financement extra-budgétaire de certains investissements publics est également regretté par les bailleurs de fonds.

Malgré une balance commerciale excédentaire, due essentiellement aux exportations pétrolières, le solde global de paiements est chroniquement déficitaire, due aux paiements effectués au titre du service de la dette.

Le pays ne remplit pas encore les conditions requises pour bénéficier d'un allègement de sa dette dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Les bailleurs de fonds internationaux ont toutefois indiqué que, si le pays suivait une politique macro-économique rigoureuse, comprenant la privatisation, le développement des secteurs non-pétroliers et la gestion fiscale et s'il commençait à travailler à sa stratégie de réduction de la pauvreté avec l'élaboration d'un Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), cela représenterait un pas vers le droit à l'allègement de la dette.

La mauvaise gestion des ressources a empêché la plupart de la population de bénéficier de la richesse du pays. La situation sociale devient de plus en plus difficile et la pauvreté touche la majorité de la population. Nonobstant le niveau du revenu national brut (RNB) par habitant calculé selon la méthode Atlas à 700 USD, en 2002, il est estimé que 70% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté.

La crise socio-économique et les conflits armés ont conduit à une dégradation des principaux indicateurs de développement humain, qui s'est traduite, entre autres, par des difficultés d'accès aux services sociaux, la recrudescence des maladies endémiques, la précarité des

⁹⁷ Il convient en outre souligner que, bien que n'étant pas partie à la Convention de Montego-Bay (1982) sur le nouveau droit de la mer, le Congo revendique une Zone économique exclusive (ZEE) d'une superficie de 62.900 km² sur laquelle il entend exercer sa souveraineté tant sur les ressources biologiques ou renouvelables, les ressources halieutiques notamment, que sur les ressources minérales ou non renouvelables, dont le pétrole (essentiellement offshore).

⁹⁸ Prévisions revues administrations nationales et BEAC, 2003.

conditions de vie des populations urbaines et l'effondrement du secteur des transports. Ils constituent des défis clés pour une stratégie de réduction de la pauvreté.

• La prise de conscience de l'environnement

Préoccupation relativement nouvelle au Congo, l'environnement n'a été abordé jusqu'à présent que sous la forme de la protection des milieux naturels remarquables, presque jamais pour intégrer la gestion durable des ressources dans les efforts de réduire la pauvreté et d'atteindre le développement durable.

Cependant, on peut dire que le Congo se préoccupe formellement des problèmes de l'environnement depuis 1962. À ce titre, on peut citer la loi 25/62, portant réglementation des établissements dangereux, insalubres ou incommodes. Des lois embryonnaires ont été prises mais inadaptées au développement durable. Les recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) tenue à Rio de Janeiro en juin 1992, ont conduit le pays aux préoccupations environnementales dans tous les plans de développement socio-économique.

Tenant compte des recommandations de la CNUED le Congo s'est doté, pour sa part, d'un cadre politique approprié et des stratégies sectorielles adaptées pour la gestion de son environnement. Le Plan national d'action pour l'environnement (PNAE), le Plan d'action forestier national (PAFN) et le Schéma directeur du développement rural (en cours de révision), constituent un ensemble d'exercices qui ont permis au Congo de développer le diagnostic et l'état des lieux des secteurs de l'environnement, de la forêt, de la faune et de la flore terrestres et aquatiques, de l'agriculture et de l'élevage. De nombreuses conventions internationales sur la protection de l'environnement ont été également signées et ratifiées par le Congo.

En plusieurs occasions pendant 2003 le gouvernement congolais a manifesté ses intentions de promouvoir la bonne gouvernance et le renforcement des capacités en matière d'environnement à travers l'adoption d'un décret fixant les conditions d'utilisation durable des forêts, l'entrée en vigueur de la nouvelle fiscalité forestière depuis janvier 2003, ainsi que l'approbation en décembre 2003 d'un plan national anti-corruption. La volonté politique nationale en matière de gestion durable des ressources naturelles est aussi encourageante: création prévue d'une agence autonome de la faune et des aires protégées pour remplacer l'actuelle Direction de la faune et des aires protégées; nouvelle loi sur la chasse; obligation contractuelle faite aux sociétés forestières de prendre en compte la gestion de la faune depuis 1998; loi du triplement de la superficie du parc national d'Odzala en 2001.

Malgré ces atouts observés, surtout dans le domaine forestier, les documents stratégiques et de planification ne s'occupent presque pas des différentes dimensions de l'environnement. Le renforcement des capacités institutionnelles et techniques tant pour l'État que pour le secteur privé et d'autres acteurs non étatiques, l'appui aux mécanismes de gestion efficace de la sylviculture et de la faune, l'application des accords et conventions régionaux et internationaux, constituent des exemples d'initiatives qui pourraient être développées dans le domaine de l'environnement, notamment dans la version finale du DSRP. La nécessité d'effectuer systématiquement d'évaluations rigoureuses pour les politiques sectorielles ayant des impacts significatifs sur l'environnement devrait être incorporée clairement dans le DSRP.

La mouture la plus récente du DSRP intérimaire⁹⁹ reconnaît que la dégradation prononcée de l'environnement, du fait de plusieurs facteurs dont l'exode rural et la forte concentration des populations dans les quartiers périphériques des villes, est un des principaux facteurs liés à la pauvreté. La préservation de l'environnement est également inscrite parmi les dix solutions proposées dans la lutte contre la pauvreté. Une analyse du DSRP montre également que les forêts et leur rôle dans la réduction de la pauvreté sont largement ignorés. Ceci malgré le fait que la population rurale et une bonne partie de la population urbaine dépend directement des

⁹⁹ DSRP-I, version de décembre 2003, p.7.

produits de la forêt dans sa vie quotidienne et que les forêts constituent un des revenus essentiels de l'État et un des plus gros utilisateurs de main d'œuvre.

Les liens entre pauvreté et environnement doivent être au centre des actions menées. Souvent, les moyens de subsistance des pauvres dépendent directement de toute une série de ressources naturelles et de services écologiques auxquels ils n'ont pas toujours accès.

Jusqu'à présent aucune tentative n'a été faite pour mettre en place une structure nationale de gestion concertée de l'environnement, où les communautés, le secteur privé, la communauté scientifique et le gouvernement assureraient sa gestion conjointe de l'environnement.

Le PNAE a opté pour un processus consultatif qui a permis d'associer les principaux intervenants du secteur, notamment les populations, les bailleurs, les ministères techniques, ceci à travers les comités de réflexion créés et l'organisation des ateliers spécifiques.

Les études menées dans le cadre du Plan national d'action pour l'environnement (PNAE), élaboré en octobre 1991 et confirmé par la loi 003/91, portant code de protection de l'environnement, ont permis de relever que les perceptions de l'environnement par les populations varient selon l'âge, le milieu, l'activité socio-économique et le niveau d'instruction.

Cependant, l'action du gouvernement, ainsi que des associations, en matière d'éducation des populations en ce qui concerne l'environnement est encore timide et insatisfaisante. L'environnement n'a pas encore été suffisamment pris en compte par le système éducatif, bien qu'il y ait eu des tentatives d'intégration des notions théoriques d'environnement dans les programmes d'éducation formelle.

Au niveau de la Direction générale de l'environnement (DGE) sous le Ministère de l'économie forestière et l'environnement, il existe une direction chargée des questions de droit et de l'éducation à l'environnement et des points focaux pour le suivi des conventions internationales ratifiées, mais on observe une apathie due au manque d'initiatives et de moyens.

Le suivi de l'évaluation de l'environnement passe inévitablement par la mise en place d'une base de données sur les différents paramètres environnementaux mesurables. La faiblesse des données statistiques ne permet pas de faire une analyse rigoureuse sur les problèmes clés (le statut, les pressions et les tendances actuels), les réponses et les performances environnementales. Les données existantes sur l'environnement au Congo, ne font pas encore l'objet d'une centralisation et d'une informatisation les rendant facilement utilisables comme outil de suivi et évaluation. Un certain nombre de constats ont été faits dans le domaine de l'information environnementale:

- les difficultés d'accès à l'information liées à l'absence ou à l'insuffisance des sources, à l'insuffisance ou à la mauvaise gestion des données, au manque de données spécifiques aux domaines très diversifiés couverts par l'environnement;
- le manque de conscience de la part de la majorité de la population en ce qui concerne la problématique environnementale;
- le manque ou l'insuffisance de personnel qualifié;
- le manque de structures spécialisées en ce qui concerne la formation dans les diverses composantes de l'environnement et dans le traitement de l'information;
- le manque de moyens financiers pour répondre aux exigences découlant de ces difficultés.

3. Etat de l'environnement

• Environnement physique

La superficie du Congo est de 342 000 km². Deux bassins se partagent le relief du pays: le bassin du Congo et celui du Kouilou – Niari. Le bassin du Congo couvre 196 689 km² et est entouré au nord-ouest par une montagne de roches cristallines et métamorphiques (Mont Nabemba, 1000 m d'altitude qui est le point culminant), au sud et à l'ouest par les plateaux et

les collines de formation subhorizontale. Le bassin du Kouilou - Niari présente une allure d'un vaste synclinal s'appuyant contre la chaîne du Mayombe et contre le massif du Chaillu au nord-est.

Le climat chaud et humide, de par la position géographique du pays est sous influence de la zone de convergence intertropicale avec une prépondérance australe. Du fait des facteurs et rythmes pluviométriques, le Congo se subdivise en deux zones climatiques: équatoriale et tropicale humide. La plus forte pluviométrie (> 2 000 mm/an) est observée à la frontière du Gabon à 2°S tandis que la vallée du Niari, en position d'abri, est la région la moins arrosée du pays avec une pluviométrie moyenne inférieure à 1 200mm/an.

Du point de vue géologique, trois grandes formations se répartissent le territoire:

- formations superficielles constituées par les alluvions quaternaires sableuses ou argileuses;
- formations de couverture à dominance sableuse, d'âge tertiaire à secondaire, que représentent les formations sédimentaires du bassin côtier et les formations continentales des plateaux Batéké et de la série du Stanley Pool;
- formations précambriennes représentées par les schisto-calcaires et les séries gréseuses, le système plissé du Mayombe et les formations cristallophylliennes du massif du Chaillu.

Les sols du Congo sont en majorité acides et donc sensibles à l'érosion hydrique. Ils sont classés en deux principales catégories: sols ferrallitiques et sols hydromorphes qui sont pauvres et dont la mise en valeur se fait à ce jour par le système de culture extensive itinérante.

Ressources en eau

Les données des différentes évaluations de l'utilisation de l'eau montrent que le Congo dispose chaque année en moyenne de: i) 222 milliards de m³ d'eau de surface, ii) 198 milliards de m³ d'eau souterraine renouvelable, auxquels il faut ajouter plus de 1000 milliards de m³ d'eau venant des pays voisins. Trois types de ressources sont mis à contribution pour la satisfaction des différents besoins: les eaux de pluie, les eaux de surface et les eaux souterraines.

La situation géographique du fleuve Congo, et les conditions climatiques dont il jouit, explique ce potentiel hydrique considérable autant en zone de forêt qu'en zone de savane. Partout, à l'exception de certaines années dans la vallée du Niari, les précipitations sont supérieures à l'évapotranspiration.

Bien que l'eau soit disponible à travers tout le pays, seulement la moitié des Congolais ont accès à une source d'eau améliorée.

Mécanismes de prévention des catastrophes naturelles

En cas de catastrophes, le pays dispose d'un double mécanisme: cellule humanitaire d'urgence auprès du Ministère des Affaires sociales, de la solidarité, de l'action humanitaire, des mutilés de guerre et de la famille; cellule de protection civile auprès du Ministère de la Sécurité et de la police. Cependant, ces ministères ne disposent pas encore des ressources humaines et matériels suffisants pour exercer leurs compétences.

Le 31 décembre 2001 a été approuvé le Plan national d'intervention d'urgence en cas de pollution par les hydrocarbures en milieux marin et côtier.

Les catastrophes naturelles qui affectent différentes régions du Congo sont essentiellement les érosions pluviales et les inondations consécutives aux crues. De par l'ampleur de la superficie affectée, les inondations sont considérées comme la catastrophe la plus importante. Elles sont très fréquentes dans la Cuvette congolaise avec des conséquences sur les établissements humains et sur les voies navigables.

La Cuvette congolaise (*voir annexe A – carte de la République du Congo*) est particulièrement soumise aux risques d'inondations sur une superficie d'environ 69 600 km² soit 20% du territoire national dont le coût n'est pas encore évalué. Les inondations ne sont pas un fait

nouveau dans cette région. Elles ont marqué toutes les époques, et la mémoire humaine a gardé les souvenirs les plus malheureux d'entre elles: 1901, 1961 et 1999. Les champs d'expansion des crues atteignent les plus grandes localités de la Cuvette congolaise, du fleuve jusqu'à la longitude 15°Est.

Cette région, située à la confluence des rivières Oubangui, Likouala-aux-herbes et Sangha avec le fleuve Congo, constitue un réceptacle en amont de la ville de Mossaka. Les dénivellations sont faibles avec des terrasses anciennes où s'installent de préférence les villages. Ceux-ci sont construits le long du fleuve Congo et de ses affluents, tandis que les campements des pêcheurs sont bâtis sur les bandes de sable apparaissant pendant la saison sèche.

Les affluents du fleuve Congo sont chargés d'alluvions. Ils participent de ce fait à la sédimentation. Ces dépôts contribuent non seulement au relèvement du lit du fleuve, mais également à son rétrécissement. Ils constituent par conséquent un obstacle à l'onde de crue déclenchée en amont. Les submersions se prolongent plusieurs jours voir plusieurs semaines entraînant des dépôts considérables et des perturbations sur les activités. Ainsi, les écoulements drainant la Cuvette congolaise rejoignent difficilement le cours principal du fleuve Congo par refoulement des eaux des affluents alluvionnaires qui finissent par inonder d'importantes surfaces.

C'est le cas de la situation d'octobre 1999 où le débit du fleuve a atteint la valeur maximale de 63 839 m³/s contre 62 880 m³/s en 1997 et 76 218 m³/s en 1961. Les crues maximales enregistrées ont par exemple un débit de 776 m³/s à Botouali, 4 730 m³/s à Ouesso et 674 m³/s à Owando. Les pluies ont provoqué des crues importantes dont les lectures d'échelle se situent à des hauteurs exceptionnelles de plus de 5 m à Brazzaville et de 3 m à Mossaka.

Ces dernières années, la montée des eaux a atteint des niveaux rarement égalés dans la région de la Cuvette centrale. Des zones jusque-là, à l'abri des inondations ont été en partie ou totalement submergées. Les populations riveraines, bien qu'habituees à ce phénomène, ont des difficultés à faire face à ces nouvelles conditions et sont, de ce fait, exposés à nombre de risques liés à la montée des eaux. Sur un total de 103 villages le long des axes fluviaux: axe Likouala Mossaka, Likouala aux herbes et dans les villes Owando, Mossaka, Loukoléla, 33 850 personnes sur 73 000 ont été contraintes d'abandonner leurs domiciles. Les pouvoirs publics ont décrété l'état d'urgence lors de ces crues (en octobre 1999). Le district de Mossaka connaît fréquemment des inondations engendrant de nombreux sans abris. La zone rurale a beaucoup souffert à cet effet. Ces conditions ont causé la perte de plusieurs cycles complets de récolte et une diminution considérable de terres cultivables, déjà exigües.

Ces inondations se traduisent principalement par :

- la mise en danger des personnes;
- l'interruption des communications;
- les dommages aux biens et activités;
- l'érosion et les dépôts de matériaux;
- les déplacements du lit ordinaire.

Face à ces phénomènes, les mesures d'adaptation possibles consistent à mettre en place des stratégies de:

- prévision des crues par la mise en place des stations d'alerte sur les rivières Oubangui, Likouala-aux-herbes, Sangha, Likouala Mossaka, Kouyou et sur le fleuve Congo;
- recalibrage des voies navigables par le dragage de biefs ensablés;
- cartographie des zones inondables à différents degrés;
- dragage sur les biefs ensablés.

Trois zones et/ou secteurs sensibles ont été identifiés par rapport à leur exposition aux changements climatiques et en fonction de leur situation de base climatique et non climatique (1961-1990)¹⁰⁰. Il s'agit de :

¹⁰⁰ Communication nationale initiale à la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques, République du Congo, Septembre 2001.

- la zone côtière;
- le plateau des Cataractes et la Vallée du Niari;
- la plaine alluviale du bassin du fleuve Congo.

• Conditions biologiques, biodiversité, écologie et conservation de la nature

La superficie des forêts congolaises naturelles est estimée à environ 21 977 000 hectares¹⁰¹. 80% considérés commercialement productives, présentent une grande diversité biologique avec plus de 300 essences. Elles se répartissent entre 3 massifs principaux différents les uns des autres du point de vue étendue, composition floristique et mise en valeur:

- massif du Kuoilou-Mayombe: d'une superficie de 1,4 million d'hectares environ, c'est le massif le moins étendu. Son exploitation a commencé timidement au début des années 30 et s'est accentuée après la Deuxième Guerre Mondiale. Aujourd'hui, il connaît un épuisement dû à la surexploitation par la proximité du Port de Pointe-Noire. Il contribue actuellement à la production nationale à hauteur d'un peu plus de 70.000m³ grumes/an, soit 11%. L'okoumé (*Aucoumea klaineana*) et le limba (*Terminalia superba*) sont les principales essences;
- massif du Chaillu-Niari: c'est le deuxième en superficie avec 3,5 millions de hectares environ. Son exploitation a commencé dans les années 60 avec la mise en service de la voie ferrée Comilog. L'okoumé est l'essence principale (70% du volume sur pied), suivi du limba. Ce massif qui participe à la production nationale à hauteur de 150.000 m³ grumes/an, soit 21% environ, connaît aussi un certain épuisement;
- massif du Nord-Congo: c'est le plus important en terme de superficie (15 millions hectares environ dont 7 millions inondables) et des potentialités. Deux essences principales sont fondamentalement exploitées: le sipo (*Entandrophragma utile*) et le sapelli (*Entandrophragma cylindricum*). Ce massif participe à la production nationale à hauteur de 480.000m³ grumes/an, soit 68% environ.

Les impacts environnementaux liés aux activités d'exploitation forestière présentent donc des niveaux et une intensité différents dans les forêts du sud et dans celles du nord. Dans le sud, où l'exploitation forestière industrielle a commencé dans les années 1940, les forêts ont été ouvertes par les sociétés forestières, attirant des agriculteurs immigrants qui défrichent encore davantage la forêt pour pratiquer l'agriculture. Dans le nord, la superficie concédée en concessions forestières augmente rapidement et, étant donné l'absence de contrôle et de surveillance de ces forêts isolées, la durabilité écologique des activités d'exploitation n'est pas assurée. L'exploitation des forêts a facilité la chasse commerciale du gibier, qui est en train de décimer la faune dans un certain nombre de zones. La perte de diversité biologique qui résulte de l'exploitation forestière a des conséquences écologiques aussi bien que sociales.

Politique forestière et mise en œuvre

Le ministère chargé du secteur forestier est le Ministère de l'économie forestière. L'industrie forestière était jusqu'à récemment régie par le Code forestier de 1974. Il a été révisé par le parlement en 1993 et un avant-projet révisé a été produit en juin 1998. La loi de 1974 stipulait que la forêt était divisée en unités d'aménagement, qui devaient chacune avoir un plan précis d'aménagement et d'exploitation. Les conditions concernant les pratiques d'abattage et de développement étaient précisées ainsi que la production annuelle maximum autorisée pour chaque concessionnaire. Seules cinq des 27 unités d'aménagement qui existaient en 1990 avaient un plan d'aménagement mais aucune ne l'observait. Dans le nord du Congo, aucune des unités forestières n'a un plan d'aménagement, mais certaines sociétés sont en train de les préparer.

¹⁰¹ Global forest resources assesment 2000, FAO.

La version du Code forestier de juin 1998 comprend les objectifs suivants :

- gestion durable des forêts;
- conservation de la diversité biologique;
- reforestation, principalement grâce aux plantations communales et industrielles;
- décentralisation du secteur et coopération internationale;
- développement et diversification des industries s'appuyant sur la transformation locale de presque toutes les grumes. Pour atteindre cet objectif, le nouveau code établit que, alors que la durée maximale de production des concessions est de 10 ans, les permis pour l'industrie de transformation peuvent durer jusqu'à 15 ans et peuvent être renouvelés.

En janvier 1998, le président Sassou Nguesso a annoncé que les sociétés d'exploitation forestière n'étaient plus autorisées à exporter des grumes et que toutes les sociétés devaient présenter un plan pour la transformation du bois. En mars 2000, cependant, le gouvernement congolais a enfin approuvé la loi et elle stipulait que 60 % de la production de bois devaient être transformés localement. Bien que l'importance accordée à la transformation en aval est censée créer des revenus supplémentaires pour le gouvernement, la mise en œuvre de cette politique ne sera pas immédiate étant donné que les équipements de transformation ont jusqu'à ce jour été peu développés dans le pays. En 1997, le pays possédait 30 unités de transformation mais seules cinq ont la capacité d'exporter. Les grumes constituent encore la majorité des exportations.

La nouvelle loi forestière qui consacre la gestion durable des forêts, élaborée avec l'appui de la FAO, a été promulguée le 31 décembre 2002. Cette nouvelle loi repose sur les principes fondamentaux suivants :

- gestion durable des ressources forestières;
- gestion participative impliquant les pouvoirs publics, les populations rurales, le secteur privé et les ONG;
- gestion des forêts en tant qu'écosystème;
- déconcentration de la gestion des ressources forestières.

Il manque souvent au gouvernement la capacité de développer les infrastructures sociales, particulièrement dans le nord. En conséquence, les projets de développement social sont souvent précisés dans le contrat passé entre le gouvernement et les sociétés d'exploitation sous le nom de cahier des charges. Les projets comprennent la construction de routes, d'écoles et de cliniques.

Les taxes forestières au Congo sont considérées comme faibles et des revenus importants ont été perdus en raison d'irrégularités. Les sociétés forestières ont encore une importante marge de manœuvre pour négocier les volumes de bois et les taxes. Cela a facilité la corruption dans l'attribution et l'exploitation de concessions généreuses. Des incitations fiscales encouragent le développement des activités d'exploitation forestière dans le nord du pays.

Le réseau d'aires protégées atteint 5 069 000 ha, soit 15,8% du territoire national¹⁰². Ce réseau est financé par des aides extérieures. Il y a 3 parcs nationaux, 6 réserves, 2 domaines de chasse et 4 sanctuaires: 2 à gorilles, 2 à chimpanzés. Bien que le pays possède des aires protégées, la capacité de les surveiller est infime. L'insuffisance du personnel de terrain et des moyens de travail qui limite les activités de contrôle des chantiers forestiers, de l'exportation du bois et de la surveillance de ces aires protégées. Aujourd'hui on compte à peine 200 agents sur le terrain, alors qu'il en faudrait 2000¹⁰³.

¹⁰² Earth Trends, 2003.

¹⁰³ Dans le parc national de Conkouati, qui se trouve sur la côte atlantique près de la frontière du Gabon, le gouvernement a octroyé des concessions forestières de 9 000 hectares dans la réserve de 500 000 hectares, créée grâce à des financements de l'Union européenne, de la Banque mondiale et de plusieurs organisations environnementales. Le manque de surveillance dans le parc (seulement 22 gardes forestiers mal équipés pour tout

L'analyse des données d'évolution du couvert forestier entre 1990 et 2000 (FAO, 2001) montre que les taux annuels de déforestation varient entre 0-0,1%, comparativement inférieure par rapport aux autres régions d'Afrique. Les principales causes en sont: l'exploitation forestière irrationnelle, l'agriculture itinérante, les besoins en bois de chauffe. Pour palier cette déforestation, l'administration forestière s'emploie à reconstituer le patrimoine détruit à travers des activités du Service national de reboisement (SNR). Le SNR se dote de pépinières et des UPARA (Unités pilotes d'aménagement, de reboisement et d'agroforesterie)¹⁰⁴.

Les aires protégées congolaises sont réparties dans les différents biotopes en adéquation avec la configuration et la richesse écologique qu'offrent les deux grands ensembles écosystémiques du pays, la forêt et la savane. Il convient de signaler que la plupart de ces aires protégées ont connu un début d'aménagement, mais les efforts consentis par le gouvernement n'ont pas permis d'atteindre les résultats escomptés étant donné l'insuffisance des crédits alloués.

Les principaux parcs nationaux sont¹⁰⁵:

- le parc national d'Odzala (1,350600 ha):

Le parc national d'Odzala-Kokoua (officiellement «Odzala-Kokoua»), parmi les plus anciens d'Afrique centrale, doté d'une biodiversité animale et végétale remarquable, constitue un patrimoine naturel de tout premier ordre.

Le Parc national d'Odzala, situé au nord-ouest de la cuvette congolaise, à 850 km au nord de Brazzaville, fait partie à la fois de l'extrême nord des savanes Batéké et de la Grande Forêt. Il est drainé au sud par deux rivières principales, la Mambili et son affluent la Lékoli, au nord par les rivières Komo et Koudou. L'altitude varie de 300 à 800 m et croît du sud-ouest vers le nord-est. La partie sud consiste en une mosaïque de forêts et de savanes parsemées de petits fourrés d'espèces pyrophites. La partie nord est constituée de forêts de types divers: forêts sempervirentes de terre ferme, forêts clairsemées à Marantaceae et forêts marécageuses. On y trouve des clairières d'origines diverses fort attractives pour la grande faune.

Il se situe dans la partie nord ouest du pays, dans une région dont le développement s'est organisé il y a plusieurs décennies autour d'activités mobilisatrices importantes comme le latex, la cacao culture, le palmier à huile, l'exploitation forestière. Ces différents pôles, artificiels pour leur majorité à travers une volonté étatique, et sans réel tissu industriel, n'ont pu survivre face aux attentes de toute une région. Leur déclin s'accompagne d'un enclavement de la région, qui se referme sur elle-même, provoquant le retour à des stratégies de survie autour de la cueillette, de la chasse, de la pêche et de l'agriculture vivrière. La population, peu nombreuse (\pm 5000 personnes), se répartit le long de la limite sud-ouest de l'aire protégée.

Jusqu'en 1992, le parc n'a bénéficié d'aucun investissement. Il était le site de braconnage d'éléphants, pour le trafic d'ivoire, réalisé en quantité importante.

Depuis fin 1998, le Ministère de l'économie forestière a accepté le principe de l'extension du parc, dont la procédure de classement a démarré début 1999, pour aboutir en mai 2001 avec la signature du décret d'extension qui porte la superficie du parc à 13.546 km², soit

le parc) a également permis aux braconniers d'agir librement dans le parc. De plus, le parc souffre de la pollution pétrolière offshore.

¹⁰⁴ La pépinière de Ngondji, située à 18 kilomètres de Pointe-Noire, superficie 2 ha, une capacité d'environ 2,7M plants par campagne. Les plants sont constitués pour l'essentiel de boutures d'eucalyptus, à base de clones performants, de semis d'eucalyptus, pins et acacias, ainsi que des semis d'essences forestières locales qui peuplent les galeries forestières. Sans oublier les semis, boutures, greffes et marcottes d'arbres fruitiers sélectionnés, et les sujets d'espèces ornementales. De 1992 à 1998, le SNR a mis en place 2 911 203 ha en forêt dense, en galeries forestières et en savanes.

Les UPARA opèrent dans les milieux déjà parcourus par l'exploitation forestière. Les zones pauvres identifiées sont ensuite enrichies en essences de valeur. L'UPARA CIB a été créée en 1996, suite à un accord signé entre le ministère de l'économie forestière, la Direction générale de la Congolaise industrielle des bois (CIB), en vue de la gestion durable des forêts de la Sangha, dix parcelles ont déjà été reboisées en essences très diversifiées: sipo, sapeli, tiama, wengue, et okoume pour une superficie de 144 ha.

¹⁰⁵ *Situation des aires protégées et des plans d'aménagement développement d'infrastructures dans les zones écologiquement sensibles et dans les zones d'expansion de l'exploitation forestière, Ministère de l'économie forestière, Brazzaville, 2001.*

une multiplication par cinq de sa superficie originelle. Il est devenu Réserve de la Biosphère, dans le cadre du Programme MAB de l'UNESCO dès 1977. Le Parc National d'Odzala est entouré par 5 Unités forestières d'aménagement (UFA) couvrant au total 2.430 km².

- Le Parc national d'Odzala

Abrite une faune réunissant des espèces savaniques et forestières. A signaler tout particulièrement la forte densité des gorilles de plaine et de chimpanzés. Les densités d'éléphants y sont également fort élevées. On y trouve la dernière population de lions incluse du bloc forestier de l'Afrique centrale. L'avifaune est très riche (442 espèces ont été observés, dont environ 230 espèces forestières, sur les 626 espèces connues au Congo). Le Parc national d'Odzala a également une grande richesse floristique. Il comprend 1.150 espèces végétales comprenant 138 familles, soit 26,1% des espèces répertoriées au Congo.

- le parc de Nouabale Ndoki (1,386 590 ha)

Le Parc national Nouabale-Ndoki, créé par décret présidentiel n° 93/727 du 31 décembre 1993, est l'un des grands parcs d'Afrique centrale et tire son nom de deux rivières: la rivière Nouabale et la rivière Ndoki. La faune et la flore du parc sont riches, comptant de nombreuses espèces de grands mammifères tels que les éléphants, les gorilles de plaines de l'Ouest, les chimpanzés et les panthères, plus de 300 espèces d'oiseaux, 1000 espèces de plantes et plusieurs types de forêt.

- le parc de Conkouati (504 950 ha)

Situé dans le sud-ouest du Congo, sur la côte atlantique, le Parc national de Conkouati-Douli se vante d'une diversité d'habitat qui est sans égale au Congo. Les frontières de cette aire protégée s'étendent des profondeurs de l'océan atlantique, à travers l'habitat littoral jusqu'aux zones montagneuses de la forêt Mayombe et de la savanne de Niari. La région abrite une diversité extraordinaire de faune, avec les espèces marines comme les lamentins, les tortues marines, des dauphins et des baleines, en plus de plusieurs espèces terrestres menacées, telles que les éléphants de forêt, les gorilles, les chimpanzés, les mandrills et les buffles de forêt. Le Parc national a récemment subi un zonage qui a délimité deux noyaux centraux dans lesquels l'extraction des ressources est interdite. Il y a une partie marine, pour la protection des tortues et d'autres espèces menacées de la côte et des eaux côtières. Il y a des zones d'éco-développement ou d'utilisation villageoise pour la chasse de subsistance, la récolte du bois de chauffe, et la pêche de subsistance. Finalement il y a les zones à «usages multiples» et les zones de «protection temporaire»: essentiellement où il y a l'exploitation industrielle de bois.

La faune sauvage congolaise n'a pas fait l'objet d'inventaires approfondis, ce qui ne permet pas de disposer d'informations complètes et détaillées sur cette ressource. Les quelques études réalisées dans ce domaine par l'UICN, ECOFAC et GEF-Congo indiquent qu'il existerait au Congo: 4397 espèces végétales, 200 espèces de mammifères terrestres, 22 espèces de primates, 200 espèces d'oiseaux, 45 espèces de reptiles déjà inventoriées. Les mammifères les plus importants sont:

- l'éléphant d'Afrique, le buffle, le guib harnaché, le sittatunga, le bongo et le cob onctueux;
- les primates: le gorille de plaine;
- reptiles: crocodiles, varans, tortues.

• Conditions socio-économiques et santé humaine

La population congolaise, estimée à 2 854 600 habitants en 2000¹⁰⁶, est composée à 49% d'hommes et à 51% de femmes. Selon les estimations établies à partir de recensements généraux de la population et de l'habitat de 1974 et 1984, la population congolaise est essentiellement jeune (45% a moins de 15 ans), et inégalement répartie sur le territoire national entre les zones rurales (43%) et les zones urbaines (57%). Le nord (Cuvette, Sangha et Likouala) avec près de 58% de la superficie globale, n'abritait en 1994 que 11,5% de la

¹⁰⁶ Estimations du Centre national de la statistique et des études économiques.

population nationale. Le sud avec ses deux villes principales (Brazzaville et Pointe-Noire) concentrait la quasi-totalité de la population. La croissance continue de la population urbaine place le Congo parmi les pays africains sub-sahariens à fort taux d'urbanisation. La densité moyenne est de 8,4 habitants au km² et le taux moyen annuel de croissance démographique se chiffre à 2,8%.

Depuis plus d'une décennie, le Congo traverse une crise de l'emploi qui ne cesse de s'aggraver. Par exemple en 1994, on comptait environ 500.000 personnes sans emploi pour une population active de 1.100.000 personnes. Cette situation est, en partie attribuable, à la suspension des recrutements dans la fonction publique due aux contraintes budgétaires et à l'incapacité du secteur privé d'absorber les demandeurs d'emplois notamment jeunes du fait des rigidités structurelles auxquelles il est confronté ainsi que de la faible productivité et du niveau très bas des investissements consentis.

Les informations disponibles sont peu exactes mais, en dépit de la faiblesse de la base statistique, il est pour tous clair que les différents conflits pendant les années 90 se sont répercutés très négativement sur les indicateurs de développement humain. On estime en ce moment une incidence de pauvreté autour 50%.¹⁰⁷ Entre autres, les difficultés d'accès aux services sociaux, la recrudescence des maladies endémiques, la précarité des conditions de vie des populations urbaines et l'effondrement du secteur des transports constituent des défis clés pour une stratégie de réduction de la pauvreté [voir page 3 du Rapport annuel conjoint pour les indicateurs extraits des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et page 11 pour les réalisations dans les secteurs sociaux].

Les résultats d'une enquête effectuée en novembre 2003 et réalisée par le Centre d'études pour le développement en santé publique, avec l'appui de la Banque mondiale, sur la prévalence du HIV/sida, appuyée sur un échantillon de 3453 personnes, ont montré la nécessité de davantage d'efforts dans les domaines de la prévention et de la prise en charge des personnes infectées et affectées par le VIH, avec des actions visant spécifiquement la réduction de la vulnérabilité au VIH et de l'impact du sida. La mise en place d'un plan national stratégique de lutte contre le sida 2003-2007, financée par la Banque mondiale, répond à cette nécessité.

L'agriculture, quoique occupant près de 40% de la population, ne contribue au PIB qu'à hauteur de 6%, et cette contribution n'a cessé de baisser au cours des dernières années. La dépendance actuelle et historique vis-à-vis des importations des produits alimentaires concernant les produits de base (farine, huiles, poisson, viande, etc.) est très accentuée, et représente quelque 30% du volume total d'importations.

La pêche continentale et maritime qui occupe près de 13.000 acteurs dans la filière, ne fournit qu'une production bien en deçà des potentialités halieutiques exploitables du pays.

L'aménagement forestier constitue désormais un des grands défis du Congo, permettant de concilier l'exploitation forestière, deuxième activité économique du pays, avec la conservation du patrimoine forestier. La superficie forestière qui couvre environ 60% du territoire au Congo est estimée en 2000 à 22 millions d'hectares¹⁰⁸. Les exportations de bois représentent la deuxième source de revenus d'exportation après le pétrole, et le secteur forestier représente 10 % des effectifs salariés du secteur formel.

Le bois a constitué la principale ressource du pays avant d'être relégué au second plan par le pétrole en 1973. Le potentiel économique réel dans ce domaine est encore mal estimé et sous-exploité. La filière bois offre de réelles potentialités de croissance et de diversification en raison de l'importance de réserves naturelles, de la politique nationale de reboisement et du développement des plantations d'essences à croissance rapide (pins, eucalyptus, etc.). Il y a encore un potentiel significatif pour la croissance de cette industrie, en particulier en ce qui concerne l'augmentation des activités de transformation de bois dans le pays. Le gouvernement envisage de mettre en place des politiques qui visent la transformation de 85% minimum des bois dans le pays par les entreprises forestières, mais pour ceci les implications d'investissements dans les infrastructures de transports sont très lourdes.

¹⁰⁷ DSRP-I, version de décembre 2003, p.6.

¹⁰⁸ Global forest resources assessment 2000, FAO.

Environ la moitié des forêts que compte le pays, 12,7 millions d'hectares sont classées comme forêts de production vouées à l'exploitation forestière. Le reste est constitué de forêts inondées ou semi inondées, ou est situé sur des terrains irréguliers impropres à l'exploitation commerciale. En 1995, 37% de l'ensemble des forêts du Congo faisaient l'objet de concessions et ce chiffre a augmenté rapidement depuis 1996¹⁰⁹. Il existe deux régions principales de forêts naturelles exploitables à fin commercial au Congo:

- Dans le sud, dans les régions de Kouilou-Mayombe et Chaillu-Niari, les forêts couvrent 4,5 millions d'hectares¹¹⁰ dont un peu plus de 4 millions faisaient l'objet de concessions en 1995. Les forêts dans ces régions sont relativement accessibles et ont été exploitées de manière intensive depuis les années 1940. En 1990, plus de 50% de la production totale du pays provenait de cette région. Les deux essences les plus recherchées sont l'okoumé et le limba.
- Dans le nord, les forêts couvrent 17,3 millions d'hectares, dont 8,9 millions sont jugés exploitables. Avant 1996, des concessions avaient été octroyées sur seulement 2,1 millions d'hectares dans les forêts du nord et les activités d'exploitation étaient limitées en raison de l'isolement relatif de la région. Cela a changé rapidement. Rien qu'en 1996, 3,2 millions d'hectares ont été octroyés pour l'exploitation du bois et, depuis 1998, la plupart des concessions non octroyées ont maintenant été allouées et les institutions paraétatiques ont été privatisées. En conséquence, les forêts du nord sont en train de devenir de plus en plus importantes pour la production de bois. Les deux essences les plus recherchées y sont le sapelli et le sipo.

Le secteur secondaire est dominé par l'industrie extractive, constitué essentiellement de l'exploitation pétrolière. L'activité industrielle hors pétrole est en déclin au Congo. Le secteur industriel a été longtemps dominé par les entreprises publiques en déliquescence caractérisées par une faible productivité et un lourd endettement et révèle une faible intégration à l'évolution technologique mondiale. Les plus importants relèvent de la transformation du bois, de la production du sucre, du ciment, des boissons, du raffinage des produits pétroliers et d'un tissu de petites et moyennes entreprises couvrant divers domaines d'activités

Le tourisme et l'écotourisme au Congo présente de grandes potentialités de développement. Cette évidence ne s'est jamais concrétisée malgré des sites remarquables et des zones qui seraient, par ailleurs, des sources de revenu certaines et durables.

Le secteur de l'énergie reste dominé par l'activité pétrolière dont l'essentiel de la production est exporté. La production du pétrole brut en 1994 est de 9 032 000 tonnes. Le pays a une raffinerie d'une capacité d'un million de tonnes par an. Le Congo dispose d'un énorme potentiel hydroélectrique (2500MW), mais le pays reste sous-équipé et importe de l'électricité de la République démocratique du Congo. La politique énergétique, maintenant longtemps dominée par les entreprises d'État en situation de monopole, connaît une mutation à travers la restructuration et la privatisation.

L'effondrement des cours du pétrole avait provoqué une crise durable des finances publiques à l'origine d'un très faible taux d'exécution des investissements publics, en particulier dans le secteur routier, y compris l'entretien routier. Les guerres civiles de 1997 et 1998 ont aggravé cette situation et provoqué l'affaiblissement des interventions sur les infrastructures de transports, secteur qui a le plus durement ressenti ce choc, notamment sur les axes prioritaires de la communication, et qui a donné lieu à un phénomène d'enclavement progressif de l'ensemble du pays. Dans l'ensemble, la dégradation des infrastructures de transport due au manque d'entretien et aux multiples conflits armés a contribué à la rupture entre les villes et les campagnes et donc à l'isolement des producteurs agricoles et forestiers vivant en milieu rural.

¹⁰⁹ CFIE, 1998, *Les entreprises françaises et l'exploitation des forêts tropicales Africaines*, Centre Français d'information sur les entreprises.

¹¹⁰ Fay M and A Vedder, 1997 *Fate of the Forest: Accelerated Logging in the Central African Basin - Congo as a Case Study*, Discussion Paper by the Wildlife Conservation Society (WCS), New York.

Le réseau routier long de 17.300 km environ est peu développé, dont 1 264 (7,3%) bitumés et 1 851 km (10,7%) constituant le réseau principal en terre, est discontinu et dégradé. Ce dernier surtout en raison d'un manque d'entretien, fait de l'enclavement de nombreuses zones du pays un des principaux problèmes économiques.

Le réseau fluvial est constitué du fleuve Congo, de ses principaux affluents l'Oubangui et la Sangha et de plusieurs cours d'eau secondaires. Le fleuve Congo, non navigable au sud de Brazzaville, constitue un des éléments essentiels du réseau de transport du pays et forme avec l'Oubangui l'axe transéquatorial. L'état de dégradation des voies fluviales et de vétusté des ports fluviaux est très préoccupant. Pour la navigation fluviale, l'entretien (dragage, élagage) comme le balisage de voies navigables n'est réalisé que sur les 2.000 km de voies inter-étatiques avec le soutien de l'UE, mais le matériel doit être en partie renouvelé. Les ports secondaires comme les voies fluviales secondaires soumises pour la plupart à un étiage de 4 mois, sont proches de l'abandon, bien que le gouvernement ait récemment indiqué son intérêt à faire de sa réhabilitation une priorité. Les barges à grume, dont le trafic potentiel est en net déclin, ne transportent quasiment rien faute de moyens. La situation financière du port fluvial de Brazzaville et le délabrement de ses installations le rendent incapable d'assurer plus de 10% de son potentiel.

Le port maritime de Pointe-Noire reste le seul équipement en assez bon état. Sa profondeur de 14 mètres associée à un faible effet de marée, en fait la seule voie d'accès efficace du pays et la seule justification de la "vocation de transit" du pays. Malgré un état général acceptable, en tant que maillon extrême de la chaîne de transport congolaise, son trafic est évidemment faible.

Le réseau ferroviaire comprend une ligne principale longue de 510 km, en majeure partie à voie unique, une section de 91 km et une ligne peu utilisée de 285 km entre Mont Bélo et la frontière gabonaise. Ce réseau défectueux avant 1997 a été fortement endommagé pendant les événements socio-politiques. Le trafic actuel est en redressement, après la cessation des troubles dans le département du Pool en 2003, mais il n'est pas sûr qu'un niveau satisfaisant soit récupéré car beaucoup de facteurs handicapent le Chemin de fer Congo-Océan (CFCO). Il demeure en particulier vulnérable sur le plan de la sécurité nationale, et le transport de passagers n'a été repris qu'en janvier 2004, et ceci à titre expérimental. Faute d'entretien, la moitié Est de l'axe Brazzaville – Pointe-Noire, soit 310 km, est extrêmement dégradée. Les aéroports internationaux de Brazzaville et Pointe-Noire nécessitent des investissements au niveau des pistes et des aérogares ou des zones de fret pour offrir des services de qualité satisfaisante. Les aérodromes secondaires sont en grand majorité en mauvais état.

4. Politique environnementale, cadre législatif et institutionnel

4.1. Politique environnementale et législation

Contexte international

Devant le caractère planétaire que révèlent les questions environnementales et les moyens importants qu'exige la mise en oeuvre de cette politique, le Congo a signé une série de conventions, accords, protocoles et mémorandums internationaux surtout sur la protection de l'environnement parmi lesquelles):

- le Protocole sur la coopération en matière de lutte contre la pollution en cas de situation critique (27 janvier 1983);
- la Convention de Londres sur la prévention sur la pollution par les hydrocarbures (Loi n° 10/80 du 21 juillet 1980);
- la Convention sur le commerce international des espèces de la faune et de la flore menacées d'extinction (CITES), dite Convention de Washington, (Loi n° 034/82 du 27 juillet 1982);
- la Convention sur le droit de la mer (10 décembre 1982);
- l'Accord international sur les bois tropicaux (7 septembre 1984);
- l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques (1^{er} avril 1985);
- la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (Loi n° 19/85 du 19 juillet 1985);

- la Convention internationale pour la prévention de la pollution des eaux de mer par les hydrocarbures (19 juillet 1985);
- la Convention de Vienne pour la protection de la couche d’ozone, ratifiée le 3 mars 1994; (Loi n° 01/94 du 1^{er} mars 1994);
- le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d’ozone (SAO) et amendements de Londres (Loi n° 03/94 du 1^{er} mars 1994)¹¹¹;
- la Convention sur les zones humides d’importance internationale, en particulier pour les oiseaux d’eau, dite Convention de Ramsar (Loi n° 28/96 du 25 juin 1996);
- la Convention sur la diversité biologique, ratifiée le 25 juin 1996; (Loi n° 26/96 du 25 juin 1996);
- la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques, ratifiée le 25 juin 1996 (Loi n° 26/96 du 25 juin 1996);
- la Convention internationale pour la lutte contre la sécheresse et/ou la désertification, ratifié le 8 janvier 1999;
- la Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices de la faune sauvage (Loi n° 14/99 du 3 mars 1999);
- le Protocole de Kyoto, en cours de ratification;
- le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (biosécurité), en cours de ratification;
- la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable dans le cas de certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l’objet du commerce international, en cours de ratification.

Cependant l’application de ces instruments juridiques est, fréquemment, perdue de vue et il reste encore beaucoup à faire surtout dans la mise en oeuvre de certains de ces conventions et traités. Le Congo est membre de l’Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), de l’Organisation mondiale du tourisme (OMT), et de l’Union mondiale pour la nature (UICN). Il est éligible au Fonds pour l’environnement mondial (FEM).

Contexte régional et sous-régional

Sur le plan régional et sous-régional, le Congo a ratifié les conventions suivantes:

- Convention d’Abidjan relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières en Afrique de l’Ouest et du Centre (Loi n° 21/85 du 19 juillet 1985);
- Convention de Bâle et de Bamako sur l’interdiction d’importation des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique (Loi n° 27/96 du 26 juin 1996);
- Convention sur la lutte contra la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et par la désertification, particulièrement en Afrique (Loi n°8/99 du 8 janvier 1999);
- Convention africaine pour la conservation de la faune et des ressources naturelles, dite Convention d’Alger de 1968;
- Accord de Lusaka sur les opérations concertées de coercition visant le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages (Loi n° 32/96 du 22 août 1996) ;
- Accord sur les oiseaux d’eau migrateurs d’Afrique-Eurasie dite AEWA/ACOMAE (Loi n° 7/99 du 8 janvier 1999);

¹¹¹ Plus récemment, en juin 2001, le gouvernement a marqué son adhésion aux trois derniers amendements au Protocole de Montréal: l’amendement de Copenhague en 1992; l’amendement de Montréal en 1997 et l’amendement de Beijing en 1999. A cet effet, le gouvernement a pris, en application du Protocole de Montréal, un certain nombre de textes réglementaires qui fixent les conditions de production, d’importation et d’utilisation de produits susceptibles d’altérer la qualité de l’atmosphère et de nuire à la santé et à l’environnement. Il s’agit de:

- l’arrêté n° 609/MIME/CAB du 22 mars 2000, réglementant l’utilisation de certaines substances dans les équipements frigorifiques, la climatisation et dans l’industrie ;
- l’arrêté n° 2057 MIME/CAB du 13 mai 2002, réglementant les importations, les exportations et réexportations des SAO et des produits ou des équipements contenant les SAO ;
- l’arrêté n° 4217/MIME/DGE du 8 août 2002, réglementant la consommation du dichlorodifluorométhane R-12 dans les équipements frigorifiques et de conditionnement d’air ;
- l’arrêté n° 4218/MIME/DGE du 8 août 2002, interdisant la production des SAO ainsi que des produits et des équipements à base de ces substances.

- Méemorandum d'accord sur les mesures de conservation pour les tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique (29 mai 1999).

Contexte national

A la suite de la Conférence des Nations unies sur l'environnement tenue à Stockholm en 1972 et de la dégradation croissante de l'environnement au Congo, a été élaboré en octobre 1991 le Plan national d'action pour l'environnement (PNAE) dans lequel est intégrée la politique forestière (PAFT: Plan d'aménagement forestier tropical, pour la gestion durable des peuplements forestiers). Le document de synthèse du PNAE a été publié en 1994 mais les mises en oeuvre de certaines recommandations (création d'une Agence nationale pour la protection de l'environnement, par exemple) ont été empêchées à cause des événements de guerre civile et semblent avoir été abandonnées depuis lors. Les objectifs du PNAE sont : lutter contre la pauvreté, freiner la dégradation des écosystèmes, améliorer le cadre de vie, assurer une utilisation durable des ressources naturelles, améliorer l'état sanitaire des populations, valoriser le patrimoine naturel, et réduire la pollution urbaine et marine.

Les principes juridiques fondamentaux de la prise en compte de l'environnement au Congo sont édictés par la loi n° 003/91 sur la protection de l'environnement du 23 avril 1991. C'est un texte de portée générale qui renforce la législation existante sur la protection de la biodiversité, l'exploitation des installations dangereuses, insalubres ou inconfortables, l'aménagement et l'urbanisme, la gestion, le maintien et la restauration des ressources naturelles et du patrimoine culturel, naturel et historique, la prévention et la lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé des personnes ou à leurs biens.

Cette loi renforce notamment le principe d'étude d'impact préalable à la demande d'autorisation de toute installation et infrastructure référencée, au nombre desquelles figurent les ouvrages routiers, principe déjà énoncé par le décret 86/775 du 7 juin 1986. La loi prévoit également la création d'un fonds pour la protection de l'environnement (FPE), dont le décret a été approuvé seulement en août 1999.

Cependant la loi n° 003/91 pose un problème de mise en vigueur faute de textes d'application. La plupart des textes d'application sont encore à l'heure actuelle en cours de préparation.

Depuis 1998, la législation environnementale s'est enrichie d'un certain nombre de textes parmi lesquels:

- le décret n° 98-148 du 1^{er} mai 1998, portant attributions et organisation de la Direction générale de l'environnement;
- la loi n° 4-98 du 28 août 1998 fixant les obligations des sociétés pétrolières en matière de démantèlement des installations de production des hydrocarbures et de réhabilitation des sites;
- le décret n° 99-149 du 23 août 1999 portant organisation et fonctionnement du fonds pour la protection de l'environnement;
- l'arrêté 835/99 du 6 septembre 1999, portant sur les conditions d'agrément pour la réalisation des études ou des évaluations d'impacts sur l'environnement en République du Congo;
- l'arrêté n° 1450/MIME/DGE du 18 novembre 1999, relatif à la mise en application de certaines dispositions sur les installations classées de la loi n° 003/91 sur la protection de l'environnement;
- loi 16/2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier, remplaçant l'ancien Code forestier de 1974 modifié en 1982. Ce texte impose notamment à tout déboisement une autorisation préalable du Ministère chargé des forêts. Cependant, une des principales innovations est la création de forêts de communes ou de collectivités locales, à partir de plantations effectuées par ces communautés ou part transfert de propriété du domaine de l'État. Cette procédure est conforme au PNAE et au PAFT évoqués ci-dessus;
- le décret sur l'organisation et fonctionnement du fonds forestier, adopté le 31 décembre 2002.
- le décret 437/2002 du 31 décembre 2002 fixant les conditions d'utilisation durable des forêts.

Malheureusement, il a été constaté sur le terrain que ces textes sont soit non appliqués soit méconnus par beaucoup d'usagers. Toutefois, le gouvernement de la République du Congo, a bâti un certain nombre de stratégies. Au niveau national, il est prévu dans le cadre des mécanismes de suivi de l'évaluation et de l'impact des stratégies nécessaires à la réadaptation ou à la réactualisation, la mise en place des documents d'évaluation suivants:

- Recueil des textes législatifs, réglementaires et des instruments juridiques internationaux;
- Publication et diffusion des informations sur la protection et la gestion de l'environnement;
- Rapports sur la pollution et sur la conservation de la biodiversité;
- Rapports des études d'impacts sur l'environnement.

Un profil environnemental de la République du Congo va être élaboré en 2004 par le Ministère de l'économie forestière et de l'environnement, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

Certains projets retenus dans le cadre des stratégies de gestion durable de l'environnement sont répertoriés dans le tableau ci-après:

Départements ministériels	Intitulé du projet
Environnement	Inventaire et classification des zones humides du Congo
	Le projet «Habilitation du Congo à formuler sa communication nationale initiale au titre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques»
	Le projet «Stratégie nationale et Plan d'action en matière de la diversité biologique»
	Le projet «Habilitation en matière des Polluants Organiques persistants»
	Le projet de protection de la couche d'ozone
	Protection des écosystèmes marins
	Le projet «Programme de protection des tortues marines en Afrique centrale»
Agriculture	Centre de vulgarisation des techniques agricoles
	Centre national de semences améliorées
	Centre national d'études des sols
	Fonds pour le développement de l'agriculture
	Projet de lutte contre les maladies du manioc
	Schéma directeur de l'agriculture
	Programme spécial pour la sécurité alimentaire
	Programme de cultures maraîchères
	Appui à la relance des cultures de rente (café, cacao)
	Appui à la relance des cultures vivrières
Recherche scientifique	Recherches sur les érosions des sols au Congo
	Recherches sur la fertilité des sols cultivés
	Recherches sur les pollutions des eaux et des sols
Economie forestière	Service national de reboisement (SNR)
	Centre national d'inventaire et d'aménagement forestier
	Parcs et réserves nationaux
	Projet d'approvisionnement en bois des centres urbains
	Programme sur les ressources génétiques forestières en Afrique sub-saharienne
	Centre de production de semences forestières
Hydrocarbure	Cellule Anti-pollution

4.2. Cadre institutionnel de l'environnement

L'administration nationale de l'environnement

Le secteur institutionnel de l'environnement connaît une forte instabilité avec plus d'une dizaine de changements de tutelle en 20 ans. Cette instabilité est une des principales causes de l'inefficacité de cette administration.

La gestion de l'environnement de manière centralisée et exclusivement par le secteur public a également démontré ses limites et ses faiblesses. Les capacités de contrôle du Ministère de l'économie forestière et de l'environnement sont insuffisantes. S'agissant du personnel, il convient de souligner le manque de cadres techniques expérimentés et compétents dans certains domaines et la forte mobilité des cadres de la DGE. En outre la quasi totalité des cadres est basée à Brazzaville, ainsi éloignée des problèmes réels du terrain. Comme la plupart des ministères, ses représentants sont quasiment absents du nord du pays. Les fonctionnaires ne sont pas payés pendant de longues périodes, ce qui non seulement les démotive sérieusement mais signifie aussi qu'ils doivent rechercher d'autres sources de revenu. Cette situation facilite la corruption et les «taxations» informelles, par exemple sur les ventes de viande de brousse.

L'insuffisance de moyens financiers et de matériel de fonctionnement constitue la deuxième limitation au bon fonctionnement de cette structure. En ce qui concerne la coopération internationale, la DGE participe à de nombreuses réunions, mais ne tire pas toujours profit de ses participations. Ceci est essentiellement dû à l'inadéquation entre le profil des cadres et les thèmes abordés et le manque de suivi au niveau national des décisions prises dans le cadre de ces conventions.

Depuis janvier 1998, le secteur de l'environnement est à la charge du Ministère de l'économie forestière et de l'environnement, et plus particulièrement de la Direction générale de l'environnement (DGE) dont l'organigramme est en reformulation et comprend trois directions techniques (98/148):

- la Direction de la prévention des pollutions et de l'environnement urbain, comprenant un Service de l'environnement industriel et un service de l'assainissement et de la qualité de la vie;
- la Direction de la conservation des écosystèmes naturels, comprenant un Service des écosystèmes aquatiques et un Service des écosystèmes forestiers et sylvicoles;
- la Direction du droit, de l'éducation à l'environnement et de la coopération, comprenant un Service de droit et de la coopération et un Service de l'éducation à l'environnement.

La Direction nationale de l'environnement comporte également des services déconcentrés au niveau de chaque région: les Directions régionales de l'environnement, qui comprennent un Service de prévention des pollutions et des nuisances et un Service du droit et de l'éducation à l'environnement. Actuellement, les Directions régionales de l'environnement disposent généralement de très peu de personnel.

La DGE intègre également des points focaux des conventions internationales: biodiversité; changements climatiques; polluants organiques persistants; consentement préalable sur les produits chimiques; espèces de faune sauvage migratrices; désertification, etc.

Dans le cadre de la ratification du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SAO), le gouvernement a mis en place, en 1996, au sein du Ministère chargé de l'environnement, un Bureau ozone Congo qui est le cadre institutionnel chargé de l'exécution du programme de pays et du suivi de l'application du protocole de Montréal puis, en 2001, un Comité national de l'ozone (CNO) composé de cadres des diverses administrations de l'Etat et du secteur privé, des ONG et des associations chargé, entre autres, de faciliter la prise de décisions visant à appliquer le Protocole à tous les niveaux.

Autres Ministères concernés par la gestion de l'environnement

En plus du Ministère chargé de l'environnement, de nombreux départements ministériels sont concernés par la gestion de l'environnement, il s'agit notamment des ministères chargés de l'agriculture, l'élevage, les eaux et forêts, la pêche, les mines, les hydrocarbures, l'industrie, l'énergie, la santé, la population, l'urbanisme et l'habitat, la recherche, l'éducation, la communication et la culture. Chacune de ces institutions intervient sous un angle sectoriel et en fonction de ses attributions spécifiques. Cependant, leurs actions en matière d'environnement restent inefficaces faute d'utilisation rationnelle des moyens techniques, financiers et matériels.

Relations de l'administration de l'environnement avec les autres structures

Les rapports fonctionnels entre la DGE et les autres structures se caractérisent par un manque de collaboration étroite. En réalité la DGE ne joue pas pleinement son rôle de coordination des différentes actions menées en matière d'environnement, cette situation incombe en partie au mauvais fonctionnement ou l'inexistence de mécanismes de concertation. Ceci est bien illustré par le Conseil supérieur de l'environnement et le Comité MAB-Congo¹¹², créés en 1982 et qui n'ont pu faire preuve jusqu'à présent d'une grande fonctionnalité et ont tenu à peine quelques sessions. Finalement, il est important de noter que depuis la tenue de la CNUED à Rio de Janeiro, aucune structure n'a été mise en place pour le suivi et l'application des décisions et recommandations (en particulier celles de l'Agenda 21). Un Conseil national du développement durable a été prévu dans le cadre de l'Agenda 21, mais n'a pas encore été mis en place.

Les organismes régionaux

Entre 1992 et 2004, un certain nombre d'initiatives régionales ont vu le jour pour répondre à diverses problématiques gravitant autour de la forêt, de l'environnement et du développement durable: la création de la CEFDHAC¹¹³ (1996), la Déclaration de Yaoundé (1999) et la création de la COMIFAC¹¹⁴, le lancement du Groupe de travail régional de la CITES sur la viande de brousse, le programme MIKE de monitoring des éléphants, la planification écorégionale des aires protégées dans le Bassin du Congo (WWF¹¹⁵), le développement d'aires protégées transfrontières (PDF¹¹⁶ B-UNDP), la création du projet CAWHFI¹¹⁷, le lancement du Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo, etc.

Ce contexte nouveau d'engagement politique en matière de conservation des forêts et d'utilisation durable des ressources forestières est vu comme un grand pas en avant et a été salué par une Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies (54/214 du 1-2-2000) qui «*invite la communauté internationale à aider les pays d'Afrique centrale dans leurs efforts, notamment en leur fournissant une assistance financière et technique sur une base régionale*». La Déclaration de Yaoundé a depuis lors incité nombre de bailleurs de fonds et d'ONG à établir des partenariats spécifiques sur certains de ces thèmes avec les États signataires.

On notera toutefois le peu de réussite véritable ou de matérialisation sur le terrain de ces initiatives, lié à des causes multiples parmi lesquelles: les financements inadéquats, le manque de volonté politique, l'absence d'appropriation réelle par la société civile, la coordination insuffisante entre les bailleurs de fonds, etc.

Le gouvernement congolais considère en particulier deux plans régionaux, définissant les priorités spécifiques, comme son cadre de référence.

¹¹² Le programme MAB (Man and Biosphere) est une émanation de l'UNESCO qui dispose au Congo d'un comité national depuis 1982 et dont les attributions consistent à mettre en œuvre le programme de recherche scientifique sur l'environnement.

¹¹³ Conférence sur les écosystèmes des forêts denses humides d'Afrique centrale.

¹¹⁴ Conférence des ministres des forêts d'Afrique centrale.

¹¹⁵ World Wide Fund for Nature.

¹¹⁶ Project Development Facility.

¹¹⁷ Central African World Heritage Forest Initiative (Initiative pour le Patrimoine Mondial Forestier d'Afrique Centrale).

Le premier est la «Conférence sur les écosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique centrale» ou CEFDHAC, créée par la «Déclaration de Brazzaville» (mai 1996) avec un secrétariat géré par l'UICN. Le programme de la CEFDHAC, produit avec le soutien de l'UICN et cofinancé par le PNUD/FEM et la CE, est un «Plan d'action stratégique régional pour les ressources de l'environnement et de la diversité biologique des écosystèmes du Bassin du Congo» qui a pour but l'application effective de la Convention sur la diversité biologique dans les huit pays de la CEFDHAC¹¹⁸.

Le second, qui provient des administrations des parcs nationaux et des forêts à la demande de leur conférence ministérielle, s'appelle le «Plan de convergence pour la conservation et la gestion durable des forêts tropicales d'Afrique centrale» (COMIFAC 2001). Il est censé adapter les objectifs de la Déclaration de Yaoundé (mars 1999) en actions thématiques et en pôles d'attraction géographiques prioritaires, aux niveaux national et transnational, dans ses sept États signataires¹¹⁹.

Dans le but de pérenniser la dynamique régionale initiée par Ecofac, le Réseau des aires protégées d'Afrique centrale (RAPAC) a été créé en mai 2000 à Yaoundé. La RAPAC est une association régionale regroupant les administrations en charge de la gestion des aires protégées de huit pays de la sous-région et dont chaque membre est mandaté par son ministère de tutelle¹²⁰. Le RAPAC est une structure à vocation technique, spécialisée dans l'aménagement d'aires protégées. L'objectif est d'en faire un outil technique bénéficiant d'une vision globale de l'ensemble des initiatives d'aménagement d'aires protégées en Afrique centrale, et aidant à l'émergence d'une stratégie régionale. A ce titre, il est important de noter que le RAPAC bénéficie de la légitimité auprès des décideurs qui lui a été conférée par les ministres de tutelle concernés lors de la réunion de décembre 2000 à Yaoundé. Le RAPAC pourrait, outre son mandat technique, jouer un rôle essentiel vers une intégration régionale en matière de conservation en facilitant une harmonisation régionale des politiques de gestion des aires protégées.

Parmi d'autres priorités, ces deux plans identifient un certain nombre de régions critiques pour la conservation et, avec d'autres exercices stratégiques de classification par ordre de priorité, ils constituent un schéma directeur précis pour le support de la conservation dans la région. Plusieurs ONG et bailleurs de fonds internationaux ont déjà recentré la nature de leur assistance en fonction de ces plans. Des gouvernements de la région, tel le Gabon, ont récemment achevé une révision de leurs systèmes de réseaux d'aires protégées. Progressivement, d'autres pays adoptent une approche intégrant des politiques en matière de gestion de la faune et des forêts qui tient compte aussi des aspects écologiques, économiques et sociaux de l'utilisation du territoire.

Les forêts congolaises jouent un rôle écologique de premier plan, en plus de leurs fonctions socio-économiques. Et le Congo s'est résolument engagé dans la voie de la conservation de sa biodiversité et de la gestion souveraine et participative de ses ressources forestières.

Les six pays du bassin du Congo ont approuvé en novembre 2003 au cours d'une session extraordinaire de la Comifac¹²¹ à Brazzaville un plan d'action régional en vue de la mise en oeuvre d'un partenariat international pour la gestion durable des forêts tropicales d'Afrique centrale, lancé en 2002 lors du sommet de Johannesburg¹²². Les modalités effectives de mise

¹¹⁸ Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda.

¹¹⁹ Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Tchad.

¹²⁰ Des institutions de recherche et/ou de formation, des ONG environnementales, et des opérateurs privés concernés par la gestion des ressources naturelles, peuvent également être membres du RAPAC :

¹²¹ Conférence des ministres en charge des forêts d'Afrique centrale.

¹²² Lors du sommet à Johannesburg, les gouvernements des pays du Nord et du Sud ainsi que des organisations non gouvernementales (ONG) avaient lancé une initiative pour la gestion rationnelle des forêts du bassin du Congo qui constituent le deuxième poumon du monde après l'Amazonie (Congo, République démocratique du Congo, Gabon, République centrafricaine, Cameroun et Guinée équatoriale). Le Congo représente 10% des forêts du

en œuvre du partenariat restent toutefois à préciser. En février 2004, le plan d'action régional sera soumis aux partenaires publics et privés lors d'une deuxième réunion sur le partenariat pour la gestion durable du bassin du Congo et approuvé par les chefs d'État des pays membres au cours de leur sommet prévu en mars 2004 dans la capitale congolaise. Les forêts tropicales denses du bassin du Congo représentent 70% de la couverture végétale d'Afrique et 18% des forêts tropicales du monde. Le partenariat public privé vise à appuyer un réseau de près de 10 millions d'hectares de parcs nationaux et d'aires protégées et près de 20 millions d'hectares de concessions forestières aménagées. Les Etats-Unis vont intervenir au travers de leur programme CARPE (*Central African regional programme for environment*), la France interviendra au travers le Fond de Solidarité Prioritaire et de l'AFD. Pour l'heure, l'initiative semble fortement orientée vers la conservation (tirée par le dynamisme des Etats-Unis et des ONG environnementales) mais cela devrait changer lorsque tous les partenaires auront affiné leur stratégie.

Le processus ministériel africain pour l'application des législations forestières et la gouvernance en Afrique (AFLEG) a été formellement lancé à Yaoundé, Cameroun, pendant une conférence qui a eu lieu en octobre 2003. Les représentants des gouvernements, notamment celui de la République du Congo, ont négocié et ont adopté une déclaration visant leur engagement pour traiter l'exploitation clandestine des forêts et le commerce qui y est associé, les réformes de la gouvernance ainsi que le renforcement des capacités dans le secteur forestier¹²³. Cet événement a permis la présentation de la communication de la Commission européenne¹²⁴ qui propose un Plan d'action de l'Union européenne sur l'application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (FLEGT) aux pays africains. La résolution de ce problème est une des priorités fixées par la Commission européenne dans le cadre du suivi du sommet mondial sur le développement durable de 2002¹²⁵ ainsi que dans le sixième programme d'action communautaire pour l'environnement. La Commission a contribué avec 500.000 € de la ligne budgétaire "Forêts tropicales" (B7-6200) destinés à mettre sur pied le plan d'action FLEGT et à financer des activités réalisées au bénéfice de pays en développement.

Le gouvernement congolais a également participé en janvier 2004 à une conférence régionale sur la préservation de l'environnement qui regroupe les parlementaires et les représentants de la société civile des deux Congo (RDC et Congo-Brazzaville) avec pour objectif de faciliter l'implication des sociétés civiles des deux pays à la préservation de l'environnement à travers la promotion et la mise en œuvre du Nepad (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique) en Afrique centrale¹²⁶. Parmi les priorités sectorielles stratégiques du NEPAD, on notera l'importance des zones transfrontalières de protection de l'environnement et la mise en place d'une véritable gouvernance écologique.

4.3. Intégration sectorielle

Les questions liées à l'environnement n'ont pas encore été traitées de façon systématique dans les politiques sectorielles et, encore une fois, l'identification de politiques bien ciblées dans ce domaine est rendue plus difficile par le manque de données.

Le caractère complexe et multidimensionnel des secteurs transversaux rend souvent difficile la préparation d'une stratégie dans le DSRP, l'harmonisation et la coordination des divers programmes, l'attribution du budget et la mise en place d'un système de suivi. Préoccupation relativement nouvelle au Congo, l'environnement n'a été abordé jusqu'à présent que sous la forme de la protection des milieux naturels remarquables, presque jamais pour intégrer la

bassin du Congo. Voir Falcone, P. (2002): Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo. Compte rendu de la réunion de coordination informelle entre les partenaires européens, Bruxelles 24 octobre 2002.

¹²³ *Déclaration ministérielle*, Conférence ministérielle sur l'application des législations forestières et la gouvernance en Afrique, Yaoundé, Cameroun, 13-16 octobre, 2003.

¹²⁴ COM (2003) 251 du 27 mars 2003.

¹²⁵ Décision n° 1600/2002/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 juillet 2002, et COM (2003) 829 du 23 décembre 2003.

¹²⁶ Cette manifestation vise aussi l'amélioration de la connaissance des objectifs et des stratégies du Nepad par toutes les parties prenantes de la Conférence sur les écosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique centrale afin de parvenir à une vision commune de la conservation et de l'utilisation durable des écosystèmes de forêts de la sous région.

dimension préservation de l'environnement dans tous les programmes de développement ou de mise en valeur des ressources naturelles, et dans toutes autres activités humaines, tout en intégrant l'objectif de réduction de la pauvreté.

Le PNAE, le Plan d'aménagement forestier tropical et le Schéma directeur du développement rural constituent le cadre autour duquel viennent s'articuler tous les programmes sectoriels en cours d'exécution.

La loi n° 003/91 sur la protection de l'environnement du 23 avril 1991 renforce notamment le principe d'étude d'impact préalable à la demande d'autorisation de toute installation et infrastructure référencée, au nombre desquelles figurent les ouvrages routiers, principe déjà énoncé par le décret 86/775 du 7 juin 1986.

En raison de l'importance du couvert végétal congolais et de nombreux permis d'exploitation forestière en cours, le volet environnement occupe une place de choix dans l'élaboration et la mise en oeuvre des projets routiers. Des mesures sont prises pour qu'il soit tenu compte des impératifs de préservation de l'environnement notamment: (1) au moment de la construction des bases-vie, et des ateliers techniques et mécaniques des chantiers, (2) en cas de réhabilitation des routes bitumées.

Le problème d'impact sur l'environnement se pose notamment dans le cadre de l'ouverture de pistes de desserte forestière. Peu d'informations sont disponibles à ce sujet, dont le financement est hors budget. La relation entre un programme de gestion durable des écosystèmes forestiers, tel qu'Ecofac, et les concessions forestières qui peuvent avoisiner une aire protégée offre une opportunité de dialogue et de politique d'aménagement commune à ce sujet. Toutefois la création d'emplois et la proposition d'autres voies de développement sont une condition nécessaire à la réduction de la pression sur l'environnement forestier. Le problème d'impact sur l'environnement est également intégré dans les études pour la réhabilitation de la route Brazzaville – Kinkala – Matoumbou et dans le plan national des transports.

Dans les villes, la situation de l'environnement est celle commune à beaucoup de pays en développement: des conditions sanitaires et d'assainissement très précaires, déforestation autour des villes, particulièrement Brazzaville et Pointe-Noire. Des états de fait tels que les déchets dans les rues, l'encombrement de bien des canalisations et collecteurs ainsi que l'accès réduit à l'eau potable accroissent les risques de maladies comme le paludisme. L'assainissement et l'habitat social sont présentés comme une des priorités du gouvernement dans la stratégie de lutte contre la pauvreté¹²⁷. Aucune véritable politique n'a été développée, la dégradation des conditions de vie allant de pair avec la précarité des revenus de nouveaux citoyens. Les initiatives locales (ordures ménagères, lutte anti-érosive, salubrité des marchés et des quartiers) de portée limitée, mais d'un dynamisme certain, sont les seules réponses qui ont pu être apportées par les populations elles-mêmes dans les dix dernières années, abandonnées des pouvoirs publics impuissants de faire respecter les plans directeurs urbains et régionaux.

En matière d'électricité, on constate malgré l'énorme potentiel le faible accès des populations et de l'industrie à une énergie de qualité suffisante et à moindre coût. Le gouvernement envisage d'améliorer les taux d'accès en milieu urbain (25%) et rural (2%)¹²⁸. Dans le secteurs des énergies nouvelles ou renouvelables, il dit envisager d'accroître les expériences et les projets mettant en oeuvre les technologies d'énergie renouvelables demeurées jusque là limitées dans le pays. L'objectif global consiste à soutenir la mise en place de l'Agence nationale d'électrification rurale (ANER) en tant qu'instrument permettant l'utilisation des diverses technologies et des modes de distribution dans l'électrification rurale, perçu comme secteur primordial pour la valorisation des énergies nouvelles et renouvelables.

Le secteur forestier est en mutation grâce aux mesures prises par le gouvernement pour sa relance. Ces mesures portent sur: (i) le développement des aires protégées; (ii) la réhabilitation et la modernisation de l'outils de production; (iii) l'octroi de grandes superficies forestières et

¹²⁷ DSRP-I, version de décembre 2003.

¹²⁸ DSRP-I, version de décembre 2003.

d'un programme approprié de reconstitution du patrimoine forestier. Le secteur forestier doit consolider son acquis et poursuivre son développement à travers les actions et mesures contenues dans quatre principaux programmes: (i) le renforcement des capacités; (ii) la conservation des écosystèmes et de diversité biologiques; (iii) la valorisation des écosystèmes forestiers; (iv) l'appui à la recherche développement et information; et (v) la promotion de la coopération.

Le ministère de l'économie forestière, engagé dans une politique de gestion durable des forêts, a lancé en 2003 la création des forêts privées, dans le souci d'associer les opérateurs privés à la gestion durable des ressources forestières. Cette expérience est la première réalisée au Congo. Ce programme consiste à mettre en place une plantation de bois commercialisable et de plusieurs arbres fruitiers, fournis par le Service national de reboisement, aux privés et devront en échange en assurer l'entretien et la gestion durable et payer à l'État uniquement des taxes. Au total, 53 millions de hectares de forêts privées ont déjà été plantés dans la périphérie nord de Brazzaville, 5 hectares à Gamboma au centre et autant à Dolisie dans le département du Niari et à Pointe-Noire.

4.4. Aide au développement de la CE et autres aides internationales

La coopération de la CE avec le pays sur le plan de l'environnement

La Commission européenne dans le cadre du Fonds européen de développement (6^e, 7^e et 8^e FED) et d'autres instruments budgétaires (lignes budgétaires environnement et forêts tropicales, DG Recherche, Centre commun de recherche etc.) a été au cours des derniers dix ans un des bailleurs de fonds essentiels finançant des actions visant à réduire la dégradation des ressources naturelles et à proposer de solutions viables pour leur utilisation rationnelle. Dans le cadre de la Stratégie de coopération régionale (SCR) et du Programme indicatif régional (PIR) de l'Afrique centrale et Afrique de l'Est 9^e FED la «gestion rationnelle des ressources naturelles» est encore un des secteurs de concentration de l'aide.

Le programme de coopération avec le Congo contribue aux efforts déployés par la CE pour s'attaquer aux défis environnementaux globaux, notamment la préservation de la biodiversité et la sauvegarde des espèces menacées.

Ecofac

Le «Programme de conservation et d'utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers» (Ecofac) vise à contribuer à la préservation de la biodiversité et à l'utilisation rationnelle et durable des écosystèmes, et en particulier des écosystèmes forestiers, en Afrique centrale. Il contribue ainsi à la gestion de sept aires protégées en Afrique centrale. a démarré en 1992 et était en 2003 à la troisième année de sa troisième phase. La globalité du programme a été financée à concurrence de 60 millions €

La composante Congo d'Ecofac a pour premier objectif la sécurisation et la valorisation du parc national d'Odzala-Kokoua (PNOK), aire protégée considérée comme une des cinq zones de protection les plus importantes sur le plan de la protection de la faune et de la flore des forêts tropicales au niveau mondial. Il s'agit de mettre en place un système de gestion de l'aire protégée, dont la valorisation permettrait de faire du parc un pôle de développement du tourisme au Congo. Un travail important de connaissance du milieu humain a également été réalisé pour appréhender les besoins des populations par rapport au milieu naturel et définir des modalités d'exploitation des ressources naturelles compatibles avec une gestion rationnelle. Sur les 16 millions € prévus pour sur le programme indicatif régional (PIR, engagement 8 ACP RCE 009) pour l'Afrique centrale signé le 15 septembre 2000, 2.070.000 € sont affectés à la composante Congo, sur 3 ans.

Ecofac traverse un moment particulièrement délicat de l'exécution avec la transition en cette fin de troisième phase vers un nouveau programme qui sera bâti de l'expérience de 12 années d'activité. Le futur programme régional 9^e FED est en cours d'instruction. Toutefois, le processus de rédaction de la proposition de financement n'a pu être entamé que récemment, compte tenu d'incertitudes liées au montant total effectivement disponible. Une première mouture est attendue pour février 2004, dans l'objectif de passer en Comité FED en octobre/novembre 2004.

Les fonds actuellement disponibles pour la fin de la phase actuelle – très limités, malgré l’augmentation du plafond accordée en juin 2003 – avaient été repartis entre les différentes composantes d’ de manière à assurer le maintien des activités et/ou la mise en place de mesures conservatoires, jusqu’au 1^{er} septembre 2004, date initialement prévue pour le démarrage du futur programme régional. Les budgets de la troisième phase alloués à la composante sont insuffisants tant pour maintenir les structures existantes que pour accompagner le projet d’extension. La recherche de partenaires mais aussi de financements complémentaires demeure donc une action prioritaire pour poursuivre la construction du PNOK à court terme. D’autre part, il est peu cohérent d’assurer la gestion du parc sans avoir un minimum de garanties financières à plus ou moins long terme. Cette volonté d’ouverture, de recherche de financements pour le parc ne peut aller de pair qu’avec une poursuite de sa promotion au niveau international¹²⁹.

Une évaluation prospective a été conduite en 2003 devait aussi permettre de définir un nouveau programme d’intervention et donner les éléments pour la préparation d’une stratégie future sur base des résultats atteints par , des changements intervenues dans le secteur des priorités qui se commencent à émerger au niveau régional (comme le Plan d’action de la COMIFAC) et des nouvelles interventions et initiatives telle le Partenariat sur les forêts du Bassin du Congo.

Deux projets sur financement du PIN sont à citer en complément à ce projet régional: des microréalisations ainsi qu’un appui institutionnel prévu à la valorisation des aires protégées (2 millions €).

Par ailleurs, au niveau régional, dans le cadre du réseau des aires protégées en Afrique centrale (RAPAC), prépare un projet de convention collective pour les métiers de la conservation. La création par le programme d’une association régionale (le Réseau des aires protégées d’Afrique centrale, ou RAPAC), destinée à consolider les acquis d’Ecofac et à coordonner le développement des aires protégées, est vue comme une avancée très prometteuse pour l’appropriation et la dynamisation du mouvement.

Les autres projets suivants concernent également l’environnement et sont présentés en annexe VI :

- ✓ Dabac
- ✓ GPAC
- ✓ Réseau de partenariat pour la gestion durable des forêts en Afrique centrale
- ✓ PRGIE
- ✓ Soutien à la CEFDHAC
- ✓ Espèces phares
- ✓ Appui régional à l’ENEF et l’ERAIPT
- ✓ Cybertracking
- ✓ Collecte et analyse des données forestières pour un aménagement durable
- ✓ Partenariat CE-FAO pour un programme de gestion durable de la forêt
- ✓ Mobilisation de l’information scientifique sur la forêt pour promouvoir leur gestion durable dans les pays ACP (GFIS)

¹²⁹ Ecofac travaille en partenariat avec le Fonds français pour l’environnement mondial pour le développement du tourisme au niveau régional. Par ailleurs, des contacts ont été pris avec la coopération espagnole pour le développement du sanctuaire de gorilles de Lossi, au sud du parc d’Odzala. Plusieurs ONG internationales travaillent en partenariat avec Ecofac sur Odzala. C’est le cas notamment de Conservation International (CI) qui pourrait contribuer au financement de l’aire protégée d’Odzala et à la mise en place d’un fonds fiduciaire (*trust fund*) pour consolider le financement du parc. La Margot March Foundation a donné une contribution pour la construction d’un petit centre de recherche (50 000 USD). La Stewart Foundation a contribué pour 100 000 USD à l’équipement de ce centre. Le projet comprend aussi l’appui au développement d’une zone transfrontalière en collaboration avec WWF et avec un apport du Fonds de l’environnement mondial (FEM – PNUD; en anglais: Global environment facility - GEF). L’étude de faisabilité est en cours.

- ✓ MIKE – Monitoring the illegal killing of elephants
- ✓ Développement interinstitutionnel de la capacité de formation dans la certification forestière
- ✓ Archivage et analyse des données géographiques produites par les projets financés par l'UE
- ✓ Renforcement de la capacité dans la conservation de la forêt en Afrique centrale et les organisations de défense des droits des peuples de la forêt.
- ✓ Végétation (images satellite)
- ✓ TREES

Autres agences de financement

Plusieurs projets sont financés en commun, tels les financements parallèles CE/FAO e matière de gestion durable des forêts. Les autres bailleurs de fonds principaux présents au Congo dans le domaine de l'environnement sont le PNUD, la FAO, Etats-Unis et la France [cf. annexe VII pour la matrice des donateurs].

5. Actions prioritaires recommandées

Au cours des dernières années, d'importants événements internationaux ou régionaux et initiatives ont profondément influencé la politique de conservation et d'exploitation des ressources naturelles dans la sous-région d'Afrique centrale. Les retombées de ces multiples évolutions se sont inévitablement fait ressentir dans la politique et pratiques environnementales au Congo.

Parallèlement, les priorités en matière d'aide au développement et la politique sectorielle forêt-environnement de la Commission européenne, des États membres et d'autres pays, ont fait l'objet de révisions stratégiques et ont été adaptées à ce contexte en évolution.

L'atelier régional de validation de l'intervention de l'UE dans le secteur forêt-environnement en Afrique centrale dans le cadre du 9^e FED ¹³⁰ a analysé les éléments pour une stratégie d'intervention intégrée de l'Union européenne dans la sous-région aux trois niveaux: sous-régional, national et local combinant les différents instruments financiers disponibles (PIR, PIN, lignes budgétaires...) en synergie avec les diverses initiatives en cours dans la sous-région (eau, énergie et forêts).

Au Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) à Johannesburg, septembre 2002, l'Union européenne a lancé, entre autres, les initiatives «L'eau, c'est la vie», «L'énergie en tant que facteur d'éradication de la pauvreté» et «Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux».

Le problème de l'exploitation illégale des forêts et le commerce du bois qui en est issu est aussi un des sujets de cristallisation du débat autour de forêts tropicales en Afrique centrale. Conformément à la communication de la Commission sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (COM 2003/251), les efforts doivent se concentrer le problème de l'exploitation clandestine des forêt. Il s'agira de promouvoir la transparence de l'information, de renforcer les capacités des gouvernements des pays partenaires et de la société civile, et d'encourager une réforme des politiques.

La demande sociétale de transparence sur la gestion des ressources naturelles, l'émergence d'institutions ou d'initiatives sous-régionales plaident pour un développement de l'information environnementale. Il convient d'envisager un renforcement des réseaux existants, des procédures communes de récolte de l'information, de la mise en commun de celle-ci, du développement d'outils communs de suivi-évaluation. De par son expérience dans la gestion du réseau des sites Ecofac et dans le Projet régional de gestion de l'information environnementale (PRGIE) et les travaux du Centre commun de recherche d'Ispra, l'Union européenne possède un avantage comparatif dans ce domaine.

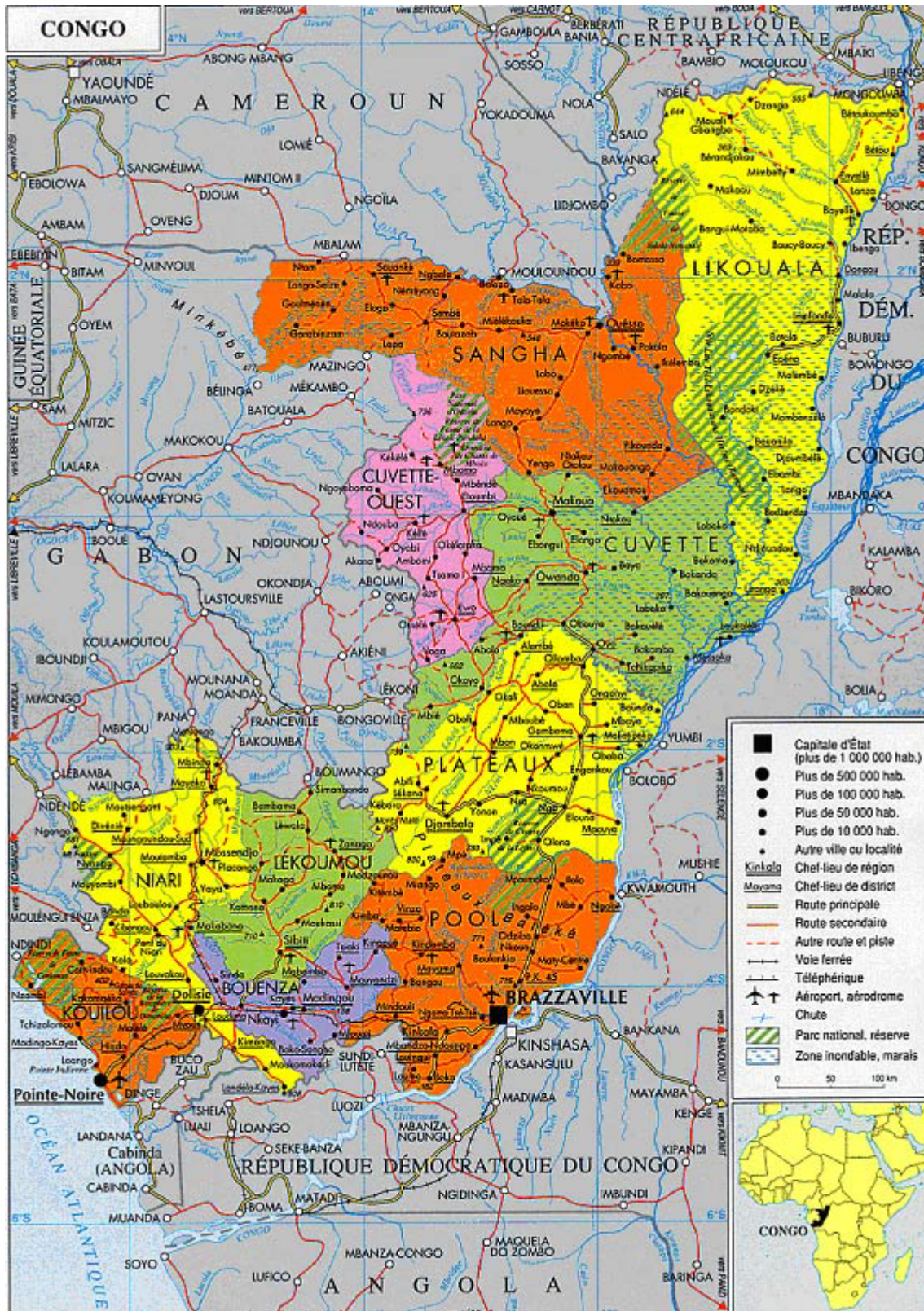
La Commission devra également veiller à l'intégration des mesures spécifiques de préservation de l'environnement dans ses différents programmes sectoriels, notamment par rapport au secteur de concentration infrastructures de transports, avec l'incorporation des recommandations des études d'impact sur l'environnement dans les projets d'infrastructures.

¹³⁰ Kinshasa, 10 au 14 juin 2003.

6. Annexes techniques

- A. Cartes de la zone du profil
- B. Les aires protégées de la République du Congo
- C. Liste des projets dans le domaine financés dans la région par l'aide communautaire

Annexe A : Profil environnemental Carte de la République du Congo



Source: Division Géographique du Ministère des Affaires Étrangères

Annexe B : Profil environnemental
LES AIRES PROTÉGÉES DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO

N°	Année de Classement (ha)	Localisation géographique	Dénomination Biome Espèces	Superficie UICN Observations	Partenaire	Coordonnées
						1 1999
			Parc National d'Odzala-Kokoua 1.354.600 Cuvette-Ouest Forêt II ECOFAC 0°43' - 1°10'N 14°41' - 15°7'E Éléphant Gorille Chimpanzé Bongo Buffle Ouvert au Tourisme de vision depuis 1966 bénéficie du financement FED. Plan d'aménagement et d'extension du parc à 1 million d'ha en cours			
2	1993	Likouala USAID GTZ 16°10' - 17°0'E	Parc National de Nouabalé-Ndoki Forêt Bongo Éléphant Gorille Chimpanzé Plan d'aménagement en cours	II WCS	382.592 Sangha	
		2°10' - 3°0'N	Bénéficie de l'appui financier de l'USAID, CARPE, GEF, PLR 480 depuis 1993.			
3	1999	Savane Mangrove 11°30' - 0°30'S Lamantin	Parc National de Conkouati Douli VI Chimpanzé Plan d'aménagement adopté le 6 août 1996. Recherche de financement zone déjà reclassée	UICN	504.950 4°00'S	Kouilou Forêt

4	1999	Réserve communautaire du Lac Télé Likouala-aux-Herbes Éléphant	438.960	Likouala Forêt	IV	UICN	2°30' - 3°30' N
Gorille Chimpanzé Buffle Bénéficie de l'appui financier du GEF. Recherche encore des fonds Plan d'aménagement en cours d'élaboration							
5	1951	Réserve de faune de la Léfini Pool Savane Forêts Galeries 15°5' - 16°15'E	630.000	Plateaux et	IV		2°30' S
Buffle WCS Bénéficie de l'appui financier du GEF et sollicite de nouveaux financements							
6	1958	Réserve de faune de Mont Fouari Forêts IV 11°45'E	15.600	Niari	Savanes		2°47' S
Cobe defassa Recherche de financement							
7	1958	Réserve de faune Nyanga Nord Forêt Galerie IV 12°30'E Buffle Cobe defassa Eléphant	7.700	Niari	Savane		3°35' S
Recherche de financement							
8	1984	Réserve de la faune de Tsoulou Cobe defassa	30.000	Niari	Savane	-	Buffle
Plan d'aménagement et exploitation de Camerones (Missala)							
9	1983	Réserve de Faune de la Biosphère de Dimonika Chimpanzé 12°10'- 12°30'E	136.000	Kouilou	Forêts	-	3°57'S - 4°29'E
Tourisme scientifique, Recherche de financement pour aménagement							
10	1958	Domaine de chasse de Nyanga Sud Forêts Galerie Panthère Cobe defassa	23.000	Niari	Savane		2°55' - 11°21' S
Eléphant Recherche de financement pour aménagement							
11	1958	Domaine de chasse de Mont Mavoumbou Savane Buffle Cobe defassa	42.000	Niari	Forêt		2°55'S - 11°26'E
Eléphant							

12	1955	Sanctuaire de Gorille de Lésio-Louma	44.000	Pool	Savane	I	Fondation
Howletts et Port Lympne							
Gorille							
13	1999	Sanctuaire de Chimpanzés de Tchimpounga					
	7.000	Kouilou Savane	I	Institut Jane Goodal			Chimpanzé
14	1999	Sanctuaires des Chimpanzés HELP	2.000				
inclus dans Conkouati							
Kouilou Savane							
Forêt	I	HELP	4°00' S				
11°20'E Chimpanzé							
15		Sanctuaire des Gorilles de Lossi					
	35.000	Cuvette-Ouest Forêt	I	ECOFAF			Chimpanzé

Source : Ministère de l'économie forestière et de l'environnement (2001)

Annexe C : Profil environnemental

Liste des projets dans le domaine financés dans la région par l'aide communautaire¹³¹

Dans le contexte régional, un certain nombre de programmes et d'initiatives sont en cours de développement ou sont en phase de mise en œuvre au niveau régional et national. Il est à noter que l'aide communautaire dans le secteur Forêt-Environnement en Afrique Centrale concerne une liste importante de projets. Certains sont financés par les lignes budgétaires et d'autres sont des projets FED.

1) Liste des projets lignes budgétaires Environnement et forêts tropicales concernant l'Afrique centrale

Contrat	Titre	Dates	Contractant	Montant (Eur)	Pays
B7-6201/98-08/VII/FOR	EC-FAO partnership program "Sustainable forest management programme"	2000-2002	FAO	2.000.000	Pays ACP d'Afrique
B7-6201/99-06	Mobilizing scientific information on forest to promote their sustainable management in ACP countries (GFIS)	2000-2002	IUFRO	748.936	ACP countries

¹³¹ Source: Anon. (2003): Position of the EU partners on the Congo Basin Forest Partnership. CBFP Meeting, Paris 21-23 Janvier 2003.

B7-6200/01-391	Réseau de partenariats pour la gestion durable des forêts en Afrique centrale	Préparation en 2002 pour 36 mois	WWF Belgium	2.992.779	Cameroun, Congo, Gabon, RCA
B7-6200/01-427	Appui régional à l'ENEF et à l'ERAIFT	Préparation en 2002 pour 36 mois	Gvt du Gabon	4.410.000	Gabon, Congo RDC
B7-6200/02-408	Conservation de la biodiversité en Afrique centrale par la valorisation des espèces phare	Préparation en 2002 pour 36 mois	Gvt du Gabon / ECOFAC	1.696.537	Gabon, Cameroun, Congo, Guinée eq, Sao Tome
B7-6200/01-377	GEPAC - Contribution à l'amélioration des processus de gouvernance environnementale et de gestion participative en Afrique centrale	Préparation en 2002 pour 36 mois	U L Bruxelles	1.585.188	Gabon, Cameroun, Congo, Congo RDC, RCA, Guinée Eq
B7-6201/97-16	PRGIE – Programme Régional de Gestion de l'Information environnementale	Mise en œuvre jusque 31/12/02	ADIE	4.000.000	Gabon, Cameroun, Congo, Congo RDC, RCA
B7-6200/00-19	MIKE – Monitoring the Illegal Killing of Elephants	2002-2004	CITES	2.425.107	Cameroun, RCA, Tchad, Congo, Congo RDC, Gabon et autres Pays d'Afrique de l'Est et de l'Ouest
B7-6201/97-18	CEFDHAC – Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses Humides d'Afrique Centrale	1998-2002	IUCN	785.000	Burundi, Cameroun, RCA, Congo, Congo RDC, Gabon, Guinée Eq., Rwanda, São Tomé
B7-6201/99-04	Inter-institutional development of training capacity in Forest Certification	2000-2003	GTZ	1.373.374	Pays ACP
B7-6201/99-14	Archivage et analyse des données géographiques produites par les projets financés par l'Union européenne	2000-2003	CCR - Ispra	605.900	Pays ACP
B7-6200/01-402	Cybertracker Monitoring Program	2002 pour 36 mois	CyberTracker Conservation	1.600.000	Afrique Centrale / Régional ACP
B7-7020/AFR/VN/499/99	Africapacity Strengthening capacity in Central African Forest conservation and forest people's rights organizations	2000-2002	Rainforest Foundation	263.547	Cameroun, Congo BZV, RDC, Centrafrique, Gabon, Guinée Equatoriale
Par ailleurs, des projets sont actuellement en cours de sélection, suite aux l'appels à propositions lancés en 2001 et 2002					

2. Liste des projets FED concernant l'environnement et les ressources naturelles en Afrique centrale

Projet N°	Titre	Dates	Montant (Eur)	Pays
8 RCE 0098 CA 010	ECOFAC – Conservation et Utilisation rationnelle de la Biodiversité en Afrique Centrale	02/10/01 pour 36 mois	23.000.000	Cameroun, Gabon, Congo, RCA, São Tomé, Guinée Eq.
6 RPR 5808 RCE 019	Développement d'Alternatives au Braconnage en Afrique Centrale	Avril 2002 pour 30 mois	1.600.000	Cameroun, Congo, Gabon
En instruction PIN 8 ^{ème} FED	Programme d'appui au Ministère de l'Economie Forestière dans le domaine de l'aménagement des aires protégées	2003 pour 24 mois	2.000.000	Congo
Fonds Intra ACP	CDE – Actions en appui au secteur privé dans la filière bois-forêts	2001 pour 24 mois	142.586	Gabon, Cameroun, Congo, RCA
Par ailleurs, le PIN 8 ^{ème} FED RDC et les PIR 9 ^{ème} FED concernant la région Afrique centrale prévoient des actions dans le domaine environnement-forêts				

PROFIL DE MIGRATION 2003

I. Contexte

L'année 2003 a été marquée par le processus de retour à la stabilité et à la paix. Les «engagements croisés» de mars 2003 entre le gouvernement et les rebelles ninjas ont mis un terme aux combats dans le département du Pool, qui ont fait, selon les estimations, environ 100 000 déplacés.

Les réfugiés au Gabon ont hésité à rentrer, choisissant d'attendre les développements qui auront lieu dans leur pays. D'autre part, les réfugiés en République démocratique du Congo (RDC) ont décidé, pour la plupart, le rapatriement, surtout à Brazzaville.

II. Personnes intérieurement déplacées¹³²

- En janvier 2003, l'Agence des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) a indiqué qu'au moins 84 000 personnes avaient échappé aux combats qui ont éclaté entre les rebelles ninjas et les troupes du gouvernement à la fin mars 2002.
- Le nombre exact de déplacés dans le département du Pool est demeuré inconnu au début de 2003 parce que l'accès a été refusé aux agents humanitaires pendant les opérations militaires.
- Vers la fin de 2003, OCHA a estimé que 100 000 personnes avaient été déplacées.
- La majorité des personnes déplacées dans le pays ont trouvé refuge dans les départements voisins du Pool, comme les Plateaux, la Bouenza et la Lekoumou et dans les quartiers au Sud-Est de Brazzaville.
- Un premier groupe de 255 personnes déplacées est retourné dans le département du Pool fin janvier 2004.

II. Réfugiés

1. Réfugiés au Congo-Brazzaville

On comptait environ 15 000 réfugiés au Congo-Brazzaville en 1995¹³³. À la fin juin 2003, on en dénombrait 91 100.

➤ En 2003

*Réfugiés des pays voisins au Congo-Brazzaville (pour la période 1 janvier à 30 juin 2003)*¹³⁴:

Origine	1 ^{er} janvier 2003	30 juin 2003
Angola	17 746	3 880
Burundi	93	93
République centrafricaine	1 724	33
Tchad	76	76
RDC	83 515	81 006
Rwanda	5 985	5 949
Autres	62	62
Total	109 201	91 099

¹³² Les personnes intérieurement déplacées sont les personnes qui sont déplacées dans leur pays et qui nécessitent une protection ou une aide.

¹³³ UNHCR, Population of Concern to UNHCR : a statistical overview (1996) – Table 4

¹³⁴ UNHCR Quarterly Statistical Report 2003 (30.11.03)

➤ **Prévisions pour 2004**

Prévision de l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) ¹³⁵:

Population au Congo-Brazzaville	Janv. 2004	Déc. 2004
RDC (réfugiés)	78 100	77 900
Angola (réfugiés)	1 700	1 200
République centrafricaine (réfugiés)	1 700	920
Autres réfugiés	300	180
Rapatriés ¹³⁶	610	3 500
Demandeurs d'asile ¹³⁷	2 800	2 100
Total	85 210	85 800

2. Réfugiés du Congo-Brazzaville

➤ **En Afrique**

Réfugiés du Congo-Brazzaville dans les pays voisins (pour la période 1^{er} janvier à 30 juin 2003)¹³⁸:

Pays d'asile	1^{er} janv. 2003	30 juin 2003
RDC	7 212	7 179
Gabon	11 945	11 784
Côte d'Ivoire	575	594
RSA	927	960
Total	20 659	20 517

➤ **Dans les pays industrialisés**

- Pour la période du 1^{er} janvier/30 octobre 2003, le Congo-Brazzaville était parmi les 40 principaux pays dans le monde en termes de demandes d'asile faites auprès des pays industrialisés (excepté le Royaume-Uni).¹³⁹

¹³⁵ UNHCR Global Appeal 2004

¹³⁶ Rapatriés: l'UNHCR fournit également de l'assistance aux réfugiés qui sont retournés récemment dans leur pays ("rapatriés"). Les personnes qui sont retournées il y a plus d'une année ne peuvent pas bénéficier de cette assistance.

¹³⁷ Demandeurs d'asile: sont des personnes qui ont sollicité le statut d'asile ou de réfugié et qui n'ont pas encore reçu une décision ou qui sont autrement enregistrés comme demandeurs d'asile.

¹³⁸ UNHCR Quarterly Statistical Report 2003 (19.09.03)

¹³⁹ UNHCR Asylum levels and trends in industrialised countries, Jan to Oct 2003 (12.12.03) – Table 3

➤ **Dans l'UE**

- Pour la période 1^{er} janvier/30 octobre 2003, le Congo-Brazzaville a occupé la 35^{ème} position dans le monde entier en termes de demandes d'asile faites auprès de l'UE (excepté le Royaume-Uni).¹⁴⁰
- Pour la période 1^{er} janvier/30 octobre 2003¹⁴¹, la moyenne de demandes d'asile était de 193 par mois.

III. Migration

1. Migration estimée pour le Congo-Brazzaville

Nombre net de migrants, pour les deux sexes combinés (milliers) ¹⁴²:

- 2000-2005: - 12
- 1995-2000: 42
- 1990-1995: 14

La migration nette négative indique que l'émigration excède l'immigration.

La migration nette positive indique que l'immigration excède l'émigration.

2. Migrants aux États-Unis

Immigrés du Congo-Brazzaville admis aux États-Unis ¹⁴³:

	1990	1995	2000	2002
Immigrés du Congo-Brazzaville admis aux États-Unis	9	11	191	678
% d'immigrés admis d'Afrique	0,0250	0,0259	0,4269	1,1249
% d'immigrés admis de tous les pays	0,0005	0,0015	0,0224	0,0637

Immigrés du Congo-Brazzaville admis par groupe professionnel, 2000 ¹⁴⁴:

- D'un total de 191 immigrants admis aux USA, presque 70% n'ont eu aucun métier ou ne l'ont pas signalés;
- Parmi ceux ayant un métier, 50% ont travaillé dans des "professions spécialisées et techniques", 15,5% dans "l'appui administratif", 12% dans les occupations exécutives, administratives et de gestion" et encore 12% dans les "services".

¹⁴⁰ UNHCR Asylum levels and trends in industrialised countries, Jan to Oct 2003 (12.12.03) – Table 3

¹⁴¹ UNHCR Asylum levels and trends in industrialised countries, Jan to Oct 2003 (12.12.03) – Table 3

¹⁴² 2000-2005 figures : UN Population Division – 2002 Revision, File 10 (Feb. 2003)

¹⁴³ US Immigration and Naturalisation Service

¹⁴⁴ US Immigration and Naturalisation Service

3. Migrants dans l'UE

Nombre de Congolais (Congo-Brazzaville) dans les pays de l'UE ¹⁴⁵:

Pays	1990	1995	2000	2001
Autriche				288
Belgique			0	2 055
Danemark		0	51	94
Finlande		10	7	
France	12 755			
Allemagne (y compris l'ex-RDA depuis 1991)		484	1 223	1 383
Grèce		23		231
Irlande				
Italie		505	970	1 362
Luxembourg				0
Pays Bas			97	207
Portugal		5	40	88
Espagne		14	239	499
Suède	23	28	57	10
RU			0	90
Total	12 778	1 069	2 684	6 307

NOTE: Les chiffres représentent le nombre de citoyens étrangers dans un pays et n'incluent pas les personnes qui se sont naturalisées. Et, car la proportion de réfugiés qui est comptée dans ces chiffres de population est peu claire et change parmi les pays de l'UE, on devrait supposer que ces chiffres incluent les demandeurs d'asile.

¹⁴⁵ EUROSTAT

Boîte 1: Immigrés		
Nombre total des résidents (milliers):		2 954 (2003) ¹⁴⁶
Congolais (Rep. du Congo) (milliers):		
Migrants (milliers):	197 (2000) ¹⁴⁷	
Immigrés comme % de la population:	6.5 (2000) ¹⁴⁸	
Statut des immigrants		
Réfugiés (milliers) :	123.2 (2000) ¹⁴⁹	91 (2003) ¹⁵⁰
Réfugiés comme % de migrants totaux :	62.5 (2000)	
Travailleurs migrants / permanents:		
Travailleurs migrants / saisonniers:		
personnes intérieurement déplacées		100 000 (2003) ¹⁵¹
Migration nette (les deux sexes, milliers) :	42 (1995-2000)	- 12 (2000-2005) ¹⁵²
Principaux pays d'origine:	DRC, Angola, Rwanda	
Taux de retour :		
Finances		
Versements des migrants sortants (millions de \$) :	..	
Remises comme % du PIB :	..	

Boîte 2: Émigrants		
Nombre total des émigrants:		
% d'émigrants/nationaux:		
Statut des émigrants		
Réfugiés (milliers)		20.5 (30.06.03)
Travailleurs migrants / permanents:		
Travailleurs migrants / saisonniers:		
Émigrants en situation légale		
Documentés:		
Non documentés:		
Éducation : Main-d'oeuvre qualifiée		
Taux de migration nette	voir ci-dessus	
Principaux pays de destination:	Gabon, RDC, France	

¹⁴⁶ CIA world Fact book

¹⁴⁷ <http://www.un.org/esa/population/publications/ittmig2002/locations/mainframecountries.htm>

¹⁴⁸ <http://www.un.org/esa/population/publications/ittmig2002/locations/mainframecountries.htm>

¹⁴⁹ <http://www.un.org/esa/population/publications/ittmig2002/locations/mainframecountries.htm>

¹⁵⁰ UNHCR Quarterly Statistical Report 2003 (30.11.03)

¹⁵¹ IRIN, Congo : Chronology 2003

¹⁵² UN Population Division – 2002 Revision, File 10 (Feb. 2003)

Taux de retour :

Finances

Quantité de versements des migrants entrants (\$) :

Remises comme pourcentage du PIB :

ANNEXE X : NOTES SUR LES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT (OMD)

En s'engageant dans l'exercice d'élaboration d'un DSRP-I, le Congo s'est engagé en même temps à atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Ainsi, les objectifs ci-après, à atteindre pour l'essentiel à horizon 2015, sont repris dans le document intérimaire:

- réduire de moitié l'incidence de la pauvreté monétaire;
- diminuer de deux tiers la mortalité infantile et juvénile;
- réduire de trois quarts la mortalité maternelle;
- réaliser la scolarisation universelle au niveau de l'enseignement primaire;
- éliminer la disparité entre les garçons et les filles dans l'éducation (avant 2005).

Pour mesurer dans le futur les efforts accomplis dans différents domaines (emplois et revenus, éducation, santé maternelle, santé de l'enfant, etc.), il est impératif de disposer d'une situation de départ. Or, il n'existe pas de sources de données récentes permettant d'appréhender clairement la situation présente. De fait, le Congo n'a jamais réalisé d'enquête d'envergure nationale sur les conditions de vie des ménages et la pauvreté. Les quelques statistiques ayant permis d'établir le diagnostic de la situation des conditions de vie des populations dans le DSRP-I proviennent de sources différentes et pas toujours cohérentes. Pour affiner ce diagnostic et permettre de mieux formuler les politiques en vue de la finalisation du DSRP, il a été retenu de réaliser plusieurs opérations statistiques dont une enquête nationale, financé par le PNUD, qui va permettre de fournir à la fin de l'année 2004 des indicateurs pour élaborer un profil de pauvreté.

Par souci de cohérence avec le rapport annuel précédent et avec les rapports annuels d'autres pays, nous avons retenue au chapitre 3 une liste de dix indicateurs, malgré la grande faiblesse de la base statistique au Congo. Pour mieux comprendre le sens et la valeur des indicateurs utilisés cette annexe ajoute quelques mots d'explication.

Indicateur 3 : Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (en ‰)

Aucune étude ou enquête récente n'a permis de mieux préciser les taux de mortalité infantile et du taux de mortalité des moins de 5 ans qui sont estimés respectivement à 81‰ et 108‰ depuis près d'une dizaine d'années. Selon la dernière enquête ménage en 2001, la malnutrition chronique est d'environ 20% chez les enfants de moins de 5 ans et même chez ceux de 6 à 9 ans, avec de pointes de près de 40% en zone rurale.

Indicateur 5 : Taux de scolarisation en fin de cycle primaire

Le taux de rendement en classe de cours moyen 2^{ème} année (CM2) en 1998 se présentait de la manière suivante: sur 1000 élèves inscrits au cycle primaire, 273 arrivent en 6^{ème} année avec ou sans redoublement soit 27,3%. Les difficultés à collecter les données sur les cohortes d'âge sur l'ensemble du territoire national ne permettent pas de calculer les taux nets de scolarisation. Les différents taux bruts ont été estimés. Une grande partie des élèves du département du Pool n'a pas été recensée, ce qui pourrait expliquer la lente progression du taux brut de scolarisation qui est très bas par rapport à celui des années 90. Le système éducatif congolais est caractérisé par des taux de rendement internes très faibles et des taux d'abandon très élevés. Les taux de redoublement dans tous les cycles restent très élevés (supérieures à 30%), ce qui représente un coût économique et social important pour le pays. Les dépenses allouées au secteur éducatif sont actuellement consacrées essentiellement aux

frais de personnel et dans une faible mesure au paiement des bourses, au détriment des dépenses d'investissement et de fonctionnement indispensables à la promotion du système éducatif. En plus, le bloc social (santé, éducation, affaires sociales) ne représente que 8,2% de l'exécution budgétaire pour l'année 2003. Une enquête pour le secteur d'éducation est en cours, financée par la coopération française, qui va permettre d'avoir plus de données le début du deuxième semestre 2004.

Indicateur 6 : Proportion de filles par rapport aux garçons à l'enseignement

La proportion des filles dans l'enseignement primaire continue à tourner autour de 48%. Il faut cependant noter que leur représentation s'effondre à moins de 46% dans les zones rurales où le problème d'équité de genre se pose plus sérieusement. Cependant, si la parité de genre est assurée au préscolaire, l'écart entre les garçons et les filles grandit en faveur des premiers au fur et à mesure que le niveau de scolarisation s'élève. On assiste à une importante déperdition scolaire pour les filles. Ainsi, seulement une proportion très réduite des filles admises au primaire parvient à l'université. Plusieurs causes aussi bien culturelles, économiques que sociales (mariages et grossesses précoces, pauvreté des familles, poids de la tradition, manque d'appui) peuvent expliquer cette situation. Les données suggèrent que il y a une tendance depuis 2001 de réduction de la proportion de filles à l'enseignement privé mais, par contre, une amélioration de la proportion à l'enseignement public, ce qui peut être interprété de façon négative si on suppose que les données montrent que les parents sont moins intéressés à investir dans l'éducation des filles. Cependant, il faut de la prudence dans l'interprétation en raison de la fragilité des données.

Indicateur 9 : Prévalence du VIH parmi les femmes enceintes de 15 à 24 ans

Un sondage réalisé en 2000 dans les deux villes de Brazzaville et Pointe-Noire a donné les résultats ci-après: Brazzaville: 5,3%; Pointe-Noire: 15%, en partant de ce sondage le taux 6,46 a été calculé au niveau national et reporté pour le rapport sur les OMD. La situation de l'infection à VIH/sida est préoccupante. Actuellement aucune donnée fiable n'est disponible au niveau épidémiologique. Le taux de prévalence a été estimé à 7,78% en 2002 mais l'enquête nationale séroprévalence VIH financée par la Banque Mondiale en 2003 estime que le taux de séroprévalence VIH chez les adultes âgés de 15 à 49 ans des grandes villes (80% de la population totale) était de l'ordre de 4,2% (IC95%: 3,5% - 4,8%): 80.000 à 110.000 personnes seraient infectées. L'enquête indique que les situations sont très contrastées entre les villes. Il était de 3,3% (IC95%: 2,5% - 4,2%) à Brazzaville et les villes plus touchées étaient situées dans le sud du pays: Sibiti, Dolisi (9,4%); Pointe-Noire (5%) et Madingou (4,7%). Selon l'enquête les adultes de plus de 30 ans (environ 10% chez les hommes âgés de 35 à 49 ans et 7% chez les femmes âgées de 25 à 39 ans) étaient les plus touchés par l'épidémie. Avant l'âge de 35 ans, les femmes étaient deux fois plus touchées que les hommes. Les femmes jeunes devraient donc constituer une cible privilégiée des mesures de prévention. Un niveau d'étude secondaire ou supérieur était associé à un moindre risque d'être infecté. Le projet «Programme pilote de prévention et de réduction de la transmission verticale du VIH de la mère à l'enfant à Pointe-Noire au Congo - COB/AIDCO/2000/2310» a effectué un dépistage sur les femmes enceintes et il en a résulté une prévalence de 9,04 dans l'échantillonnage (non représentatif de la population totale).

